



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 7 MAI 1785.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Hôtel
rue des Poitevins,

Avec Approbation & Brevet du Roi



MERCURE DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

*Le Journal Politique des principaux événemens de
toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en
vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles,
les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des
Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis
particuliers, &c. &c.*

S A M E D I 7 M A I 1785.



A PARIS,
Chez PANCKOUCHE, Hôtel
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi



T A B L E

Du mois d'Avril 1785.

P	PIÈCES FUGITIVES.	<i>Histoire de la Russie Moderne,</i>	
	<i>Epître à M. Sabatier de Ca-</i>		57
	<i>vaillon ,</i>	<i>Cléopâtre , Tragédie,</i>	70
	<i>Réponse aux Vers de M. Bu-</i>	<i>Eloge de M. l'Abbé de Guaf-</i>	
	<i>rer ,</i>	<i>co ,</i>	81
	<i>A Maman, pour sa Fête ,</i>	<i>Du Gouvernement des Mœurs,</i>	86
	<i>Lucas, Perrette & les Mou-</i>		
	<i>rons , Fable ,</i>	<i>L'Iliade d'Homère ,</i>	105
	<i>Epigramme ,</i>	<i>Suite des Eloges lus dans les</i>	
	<i>Madrigal ,</i>	<i>Séances publiques de la So-</i>	
	<i>Vers sur la Naissance du Duc</i>	<i>ciété Royale de Médecine ,</i>	152
	<i>de Normandie ,</i>		
	<i>Aux Canons de la Ville ,</i>	<i>Le Jaloux , Comédie ,</i>	165
	<i>Impromptu ,</i>	<i>Histoire d'Abdalmazour ,</i>	201
	<i>Idem.</i>	<i>Mémoire sur les Tremblemens</i>	
	<i>A Mme de Genlis ,</i>	<i>de Terre de la Calabre ,</i>	208
	<i>Le Proverbe appliqué ,</i>	<i>Nouveaux Mélanges de Philo-</i>	
	<i>A Madame des** ,</i>	<i>sophie & de Littérature ,</i>	210
	<i>Les Regrets du premier Age ,</i>	<i>Les Œuvres d'Hésiode ,</i>	212
	<i>Romance ,</i>	<i>Mémoire sur les Ciseaux d'in-</i>	
	<i>La Vérité & l'Envie , Fable</i>	<i>cision ,</i>	213
	<i>Allégorique ,</i>	<i>Collection des Mémoires rela-</i>	
	<i>Couplet sur la Naissance de</i>	<i>tifs à l'Histoire de France ,</i>	217
	<i>Mgr. le Duc de Norman-</i>		
	<i>die ,</i>	<i>Le Comte de Valmon ,</i>	220
	<i>A Mlle V*** ,</i>	<i>Variétés ,</i>	115 , 195
	<i>A Madame B..... ,</i>	SPECTACLES.	
	<i>Le Rendez-vous manqué ,</i>	<i>Concert Spirituel ,</i>	120
	<i>Conce ,</i>	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	34 .
	<i>Charades , Enigmes & Logo-</i>		181
	<i>gryphes , 9 , 55 , 102 , 150 ,</i>	<i>Comédie Françoisse ,</i>	36 , 130 ,
			229
		<i>Comédie Italienne ,</i>	40 , 134
	NOUVELLES LITTÉR.	<i>Annonces & Nouices ,</i>	44 , 89 ,
	<i>La Poétique de la Musique ,</i>		137 , 187 , 233
	<i>Fragmens d'un Ouvrage de</i>		
	<i>Morale .</i>		24

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. Côme.

E'l corno aguzza ai tronchi: e par ch'inviti
 Con vani colpi alla bataglia i venti:
 Sparge col piè l'arena, el' suo rivale
 Da lunge sfida a guerra aspra e mortale.

» Ainsi, un taureau, que les fureurs d'un amour
 » jaloux irritent, mugit horriblement; par ses
 » mugissemens, il réveille son courage & ses bouil-
 » lans transports; il aiguise ses cornes contre les
 » troncs des arbres; il semble, par d'inutiles coups,
 » défier les vents au combat: il lance le sable avec
 » les pieds; & de loin, il appelle & provoque son
 » rival à une guerre sanglante & mortelle. »

Le Tasse, dans ce tableau, ne laisse guères à
 Virgile que l'honneur de lui en avoir fourni les prin-
 cipaux traits.

*O mihi prateritos referat si Jupiter annos,
 Qualis eram, cùm primam aciem Præneste sub ipsâ
 Stravi, scutorumque incendi victor acervos,
 Et regem hâc herilum dextra sub tartaramissi, &c.*

Oh foss'io pur sul mio vigor degli anni!.....

E quale allora fui, quando al cospetto
 Di tutta la Germania, alla gran corte
 Del secondo Corrado, apersi il petto
 Al feroce Leopoldo, c'l posi à morte.

« Ah! si j'étois encore dans la vigueur de mon
 » jeune âge!.... ou si j'étois encore tel que je fus,
 » quand, aux yeux de toute l'Allemagne, à la Cour
 » brillante de Conrad II, je perçai la poitrine du
 » farouche Léopold, & lui donnai la mort. »

*Avidis ubi subdita flamma medullis,
 Vere magis (quâ vere calor redit ossibus) illa
 Ore omnes versa in zephyrum, stant rupibus altis,*

*Exceptantque leves auras ; & sapè sine ullis
Conjugiis , vento grvida (mirabile dictu.)*

talora

L'avida madre del guerriero armento,
Quando l'alma stagion che n'innamora,
Nel cor le instiga il natural talento,
Volta l'aperta bocca in contra l'ora

Raccoglie i semi del fecondo vento:

E de' repidi fiati (o maraviglia)

Cupidamente ella concepe , e figlia.

» Quelquefois , quand le printemps ramène les
» amours & excite dans les cœurs des desirs naturels,
» la cavale , animée d'une fureur nouvelle , présente
» à l'air sa bouche béante , reçoit l'haleine féconde
» des vents , & par un miracle de nature , conçoit &
» devient mère , en respirant ces souffles animés. »

*Quàm multa in sylvis autumnì frigore primo
Lapsa cadunt folia ; aut ad terram gurgite ab alto
Quàm multa glomerantur aves , ubi frigidus annus
Trans pontum fugat , & terris immittit apricis.*

Non passa il mar d'augei sì grande stuolo ,

Quando ai solì più repidi s' accoglie:

Ne tante vede mai l' autunno al suolo

Cader , co' primi freddi , aride foglie.

» Jamais une si grande troupe d'oiseaux n'a tra-
» versé les mers pour chercher de plus douces con-
» trées , jamais , aux premiers froids de l'Automne ,
» on n'a vu tomber sur la terre tant de feuilles des-
» séchées. »

Vix ea fatus erat , cum circumfusa repente

Scindit se nubes , & in æthera purgat apertum.

Cio

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 7 M A I 1785.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S

*Sur la Naissance de Monseigneur le Duc
D E N O R M A N D I E.*

Q u o i d o n c ? a v e c é c l a t j ' e n t e n d s g r o n d e r l a f o u d r e ;
L'Ennemi viendrait-il pour nous réduire en poudre ?
Non , non ; rassurez-vous , ô généreux François ;
Louis ne lance plus son orgueilleux tonnerre ;
Et ce qui fut toujours l'instrument de la guerre ,
Devient en ce moment le signal de la Paix.

*(Faits par M. d'Iray, jeune homme âgé de
seize ans, Ecolier au Collège de Lisieux.)*

A ij

*VERS adressés à M. PUJOS, après avoir
vu la Collection des Grands Hommes dont
il s'occupe de faire les Portraits.**

CHEZ vous, Peintre heureux des Savans,
Appelle du siècle où nous sommes,
J'ai vû cent Portraits différens
Qui m'ont retracé les Grands Hommes;
Mais dans ce rare cabinet,
Pujos, il en faudroit un autre;
Jamais il ne sera complet
Tant que vous oublierez le vôtre.

(Par M. Duchosal.)

LE BONHEUR, Stances.

H E U R E U X l'homme qui, sur lui-même,
Sitôt que la raison commence à l'éclairer,
Prenant un empire suprême,
Se cherche, s'étudie, & peut se pénétrer !

* M. Pujos travaille à la Collection entière des Grands Hommes de notre siècle. Entre autres Portraits fort intéressans, tels que ceux de MM. de Buffon, de Mably, de la Harpe, on y voit celui de Voltaire à l'âge de vingt-deux ans, & le même à l'âge de quatre-vingt.

DE FRANCE.

QUI, sur le vrai formant son âme,
Par de vains préjugés ne vit point combattu ;
Dont le cœur généreux s'enflamme
Au récit envié d'un acte de vertu !

QUI possède un ami sincère,
Ami, que pour rival il ne redoute pas ;
Qui dans une femme préfère
Le cœur à son esprit, l'esprit à ses appas !

QUI, de l'un chérissant le zèle,
En reçoit les conseils, même les moins flatteurs ;
Et qui, de l'autre amant fidèle,
Mérite, en les taisant, ses plus tendres faveurs !

QUI, dans le tourbillon du monde,
Philosophe prudent, ne va point s'engager ;
Qui jamais en vain ne le fronde,
Mais, d'après ses travers, songe à se corriger !

QUI, dans le Temple de Mémoire,
Refuse de porter un pas trop hasardeux,
Content de la paisible gloire
De penser, d'être sage, humain & vertueux !

QUI fait enfin, dans sa jeunesse,
Qui fait avec tant d'art ménager le plaisir,
Que, dans sa tardive vieillesse,
De le goûter encore il sente le désir !

(Par M. Guichard.)

A iij

Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe est *Demain* ; on y trouve *mine* , *Mai* , *Diane* , *daim* , *amen* , *demain* , *Iman* , *âne* , *Dame* , *âme* , *main*.

C H A R A D E.

MON premier bien souvent passe dans mon second ;
Mon tout sert dans un champ à le rendre fécond.

É N I G M E.

HOMMES , tyrans cruels ,
D'où vous vient contre moi cette rage implacable ?
Moi, votre bienfaiteur ! comment, ingrats mortels ,
Ai-je pu m'attirer le malheur qui m'accable ?
Vit on jamais tourmens moins mérités ?
Souffrez, souffrez du moins, gent barbare & cruelle ,
Que je trace à vos yeux , de vos atrocités
Contre ma race & moi , le tableau trop fidèle ;
De ma mère d'abord vous déchirez le sein ;
Bientôt , le fer en main ,
Vous mutilez mon père, insensible à ses larmes ;
Mais nul de ces tourmens n'est comparable au mien ;

DE FRANCE.

7

Malgré mes trop justes alarmes ,
J'ignorois le supplice où j'étois attendu.....
Excès de cruauté contraire à la Nature !
Mit-on jamais à la torture
Celui que l'on a vu pendu ?

LOGOGRYPHE.

JE prends naissance dans les bois ;
A te tirer du sang je m'y tiens toujours prête ;
Mais je deviens un petit poids
Si , t'ayant outragé , tu me tranches la tête.
(*Par M. Champion , de la Ferté-Vidame.*)

RÉPONSES A LA QUESTION :

*Lequel des deux prouve plus d'amour ;
celui qui quitte le Trône pour sa maîtresse ,
ou celui qui veut conquérir une Couronne pour
la lui offrir.*

I.

QUITTER un Trône pour la Belle ,
C'est prouver un amour qu'on ne peut surpasser ;
L'amant qui cherche à l'y placer ,
Fait autant pour lui que pour elle.
(*Par M. Dehaussy de Robécourt.*)

I - L.

POUR s'unir à l'objet qu'il aime ,
Gusman quitte le rang suprême ;

A iv

Mirtil, au péril de ses jours,
 Va conquérir un diadème
 Pour voir couronner ses amours.
 Qui des deux aime plus sa maîtresse
 Que conclure de leurs ardeurs ?
 Gusman la préfère aux honneurs,
 Mirtil la préfère à la vie.

I I I.

Qu'ELLE est flatteuse la Couronne!
 Qu'elle a de charmes pour un cœur,
 Quand c'est un amant qui la donne,
 Et qu'on la doit à sa valeur !
 Quel plaisir pour une maîtresse,
 En formant d'aussi doux liens,
 Des'écrier dans son ivresse :

Il exposa ses jours pour embellir les miens !

(*Par un Membre de la Chambre Littéraire de Rennes.*)

I V.

Oh ! parlez-moi d'un verd galant
 Qui s'adjuge un Trône gaîment
 Pour plaire encor plus à sa belle !
 Tombe-t'il sur une infidelle ?
 Le Trône en tout événement
 Adoucira son sort funeste ;
 Il peut dire en se consolant :
 Si l'amour fuit..... le Trône reste.

(*Par un autre Membre de la Chambre
 Littéraire de Rennes.*)

D E F R A N C E.

9

V.

QUITTER pour la maîtresse un Trône,
C'est de nos Célations un des traits les plus beaux ;
Mais oser conquérir pour elle une Couronne
Par la valeur, les dangers, les travaux,
C'est aimer plus & mieux, c'est aimer en Héros.
(*Par un Septuagénaire de Montrichard.*)

V L.

UN amant qui descend du Trône
Pour unir son destin à l'objet de ses vœux,
Prouve bien l'excès de ses feux ;
Celui qui pour lui plaire usurpe une Couronne,
Est moins tendre qu'ambitieux.
(*Par Mlle Sophie de Ch***.*)

V I I.

LORSQU'ON s'élève au rang des Rois
Pour y placer l'objet qu'on aime,
On satisfait deux penchans à la fois,
Et l'on fait pour l'amour bien moins que pour soi-même ;
Mais un amant qui sans retour
Sacrifie à ses feux son Sceptre & sa Couronne,
Ne satisfait en descendant du Trône
Que le seul penchant de l'amour.
Lequel des deux mérite la victoire ?
Je laisse aux tendres cœurs le soin de le nommer.
L'un en aimant cherche la gloire,
L'autre la fuit pour mieux aimer.
(*Par M. le Vicomte de Mélignan.*)

A v

L'AMOUR m'inspira le projet
 De conquérir une Couronne ;
 Zélis, vous en étiez l'objet ;
 J'ai réussi, je vous la donne.
 Mais si de ce brillant hommage
 Votre cœur paroît peu flatté,
 Je peux faire encor davantage,
 Je renonce à la Royauté.

I X.

POUR s'unir à l'objet qu'on aime,
 Renoncer à la Royauté,
 D'amour c'est un effort suprême,
 Dont un cœur doit être flatté.
 Mais celui qui, plus fier, voudroit par son courage
 Lui donner un Sceptre, une Cour,
 Peut-être en prouvant moins d'amour,
 En inspireroit davantage.

(Par une Dame abonnée.)

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

*Un Amant doit-il compromettre son amour
 en mettant l'amitié dans sa confidence ? Doit-
 il blesser l'amitié en lui cachant le secret de son
 cœur ?*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

JÉRUSALEM Délivrée, nouvelle Traduction, dédiée à M. le Comte de Vergennes, Ministre & Chef du Conseil Royal des Finances, avec son portrait, gravé par Gaucher, 5 vol. in-18. imprimés sur papier fin d'Angoulême. A Paris, rue des Poitevins, 1785. (Le texte est placé Stance par Stance à côté de la Traduction.)

ON connoît le jugement de Boileau sur le Tasse :

A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.

Ce trait de critique vint fort à propos pour le Clerc, qui publioit alors sa traduction des cinq premiers Chants de la *Jérusalem Délivrée*; cette traduction tomba, & le Clerc tâcha de se faire l'illusion d'en imputer la chute à la critique que Boileau avoit faite de l'original; mais la traduction de le Clerc n'avoit pas de *clinquant*; elle tomba par la même raison que ses Tragédies, parce qu'elle étoit ennuyeuse.

Quant au jugement porté par Boileau, & dans lequel il a persisté jusqu'à la mort, M. Mirabaud, Traducteur plus heureux du Tasse, a prouvé qu'il étoit directement contraire à celui qu'ont porté de la *Jérusalem Délivrée*, les Italiens les plus opposés au Tasse. En France, on lui reprochoit du clinquant & des *Concetti*; en Italie, on lui reprochoit d'en manquer, on le trouvoit sec & froid. L'Académie

A vj

de la Crusca, qui donna son sentiment sur le Poème de la *Jérusalem Délivrée*, comme l'Académie Française donna dans la suite le sien sur le *Cid*, relève sur-tout dans le Tasse ce défaut de fleurs & d'agrémens. De sorte qu'on pourroit dire de lui, à cet égard, ce que dit M. de Voltaire sur un autre sujet, « qu'il lui arriva la même chose qu'à M. de » Langeais, qui étoit poursuivi par sa femme au » Parlement de Paris pour cause d'impuissance, & » par une fille au Parlement de Rennes, pour lui » avoir fait un enfant. Il falloit qu'il gagnât une » des deux affaires, il les perdit toutes deux. »

On peut dire cependant que le Tasse les a gagnées toutes deux; il n'a cessé en effet de gagner dans la postérité; il est généralement reconnu aujourd'hui en tous pays que le Tasse ne manque point de fleurs & d'ornemens, & que ces ornemens ont rarement le défaut que Boileau a désigné par le *clinquant* du Tasse. La *Jérusalem Délivrée* a eu, comme les grands Poèmes de l'antiquité, l'avantage de fournir des tableaux aux Peintres, des sujets à tous les arts & à tous les talens; elle a fait faire à Quinault le Poème immortel d'*Armide*, à Danchet même celui de *Tunçrède*; elle est enfin au nombre des cinq ou six Poèmes Epiques dont les premières Nations du monde, tant anciennes que modernes, ont à se glorifier. Le rang, entre ces divers Poèmes Epiques, s'assigne diversement, selon le goût du Lecteur. M. de Voltaire, après avoir parlé d'Homère & de Virgile, ajoute :

De faux brillans, trop de magie,
Mettent le Tasse un cran plus bas;
Mais que ne tolère-t'on pas
Pour *Armide* & pour *Herminie*?

On pourroit ajouter, & pour *Clorinde mourant*.

de la main & sous les yeux de Tanerède, son amant, & pour Olinde & Sophronie, dont les sentimens sont si tendres & si purs; & pour Renaud, l'Achille de ce Roëme, &c.

Le mot de Boileau tiroit d'autant plus à conséquence, que ce n'étoit qu'un mot, & qu'on ne pouvoit le discuter. On le regardoit comme un résultat général, comme un jugement absolu. Boileau s'est expliqué depuis dans un discours tenu peu de temps avant sa mort, où il confirme ce jugement, mais en convenant que le Tasse, (ce sont ses termes) étoit un *génie sublime, étendu, heureusement né pour être Poète & grand Poète*. Un tel aveu pouvoit servir de passeport à bien des critiques. Celles que fait ou plutôt qu'annonce Boileau, sont générales; & comme elles ne sont point appliquées à des exemples, elles ne peuvent être réfutées. Ce discours de Boileau est rapporté dans l'histoire de l'Académie Française, par M. l'Abbé d'Olivet, qui l'avoit entendu.

Le P. Bouhours, autre critique sévère, est en général de l'avis de Boileau sur le Tasse; & comme il motive sa critique, comme il l'applique à des exemples, on peut raisonner avec ou contre lui.

Il relève, par exemple, ce vers du dix-neuvième Chant, où, en parlant de la mort du féroce Argant, le Tasse dit:

Minacciava morendo, e non languia.

« Qu'il menace, dit-il, que ses dernières paroles
 » aient quelque chose de fier, de superbe & de terrible.

Superbi, formidabili, feroci,
 Gli ultimi moti fur, l'ultime voci.

» Cela convient au caractère d'Argant;..... mais

» de n'être point foible lorsqu'on se meurt, *e non*
 » *languia*, c'est ce qui n'a point de vraisemblance...
 » La fermeté de l'âme n'empêche pas que le corps ne
 » s'affoiblisse;... cependant le *non languia*, qui va au
 » corps, exempte Argant de la loi commune, &
 » détruit l'homme en élevant le héros.»

Cette critique nous paroît minutieuse, sévère & même injuste; le Tasse ne dit point que le corps d'Argant ne s'affoiblit pas, puisqu'il a dit plusieurs fois le contraire.

Già nelle sceme forze il furor langue....

Tancredi che'l vedea col braccio esangue

Girar i colpi ad or più lenti, &c.

Il parle du dernier caractère que l'âme d'Argant imprime sur son visage, & il dit que c'est un caractère de colère, de menace, & non de langueur. C'est ainsi que Salluste dit de Catilina, que mort ou mourant, il conservoit l'air de fierté qu'il avoit en vivant, *ferociam animi quam habuerat vivus, in vultu retinens*. C'est ainsi que Velleius Paterculus dit d'un Général des Samnites vaincu, qu'il avoit plus l'air d'un vainqueur que d'un mourant, *victoris magis quam morientis vultum preferens*. C'est ainsi que le même Tasse dit d'un autre Sarrazin, que tout mort qu'il est, il menace encore les Chrétiens.

E morto anco minaccia.

Ce qui vraisemblablement n'a point déplu à Racine, qui, dans le récit du combat & de la mort des frères ennemis, dit, en parlant de Polynice :

Tout mort qu'il est, Madame, il garde sa colère,

Et l'on disoit qu'encore il menace son frère !

Son visage, où la mort a répandu ses traits,

Demeure plus terrible & plus fier que jamais.

DE FRANCE 15

Il est peut-être assez remarquable que le P. Bouhours approuve dans Sidoine Apollinaire, un trait à peu-près du même genre, & qui est exprimé par un jeu de mots :

Animoque supersunt
Jam propè post animam.

Je ne sais s'il eût été aussi indulgent pour le Tasse ; Armide dit à Renaud : *Je serai ce qu'il vous plaira, ou votre Ecuyer ou votre Bouclier* ; mais ces mots d'Ecuyer & de Bouclier forment dans l'Italien un jeu de mots que le P. Bouhours ne passe point au Tasse :

Sarò qual più vorrai *scudiero o scudo*.

Le Cardinal Palavicini, dont le P. Bouhours rapporte le sentiment sans l'improver, blâmoit le Tasse d'avoir dit qu'au commencement d'une bataille les nuées disparurent, le ciel voulant voir sans voile les grandes actions qui alloient se faire.

E senza velo

Volsse mirar l'opere grandi il cielo.

Si c'est le ciel matériel, dit le Cardinal Palavicini, il ne voit rien ; si ce sont les habitans du ciel, ils voyent à travers les nuages. Il nous semble que cette manière de critiquer tend à détruire toute poésie.

Le P. Bouhours nous paroît reprendre avec plus de justice les morceaux suivans, comme affectés & trop peu convenables à la situation.

Tancrède ayant tué Clorinde sans la connoître, apostrophe la main qui vient de frapper son amante, & lui dit : « Perce donc aussi mon sein !.... Mais » peut-être qu'accoutumée à des actions atroces, » barbares, tu regarderois comme un bienfait une » mort qui finiroit mes douleurs..

Passa pur questo petto , e fieri scempi
 Col ferro tuo crudel fa del mio core.
 Ma forse , usata a' fatti atroci ed empì,
 Stimi pietà dar morte al mio dolore.

La Traduction nouvelle , dont nous venons de nous servir , déguise un peu ici le vice de l'original , mais sans faire disparaître le raffinement & l'affectation si contraires au vrai langage de la douleur.

On peut encore faire de justes reproches au passage suivant , en reconnoissant toujours que le Traducteur a eu le mérite d'affoiblir le vice de l'original.

« O restes chéris!.... Si des monstres en ont fait
 » leur proie , je veux aussi être la proie des monstres;
 » je veux que leurs entrailles soient notre tombeau commun. »

L'original pèse bien davantage sur des idées désagréables , dont la délicatesse de notre langue exige qu'on supprime les détails , comme l'a fait le Traducteur.

Amate spoglie

. . . . S'egli avvien che i vaghi membri suoi
 Stari sian cibo di ferine voglie;
 Vuò che la bocca stessa anco me ingoi,
 E'l ventre chiuda me che lui raccoglie.

Cet art de déguiser les défauts de l'original , sans infidélité , est encore plus remarquable dans le passage suivant. C'est toujours Tancrède qui pleure Clorinde , mais qui la pleure avec trop d'esprit & de recherche , selon le P. Bouhours :

O falso amato ed onorato tanto
 Che dentro hai le mie fiamme , e fuori il pianto ;
 Non di morte sei tu , ma di vivaci
 Ceneri albergo , ov'è è riposto amore.

« O tombe si chérie, si respectée, qui renfermes
 » l'objet de ma flamme, & que j'arrose de mes
 » larmes ! Non, tu n'es pas le séjour de la mort,
 » mais d'une cendre animée où l'amour repose. »

Comme la petite antithèse recherchée & badine
 de *dentro e fuori*, dispaçoit sous cette expression dé-
 cente & d'ailleurs très-exacte : *qui renfermes l'objet*
de ma flamme, & que j'arrose de mes larmes ! C'est la
 même chose, & il n'y a plus d'antithèse ; combien le
 défenseur du clinquant, Philanthe, fait bien plus sortir
 ce défaut par l'éloge même qu'il en fait !

« Quoi de plus spirituel, dit-il, que ce marbre
 » qui a des feux ~~au dedans~~, des pleurs ~~au dehors~~ ;
 » qui n'est pas la demeure de la mort, mais qui
 » renferme des cendres-vives où l'amour repose ? »

Les jeux d'esprit, répond Eudore, ne s'accordent
 pas bien avec les larmes, & le P. Bouhours appli-
 que ici le mot de Quintilien : *Sententiolis ne flen-*
dum erit ?

Mais veut-on voir ces deux vers : *Non di morte*
fai tu, &c. bien embellis, bien corrigés, purgés
 d'antithèses, respirant l'amour & la douleur ? Rap-
 pelons-nous ces vers de M. de Voltaire.

Non, ces bords désormais ne seront plus profanes,
 Ils contiennent ta cendre ; & ce triste tombeau,
 Honoré par tes chants, consacré par tes mânes,
 Est pour nous un temple nouveau.

C'est encore avec trop d'art & d'esprit, selon le
 P. Bouhours, qu'Armide se plaint de Renaud, qui
 la quitte :

O tu che parte
 Teco parte di me, parte ne lassi ;
 O prendi l'una, o rendi l'altra, o morte
 Dà insieme ad ambe.

On pourroit croire que ce seroient ces vers qui auroient fait faire à Corneille ces fameux vers du Cid :

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau,
Et m'oblige à venger, après ce coup funeste,
Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste.

S'ils n'étoient pas dans Guillen de Castro :

La mitad de mi vida
Ha muerto la otra mitad.
Y al vengar
De mi vida la una parte
Sin las dos he de quedar.

Et ce n'est point ainsi que parle la Nature,

dit à ce sujet M. de Voltaire, d'après le Misanthrope ; puis il ajoute une réflexion fine, pleine de sentiment & de goût :

« Par quel art cependant, dit-il, ces vers touchent-ils ? N'est-ce point que *la moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau*, porte dans l'âme une idée attendrissante qui subsiste encore malgré les vers qui suivent ? »

Les exemples de *Concetti*, que nous venons de citer, & quelques autres semblables que le Tasse présente, & dont on ne trouveroit pas la moindre trace dans Virgile, sont sans doute ce qui fonde la critique de Boileau & du P. Bouhours, que M. de Voltaire paroît confirmer.

Voilà pour les faux brillans. Quant à la magie, elle est le principal ressort du merveilleux dans la *Jérusalem Délivrée*, & elle y remplace l'intervention des Dieux, si ordinaire, & toujours si froide dans les Poèmes Épiques. Mais on peut dire de cette magie :

L'effet en est trop beau pour en blâmer la cause.

La forêt enchantée, le palais & les jardins d'Armide ont fourni aux Arts des sujets, & au Public des Spectacles intéressans.

Virgile avoit imité Homère, sur-tout dans les détails; il nous semble qu'on n'a pas assez dit combien le Tasse a imité Virgile.

Quant au plan général du Poème, il paroît conçu d'après celui de l'Iliade, non-seulement par la multitude des combats généraux & particuliers; non-seulement parce que dans l'un de ces Poèmes on assiège Troye, dans l'autre, Jérusalem; mais sur-tout parce que dans tous les deux le mécontentement & l'indocilité aux ordres du Général, tiennent long-temps le Héros principal dans l'inaction, ce qui donne aux Héros secondaires le moyen de paroître avec éclat & avec avantage. La colère seule retient Achille immobile dans ses vaisseaux; le jeune Renaud est enchaîné par la volupté, ce qui est pour le moins aussi moral.

Quant aux détails, c'est Virgile sur-tout que le Tasse s'attache à imiter; & comme Virgile lui-même a souvent imité Homère, il arrive quelquefois que le Tasse les imite tous deux.

Nos Lecteurs verront avec plaisir la manière du Tasse rapprochée de celle de Virgile dans plusieurs de ces imitations.

*Nox erat, & placidum carpebant fessa soporem
Corpora per terras, sylvaque & sava quierant
Æquora; cùm medio volvuntur sidera lapsu,
Cùm tacet omnis ager, pecudas pïstaque volucres,
Queque lacus latè liquidos, queque aspera dumis
Rura tenent; somno posita sub nocte silenti
Lenibant curas, & corda oblita laborum.
At non infelix animi Phanissa: neque unquam*

*Solvitur in somnos, oculisque aut pectore noctem
Ascipit.*

Era la notte allor ch'alto riposo
Han l'onde e i venti, e pareva muto il mondo,
Gli animai lassi, e quei che'l mare ondofo,
O de' liquidi laghi alberga il fondo,
E chi si giace in tana, o in mandra ascoso,
E i pinti augelli, nell' oblio giocondo
Sotto il silenzio de' secreti orrori
Sopian gli affanni, e raddolciano i cori.
Ma ne'l campo sedel, ne'l Franco Duca
Si discioglie dal sonno, o almen s'accheta.

« La nuit régnoit sur l'Univers; l'onde & les
» vents étoient parfaitement calmes, toute la Na-
» ture paroissoit en silence: les animaux fatigués;
» les habitans des mers & des lacs; les hôtes des
» antres, des forêts ou des bergeries; les oiseaux de
» toute espèce oubloient, dans un doux repos &
» dans le silence d'une secrète horreur, leurs tra-
» vaux, leurs peines, & calmoient leurs inquié-
» tudes.

» Mais ni Godefroy ni les Chrétiens ne goûtent
» le repos & ne se livrent au sommeil. »

*Centauri inforibus stabulant, scyllaque biformes:
Et centumgeminus Briareus, ac bellua lerna.
Horrendum fridens, flammisque armata Chimera:
Gorgones, harpyiaque, & forma tricorporis umbra.*

Quì mille immonde Arpie vedresti, e mille
Centauri, e Sfinzi, e pallide Gorgoni,
Molte e molte latrar voraci Scille,
E fischiar Ldre, e sbilar Pitoni,

E vomitar Chimere atre faville,
E Polifemi orrendi, e Gerioni,
E in nuovi mostri, e non più intesi o visti,
Diversi aspetti in un confus, e misti.

« Là, on voit des milliers de barpies immondes,
» des milliers de centaures, de sphinx & de pâles
» gorgones ; nombre de scylls dévorantes qui
» aboient, des hydres qui soufflent, & des pithons
» qui sifflent ; des chimères qui vomissent des tor-
» rens d'une noire fumée ; des polyphèmes effrayans ;
» des gérons ; mille monstres nouveaux, inconnus,
» ignorés, de formes différentes, mêlés & con-
» fondus tous ensemble. »

Dans cet exemple, le Tasse a seulement chargé
le même tableau d'un plus grand nombre d'objets.

*O quam te memorem, virgo ! namque haud tibi
vultus*

Mortalis, nec vox hominem sonat. O Dea certè...

Sis felix, nostrumque leves quacumque laborem.

Donna, se pur tal nome a te convienfi ;

Che' non somigli tu cosa terrena.....

Fà ch' io sappia chi sei ; fà ch' io non erri

Nell' onorarti, e s'è ragion, m'auerri.

« Madame, si pourtant je dois vous appeler de
» ce nom ; car vous ne ressemblez en rien à une
» mortelle..... Apprenez moi qui vous êtes ; faites
» que je ne me trompe pas dans les hommages que
» je vous rends ; permettez que je me prosterne à
» vos pieds. »

Sed mihi vel tellus opem prius ima dehiscat,

Vel Pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,

Pallentes umbras erebi, noctemque profundam

Ante pudor, quàm te violò aut tua jura resolvò.

Ou sainte pudor, &c.

Ahi, che fiamma dal cielo anzi in me scenda,
Santa onestà ch' io le tue leggi offenda!

« O sainte pudeur! que' la foudre m'écrâse, plu-
» tôt que jamais je viole tes loix! »

Gratior & pulchro veniens in corpore virtus.

La..... virtute.....

Che in sì bel corpo più cara venia.

« La valeur que rehaussent les grâces de Renaud.

Forfan & hac olim meminisse juvabit....,

Durate, & vosmet rebus servate secundis.

Tosto un dì fia che rimembrar vi giove.

Gli scorsi affanni, e sciorre i voti a Dio.

Or durate magnanimi, e voi stessi

Serbate, prego, ai prosperi successi.

» Un jour viendra que vous aimerez à vous rap-
» peler les dangers que vous aurez courus pour ac-
» quitter vos vœux. Maintenant ranimez tout votre
» courage, & réservez-vous, je vous conjure, pour
» des succès heureux. »

Multa gemens.... quos amisit inultus amores.

Et tentat sese atque irasci in cornua discit,

Arboris obnixus trunco, ventosque laceffit

Itibus, & sparsâ ad pugnam proludit arenâ.

Non altramente il tauro, ove l'irriti

Geloso amor con stimoli pungenti

Orribilmente mugge, è co' muggiti

Gli spiriti in se risveglia, e l'ire ardenti,

Ciò disse appena, e immantinente il velo
Della nube, che stesa è lor d'intorno,
Si fende, e purga nell' aperto cielo.

« A peine a-t-il parlé, soudain le nuage qui l'en-
veloppe, se déchire & se dissipe dans les airs. »

*Nisus ait : Dii ne hunc ardorem mentibus addunt ,
Euryale ? an sua cuique Deus sit dira cupido ?
Aut pugnam , aut aliquid jam dudum invadere
magnum*

Mens agitat mihi : nec placidâ contenta quiete est.

Buona pezza è , signor , che in se raggira
Un non so chè d'insolito e d'audace
La mia mente inquieta : o Dio l'inspira,
O l'uom del suo voler suo Dio si face.

« Il y a bien long-temps , Seigneur , que mon
esprit inquiet roule un projet hardi , extraordi-
naire ; ou c'est un Dieu qui me l'inspire , ou
l'homme se fait un Dieu de son desir. »

Le reste de l'Épîsode de Nisus & d'Euryale a fourni
plusieurs traits au Tasse.

*Mene igitur socium summis adjungere rebus ,
Nise , fugis ? Solum te in tanta pericula mittam ?*

Tu là n'andrai , rispose , e me negletto
Qui lascierai tra la volgare gente !

« Tu iras-là , lui dit-il , & moi , tu me laisseras
ici , méprisé , confondu dans la foule des guerriers
vulgaires ! »

*Est hic , est animus lucis contemptor , & istum
Qui vitâ bene credat , emi , quò tendis honorem .*

Nº. 19 , 7 Mai 1785.

B

Ho core anch'io che morte sprezza , e crede,
Che ben si cambi con l'onor la vita.

» J'ai, comme toi, un cœur qui méprise la mort ;
» Je crois, comme toi, qu'il est beau de changer la
» vie contre l'honneur. »

*Dii patrii, quorum semper sub numine Troja est,
Non tamen omnino teucros delere paratis,
Cum tales animos juvenum, & tam certa tulistis
Pectora.*

Nè già si tosto caderà, se tali
Animi forti in sua difesa or sono.

» Non, il ne tombera pas, puisqu'il lui reste pour
» appui des cœurs si magnanimes. »

*Disce, puer, virtutem ex me verumque laborem,
Fortunam ex aliis.*

Viva e sal d'onestate a me somigà:
L'esempio di fortuna altronde pigli.

» Qu'elle vive, ma fille, qu'elle me ressemble
» seulement par son honnêteté ! mais qu'elle ap-
» prenne d'un autre à être plus heureuse. »

*Te dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te veniente die, te decedente canebar.....*

*Qualis populeâ marens Philomela sub umbrâ,
Amisso queritur fatus, quos durus arator
Observans nido implumes detraxit ; at illa
Flet noctem, ramoque sedens miserabile carmen
Integrat, & mastis latè loca questibus implet,*

Lei nel partir, lei nel tornar del sole
Chiama con voce stanca, e prega, e plora :

Come usignuol cui 'l villan duro invole
 Dal nido i figli non pennuti ancora;
 Che in miserabil canto, affitte e sole
 Piange le notti, e n'empie i boschi e l'ora.

« D'une voix mourante, il appelle Clorinde
 » quand le jour finit ; il l'appelle quand le jour
 » commence, il l'invoque, il la pleure : ainsi un
 » rossignol, à qui un barbare villagoois a enlevé
 » ses petits, fait entendre pendant les nuits un chant
 » triste, solitaire & douloureux ; de ses plaintes il
 » remplit l'air & les bois. »

L'Épîsode de Polydore se retrouve aussi dans le
 treizième Livre de la *Jérusalem Délivrée*, & il est
 très-bien placé parmi tous les prodiges de la forêt
 enchantée. En cet endroit, Virgile est encore traduit
 presque littéralement. Dans plusieurs autres il n'est
 qu'imité, dans quelques-uns il est embelli ; il l'est,
 par exemple, dans le passage suivant :

*Labitur infelix studiorum atque immemor herba
 Victor equus ; fontesque avertitur, & pede terram
 Crebra ferit, demissa aures.....*

Langue il corsier già sì feroce, e l'erba
 Che fù suo caro cibo a schifo prende ;
 Vacilla il piede infermo, e la superba
 Cervice dianzi, or giù dimessa pende.

« Le courfier, jadis si fier, languit auprès d'une
 » herbe aride & sans saveur : ses pieds chancellent ;
 » sa tête, auparavant si superbe, tombe négligent-
 » ment penchée. »

Jusques là, tout est à-peu-près égal entre le mo-
 èle & l'imitateur, mais ce dernier ajoute au tableau
 d'autres traits qui l'embellissent, & que nous ne rap-
 porterons point.

Bij

*Ter conatus ibi collo dare brachia circum;
Ter frustra comprehensa manus effugit imago,
Par levibus ventis volucrique simillima somno.*

Gli stendea poi con dolce amico affetto
Tre fiata le braccia al collo intorno ;
E tre fiata in van cinta l'imago
Fuggia , qual leve sogno od aer vago.

« Et aussitôt, lui tendant les bras avec une douce
» affection, trois fois il essaye de le serrer contre
» son sein; mais, tel qu'un songe ou une vapeur
» légère, trois fois l'ombre échappe à ses vains
» embrassemens. »

Armide, au moment où Renaud la quitte, lui
tient le même discours que Didon à Énée; le Tasse
ne fait que traduire en cet endroit ce mouvement
éloquent & passionné :

*Nec tibi diva parens, generis nec Dardanus
auctor, &c.*

Les amours d'Antoine & de Cléopâtre, & la ba-
taille d'Actium, sont représentés dans le palais d'Ar-
mide comme sur le bouclier d'Énée; ce qui donne
encore occasion au Tasse de traduire Virgile; mais
ce beau mouvement sur la fuite d'Antoine, appar-
tient en propre au Tasse.

E fuggè Antonio! e lasciò or può la speme
Dell' imperio del mondo, ov'egli aspira!
Non fuggè nò, non temè il fier, non temè;
Ma segue lei che fuggè, e seco il tira.

La ceinture d'Armide est à peu-près celle de
Vénus dans Homère.

Le bouclier de Renaud est celui d'Achille & celui
d'Énée, mais bien plutôt le second que le premier,

en quoi le Tasse a montré son bon goût : en effet, les objets gravés sur le bouclier d'Achille, manquent de convenance ; ils sont tous étrangers & indifférens à ce héros ; Virgile a corrigé cette faute ; tout intéresse Énée dans les objets que représente son bouclier , ce sont tous les héros de sa race , tous les faits de l'Histoire Romaine.

Illic res Italas Romanorumque triumphos.

. *Illic genus omne futura*

Stirpis ab Ascanio pugnataque in ordine bella...

Attollens humero famamque & fata nepotum.

Il en est de même du bouclier de Renaud. Ce guerrier est un des ancêtres du Duc de Ferrare, protecteur du Tasse ; tous les ancêtres de Renaud, dont les exploits sont gravés sur son bouclier, sont les Auteurs de la Maison d'Est.

Il y a beaucoup d'autres imitations de Virgile dans le Poème du Tasse ; nous n'avons prétendu montrer que quelques-unes des principales ; comme nous les avons accompagnées de la traduction, nos Lecteurs ont pu se faire une idée de la fidélité à la fois élégante & littérale de cette traduction. Pour achever de montrer cette fidélité sous toutes les formes, nous ajouterons ici divers morceaux ; le premier est celui qu'on cite toujours pour prouver que le Tasse ne le cède point aux anciens dans le talent de l'harmonie pittoresque & figurative ; il prouve encore, ainsi que le suivant & plusieurs autres, ce qu'a dit M. de Voltaire, « que quand le sujet demande de » l'élévation, on est étonné comment la mollesse » de la langue Italienne prend un nouveau caractère sous les mains du Tasse, & se change en majesté & en force. »

Chiama gli abitator dell' ombre eterne

Il rauco suon della tartarea tromba :

B iij

Tremian le spaziose arre caverne ,
 E l'acr cieco a quel romor rimbomba.
 Nè sì stridendo mai dalle superne
 Regioni del cielo il folgor piomba ,
 Nè sì scossa giammai trema la terra ,
 Quando vapori in sen gravida serra.

« D'un son rauque , la trompette du Tartare ap-
 » pelle les habitans des ombres éternelles. Les ca-
 » vernes noires & profondes de l'enfer en font
 » ébranlées ; l'air ténébreux , à ce bruit , retentit.
 » Jamais la foudre qui tombe des régions supé-
 » rieures du ciel , n'éclate avec tant de fracas , &
 » de moins terribles secousses ébranlent la terre ,
 » quand les vapeurs qu'elle renferme dans son sein
 » s'agitent & s'embrâsent. »

Giace l'alta Cartago : appena i segni
 Dell'alte sue ruine il lido serba.
 Muojono le città , muojono i regni :
 Copre i fasti e le pompe arena ad erba :
 E l'uom d'esser mortal par che si sdegni ;
 O nostra mente cupida e superba !

« L'altièrre Carthage n'est plus : cette rive con-
 » serve à peine quelques signes de ses débris. Les
 » villes périssent , les Royaumes périssent ; l'herbe
 » & le sable couvrent les monumens du faste ; &
 » l'homme semble s'indigner d'être mortel ! ô folie !
 » ô chimère de l'ambition & de l'avarice ! »

Le P. Bouhours croit que cette belle idée de la
 mort des Cités & des Empires , & la réflexion qui la
 suit , pourroient bien avoir été fournies au Tasse ,
 par ce passage de la lettre de Sulpicius à Cicéron ,
sur la mort de sa fille : Hem nos homunculi indigna-
mur si quis nostrum interiit , quorum vita brevior

esse debet, cum uno loco, tot oppidorum cadavera projecta jaceant.

Les Chants premier, quatrième, septième, seizième & vingtième, sont les plus remplis de ces grandes beautés qui font le charme du Lecteur : c'est de ce dernier qu'un homme d'esprit & de goût a dit que le Tasse y avoit l'air d'un Dieu qui achève un monde.

Ne pouvant citer plusieurs endroits, nous nous bornerons à rapporter quelques Stances du Chant VII. C'est la réponse du Berger à Herminie, lorsqu'elle vient lui demander un asyle.

I X.

O SIA grazia del Ciel che l'umiltade
D'innocente pastor salvi, e sublime ;
O che, siccome il folgore non cade
In basso pian ma sulle eccelse cime ;
Così il furor di peregrine spade
Sol de' gran Re le altere teste opprime ;
Nè gli avidi soldati a preda alletta
La nostra povertà vile e negletta.

« Soit grâce du Ciel, qui veille sur l'humble innocence des Bergers & les protège ; soit que, »
» semblable à la foudre qui frappe les cîmes les »
» plus élevées & épargne les vallons, de même la »
» fureur de ces armes étrangères n'opprime que la »
» tête alrière des plus grands Rois, notre pauvreté »
» vile & dédaignée ne tente point d'avidés soldats. »

X.

ALTRUI vile e negletta, a me sì cara,
Chè non bramo tesor nè regal verga ;
Nè cura o voglia ambiziosa o avara
Mai nel tranquillo del mio petto alberga.

B iv

Spengo la sete mia nell' acqua chiara ;
 Che non tem'io che di venens' asperga :
 E questa greggia e l' orticel dispensa
 Cibi non compri alla mia parca mensa.

« Cette pauvreté si vile , si dédaignée , est pour-
 » tant si chère à mon cœur , que je ne souhaite ni
 » les sceptres ni les trésors : jamais aucun desir in-
 » quiet d'ambition , jamais l'avarice n'ont pénétré
 » dans mon âme paisible : je me désaltère dans une
 » onde pure , sans craindre qu'on y mêle des poi-
 » sons. Mon troupeau , mon petit jardin fournis-
 » sent , abondamment & sans frais , tout ce qui est
 » nécessaire à ma table frugale. »

X I.

CHÈ poco è il desiderio , e poco è il nostro
 Bisogno , onde la vita si conservi.
 Son figlj miei questi ch'addito e mostro
 Custodi della mandra , e non ho servi.
 Così men vivo in solitario chiostro ,
 Saltar veggendo i capri snelli e i cervi ,
 Ed i pesci guizzar di questo fiume ,
 E spiegar gli augelletti al ciel le piume.

« Comme nos desirs sont bornés , nos besoins le
 » sont aussi. Mes enfans , que vous voyez , sont
 » les gardiens de mon troupeau ; je n'ai point de
 » serviteurs. Ainsi , dans cette retraite écartée , je
 » passe mes jours , en voyant bondir les cerfs & les
 » jeunes chevreaux , les poissons se jouer dans les
 » ondes , & les oiseaux déployer leurs aîles dans
 » les airs. »

Le Traducteur , contre l'usage , dit beaucoup de
 bien dans sa Préface des Traductions qui ont pré-
 cédé la sienne , nommément de celle de M. Mira-
 baud , à laquelle il reproche seulement de n'être en

quelques endroits qu'un abrégé du Tasse ; il loue encore avec plus de plaisir & moins de restrictions la Traduction de M. le Brun , dont il avoue qu'il a fait le plus grand usage ; mais la sienne est jusqu'à présent la seule qu'on ait osé faire paroître stance à stance en présence du texte , qu'elle représente fidèlement.

« Madame de la Fayette, dit-il, comparok un
» Traducteur inexact à un laquais que sa Mai-
» tresse envoie faire un compliment. Plus le com-
» pliment est délicat , plus on est sûr que le laquais
» s'en tire mal. »

Pour éviter cet inconvénient, le Traducteur doit s'oublier entièrement pour n'être que l'Auteur qu'il traduit ; il doit en exprimer tous les traits , en suivre tous les mouvemens , rendre non-seulement les idées principales , mais les idées accessoiress , les mots , les images , les figures , les comparaisons , & autant qu'il est possible dans le même ordre que l'Auteur original. Une Traduction est fidelle quand elle rend toutes les idées sans rien ajouter ni retrancher ; elle est littérale quand elle est asservie & aux mots & aux idées & à leur ordre , autant que le génie des deux langues peut le permettre ; car il n'est jamais permis , dit le Traducteur , d'être barbare , plat ou ridicule. Tel est le précis de sa doctrine sur l'art de traduire ; mais les développemens mêmes de cette doctrine méritent d'être mis sous les yeux du Lecteur. « Les sentimens , dit le Traducteur , sont en-
» core partagés sur les libertés qu'on peut prendre
» en traduisant ; les uns exigent une fidélité scrupu-
» leuse... ; les autres veulent qu'on corrige l'origi-
» nal suivant le besoin. Ils prétendent qu'un Tra-
» ducteur ne doit tendre qu'à la perfection de son
» original ; & il y en a qui ont poussé cette liberté
» si loin , qu'ils ont absolument revêtu leur Auteur
» à la Françoisse. Cependant je crois que tout Au-

30 teur original doit être sacré pour un Traducteur ;
 30 s'il mérite d'être traduit, il ne faut ni le corriger
 30 ni l'embellir ; & de même que sur la scène on
 30 s'attache à nous rendre avec vérité les costumes
 30 des Peuples anciens dont on veut nous retracer
 30 une fidelle image, de même un Traducteur ne
 30 doit chercher qu'à rendre son Auteur avec tous
 30 ses traits caractéristiques ; son esprit doit, pour
 30 ainsi dire, s'identifier avec celui de l'original ; il
 30 doit.... rendre sa physionomie, son ton, sa ma-
 30 nière, le caractère de ses pensées, de son style ;
 30 il doit faire plier sa langue au génie de la langue
 30 qu'il traduit, & non faire plier son Auteur au
 30 génie de la langue adoptive. N'est-il pas ridi-
 30 cule de faire parler un Grec, un Romain comme
 30 ils se fussent exprimés s'ils eussent écrit de nos
 30 jours ? Ce n'est pas César dans Paris qu'on veut
 30 connoître, c'est César au milieu de Rome & des
 30 factions.....

30 Toute Traduction abrégée ne montre que
 30 l'impuissance où l'on a été de la rendre fidelle.
 30 Les Traductions libres servent la paresse en per-
 30 mettant qu'on se mette au-dessus de toutes les
 30 difficultés ; elles sont beaucoup plus faciles que
 30 les Traductions littérales, car c'est presque tou-
 30 jours les endroits difficiles qu'on ne rend pas litté-
 30 ralement..... Dans le siècle dernier on avoit, ce
 30 me semble, un système de Traduction infiniment
 30 préférable. Les Traductions étoient beau-
 30 coup plus fidelles, plus littérales.... Elles étoient
 30 bien supérieures à ces Traductions libres qui se
 30 reproduisent avec tant de facilité, & qui servent
 30 moins à faire connoître l'original que l'esprit du
 30 Traducteur.

Le nouveau Traducteur de la *Jérusalem Déliv-
 vrée* avoue cependant que les Traductions libres
 doivent plaire davantage à une première lecture, en

qu'oi nous ne savons s'il n'accorde pas trop aux Traductions libres, & s'il ne fait pas un peu trop les honneurs de la sienne. Souvent, dans les momens où une Traduction déplaît, on jette les yeux sur l'original par un mouvement naturel, & on voit presque toujours que c'est pour s'en être écarté que le Traducteur a cessé de plaire & d'intéresser : on voit que le vrai remède aux défauts qui se font sentir dans la lecture de sa Traduction, auroit été de se rapprocher de l'original. Ceci nous fait naître une idée générale sur les Traductions, c'est qu'elles seroient dans la main d'un homme de goût un des meilleurs moyens d'enrichir la langue traductrice d'une multitude de mots & de tours étrangers qui ne répugneroient point trop au génie de cette langue. Il seroit plus permis d'oser dans ce genre à un Traducteur qu'à un Auteur original, parce que le premier auroit un prétexte, disons mieux, un motif, auquel on déféreroit toujours beaucoup, celui de s'approcher de l'original ; cet art demanderoit une grande finesse de tact pour saisir des affinités délicates, & rejeter les rapports trop éloignés, trop durs, trop tranchans ; pour distinguer ce qui peut être risqué dans ce genre, & ce qui ne doit pas même être tenté ; pour user généreusement des droits d'un Traducteur, droits fondés sur ses devoirs & ses obligations, & pour ne pas en abuser.

Quoi qu'il en soit, tenons-nous en à ce principe du Traducteur, principe qui doit être regardé comme fondamental en matière de Traduction : c'est de rester toujours le plus près possible de l'original, c'est à-dire, aussi près que le génie de la langue traductrice peut le permettre ; c'est cette fidélité littérale sans barbarie, qui fait le principal mérite de cette Traduction ; elle fait parfaitement connoître l'original, elle en fait disparaître les difficultés, elle dispense de recourir à un Dictionnaire ; elle peut être

Bvj

utile & aux Italiens qui apprennent notre Langue ; & aux François qui veulent apprendre la Langue Italienne. Le style a de l'aïssance , de l'élégance & de la grâce , malgré les entraves de la fidélité la plus scrupuleuse.

V A R I É T É S.

*LETTRE de Mme la Princesse Czartorinska
à M. l'Abbé de Lille.*

PARDONNEZ , Monsieur , si j'interromps vos loisirs ; prenez-vous-en à votre réputation & à vos Ouvrages , si une Société entière s'adresse à vous pour remplir son attente. Rassemblés dans un petit hameau , où nous faisons notre principal séjour , l'amitié , l'inclination , le sang & les convenances nous lient ; tout se rassemble pour nous faire espérer que nous ne serons jamais séparés.

Il est tout simple que nous desirions d'embellir notre retraite ; le Poëme des *Jardins* nous a éclairés sur la manière ; la sensibilité , les souvenirs & la reconnoissance nous guident , & tout le hameau , dans ce moment , y est occupé à élever un monument à tous les Auteurs qui ont si souvent rempli nos jours d'instruction , d'attendrissement & d'agrément ; ils seront marqués selon leur rang , sur les quatre faces d'une pyramide de marbre ; d'un côté *Pope* , *Milton* , *Young* , *Sterne* , *Shakespéar* , *Racine* & *Rousseau* ; de l'autre , *Pétrarque* , *Anacréon* , *Métastase* , le *Tasse* & *Lafontaine* ; sur le troisième , *Mme de Sévigné* , *Mme Riccoboni* , *Mme de la Fayette* , *Mme Deshoulières* & *Sapho* ; sur le quatrième enfin , *Virgile* , *Gesner* & l'Abbé *Delille*. Ces quatre faces seront accompagnées d'arbres , d'arbustes & de fleurs.

Les roses, le jasmin, le lilas, des paquets de violettes & de pensées seront du côté des femmes; *Pétrarque*, *Anacréon* & *Métastase* auront le myrthe; le laurier sera pour *le Tasse*; le saule pleurant, le triste cyprès, les ifs accompagneront *Shakespéar*, *Young* & *Racine*; pour le quatrième côté, le hameau choisira ce que les vergers, les bois, les prairies peuvent offrir de plus agréable; & chaque habitant plantera un arbre ou arbuste, pour éterniser les Auteurs qui leur ont donné le goût de la vie champêtre, & par-là même contribué à leur bonheur.

Il ne leur manque qu'une Inscription pour rendre leur idée, & la faire passer à la postérité: elle sera gravée au pied du monument; & tout le hameau, d'un seul cri, a décidé que vous en soyez l'Auteur. Nous la demandons autant à votre cœur qu'à votre esprit. Cet hommage, simple & vrai, sera bien rendu par l'Auteur du Poème des Jardins, par le Traducteur de Virgile, & sur-tout par un homme sensible.

Nous vous prions de croire aux sentimens distingués avec lesquels nous sommes, Monsieur,

*Les plus grands Admirateurs
de vos Ouvrages.*

Réponse de M. l'Abbé DE LILLE.

M A D A M E,

La Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, est venue me trouver à Constantinople, où j'ai accompagné M. le Comte de Choiseul-Gouffier, Ambassadeur de France dans ces mêmes lieux, qu'il a parcourus autrefois comme Voyageur. Vous connoissez le beau monument qu'il a élevé à l'honneur de la Grèce. Si les Arts, rappelés dans leur première Patrie, en consacrent un à ceux qui auront

préparé leur retour, mon ami aura des droits à une des premières places. Je prévois qu'il laissera dans ce pays, un nom illustre dans plus d'un genre.

Pour moi, Madame, avide depuis long-temps de connoître ce beau pays de la Grèce, j'y ai porté des illusions trop tôt détruites; j'ai cherché les Athéniens dans Athènes; je ne les y ai point trouvés, & j'ai appris par votre lettre, pleine d'esprit & de grâces, qu'ils étoient réfugiés parmi les Sarmates. En la lisant, je l'ai crue écrite par des particuliers aimables & instruits, à qui un goût naturel & la médiocrité de leur état rendoient agréable le séjour de la campagne; je l'ai trouvée signée par tout ce que l'Europe a de plus distingué par la naissance, la valeur, l'esprit & les grâces. J'en ai été plus flatté que surpris. Votre nom & votre rang, Madame, vous condamnent à n'avoir point de goûts obscurs. Je connoissois depuis long-temps le votre pour tout ce qui est simple & beau. Ce Virgile, à qui vous destinez dans votre hameau une place, qui ajoutera encore à sa gloire, semble avoir dit pour vous :

Les Dieux ont quelquefois habité les forêts.

Je suis bien loin de prétendre à la place que vous voulez bien me donner près de lui dans le charmant projet de votre Pyramide. C'est bien assez d'avoir défiguré sa Poésie dans mes foibles traductions, sans gêner encore les honneurs que vous lui rendez. Quelques personnes d'un rang distingué, qui veulent bien aimer mes vers champêtres, ont fait planter dans leur jardin un arbre qu'elles ont nommé de mon nom. Ce monument est le seul qui convienne à la modestie d'une Muse des champs; elle se rend justice, quand elle a peur des marbres & des Pyramides; ces honneurs ne sont dûs qu'à ce même Virgile, qui fut, *en chantant les forêts, rendre les forêts dignes des Consuls*; & si vous vous rappelez,

Madame, que ces Consuls étoient à-la-fois de grands Guerriers & de grands Hommes d'État, l'application de ces vers d'un Poëte Latin ne vous sera pas difficile. Je travaille dans ce moment à un Poëme sur l'Imagination; j'ai tâché d'y peindre le pouvoir qu'elle exerce sur l'esprit par les monumens; le vôtre, Madame, n'y sera pas oublié. Pour prix de mes vers je ne demande à la Divinité que je chante que de me transporter dans votre hameau, de m'associer à vos goûts & à vos entretiens. Si mon nom est quelquefois prononcé dans vos scènes champêtres; si mes vers, rappelés par les objets qu'ils décrivent, sont quelquefois répétés dans vos bois, je me croirai trop heureux.

Votre Société, unie par les liens du sang, par l'amour des Arts, sur-tout par l'amitié, est la plus aimable confédération qu'ait vu la Pologne. Cette liberté que les Héros de votre patrie & de votre Maison ont cherchée si courageusement le sabre à la main, vous l'avez trouvée sans frais & danger dans la solitude & dans la paix des champs.

Vous me parlez, Madame, de vos souvenirs; d'autres, à votre place, se rappelleroient l'antiquité d'une Noblesse illustre, & l'honneur d'appartenir au sang des Rois. Vos souvenirs, au lieu d'être ceux de la vanité, sont ceux de l'amitié & de la reconnaissance; celle que vous témoignez pour les Auteurs fameux dont la lecture charme votre retraite, est bien juste & bien digne de vous. Permettez-moi seulement, Madame, quelques observations sur la place que vous leur offrez. Ni Racine, ni Gresset ne me paroissent faits pour être placés à côté des Poètes champêtres. Racine mérite une place bien supérieure. Gresset, qui a traduit les Éclogues de Virgile, paroît n'en avoir pas rendu la belle simplicité: il a peint avec finesse les ridicules de la Ville; mais il sentoit peu les charmes de la campagne.

Pour moi, Madame, ma place ne m'appartient pas assez pour avoir le droit de la céder, ni pour désigner celui qui doit la remplacer. C'est à la société d'y nommer; mais, en vous rendant votre bienfait, permettez que je conserve ma reconnaissance.

A l'égard de l'Inscription que vous me faites l'honneur de me demander, j'oserai vous observer encore qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, d'exprimer, aussi brièvement que le genre l'exige, le caractère d'un aussi grand nombre d'Auteurs, tous différens de langues, de nations & de siècles: j'ai tâché de la faire simple, précise, dans le style lapidaire & antique; & pour rendre dans le moindre nombre de mots possible l'hommage que des personnes illustres offrent dans une retraite champêtre aux grands Écrivains qui charment leurs loisirs, je cfois qu'il suffira de graver sur la Pyramide :

Les Dieux des Champs aux Dieux des Arts.

L'Inscription, comme vous le voyez, est écrite dans notre langue, ou plutôt dans la vôtre; elle vous appartient par les grâces que vous lui prêtez, & j'oserai vous dire avec Voltaire : *Elle est à toi, puisque tu l'embellis.* J'ai cru qu'une langue dans laquelle vous rendez tous les jours vos sentimens & vos idées, ne pourroit être indigne d'aucun monument: je ne l'ai trouvée insuffisante que pour exprimer toute la vénération, la reconnaissance & le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé,*
DELILLE.



ANNONCES ET NOTICES.

D ICTIONNAIRE des Jardiniers , contenant les meilleures Méthodes pour cultiver & améliorer les Jardins potagers, à fruits, à fleurs, les pépinières, &c. , avec des moyens nouveaux de faire le vin & de le conserver, & la manière d'employer toutes sortes de bois de charpente, traduit de l'Anglois de la huitième Edition de Philippe Miller, augmenté de la Description d'un grand nombre de Plantes inconnues à Miller, & des Notes relatives à la Physique & à la Matière médicale, in-4°. Proposé par souscription. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins. Prix, 12 liv. le Volume en feuilles. On paye en souscrivant 12 livres, & autant en recevant chaque Volume. Les deux premiers sont en vente, les suivans sous presse.

Jusqu'à présent la Nation Angloise peut se glorifier d'avoir produit l'Ouvrage le plus précieux sur la culture des Plantes indigènes & exotiques. La pratique du célèbre Miller, Cultivateur Philosophe, étoit appuyée sur quarante ans d'expérience & de réflexions; aussi ses compatriotes s'empressent-ils de profiter des connoissances utiles renfermées dans le Dictionnaire des Jardiniers. Huit Éditions consécutives de cet Ouvrage furent enlevées avec la même rapidité.

La Traduction qu'on offre au Public mérite d'être accueillie par les soins qu'on a pris de rendre l'Auteur avec exactitude, & de l'enrichir des découvertes qui ont été faites depuis Miller. Nous avons beaucoup d'Ouvrages de Botanique, peu sur l'édu-

cation des Plantes, mais pas un que nous puissions comparer à ce Dictionnaire.

MÉT HODE de traiter les morsures des animaux enragés & de la vipère, suivie d'un Précis sur la Putride maligne, par M. Esiaux, Professeur du Cours d'Accouchement des États de Bourgogne, &c. & par M. Chaussier, Professeur d'Anatomie des États de Bourgogne, &c. Volume in-12. A Dijon, chez A. M. Defay, Imprimeur.

Cet Ouvrage vraiment utile, a été rédigé par ordre de MM. les Elus Généraux des États de Bourgogne, & destiné particulièrement à être distribué dans les campagnes. Ce n'est pas là le seul objet d'éloges dûs à MM. les Elus Généraux de cette Province ; différens Cours qu'ils ont établis, célèbrent assez leurs vûes de patriotisme & de bienfaisance.

On a imprimé séparément chacun des Traités qui composent ce Recueil, & on en trouvera incessamment des Exemplaires à Paris, chez Didot le jeune & Barrois, Libraires, quai des Augustins.

APPELLES & Campaspe, ou le Triomphe d'Alexandre, Comédie Héroïque en un Acte. Prix, 18 sols. A Orléans, chez Létourmi, Libraire, Place du Martoy ; & à Paris, chez Royer, quai des Augustins, & chez les Marchands de Nouveautés.

Une charmante Pièce de Poésie de M. de Saint-Lambert a fourni le sujet de cette petite Pièce, écrite & imprimée sans prétention.

OPUSCULES Lyriques, par le même Auteur (M. Lablée), & chez les mêmes Libraires. Prix, 1 liv.

Ce petit Recueil annonce du talent dans le genre de la Chanson. Il y a quelques morceaux que l'Auteur auroit dû exclure, tels que la Chanson intitulée

Dorlis & Dircé ; mais il y en a d'autres, tels que les *Impromptus & la Séduction inévitable* , qui justifient notre éloge , & qu'on verra avec plaisir.

Précis des Histoires d'Alexandre-le-Grand & de Jules-César, & de leurs Faits Militaires, soit comparés, soit opposés entre-eux; suivi de plusieurs points de comparaison ou d'opposition entre ces deux Guerriers ; par M. Desclauxons, Brigadier d'Infanterie , & Chef de Brigade au Corps Royal du Génie , 2 Vol. in-12. A Paris, chez Méquignon le jeune, Libraire, au Palais.

L'Auteur de cet Ouvrage a voulu mettre entre les mains de tout le monde & présenter sous un même point de vûe les Commentaires de César & Quinte-Curce ; en conséquence il a rapproché tous les morceaux de ces deux Ouvrages qui ont pu lui fournir quelque sujet d'opposition ou de comparaison ; & pour ne point se livrer aux soins & aux dangers de traduire les deux Auteurs Latins , il a employé, ainsi qu'il le dit lui-même, la Traduction la plus récente des Commentaires & le sens de celle de Quinte-Curce par Vaugelas. L'Auteur a supprimé les Harangues, les Digressions, les Discours de longue haleine. Il s'est appliqué à rapprocher les faits, & il faut convenir qu'après avoir lu cet Ouvrage on est très en état de juger les deux Héros, & l'on s'en est formé une idée très juste & très-claire. Nous finirons cet article par ces mots du Censeur, qui nous ont paru rendre justice à l'Ouvrage & à l'Auteur. « Il falloit un Homme de » l'Art pour nous donner un parallèle aussi com- » plet & aussi judicieux de ces deux Conquêteurs, » dont l'un étoit le favori, & l'autre le maître de » la Victoire. »

MÉMOIRES lus dans la Séance publique du Bu-

reau Académique d'Écriture, en présence des Présidens du Bureau, le 18 Novembre 1784. A Paris, chez d'Houry, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'Orléans, rue Hautefeuille.

Ces Mémoires sont au nombre de trois. Le premier, sur la Vérification des Écritures, est de M. Harger, Secrétaire du Bureau; le deuxième, par M. Dautrepe, roule sur l'utilité de l'instruction publique. On trouve dans l'un & dans l'autre d'excellentes vues, rédigées avec précision & écrites avec clarté. Le troisième Mémoire, lu par M. Haüy, présente un objet bien intéressant; il traite de l'Éducation des Aveugles. Nous n'avons pas besoin de louer un projet aussi cher à l'humanité; tout ce qui tend sur-tout à adoucir le sort de cette partie des hommes à qui la Nature a refusé, ou à qui des accidens malheureux ont enlevé l'usage de leurs sens, est dans tous les temps & dans tous les lieux en possession du suffrage du Public. Les succès qui ont suivi les premiers Essais de M. Haüy, doivent lui faire espérer d'être un jour associé à la gloire de M. l'Abbé de l'Épée; la manière dont M. Haüy en parle dans son Mémoire, doit lui assurer l'estime publique, en prouvant qu'il réunit une modestie intéressante au zèle le plus actif & le plus désintéressé.

CORRESPONDANCE du Lord Germain avec les Généraux Clinton, Cornwallis & les Amiraux dans la Station de l'Amérique, avec plusieurs Lettres interceptées du Général Washington, du Marquis de la Fayette & de M. de Barras, Chef d'Escadre, traduit de l'Anglois. A Londres; & se trouve à Versailles, chez Poinçot, Libraire; & à Paris, chez Pissot, Libraire, quai des Augustins, & Nyon jeune, Libraire, quai des Quatre Nations.

Ces Lettres seroient peut-être de quelque utilité à celui qui voudroit écrire l'Histoire de la Révolution

d'Amérique, & joindre à cette Histoire toutes les Pièces propres à faire connoître les Personnages qui y ont joué un rôle. Pour le plus grand nombre des Lecteurs, les Lettres offrent peu de chose à la curiosité & à l'instruction publique.

Cours de Pathologie & de Thérapeutique Chirurgicales, nouvelle Edition, augmentée de Remarques & Observations importantes, par M. Hévin, Professeur Royal de Chirurgie, Conseiller, premier Chirurgien de feu M. le Dauphin & de Mesdames les Dauphines, premier Chirurgien de Madame, Sœur du Roi, ancien Inspecteur des Hôpitaux Militaires & des Colonies, des Académies Royales des Sciences de Lyon & de Suède, &c. Première Partie, Prix, 7 liv. 10 sols relié en un Volume, & 8 liv. 10 sols relié en deux Volumes. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie.

Les changemens que l'Auteur a faits à cet important Ouvrage en augmentent l'intérêt & l'utilité.

On trouve chez le même Libraire : *Nouvelles Instruatives, Bibliographiques, Historiques & Critiques de Médecine & de Chirurgie, ou Recueil raisonné de tout ce qu'il importe d'apprendre chaque année pour être au courant des connoissances relatives à l'Art de guérir. Année 1785.*

Portrait de Louis XVI, Roi de France & de Navarre, dessiné par L. S. Boizot, Sculpteur du Roi, gravé par N. Y. Voyer. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Zacharie, près celle de Saint Severin.

Ce Portrait est fort ressemblant.

Vue Perspective du nouveau Palais Royal, inventé & conduit par Louis, Architecte, dessiné &

gravé par N. Rasonnette. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Perdue, n°. 6, Place Maubert.

Cette Vue est destinée à servir de pendant à l'Arrivée du Roi à son Palais de Justice, par le même Graveur.

L'ABSENCE, Romance nouvelle, avec Accompannement de Guittare; paroles & musique de M. de Morlanne l'aîné. Prix, 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, Porte Saint Honoré, maison de Mlle de la Locherie.

NUMÉRO 15 de la cinquième année du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. Abonnement 15 liv. port franc par la poste pour cinquante-deux Livraisons qui paroissent tous les Dimanches. Prix, séparément 12 sols. — Numéro 12 du Journal d'Orgue à l'usage des Paroisses & Communautés Religieuses, par M. Charpentier, Organiste de l'Eglise de Paris, &c., contenant trois Hymnes avec quatre grands Chœurs que l'on peut employer aux rentrées de Processions pour les jours de grande Fête. Prix, 6 liv. port franc, abonnement 24 liv. de même port franc. A Paris, chez Leduc, successeur de M. de la Chevardière, rue du Roule, à la Croix d'or, n°. 6.

SIX Duos pour deux Violons séparés, par M. Prot, Musicien de la Comédie Française, Œuvre VI. Prix, 4 liv. 16 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Honoré, maison de M. Roblâtre, Marchand Épiciier, près la rue Saint Nicaise, & à la Comédie Française pendant le Spectacle.

AIR de l'Epreuve Villageoise arrangé pour le Clavecin, Violon obligé, par M. Pouteau, Organiste & Maître de Clavecin. A Paris, chez M. Bouin,

Marchand de Musique, rue Saint Honoré, près Saint Roch, au Gagne-petit; Mlle Castagnery, rue des Prouvaires; & à Versailles, chez Blaizot, rue Satory.

Le Sicur Porée, Marchand de Cheveux, Cour du Manège, Porte des Tuileries, tient du sieur Chaumont, Maître Perruquier, rue des Poulies, à Paris, un Dépôt d'une nouvelle *Pommade* attractive qui ne fond point.

Cette *Pommade* sert à fixer solidement les toupets postiches sur la tête pendant plus d'un mois sans aucun inconvénient, & en produisant l'illusion de la chevelure la mieux plantée. Elle se vend 3 liv. le bâton de deux onces.

Le sieur Dubois, Sergent en Charge des Gardes de l'Hôtel de Ville de Paris, demeurant présentement dans l'Abbaye S. Germain-des-Prés, Cour des Princes, chez le Sr Barbrau, Md. Mercier, continue le débit de la nouvelle *Pommade de Ninon*, pour ôter les taches de rousseur, qui blanchit & nourrit la peau, efface les rides, ainsi que de celle du soir, pour ôter le rouge & rafraîchir la peau, & d'une nouvelle *Essence de Beauté* pour le teint des Dames & la barbe. Le prix de ces trois objets sont, la *Pommade de Ninon*, 6 liv. le pot, & celle du soir, 3 liv. le pot; l'*Essence de Beauté*, depuis 3 liv. la bouteille jusqu'à 12 livres. On trouve également ces trois articles, à Versailles, au bas de l'Escalier des Princes; à Rouen, chez Gaillier, Mercier, rue Saint-Lo; à Saintes en Saintonge, chez Gaillard, Bijoutier, & à Grenoble, chez Mme Durand & Dury, Négocians. Il continue toujours de vendre la *Pommade Séphonique*, pour faire croître & épaissir les cheveux, à 6 liv. le pot; l'*Écorce d'orme piramydal*, à 3 liv. la livre; le *Rouge de Paris*, tiré du règne végétal, superfin, à 6 liv. le

pot, & l'inférieur, à 3 liv. ; l'*Eau de Cologne supérieure*, à 36 sols la bouteille, & la *Limonade sèche, rafraîchissante & diurétique*, à 6 liv. la livre ; l'*Eau Georgienne*, qui efface les taches de rousseur, blanchit le teint, détruit les rides ; (elle est tirée des suc des végétaux,) à 6 liv. la bouteille. Le sieur Dubots s'est appliqué, dès sa tendre jeunesse, à la connoissance des trois Règnes de la Nature. L'on trouve aussi chez lui toutes les Plantes Médicinales, tant exotiques qu'indigènes, & fleurs de toutes espèces, sans crainte d'avoir l'une pour l'autre, ce qui arrive souvent. Il prie ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres.

Le sieur Dubots débite aussi un nouveau *Cuir à Rasoir*, fait suivant une nouvelle méthode, qui exempte de se servir de la pierre ; prix 3 liv. & 6 liv., ainsi que de très-bons *Rasoirs*, à 4 liv. & 6 liv. la pièce.

T A B L E

<i>Vers sur la Naissance de</i>	<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>	
<i>Mgr. le Duc de Norman-</i>	<i>phe,</i>	6
<i>die,</i>	3 <i>Jérusalem Délivrée,</i>	11
— <i>A M. Pujos,</i>	4 <i>Variétés,</i>	36
<i>Le Bonheur, Stances,</i>	<i>ib. Annonces & Notices,</i>	41

A P P R O B A T I O N :

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 7 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 6 Mai 1785. GUIDL



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE , le 25 Mars.

LES lettres du Caire contiennent la nouvelle d'une nouvelle tragédie dans cette capitale de l'Egypte. Le 3 Février, jour de la fête du Pacha, tous les Beys & autres grands Officiers se rendirent au château pour y complimenter le Gouverneur. Environ 60 Conjurés, attachés à des Grands exilés dans les derniers troubles, choisirent ce moment pour se venger de plusieurs Beys : ils s'introduisirent armés & travestis dans la salle d'audience ; mais faute de concert, l'exécution de ce complot ne réussit pas. Quelques mouvemens suspects parmi les conjurés furent observés par l'Emir Hatch, qui fit un signe à Hussian Bey. Ce dernier s'étant levé, on lui tira un coup de pistolet, dont il eut la mâchoire emportée ; tout sanglant il mit le sabre à la main, ainsi que d'autres

N°. 19, 7 Mai 1785. 2

Beys, & perça au travers des conjurés. L'un des Beys a été tué, & le Chiaoux Kiayssi dangereusement blessé. Après cet événement, le gouvernement, ou plutôt l'anarchie déposa le Pacha le même jour, & plusieurs de ses Officiers furent exilés. On fait des recherches vives sur cette conspiration, plusieurs Grands du Caire ont déjà été traînés au supplice.

Il est assez plaisant que nous ayons adopté ici les expériences aërostatiques ; apparemment sous la conduite de quelques étrangers. Cette nouveauté nous a même singulièrement exaltés, ainsi qu'on en jugera par le récit suivant :

Deux Bostangis du sérail, secondés par un Persan physicien, ont construit un Ballon assez volumineux pour enlever trois personnes. Après avoir tout disposé pour que leur entreprise eût un plein succès, ils demandèrent au Grand-Seigneur la permission de monter tous les trois dans le Ballon, & de faire un voyage aérien. Sa Hauteesse leur accorda avec bonté, & voulut même que cette expérience se fit avec la plus grande solennité. Le jour fixé étant arrivé, toutes les sultanes superbement habillées se rendirent sur la terrasse du sérail. Un nombre infini de Musulmans & d'Européens entourèrent l'amphithéâtre. Les trois intrépides aéronautes s'étant présentés devant le Grand Seigneur pour recevoir l'ordre du départ, Sa Hauteesse les accueillit avec bonté, & remit lui-même à chacun d'eux une superbe pelisse. Aussi-tôt après ils entrèrent dans la Gondole, & on coupa les cordes qui retenoient le Ballon. L'Aérostat s'éleva majestueusement au mi-

lieu des cris d'applaudissement de tous les spectateurs ; après être parvenu à une très-grande hauteur , le vent soufflant du Nord-Ouest , il prit sa direction vers la Calcédoine : sa marche fut si rapide que dans quatre heures & demie il fit trente lieues , & alla tomber au milieu du château de Bursia. Les habitans épouvantés crurent d'abord que c'étoit leur prophète , qui indigné de leurs crimes , venoit pour les châtier. Les voyageurs étant descendus , allèrent saluer le Pacha ; ils se rendirent ensuite avec leur Ballon à bord d'un bâtiment , qui les transporta à Constantinople , où ils entrèrent en triomphe au milieu des acclamations de tout le peuple. Ils eurent aussitôt après leur arrivée , audience du Grand-Seigneur , qui leur témoigna sa satisfaction , & les combla d'éloges & de présens. Sa Hauteesse ordonna que le Globe aérostatique seroit suspendu au milieu de la mosquée de Ste Sophie , pour perpétuer l'époque de cette glorieuse entreprise ; que les deux Bostangis auroient les deux premiers postes vacans de Bassa à deux queues , & que le Persan seroit nommé premier physicien de la Porte avec 24 bourses d'appointemens annuels.

On nous permettra de soupçonner que ce détail , raconté très-sérieusement , n'est qu'une pasquinade. Le ballon suspendu dans la Mosquée de sainte Sophie passe même la raillerie. Quant aux voyageurs , élevés au grade de Bacha à deux queues , on doit les féliciter d'avoir si heureusement trouvé ce nouveau moyen de parvenir.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG , le 21 Avril.

En exposant les rapports des Feuilles pri-

bliques sur la conspiration réelle ou supposée contre le Prince Adam Czartoriski, nous avons constamment témoigné notre défiance des conjectures & des absurdes assertions, par lesquelles on expliquoit cette affaire mystérieuse. Il nous a toujours paru insensé d'imaginer, que par spéculation, une femme s'exposât à une procédure criminelle, par des impostures qui devoient soulever contre elle des accusés puissans. Le Comte Stanislas Potocki vient de confirmer nos doutes dans une lettre qu'il s'est cru obligé d'adresser à l'un des gazetiers qui donnoit le plus de cours à ces rapports. Voici de quelle manière le Comte s'explique à ce sujet :

En parcourant vos Feuilles, dès la première, qui annonce la trame contre le Prince Czartoriski, jusqu'au n°. XVIII., il m'a été facile de me convaincre, que votre correspondant de Varsovie suit assez exactement la marche progressive de la calomnie. Si le Public est le Juge des Juges, il ne l'est qu'en dernier appel : il ne sauroit décider en première instance. Lorsque le Tribunal du Grand-Maréchal aura prononcé sur l'accusation, le Public prononcera à son tour sur le décret & sur l'accusateur, s'il existe. Aujourd'hui il y a une accusation sans accusateur. Si le Prince Czartoriski a abandonné sa plainte, c'est que tous ses témoins ont été exclus. Toute la question se réduit donc maintenant à savoir, si les témoins peuvent être légalement rejetés dans un crime secret, & si la trame contre le Prince Czartoriski mérite cette dénomination.

Il est inutile d'entrer dans le détail des fausses

imputations de votre correspondant, quant à l'affaire même. Voici le simple exposé du fait, qui les détruit toutes. Le Prince Czartoriski fait citer le sieur Ryx, Valet-de-Chambre du Roi, comme ayant attenté à sa vie : il produit trois témoins oculaires. Le sieur Ryx recrimine contre les témoins : on les implique dans le Procès ; on les éloigne du témoignage, & le Prince Czartoriski se voit par là forcé d'abandonner sa plainte.

Votre correspondant n'ignore pas, sans doute, que la suppression des preuves doit être toujours regardée comme la preuve la plus forte : il cherche donc d'avance à noircir le caractère des témoins, pour diminuer dans le public l'impression de leur exclusion.

La femme d'Ougroumoff a été citée comme témoin, parce que sa confrontation avec les deux autres est nécessaire. Si son témoignage ne mérite pas une croyance aveugle, il exige un examen attentif. Son exclusion est oiseuse, par-là même que son admission ne peut être nuisible. D'ailleurs tout le mal, qu'en dit votre correspondant, prouve qu'on ne s'adresse jamais pour un crime à d'honnêtes-gens, mais qu'en le dévoilant les plus malhonnêtes effacent par-là leur conduite passée.

Le Négociant Taylor, second témoin cité & exclus, que votre correspondant vous a peint comme un des aides de la dénonciatrice, vient de donner une preuve de son innocence & de son honnêteté, qui laisse peu à dire pour sa justification. Ayant appris que le tribunal avoit refusé d'admettre son témoignage, il lui a demandé avec instance de se rendre prisonnier. Je me fais un plaisir & un devoir de vous envoyer copie de cette demande : sa publicité ne peut être qu'avantageuse ; c'est un grand exemple à citer.

Le troisieme témoin cité & exclus , c'est moi , je me trouve impliqué dans la réclamation : je la supporte , je la confondrai. En attendant il m'est impossible de ne pas être sensible à la qualification d'*Aide de la dénonciatrice* , que votre correspondant semble me donner d'avance. Mon nom , à la vérité , n'est pas prononcé ; mais il est indiqué , on le laisse à deviner , c'est ce qui m'oblige à parler.

Je sens , que la naissance , la fortune , les rangs ne sont dûs qu'au hasard. Pour déterminer la qualité d'un témoin , il faut la réputation & l'estime générale. L'éloge public , dont le Roi a bien voulu m'honorer à la dernière Diète , les témoignages flatteurs des Etats assemblés ; leurs suffrages pour le choix du Conseil de Sa Majesté ; — tous ces traits seroient des titres pour moi , si l'homme de bien , réduit au rang d'accusé , avoit besoin de descendre dans des détails humilians de justification ; mais mon exclusion ne porte que sur ma prétendue parenté.

L'Impératrice de Russie a nommé pour son Envoyé à Munich le Comte Romanzow , troisieme fils du Feldt-Maréchal de ce nom , & on attend à Petersbourg le Comte de Schall , député par l'Electeur Palatin avec le même caractère.

« Les Académies de Peinture , de Sculpture & d'Architecture établies à Pétersbourg par saue l'Impératrice Elisabeth , viennent de recevoir un nouvel accroissement , & d'être mises sur un pied fixe par l'Impératrice régnante , qui leur a assigné des fonds considérables , pour encourager les talens de leurs Eleves & se les attacher davantage. Dans la vue de pousser & de perfectionner les importantes découvertes déjà faites par les Navigateurs de cet Empire , S. M. a aussi

ordonné l'exécution d'une entreprise dont le succès ne peut qu'intéresser tous ceux qui aiment les progrès des sciences, sur tout ceux des connaissances géographiques & de l'Histoire naturelle. C'est le Lieutenant-Colonel Bleumer qu'Elle en a chargé. Accompagné de quelques personnes versées dans la Géographie, il débouchera de la rivière d'Anadir, & fera une excursion vers les parages où quelques Navigateurs Marchands, en doublant le Cap de Tschuktschi à 74. degrés de latitude, & descendant vers le Midi par le détroit qui sépare la Sibérie de l'Amérique, ont découvert des Isles habitées au 64° degré de latitude. Le pays leur a paru si avantageux, qu'ils y ont établi avec les habitants un commerce de pelleteries, dont nous avons ici plusieurs échantillons : ils ont fait sur tout un présent à l'Impératrice de quelques peaux de renards noirs, des plus belles qu'on ait encore vues. L'on pense que quelques-unes de ces Isles, qu'ils ont nommées Aleyat, tiennent au Continent de l'Amérique. L'entrepôt de ce nouveau commerce est à l'Isle de Behring ».

Le même météorologiste & Professeur Luders de Glucksbourg, qui annonça la prolongation d'un hiver rude jusqu'au commencement d'Avril, vient de prédire le regne des vents de Nord & de Nord-Est, pendant tout le Printemps. Jusqu'ici cette prédiction n'est malheureusement que trop fondée ; mais il faut espérer que le Physicien n'aura pas rencontré juste jusqu'au bout.

L'Elbe est actuellement débarrassée de glaces, & ouverte à la navigation.

Il partira d'ici cette année 24 bâtimens pour faire la pêche de la baleine.

Le nombre de bâtimens baleiniers, que la ville d'Altona équipe est de 4, & celui de Glukstadt, de 7.

Le 5, les bâtimens que l'on avoit vu dans les glaces près de Hornbech, ont été chassés dans le Cattegat par un vent de S. O.

Les 6. & 7, le vent étant au Nord, il est arrivé 11 bâtimens à la rade de ce port.

DE VIENNE, le 23 Avril.

Il n'est question que de la paix avec la Hollande & de préparatifs militaires. Chacun explique comme il peut cette contradiction : en attendant qu'elle se leve, il y a toujours d'assez grands mouvemens autour & au milieu de nous. Le corps franc de Brentano, qui a passé ici doit s'arrêter entre Lintz & Polten, pour y attendre des ordres ultérieurs, en vertu desquels il continuera sa route vers les Pays-Bas, ou passera le Danube à Krems pour se rendre en Bohême. Ce corps a été très admiré ici : la vigueur, la contenance & la discipline de cette troupe ont frappé les spectateurs : nonobstant cette discipline, quelques soldats, en passant devant des boutiques de boulangers, ont enfilé à leurs longs couteaux à la Turque les petits pains étalés en vente : ils ont cru que cette exposition étoit une galanterie qu'on leur avoit préparée, & ils l'ont mise à profit pour paroître reconnoissans.

Parmi les douze vieillards auxquels l'Empereur lava les pieds, selon l'usage, le jour du Vendredi saint, il s'en trouva un qui portoit une bourse à cheveux. Le Monarque l'ayant remarqué, demanda à un des prélats qui l'assistoient, s'il avoit jamais oui dire que parmi les Apôtres, il y en eût un qui portât une bourse à cheveux.

On a ordonné au Gouverneur de Transylvanie de désarmer tous les payfans, qui restent sans défense contre les loups, contre leurs oppresseurs & contre les brigands dont la province est infestée.

L'Empereur a nommé le général de Clairfait vice Commandant de Vienne, & Brigadier des régimens dans la Basse Autriche.

DE FRANCFORT, le 26 Avril.

Le 6 de ce mois, M. de Mollendorf, Gouverneur de Berlin, reçut ordre de se rendre sur le champ à Potsdam auprès de S. M. Le même ordre fut intimé au Général de Lengefeldt, ainsi qu'à M. de Werder, Ministre d'Etat. Cette conférence a fait naître beaucoup d'inductions trop chimériques pour être rapportées.

Le jugement des 150 Valaques emprisonnés n'a pas été fort rigoureux : aucun d'eux n'a été puni de mort. Ils ont été seulement condamnés à une prison plus ou moins longue, ou à une flagellation plus ou moins grande, chacun d'une manière

proportionnelle à son délit. Le calme est parfaitement rétabli dans la Transylvanie, & on s'occupe à réparer & à augmenter les fortifications des principales villes de cette province, telles que Hermanstat, Foarach & Mediach.

On vient d'établir en Hongrie de nouvelles écoles, dans lesquelles on apprendra aux enfans la langue allemande dans toute sa pureté. Les enfans de toute religion y seront admis.

Dés Negocians qui reçoivent de tems en tems des lettres de la *Macedoine*, disent que les *Turcs* y font de grands préparatifs contre les *Monténégrins*, qui ne veulent pas se soumettre à la *Porte*, & qui ont déjà taillé en pieces plusieurs corps de troupes *Ottomanes*. Les Grecs prétendent que c'est contre eux que les *Turcs* se disposent à agir. Près *Skabaz* en *Bosnie*, l'*Aga* a fait arrêter & mettre en prison quelques familles dont les chefs avoient quitté le pays : ils ont fait dire à l'*Aga*, que s'il ne rendoit pas la liberté aux leurs, ils viendroient mettre le feu à son château. L'*Aga* n'ayant tenu aucun compte de leur menace, ils l'ont effectuée pendant la nuit, & l'ont emmené lui-même dans leurs forêts, où ils l'auront probablement massacré.

Le 18, à deux heures de la nuit, le feu s'est manifesté dans la salle de spectacle de cette ville ; heureusement les secours ont été administrés avec tant d'adresse & de célérité, qu'on a sauvé l'édifice, à la réserve de deux chambres très-endommagées.

La Direction de la Compagnie des Indes de Brême a fait notifier, que le 9 du mois prochain commencera la vente des marchandises des Indes.

Orientales, apportées au mois de Novembre dernier par le bâtiment le *Président*. Ces marchandises consistent en 250,000 liv. pesant de café de Java, 150,700 liv. de poivre noir, 3,000 liv. de poivre blanc, 30,000 liv. d'étain, 12,500 liv. de bois de Japon, 400 paquets de cannes, 2 caisses *idem* de camphre de Japon, de l'indigo, des nankins, du thé de Hayson & de Soatchien, de la gomme-gutte, du sandragon, des damas, des sarins & des mouffelines.

On apprend de Gottingue que le sieur Kolborn, de la religion Catholique, a été appelé à cette célèbre Université Protestante, en qualité de professeur de Droit Canon.

La commotion souterraine que l'on a éprouvée à Mayence, dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, s'est fait aussi ressentir dans plusieurs autres endroits, & nommément à Seligenstadt.

Une chronique de Vienne porte que l'hiver de 1682 s'étoit prolongé jusqu'au mois de Mai; que les glaces du Danube ne s'étoient rompues que le 12 Avril, & que le 5 Mai on avoit encore été obligé à faire du feu dans les poêles.

Une lettre écrite de Mayence à M. F. par M. le Comte de... contient un fait singulier.

A 6 lieues de Mayence, demeure dans le village de Badenheim un payfan, nommé *Isaac Maus*, que la nature paroît avoir favorisé particulièrement dans la formation de ses facultés intellectuelles. Cet homme, simple Laboureur, est doué d'une pénétration d'esprit & d'un jugement extraordinaires. Ses connoissances & sa lecture sont très-étendues. Derrière sa charrue, on occupé par d'au-

tres travaux rustiques , il combine des esquisses de poèmes , ou médite quelque plan sur des objets philosophiques ou économiques , qu'il écrit & développe dans ses heures de loisir. Ce paysan extraordinaire a su , par son travail , se procurer une aisance honnête. Sa conduite est irréprochable ; c'est un tendre époux , un tendre pere & un sujet fidele. Son champ est bien cultivé , sa maison est entretenue proprement , & on reconnoît dans tous les arrangemens qu'il a fait , un véritable esprit philosophique ; j'ai lu de ses poésies & de ses autres écrits , & je crois pouvoir assurer , que comme Poète , il mérite une place honorable au Parnasse. La versification de ses poésies est légère & coulante ; son langage est fier , serré , mâle & énergique , & les images qu'il emploie sont pleines de chaleur & de vérité. — Ce paysan , Poète & Philosophe , a été sollicité à plusieurs reprises de donner ses manuscrits pour l'impression ; il a enfin cédé aux instances réitérées de ses amis & protecteurs ; il leur a remis une partie de ses poésies qui paroîtront incessamment par la voie de la souscription (1).

L'Electeur de Baviere se propose de faire dans le mois de Mai , un voyage à Pise , & de revenir ici au mois de Juillet : on ne sçait pas encore si la cérémonie de prestation du serment de fidélité des Etats & Sujets de Baviere aura lieu avant le départ de S. A. E.

Depuis quelque temps les Etats tiennent souvent des assemblées.

Le Duc regnant de Wirtemberg a fait graver sur une pierre sépulcrale , placée par ses ordres dans son hermitage de Hohen-

(1) On souscrit à Paris , chez M. Friedel , Professeur des Pages du Roi , rue S. Honoré ; prix 3 liv.

heim, à l'endroit destiné à sa sépulture, l'inscription suivante, en langue Allemande, dont voici la traduction :

A M I.

J'ai joui du monde, j'en ai joui en abondance ; ses charmes m'avoient entraîné ; je me suis laissé emporter aveuglément par le torrent. Dieu ! quel aspect ! lorsque mes yeux se défilèrent. Des jours & des années s'étoient écoulés, & jamais il ne fut songé au bien. L'hypocrisie & la fausseté défilèrent les actions les plus basses, & le voile qui couvroit la vérité, fut comme un brouillard noir que les plus forts rayons du soleil bienfaisant ne purent dissiper. Que me reste-t-il encore ? hélas ami ! Cette pierre couvre mon tombeau, elle couvre aussi tout le passé, Seigneur ! veille sur mon avenir.

I T A L I E.

DE VENISE, le 13 Avril.

On a envoyé des ordres au Capitaine Querini à Corfou, de partir incessamment avec le vaisseau de ligne le Brillant & la frégate l'Ange, pour se joindre aux 8 navires qui ont passé l'hiver en Sicile sous les ordres du Chevalier Emo. Les deux gros vaisseaux, l'Eole & la Victoire, qui sont à Malte, n'attendent qu'un vent favorable pour mettre à la voile & se joindre à l'escadre. La Diligence & la Ga'athée, qui sont dans notre port, ne tarderont pas aussi à partir. On doit lancer dans peu de jours un autre gros vaisseau. On rétablit le chebec

L'Achille ; deux frégates d'une nouvelle construction sont presque entièrement équipées ; enfin le nombre des vaisseaux qui doivent se réunir à Malte , sera de 15 , outre un bâtiment de transport & un autre qui servira d'hôpital.

DE ROME, le 10 Avril.

Le Saint-Pere qui avoit appliqué des sommes immenses au desséchement des marais Pontins , commence à jouir des fruits de cette dépense. Sa Sainteté a eu la satisfaction de voir découvrir la Via Appia qui étoit ensevelie dans les eaux & couverte de joncs & d'herbages depuis plusieurs siècles. Ce grand ouvrage est d'autant plus mémorable , que jamais aucun des Empereurs , ni successivement aucun des Souverains Pontifes n'avoient pu réussir à le voir terminé. Ce chemin vient d'être raccommode & allongé de manière à faciliter le commerce & à servir d'ornement à cette province. Sa Sainteté , qui y a fait construire des habitations commodes , veut qu'on y rétablisse l'ancien cours des Postes , par la voie de la montagne , à commencer du 15 du mois prochain.

Suivant les dernières lettres de Naples , en date du 2 de ce mois , on y a reçu la fâcheuse nouvelle , que le 17 Mars dernier , Messine a éprouvé toutes les horreurs d'un nouveau tremblement de terre , dont les

secouffes ont été si terribles , que le peu de maisons presqu'en ruines qui existoient encore , ont été renversées. Le plus grand nombre des baraques qui avoient été construites dans la campagne , ont eu le même sort , & celles qui restent , sont presque toutes très-endommagées. Personne heureusement n'a été victime de cet affreux désastre , dont il faut attendre la confirmation.

On a commis à Naples , à la fin du mois dernier , un vol assez plaisant.

Un Particulier s'étant aperçu qu'on lui avoit volé dans sa garde-robe des gallons , des tapisseries & d'autres effets pour plus de 600 ducats , en fit son rapport à la Justice , qui fit arrêter plusieurs domestiques. Le véritable voleur , instruit de leur détention , en eût pitié , & chercha les moyens de les faire mettre en liberté. Il se déguisa en Prêtre , alla trouver le Cavalier volé , & lui dit que la veille on lui avoit , en Confession , restitué tous les effets dérobés ; mais qu'il n'avoit pu se dispenser de promettre au voleur une somme de 50 ducats. Il ajouta qu'il étoit allé lui-même reconnoître le tout dans le logement du voleur , & qu'il l'avoit trouvé dans la dernière misère , avec une nombreuse famille , sans subsistance. Le Cavalier , sensible à ce récit , se prêta volontiers à ce paiement , & voulut sur le champ compter l'argent au Prêtre supposé ; mais celui-ci refusa de le recevoir , & le pria de le lui envoyer vers le midi dans une Eglise qu'il lui indiqua. Le Cavalier eut l'attention de le faire reconnoître par un de ses domestiques , & à l'heure assignée , il l'envoya ponctuellement avec l'argent à l'Eglise , où le voleur l'attendoit déjà dans un Confessionnal , seignant de réciter l'Office-Divin. Il se leva aussi-

tôt, vint au-devant du domestique, & prit l'argent, lui disant de l'attendre là, qu'il alloit revenir avec le paquet; & alors, pour mieux le persuader, il lui donna à garder son Bréviaire, son bonnet & son mouchoir. Après avoir attendu fort long-tems, sans voir arriver personne, le domestique alla s'informer du Prêtre à la Sacristie; il découvrit alors la supercherie; on vit clairement que c'étoit là le voleur primitif, & en conséquence, on mit en liberté les personnes innocentes qu'en avoit emprisonnées.

Le bruit se répand en Italie, qu'un corps de troupes Autrichiennes doit incessamment passer dans la Lombardie.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 24 Avril.

Le 19, M. Pitt fixa l'attention de la Chambre des Communes sur la réforme dans la représentation du Peuple au Parlement. 422 Membres étoient réunis pour écouter le Ministre; une foule immense d'Auditeurs remplissoit la galerie, & l'on attendoit avec plus de curiosité encore que d'intérêt le sort d'une motion préparée depuis si long-tems, lorsque M. Pitt se leva, & prononça le Discours suivant que nous avons regretté de réduire en abrégé succinct.

Je sens combien la tâche que je m'impose est épineuse. Les Membres qui ont montré de l'aversion pour un plan de réforme, forment une phalange si redoutable, qu'il faut s'armer d'un grand

courage pour hasarder de le proposer. Quelques-uns, remplis d'une vénération superstitieuse pour notre Constitution, dont ils admirent même les défauts, ont toujours blâmé le projet de modifier la représentation. D'autres conviennent des défauts de notre Constitution ; mais ils sont tenus en suspens, entre le desir d'y apporter quelque remède, & la crainte que si l'on touche à la Constitution dans un seul point, elle ne perde le respect qu'elle inspiroit. Leur imagination troublée ne voit plus alors qu'innovations, se succédant les unes aux autres. D'autres enfin prétendent que l'état actuel de la représentation est parfait, & qu'il remplit l'objet qu'on s'est proposé. — L'idée d'une représentation générale & complète, qui embrasseroit tous les individus, & qui seroit participer chacun d'eux à la Législation, est une idée entièrement inadmissible, vu la population & l'état actuel de ce pays. Si l'on veut définir avec précision ce qu'est de nos jours la Chambre des Communes, ne doit-on pas dire que c'est une Assemblée de Représentans élus librement, entre lesquels & la masse du peuple, existent l'union la plus étroite & l'accord le plus parfait ? — Que l'on consulte l'Histoire : l'on verra que nos ancêtres pensoient que le changement de circonstances autorisoit le changement dans la représentation ; que comme il étoit impossible que chaque individu d'une nombreuse Nation pût faire choix d'un Représentant, cette tâche devoit être confiée à des corps d'hommes réunis en communautés dans les divers districts du Royaume, & que comme de telles communautés étoient sujettes par leur nature à éprouver beaucoup de vicissitudes, la Couronne devoit être revêue du pouvoir de désigner lesquels d'entre ces districts auroient le droit d'élire des Représentans. — Depuis

long-temps , il n'y a eu de changemens dans la représentation des Comtés. Il n'en est pas de même de celle des Bourgs ; elle a varié beaucoup. La représentation de ces derniers est elle donc plus sacrée qu'autrefois , pour que la moindre innovation à cet égard excite de si vives allarmes ? Les principaux lieux doivent seuls jouir du droit d'élection ; il entraîne les plus grands abus , lorsqu'il est conféré à des Bourgs déchus. Il est de la sagesse de la Chambre d'admettre comme un axiome , en fait de représentation , qu'elle est entièrement indépendante , & des lieux , & du nom , & que le nombre des habitans d'un endroit & son état florissant forment seuls la loi à cet égard. Telles sont au moins les idées que j'ai eues , & que j'aurai toujours sur cette matiere. Lorsque la Chambre aura saisi l'ensemble de mon plan , elle reconnoîtra , j'espere , qu'il tend non-seulement à opérer une réforme immédiate , mais encore à étendre son influence jusqu'aux temps les plus reculés , & à servir de règle dans tous les changemens futurs. Je dois rappeler à la Chambre que le pouvoir attribué à la Couronne , relativement aux élections , lui a toujours été conservé. L'acte d'Union seul y porta quelque atteinte. En vertu de cet acte , la Couronne ne peut augmenter , ni diminuer le nombre des Représentans. — Mon plan , continua M. Pitt , est composé de deux parties : la première doit effectuer , sinon immédiatement , du moins dans peu , une réforme dans la représentation des Bourgs ; la seconde a pour objet d'établir une règle , d'après laquelle la représentation sera modifiée , toutes les fois que les circonstances l'exigeront. Tous les gens sensés conviennent que la proportion actuelle des Représentans entre les Comtés & les Bourgs est singulièrement défectueuse , & que dans

le cas d'une réforme, les endroits qui ont une forte population, devraient avoir un plus grand nombre de Députés.

Je pense qu'il seroit convenable que les Représentans d'un certain nombre de Bourgs déchus fussent répartis parmi les Comtés. L'on peut connoître quels sont les Bourgs qu'on doit ranger dans cette classe pour le nombre des maisons. Le moyen que j'indique réunit à l'avantage de présenter des notions certaines dans une semblable recherche, celui de quadrer parfaitement avec les principes de la représentation. Il seroit naturel de s'occuper en premier lieu des Comtés dont le nombre des Représentans est trop borné. Il est aisé d'appercevoir qu'une pareille réforme est limitée par sa nature. Car lorsqu'on aura une fois adopté une règle pour procéder à l'augmentation du nombre des Représentans des Comtés qui en ont le moins, il sera facile de déterminer la proportion des autres. Je crois ne pas m'éloigner beaucoup de la vérité en évaluant à 36 le nombre des Bourgs susceptibles d'une pareille réforme. L'augmentation des Représentans des Comtés seroit donc de 72. Mon dessein est de proposer à la Chambre de statuer que ce nombre ne sera jamais changé pour aucune cause que ce soit. L'exécution de ce plan ne pourra s'opérer que graduellement, vu que les Bourgs ne seront privés de leurs franchises que sur la demande qu'ils en feront eux-mêmes. On ne peut effectuer une réforme de cette nature que de deux manières, soit par une acte d'autorité, soit en accordant une compensation raisonnable aux Corps & aux Individus qui renonceront à leurs droits. Il seroit odieux d'employer le premier de ces moyens. Il proposa en conséquence l'établissement d'une caisse dont les fonds seroient destinés à acheter

les franchises des Bourgs déchus , & leur intérêt les invite à se prêter à cet arrangement.

Lorsque les 36 Bourgs mentionnés se seroient démis de leurs franchises , & que leurs Représentans auroient été transférés aux Comtés , s'il existe encore quelque Bourg susceptible d'une pareille réforme , il lui sera libre de se démettre de ses franchises aux mêmes conditions , & le droit de députer des Membres au Parlement sera transféré aux villes florissantes qui seroient jalouses d'obtenir ce privilège.

M. Pitt alla au devant des objections , telles que les dépenses qu'il entraîneroit , & la lenteur de son exécution. Au sujet de la première , il observa que les avantages du plan étoient si précieux , qu'on ne devoit regretter aucunes dépenses. Quant à la seconde , il démontra la probabilité que les parties intéressées accueilloient avec empressement les offres qui leur seroient faites à titre de compensation pour leurs franchises.

M. Pitt termina son discours par une motion tendante à ce qu'il lui fût permis de présenter un bill , ayant pour objet de modifier la représentation parlementaire.

M. Duncombe seconda la motion & se déclara un de ses partisans les plus zélés.

M. Powys , représentant du Comte de Northampton , protesta hautement contre ce plan , aussi bien que contre tout autre , tendant à changer l'état actuel de la représentation. Il fit observer que les différentes idées des spéculateurs avoient toutes été contradictoires ; & pour prouver que le plan proposé étoit peu propre à satisfaire les partisans de la réforme parlementaire , il pria la Chambre de considérer combien les demandes des différentes requêtes qu'on lui avoit présentée , étoient opposées. Il remarqua

qu'il n'y avoit pas même deux de ces pétitions qui fussent d'accord.

Puisque chaque spéculateur a une théorie qui lui est propre & sans laquelle il pense que la constitution est perdue, il est absurde, dit-il, de croire que le projet de M. Pitt puisse être complet ou définitif.

Il complimenta le Chancelier de l'Echiquier sur le talent & l'éloquence qu'il venoit de déployer dans son Oraison funebre de la constitution, & demanda judicieusement que l'on sût venir, & que l'on interrogeât à la Barre de la Chambre les auteurs des pétitions pour la réforme, & qu'on les obligât à dire quelles plaintes ils avoient à former contre le Parlement actuel. M. Powis tourna en ridicule ensuite la rage de réforme qui avoit saisi notre siècle, nous voyons, dit-il, deux réformateurs Maniaques, l'un ancien, l'autre moderne. Proculète, le réformateur ancien, avoit un lit de fer d'une certaine dimension, & par amour pour le système d'égalité; il faisoit couper les membres de ceux qui étoient trop grands pour entrer dans ce lit, & allonger les muscles de ceux qui étoient trop courts. Le réformateur moderne est parmi nous; je ne cacherai pas son nom: c'est le Docteur Witwill, vénérable chef d'une Croisade politique. Au reste, ajouta-t-il, une raison m'engageroit à seconder le plan de M. Pitt, c'est que l'événement en prouvera les inconvéniens.

Le lord North se leva pour attaquer la motion: le changement proposé considéré comparativement, dit ce lord, n'est désiré que par un petit nombre de personnes, & j'espère que la Chambre ne sera pas assez aveugle pour sacrifier des avantages actuels à un projet visionnaire formé par quelques individus.

Si la réforme que l'on propose , est réellement nécessaire pour le bien de la Nation , il est étrange que la voix publique ne l'ait point demandé ; cela seul pourroit justifier une pareille innovation. On devoit s'attendre à voir Birmingham & plusieurs autres Villes opulentes & peuplées , qui n'ont pas le bonheur d'être représentées en Parlement , présenter des requêtes à la Chambre. Leur silence sur ce point important , doit faire croire qu'elles ne se sont point crues lésées de n'avoir pas de voix dans le Sénat de la Nation. Je pourrois , dit le lord North , citer encore un autre exemple qui démontre que la passion pour la réforme n'est pas aussi générale qu'on a voulu le faire entendre. Un honorable membre de la Chambre que je n'ai point à la vérité l'honneur de connoître , mais qui représente un Comté considérable (celui de Suffolk) a pressenti ses constituans par les papiers publics , au sujet de la réforme parlementaire ; mais on ne lui a point donné d'instructions sur ce point , & l'on n'a pas même discuté cette affaire.

L'Assemblée de la Cité de Londres , expressément convoquée pour prendre la réforme en considération , ne s'est trouvée composée que de 300 personnes. Ces faits prouvent assez que la réforme proposée n'est point de nécessité , & que la Nation a ratifié tacitement que la représentation dont elle jouissoit étoit suffisante , puisque si le peuple avoit désiré la réforme ; il auroit donné ordre à ses représentans de voter en conséquence. Les projets visionnaires , enfantés par un honorable membre de cette Chambre , méritent peu d'attention ; & quant aux requêtes présentées au sujet de la réforme quoiqu'elles soient plus importantes & qu'elles méritent une

considération plus sérieuse ; cependant comme elles sont extrêmement vagues & contradictoires, & que leurs demandes ne sont pas celles du corps de la Nation, je ne crois pas qu'elles doivent engager la Chambre à violer ou à enfreindre l'heureuse constitution confiée à ses soins, & dont elle a garanti la préservation comme le devoir le plus sacré.

Le Lord North examina alors les allusions, par lesquelles on avoit insinué que la guerre d'Amérique avoit été causée par une représentation inégale du peuple. Il maintint, comme il l'a toujours fait, que cette guerre avoit été la guerre du peuple, & que quand même la représentation eût été différente, elle auroit toujours eu lieu. Le Lord, après avoir combattu quelques argumens apporté par M. Pitt, donna sa négative très-décidée contre la motion.

M. Wilberforce, observa que le noble Lord s'étoit opposé à toute innovation par une suite de son caractère ordinaire, d'où il conclut qu'il haïssoit la nouveauté même dans les argumens avancés à cette occasion. Il s'étonna de voir que l'on ramenoit exactement les mêmes plaineries, les mêmes métaphores dont on avoit fait usage il y a quatre ans. Quant à la conséquence que le Lord North avoit tiré de ce qu'il n'avoit point été présenté beaucoup de pétitions à la Chambre au sujet de la réforme, il dit qu'elle étoit de fort peu de poids, puisqu'il auroit dû se ressouvenir de la quantité de pétitions qui avoient été présentées jadis à la Chambre à ce sujet ; que les demandes portées par ces Requêtes, n'ayant pas été écoutées ni satisfaites, elles étoient encore dans toute leur force, & rendoient toute nouvelle instance superflue. Il termina son discours par une suite d'argumens ingénieux, en sa-

vér du système proposé ; dont le but étoit , selon lui , de détruire cette influence qui enchaînoit les opinions & toute liberté de penser.

A quatre heures du Matin , la Chambre étant allée aux voix , la motion fut rejetée par une majorité de 74 ; 248 contre 174.

Beaucoup de gens supposent que cet événement déterminera M. Pitt à sa retraite. Il ne pourrait , disent-ils , choisir de moment plus favorable , car le peuple le regarderoit comme la victime du parti de la Cour. Cependant ce n'est point le parti de la Cour qui a rejeté la réforme , au contraire : plusieurs amis de M. Pitt , il est vrai , ont voté contre la motion.

Le 20 , le Ministre proposa à la Chambre des Communes de révoquer l'acte de la dernière Session , qui imposoit un droit d'accise sur les manufactures de coton de Manchester. *L'Etat* , dit M. Pitt , n'est pas encore Dieu merci , *dans une détresse à ne pouvoir pas sacrifier 40 à 50 mille livres sterlings de taxes qui excitent d'aussi vives réclamations.* En conséquence la motion fut agréée , & sans les amendemens proposés par l'opposition.

Il y a actuellement sur le bureau de la Chambre des Communes les requêtes de cinquante corporations différentes de manufacturiers contre le système de commerce projeté avec l'Irlande.

L'examen de l'élection de Kirkwall est terminée.

terminée. M. Fox a été reconnu à l'unanimité pour le membre élu légalement. Ainsi M. Fox représente en ce moment deux villes ; & voilà , disent ses partisans , le résultat de l'acharnement avec lequel ses ennemis l'ont persécuté.

Le Gouvernement vient de recevoir du Canada une pétition , signée par la plus grande partie des habitans , & par laquelle ils demandent d'être autorisés à former une chambre d'assemblée. Les Seigneurs , ainsi que le Général Haldimand , Gouverneur du Canada , désapprouvent cette pétition. Les Canadiens , animés par l'exemple des états-Unis & de l'Irlande , veulent avoir une législation à eux.

Le Capitaine Philipps Cosby doit remplacer le Commodore Lindsay , qui commande l'escadre Anglaise dans la Méditerranée ; il s'embarquera pour cet effet le mois prochain sur une frégate.

Trois régimens ont reçu ordre de s'embarquer sous peu de jours pour les isles , à bord de vaisseaux marchands.

Le Lord North est le premier qui ait adopté la méthode d'embarquer des troupes pour les isles sur des bâtimens marchands à un prix convenu pour chaque homme , au lieu de se servir de bâtimens de transport , qui coûtoient très-cher à la Nation.

La Gazette de Kingston dans la Jamaïque , en date du 3 Février dernier , donne le dé-

N°. 19 , 7 Mai 1785.

b

tail suivant des troubles élevés sur la côte des Mosquites.

Vers le 16 Décembre dernier, un corps de 500 Espagnols bien armés, prirent possession de l'île de Rattan & chassèrent de leurs habitations le peu de Pêcheurs Anglois qui s'y étoient établis. Les Espagnols fortifient maintenant, avec la plus grande diligence, cette île qui offre un excellent port dans sa partie méridionale, & d'où ils se disposent à pousser leurs opérations contre la côte des Mosquites. Cette même personne ajoute, que des corps considérables de troupes réglées & de milices sont en mouvement à Porto-Bello, Carthagene, Guatimala, Yacatan, Tabasco & la Nouvelle-Orléans, sans doute avec le dessein d'exterminer toutes les nations Indiennes qui habitent la côte des Mosquites, ainsi que les Anglois leurs alliés sur cette côte, s'ils leur donnent le moindre secours. Don Mathias Galvez, Vice-Roi du Mexique, qui a donné l'idée de cette belle expédition a assuré à la Cour de Madrid, dans les termes les plus formels, qu'elle auroit un succès complet, & il en a chargé son fils Don Galvez qui est maintenant Gouverneur de Cuba. Le commencement des hostilités est fixé au 20 Mars prochain.

Par les derniers avis de la côte des Mosquites on a appris qu'il étoit arrivé une Frégate dans le golfe de Dulce, & qu'elle étoit mouillée sous le fort d'Omoa. Selon les mêmes avis, on avoit déjà rassemblé à Truxiltes 500 hommes de troupes & 900 Volontaires, tous mulâtres, métis & negres. Cette ville qui est dans le voisinage de la baie de Honduras, est le rendez-vous général des forces que les Espagnols destinent à cette expédition.

Tous les Gouverneurs des Provinces qui bornent la côte des Mosquites, ont publié des Edits qui défendent, sous les peines les plus rigoureuses, à qui que ce soit dans leurs juridictions, de commercer avec les Anglois, ni de leur fournir des provisions, soit à la côte des Mosquites. En conséquence il n'y a plus aucune communication entre les deux nations de ces parages.

On assure que l'on a embarqué il y a quelques jours, à bord d'un transport armé, destiné pour cette côte, 10,000 armes à feu, 40,000 cartouches, & un grand train d'artillerie.

Ce n'est plus le Marquis de Landsdown que l'on fait succéder à M. Pitt, c'est M. Fox. Le 20, après le lever, ce Chef du parti de l'Opposition eut une audience très-longue du Roi, dans laquelle on prétend très-légerement, que les préliminaires de l'arrangement ont été arrêtés.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes s'assemblerent le 18 de ce mois pour lire les dépêches apportées du Bengale par le paquebot *la Surprise*. Des lettres du Conseil suprême, en date du 13 Novembre apprennent qu'Aphrasaïb Cawn, premier Ministre du Grand-Mogol, a été assassiné. Le jeune Prince de Délhi qui s'est évadé des Etats de son pere, a mis en œuvre tous les moyens que lui conseilloient son honneur & sa sûreté pour être reçu à la Cour de Délhi, mais toutes les négociations ont été infructueuses. Les dépêches de M. Hastings portent que les affaires de la Compagnie sont dans un état si prospère que la dette hypothéquée, pourra être liquidée avant peu.

M. Hastings a dû s'embarquer le 15 Mars pour revenir en Angleterre.

Le Gouvernement a résolu d'envoyer deux Régimens d'Infanterie à la Jamaïque au lieu d'un. Cette augmentation de troupes est la suite du différend qui s'est élevé entre les sujets de l'Angleterre & ceux de la Cour d'Espagne. Dans l'état actuel des choses , la prudence conseille de mettre la garnison de la Jamaïque sur un pied respectable. Ces Troupes seront embarquées sur des bâtimens de commerce qui doivent appareiller incessamment pour cette Île.

F R A N C E.

DE VERSAILLES , le 27 Avril.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Saint-Claude , l'Abbé de Chaliot ; & à l'Abbaye de Grand-champ , ordre de Cîteaux , diocèse de Chartres , l'Abbé Tourteau, Vicaire général d'Agde.

Le Comte de Porret , le Comte de Lubersac , le Baron de Lubersac & le Marquis de Raigecourt , qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi , ont eu , le 20 de ce mois , celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 24 , le Roi & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Marquis de Lostanges , Mestre de-Camp en second du Régiment de Durfort, Dragons , avec Demoiselle de Vintimille du Luc ; & celui du

Marquis de Gasville , Mestre de Camp ,
Lieutenant des Cent-Suisses de la Garde du
Roi , avec Demoiselle de Malartic de Mon-
tricoux.

Ce jour , le Baron de Makau , que le Roi
a nommé son Ministre plénipotentiaire près
le Duc de Wirtemberg , & son Ministre près
le Cercle de Suabe , eut l'honneur de prendre
congé de Sa Majesté , & de se rendre à sa des-
tination , étant présenté par le Comte de
Vergennes , Chef du Conseil Royal des Fi-
nances , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant
le département des Affaires étrangères.

L'état de la Reine ne laissant plus rien à
desirer , Sa Majesté , qui , le 12 de ce mois ,
avoit vu toutes les personnes qui ont les en-
trées de la Chambre , tant chez le Roi que
chez la Reine , admit à lui faire leur cour ,
le 24 , tous les Seigneurs & Dames de la
Cour. Hier , Sa Majesté , après avoir entendu
la Messe chez Elle , s'est rendue à la Cha-
pelle du Château , où Elle a été relevée par
l'Evêque Duc de Laon , son Grand Aumô-
nier.

La santé de Monseigneur le Duc de Nor-
mandie se fortifie de jour en jour.

Le sieur Hessen , Horloger breveté de
Monsieur , Frère du Roi , a eu , le même
jour , l'honneur de présenter à ce Prince ,
qui a bien voulu en accepter la Dédicace ,
un *Mémoire sur l'Horlogerie* , contenant une

nouvelle construction de Montres simples & à répétition , à roues de rencontre , approuvée par l'Académie Royale des Sciences.

DE PARIS, le 5 Mai.

M. l'Abbé de Mably , mort la semaine dernière , âgé de 76 ans , agrandit encore le vuide immense qui se forme depuis quelque tems dans notre Littérature. C'est une perte non-seulement pour la France , mais pour l'Europe entière ; car l'Abbé de Mably n'étoit point réduit à l'une de ces réputations locales , qui expirent hors de la Capitale , des cercles , des Assemblées Littéraires , où on leur donne un instant d'existence. Tous ses Ouvrages sans exception ont eu pour objet les premiers intérêts de l'homme social , & la défense de ses droits. Toutes les Nations avoient honoré cet Ecrivain d'une estime qu'on n'accorde jamais au talent seul , & que mérita M. de Mably , ainsi que J. J. Rousseau , par la lagesse constante de ses principes. Ses *Entretiens de Phocion* furent couronnés par une République à qui les Maximes de l'Auteur parurent le code des Etats libres. La Pologne & les Américains eurent aussi recours aux lumieres de l'Abbé de Mably , & une quatrième République en reçut des conseils trop judicieux pour être écoutés dans des tems de trouble. C'est là sans doute la véritable gloire :

elle n'a besoin ni de prôneurs, ni d'intrigues, ni de protections. M. de Mably vivoit depuis long tems hors de la Littérature de Paris, à laquelle le genre de ses occupations le rendoit étranger : aucune Académie n'a pu s'honorer de l'avoir accueilli, & il laisse après lui un bel exemple aux Gens de Lettres dans sa conduite & dans ses travaux. Le seul reproche fondé qu'on fera à ses différens Ouvrages, c'est de les avoir tous établis sur la supposition que les Peuples d'aujourd'hui pouvoient s'appliquer le régime des Républiques Grecques & Romaines. Etranger d'ailleurs aux Etats libres par la patrie, par son état, par son éducation, il est tombé dans les défauts inévitables où tomberoit un Républicain assez hardi pour dicter la discipline des Royaumes. Du reste, M. de Mably ne fera point confondu avec une cohue de déclamateurs modernes, qui n'écrivent jamais sur la liberté qu'avec le transport au cerveau, qui prennent pour de l'éloquence une fermentation de cerveaux inconsidérés, & qui pourroient être dangereux, s'ils cessent d'être insensés & ridicules.

Le vent de nord, si funeste aux campagnes, retient encore dans la léthargie M. Pilatre de Rozier & son ballon. Cet Aéronaute est toujours à Boulogne, où il n'a ni de *Calchas* pour rendre des oracles, ni d'*Iphigénie* pour apaiser les vents contraires.

Le 18 du mois dernier, la machine aérostatique alloit prendre l'essor, les spectateurs étoient rassemblés, presque toutes les cordes déjà coupées, lorsqu'un orage fit de nouveau renvoyer l'expérience.

La tenacité des vents contraires, aux atterrages, mettant beaucoup de navires attendus dans le danger de manquer de vivres, la majeure partie des Négocians de Nantes s'est réunie par une Souscription, & a fait expédier quatre Bâtimens, chargés de vivres, pour aller jusqu'au dehors des caps, les porter aux Navires qu'ils pourront rencontrer dans le besoin. Ces Bâtimens ont été expédiés dans vingt-quatre heures, & ont descendu la rivière le 12 du courant. Il s'est présenté plusieurs Officiers remplis de zèle pour offrir ces secours aux malheureux. MM. le Nouque, la Motte, Gareau, Rivet, Perlier, David, Gautier & Monier, se sont embarqués pour remplir cet objet; & MM. le Commissaire Ordonnateur de la Marine, & le Directeur des Fermes du Roi, ont accordé les secours & les facilités nécessaires pour accélérer cette Expédition avec un zèle qui doit leur mériter la reconnoissance de toutes les âmes sensibles.

M. de Gaulle, Ingénieur de la Marine au Havre, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, a présenté à cette Société un Mémoire dont voici la substance :

Dans le dessein de concourir à la conservation des Marins, de cette classe d'hommes si précieux à l'Etat, & dont le sort est souvent si à plaindre, j'ose supplier l'Académie de vouloir bien permettre qu'il lui soit remis de ma part une Médaille de deux cent quarante livres pour un Prix qui sera adjugé à la Saint-Louis prochaine, au

Mémoire qui, au jugement de cette savante & respectable Compagnie, aura le mieux traité cette question ;

N'y auroit-il pas des moyens pour placer en mer, le long des côtes de France, dans les parties qui en sont susceptibles, des espianades ou digues artificielles, qui, dans les gros temps, puissent servir à rompre l'impétuosité de la mer, & sous le vent desquelles un Navire du Roi, du Commerce, ou toutes autres embarcations qui n'ont d'autres ressources que la côte, puissent, en y mouillant, y trouver un asyle où ils n'aient d'autres efforts à vaincre que celui du vent, dont la résistance peut être diminuée par les manœuvres usitées en pareilles circonstances ?

Les personnes qui seront assez amies de l'humanité pour s'occuper de cette question, voudront bien se ressouvenir qu'on entend par *digues artificielles*, des corps flottans, tenus ou attachés au fond par des fortes ancres & des chaines d'une longueur proportionnée à la hauteur de l'eau dans les plus grandes marées. Ces corps doivent être composés, de façon que par leur légèreté ils se prêtent à toutes les impulsions de la lame (ou vague); en fatiguant le moins possible, & contenir un assez grand espace pour mettre au moins un Navire ou deux, d'une certaine grandeur, à l'abri de la force des vagues, dont les élévations subites contribuent plus, par les secousses qu'elles donnent aux Navires, à les faire chasser ou casser leurs cables, qu'une force de vent plus considérable avec une mer moins grosse.

L'Académie des Sciences s'est chargée du jugement du Prix proposé : les savans de toutes les Nations sont invités à y concourir. Les Ouvrages qui doivent être adressés

b 5

au Secrétaire Perpétuel, seront reçus jusqu'au premier Janvier 1786.

Voici encore une annonce digne d'être prise en considération ; elle est due à l'humanité & au patriotisme d'un grand Seigneur aussi respectable par ses lumières que par ses vertus, & dont le nom est placé depuis long tems à la tête de tous les établissemens utiles.

M. le Duc de Charost, honoraire de l'Académie d'Amiens, en fondant un prix de 600 liv. pour le Mémoire le plus intéressant sur un sujet utile à l'Agriculture, au Commerce, &c. a lui-même indiqué, pour cette année, le sujet du prix.

« Quel est le moyen le plus simple & le moins
» dispendieux de prévenir & d'éviter, dans la
» généralité d'Amiens, les incendies dans la
» campagne, & en même temps le plus analogue
» aux productions du sol, à la position actuelle
» des villages & des bâtimens qui les composent,
» matières communes, propres à la construction,
» à la forme nouvelle dont les logemens personnels, granges & étables peuvent être susceptibles, & enfin aux secours de l'autorité ou de la bienfaisance. »

L'importance de la matière a décidé l'Académie à renouveler l'annonce déjà faite dans les Papiers publics, avec prorogation de délai, pour l'envoi, jusqu'au 20 Juillet prochain.

Il est bon d'observer que M. l'Intendant accorde un dédommagement aux incendiés, qui, en rebâtissant, couvrent en tuiles ou en ardoises.

Les paquets avec le nom cacheté, & une devise sur le billet & sur la dissertation, seront adressés, francs de port, à M. Gossail, Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le 28 du mois dernier, l'Académie Française a remplacé l'Abbé *Millot* par l'Abbé *Morellet*, auteur de la *Vision*, de la *Théorie du Paradoxe*, d'un *Prospectus de Dictionnaire*, & Traducteur de l'ouvrage, des *Délits & des Peines*, du Marquis *Beccaria*. Le nouvel Académicien a concouru avec M. *Sedaine*, Auteur du *Philosophe sans le savoir* & de la *Gageure imprévue*, deux Ouvrages restés au Théâtre François, revus toujours avec un nouveau plaisir, pleins d'effets dramatiques & d'intérêt; de *Rose & Colas*, l'un des tableaux les plus agréables que l'on ait mis sur la scène de la Comédie Italienne, de *Richard cœur de lion*, joué déjà vingt-six fois, &c. &c.

La notice suivante étant propre à indiquer au Public l'objet de curiosité le plus digne d'être vu dans cette Capitale, après l'admirable établissement de M. l'Abbé de l'Epée, nous croyons devoir la rapporter.

L'Ecole gratuite des Aveugles-nés, destinée à leur enseigner la *Lecture*, l'*Arithmétique*, la *Géographie*, la *Musique*, l'*Imprimerie*, &c. dont l'ouverture s'est faite publiquement, le 19 Février dernier, au Château des Tuileries, est maintenant établie chez M. *Haüy*, Interprete du Roi, rue Coquillière.

Ce digne Instituteur se propose d'admettre le Public aux exercices des enfans aveugles, les Mercredis & Samedis matin, à onze heures précises.

Il se fera également un plaisir de consacrer un après-dîner par semaine en faveur des personnes

à qui leurs affaires ne permettent pas d'assister à ces exercices aux jours & heures indiqués ci-dessus, pourvu qu'elles le fassent prévenir deux jours d'avance de celui qu'elles auront choisi.

Un des avantages de cet Établissement est d'offrir aux personnes qui ont perdu la vue par accident, un moyen d'adoucir leur sort, en profitant des ressources qu'il procure.

Les Enfans aveugles se disposent à imprimer un Essai sur leur Education ; tout le produit de la vente de ce petit Ouvrage, ainsi que de tous ceux qui sortiront de leur presse, sera uniquement à leur profit. Les souscriptions seront reçues par le sieur Lesueur, premier Eleve & Instituteur des Aveugles.

Les Comédiens François ont donné une représentation au bénéfice de Mademoiselle Laveau, jeune Actrice, dont le malheur a excité une compassion générale. Etant il y a trois semaines devant sa cheminée, & prête à s'habiller, le feu prit à sa robe de linon, & l'on ne put l'éteindre, qu'après que cette jeune personne eût été dangereusement brûlée. Quoiqu'on lui ait sauvé la vie, son état est toujours critique, & l'on n'ose penser aux souffrances qu'elle a dû éprouver. Le public a témoigné à cette Actrice l'intérêt qu'il prenoit à son infortune, en se portant en foule à son bénéfice. S. M. lui a fait donner cent pistoles de sa cassette.

L'entreprise des voyages pittoresques de Suisse & d'Italie auxquels succède aujourd'hui le voyage pittoresque de la France, est un beau monument élevé par le génie des arts & par le goût. Le sieur Lamy, Libraire, Quai des Augustins, Proprié-

taise actuel de cet Ouvrage a mis tous ses soins à en perfectionner, à en accélérer la continuation. La vingt septieme livraison qui vient d'être publiée, présente le frontispice pour la Province de Dauphiné & les monumens de Paris, en seize Estampes. Dans le nombre, est une ruine d'une vieille Eglise des Bernardins, près du Couvent de cet Ordre. Une autre estampe représente, toujours dans le même quartier, la Halle-aux-veaux, construction peu digne, ce nous semble, de figurer dans un Recueil où éclate toute la magnificence de l'architecture en Italie & toute celle de la nature dans la Suisse. Les Estampes d'ailleurs sont supérieurement exécutées (*).

La curiosité nous ayant conduits la semaine dernière à cette ruine de l'Eglise des Bernardins, antiquité du moyen âge, presque ignorée des trois quarts des habitans, nous trouvâmes ce monument converti en grenier à lessive, & tapissé dans les débris de la nef, de guenilles fraîchement lavées, qu'on faisoit sécher. Les murs croulans de l'édifice du côté du nord, servent de logemens à des Cabaretiers qui ont écrit sous les fenêtres grillées de ces cachots : *Ici l'on loge & l'on nourrit très proprement.*

Le Musée de Paris a tenu le Lundi 7 Avril une séance publique qui a été ouverte par la lecture de l'Introduction destinée à être mise à la tête de la seconde livraison des Mémoires du Musée.

(*) Les 6 volumes *in folio*, déjà publiés, comprennent 25 livraisons, dont le prix est de 25 louis. Pour en faciliter l'acquisition, le sieur Lamy prolonge jusqu'à la fin d'Octobre prochain la faveur accordée aux Souscripteurs, qui paient 24 liv. d'avance, en se faisant inscrire, & 12 liv. par semaine en recevant chaque cahier.

M. de Cailhava, Président du Musée, lut ensuite un morceau de la nouvelle édition qu'il prépare de son Art de la Comédie, & M. Moreau de St. Méry, Vice-Président, pour M. Houel, l'un des Secretaires Adjoints, des Extraits de ses voyages de Sicile; M. de Grandmaison lut des Observations sur le *Bocho-Upis* ou arbre-poison de Java; M. Trincano, pour M. Ber. . . . Correspondant du Musée à Orléans, la Boutade d'un Misantrope, qui fut suivi d'un morceau sur la décence théâtrale, par M. Clément, aussi Correspondant, & des Plaisirs des bords de la mer aux îles d'Hieres, piece en vers de cinq syllabes, du même M. Ber. . . . Enfin, après la lecture faite par M. Moreau de St. Méry, d'un fragment de son Ouvrage sur la Législation des Colonies, relatif à l'affranchissement des esclaves, M. Le Changeux termina la séance par le récit de quelques Fables de sa composition.

Un particulier du Languedoc prétend avoir trouvé un spécifique contre les charançons dans le lavage des grains à l'eau bouillante. Cette pratique, qui n'est ni dispendieuse ni difficile, a été éprouvée devant les Officiers municipaux d'une ville de la Province, & avec succès. Ce n'est pas d'aujourd'hui cependant qu'on a fait l'essai de ce procédé, dont nous avons vu plus d'une fois l'insuffisance.

Le feu a pris deux fois aux bâtimens neufs du Palais Royal depuis huit jours; mais les prompts secours donnés à l'un & à l'autre de ces incendies en ont empêché les progrès.

Olivier Pomponne, Comte de Ruppiere, Brigadier des Armées du Roi, Mestre de-Camp en second du régiment de Rohan-Soubise, est mort en son château de Vaufermond en Normandie, à l'âge de 44 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 2 de ce mois, sont : 42, 27, 40, 20, & 77.

PROVINCES-UNIES.

LA HAYE, le 2 Mai.

Les derniers couriers arrivés de Paris ont trompé l'attente générale, & ne nous ont apporté aucuns préliminaires signés. Les demandes de l'Empereur se bornent, dit-on, à la souveraineté d'une partie de l'Escaut, à la possession de nos quatre forts sur le fleuve, au Comté d'Outre-Meuse & à quelques millions de florins. Quant à Mastricht, il sera examiné impartialement, dans les négociations subséquentes, à qui cette place doit appartenir.

Ces sacrifices ont paru si douloureux, que trois Provinces jusqu'ici y ont refusé leurs suffrages. Les états de Gueldres ont témoigné le plus vif mécontentement des instructions envoyées à ce sujet aux Ambassadeurs de la République à Paris, & ont ordonné à leurs députés à l'assemblée des Etats-Généraux, de se refuser à toute conclusion, jusqu'à ce qu'elle ait été prise *ad*

referendum par la Province. A cette occasion, le Baron de Capelle de Marsch a remis aux états de Gueldres un avis, dont la vivacité tient un peu de la violence, & qui porte en substance.

Grace au ciel, notre République n'est pas encore déchue à ce degré d'abaissement, qu'elle doive se soumettre, sans coup férir, aux demandes arbitraires, que tout Prince, qui consulteroit plus ses forces que le droit, jugeroit à propos de lui faire. Il est vrai, que sans espoir de secours de l'Etranger, sans concorde dans l'intérieur, la République ne soutiendrait que difficilement la guerre contre un puissant ennemi. Cependant, quoiqu'il faille attribuer à une négligence tout-à-fait remarquable, que l'alliance si nécessaire avec une Puissance respectable & bienfaisante n'ait pas été conclue depuis long-temps, je m'assure que cette même Puissance, si l'Etat eût été en danger, ne l'aurait point abandonné, sur-tout si nous eussions montré nous-mêmes l'activité vraie & requise pour notre propre défense. Et, supposé que nous fussions entièrement laissés à nous-mêmes, nous sommes encore en état de défendre notre propriété légitime. Je m'imagine qu'en pareille extrémité chacun, mettant de côté tout esprit de parti, toutes vues impérieuses, sinistres & intéressées, se seroit empressé à l'envi de sacrifier son dernier obole, sa vie même, pour prévenir une humiliation flétrissante, qui, si les choses devoient rester sur le même pied, couvrirait notre Nation d'opprobres. — Si à ceci, *Nobles & Puissans Seigneurs* nous ajoutons que les circonstances, où l'Empereur se trouve lui-même, rendent ses menaces moins

terribles pour la République , & que sans doute plus de fermeté , plus de preuves de courage de notre part auroient prévenu toute humiliation ; nous devons être accablés de douleur avec la République entière , en apprenant qu'une réponse , dont la condescendance approche si fort d'une honteuse bassesse , ait été donnée au dernier *ultimatum* de l'Empereur & arrêtée d'une manière indécente & digne d'une animadversion , par les Députés de quatre Provinces aux Etats-Généraux , quoique l'affaire eût été prise *ad referendum* par une cinquième , & que deux autres protestassent contre la conclusion ; réponse , par laquelle , comme conditions préliminaires pour reprendre les Négociations , l'on ne promet pas moins que de céder une partie de la Souveraineté de l'Escaut , avec quatre Forts , dont deux sont de cette importance , que sans eux il est impossible à plusieurs égards de fermer cette Rivière , & enfin de donner quelques millions par surcroît pour conserver une possession qui nous appartient légitimement :

Comment les Représentans du peuple , qui ont acquiescé à ces conditions , pourront-ils se justifier ? Comment pourront-ils se rassurer eux-mêmes & convaincre la Nation , qu'ils ont fait tout ce qui dépendoit d'eux ? Comment se conduiront-ils dans une nouvelle rupture , si d'autres démêlés hostiles nous entraînent dans une guerre ; si le peuple murmure des impôts qu'il porte avec tant de bonne-volonté pour le bien-être commun ? A qui en sera la faute , si ce même peuple , se rappelant ces sacrifices & cette honte , se refuse à verser utilement la propriété dans le trésor de l'état ?

Au reste je me réfère au mécontentement que V. N. P. ont déjà témoigné à leurs Députés aux

Etats-Généraux , qui , dans le Comité secret de L. H. Puissances , a outrepassé ses pouvoirs de sa propre autorité , d'une manière si inouïe & si punissable , en courant à la conclusion de la réponse susdite par sa voix , contre la teneur expresse de ses instructions , sans consulter les autres Députés de la Province à l'Assemblée , & sans en prévenir V. N. Puissances. Pour cette raison je m'assure , que V. N. P. ne prendront point de vue des mesures efficaces , pour l'obliger en tous temps à rendre compte de sa conduite , ce qui servira en même temps à prévenir , que la Souveraineté de cette Assemblée ne soit plus méprisée à l'avenir , vu que les Députés de V. N. P. aux Etats-Généraux semblent , plus d'une fois , s'être empressés , comme à l'envi , d'outrepasser , en différentes occasions , ouvertement & secrètement , les bornes des pouvoirs qui leur avoient été confiés.

M. J. Henri Mollerus a été nommé secrétaire du Conseil d'Etat , & M. Martin Van der Goës , secrétaire de la Magistrature de la Haye ; passe en qualité d'Envoyé extraordinaire à la cour de Danemarck.

Sur les représentations de M. Cornet , Envoyé de l'Electeur Palatin , L. H. P. ont ordonné au Commandant de Grave d'ouvrir les écluses , pour faire écouler les eaux qui ont inondé les villages du Comté de Ravenstein.

On assure que MM. de Wassenaër Twickel & de Lynden se préparent à partir pour Vienne.

Le camp qu'on formera à Waalwyck entre Bois-le-Duc & Breda , sera composé de

33 bataillons, & commandé par deux Lieutenans-Généraux.

Le Conseil de guerre supprimé, il y a deux ans, va être rétabli, sur la demande de M. de Maillebois. Il doit être composé de deux Conseillers d'Etat de Province, du grand Pensionnaire, de deux Fiscaux, des Amiraux & vice-Amiraux & des Généraux de terre.

On apprend que le Conseil d'Etat a fait la demande d'une somme de 514.000 florins pour l'érection de la Légion de *Maillebois*. Cette demande a été envoyée aux Provinces respectives par L. H. P., avec une lettre pour en appuyer le contenu. En attendant, trois rendez vous sont assignés pour rassembler cette Légion; le premier à *Ryswyk* pour les Chasseurs à cheval, que ce Général veut avoir sous ses yeux; le second au *Pest-Huys de Rotterdam* pour les Chasseurs à pied & une Compagnie d'Artillerie, & les environs de *Nimégue* pour seize Compagnies de Fusiliers.

Le Colonel Mattha, dont la Légion levée à *Liège* est presque complète, se trouve dans cette Résidence. Les Barons de Sternbarch & de Lega ont prêté serment aux Etats Généraux; le premier le 25, & le second le 29 du mois passé. Le cinquieme Bataillon de *Waldeck* est arrivé le 11 à *Caeverden*.

Le vice-Amiral de Kinsbergen, qui commande l'escadre de la République dans la Méditerranée, a demandé des renforts pour la protection du commerce, vu l'activité des Vénitiens dans leurs armemens déjà portés à neuf vaisseaux de ligne & plusieurs frégates. Les Amirautés ont délibéré sur cet

objet, les deux seules provinces de Gueldres & de Hollande paroissant approuver la dangereuse importance qu'on a mise à cette affaire, il est à croire que les cinq autres provinces ne souffriront pas qu'elle trouble le repos de la République.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES, le 3 Mai.

Le régiment de Latterman, en garnison à Luxembourg, a reçu depuis quelque temps ordre de se tenir prêt à marcher, ainsi que les régimens de Teutchmeister & de Cöbourg. Tous les jours on exerce le corps de Stein, & il arrive journellement des recrues d'Allemagne. Les canoniers sont partis de Malines pour aller chercher la grosse artillerie de Luxembourg : 144 chariots seront employés à ce transport.

Il est arrivé d'Angleterre à Ostende 11066 barils de poudre pour le service de S. M. I.

On peut se souvenir de la querelle très-sérieuse qui éclata à Madrid, il y a un an & demi, entre deux membres du corps diplomatique, le Baron de Gersdorf, Ministre de Saxe auprès du Roi d'Espagne, & M. Favre, secrétaire de légation Prussienne. Le caractère du Baron de Gersdorf ne lui avoit permis de venger son outrage que par la voie de plaintes à la Cour d'Espagne & à l'Envoyé de Prusse : aujourd'hui libre, il

vient d'écrire à l'offenseur la lettre suivante qu'il a fait insérer dans les papiers publics.

*A M. Louis Favre , ci-devant Secrétaire de
Légation Prussienne à la Cour de Madrid.*

MONSIEUR,

Vous ne serez pas surpris qu'après les tentatives infructueuses que j'ai faites pour découvrir le lieu de votre retraite , je prenne le parti de vous écrire par les papiers publics. Ayant obtenu depuis peu de jours mon rappel du poste qui m'avoit été confié , je puis désormais agir en liberté , sans m'exposer à des désagréments de ma Cour , & vous demander les explications que vous me devez encore , relativement à l'affaire qui s'est passée entre nous à Madrid. Comme je ne doute pas que vous n'acquiesciez à ma juste demande , je vous prie , Monsieur , de me marquer , sans délai , l'endroit que vous choisirez pour notre entrevue. Je présume que vous n'êtes pas intentionné de vous rendre à Berlin , puisque vous avez laissé passer un temps si considérable sans donner de vos nouvelles ; mais supposé que vous voulussiez le faire , vous en aurez tout le temps d'ici au mois de Juillet indépendamment de notre entrevue. Vous voudrez bien mettre votre réponse sous l'enveloppe de Mrs. Teusch & Heeckers , à Londres , ou de Mrs. Hachmeister & Z. Eekhout à Amsterdam , qui me la feront passer sur le champ. Je vous prévien aussi que ceux de ces Messieurs , qui auront reçu votre lettre , sont chargés de vous remettre cent louis de ma part , pour vous faciliter les moyens de faire ce voyage , & , au besoin , je vous ferai payer une nouvelle somme pour votre retour. Du reste , si vous laissez passer quatre mois sans me communiquer votre résolution , je me verrai dans

la nécessité d'instruire le Public des motifs de ce silence. Je suis, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *signé* le Comte de Gersdorf, Chambellan de S. A. S. Electorale, & ci-devant son Ministre Plénipotentiaire auprès de S. M. Catholique.

Au Château d'Erbach, le 20 Avril 1785.

On écrit de Francfort que les Lettres réquisitoriales pour le passage des troupes Impériales qui vont se rendre dans les Pays-Bas, ont été remises au cercle du haut & bas Rhin.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Dans le cours de la semaine dernière, un jeune Gentilhomme, d'un rang très-élevé, & trois de ses compagnons, échauffés par le vin de Champagne, furent interrompus par la garde dans l'une de leurs courses nocturnes. Après quelque résistance, ils céderent à la force, & furent conduits au Corps-de garde dans *Mount-Street*. Un de ces Gentilshommes, qui avoit traité le Constable un peu durement, fut logé, sans aucune cérémonie, dans le cachot. Ses amis de la gaieté se virent obligés d'envoyer chercher un de leurs marchands, qui recula d'étonnement en appercevant le jeune Gentilhomme. Alors, le Constable & les hommes du guet reconnoissant le personnage qu'ils avoient en leur garde, se rangerent autour de lui, en disant qu'ils espéroient que S. A. R. leur pardonneroit leur mééprise. A ce propos, le P ——— s'écria : « Vous en vouloir, mes braves enfans ! point du tout. Graces au ciel ! les loix de ce pays sont supérieures au

» rang ; & lorsque les hommes d'une extraction illustre oublient le *decorum* qu'ils doivent garder envers la société, il est à propos que l'on les traite sans aucune distinction ». Un Anglois doit être bien fier de voir un P — de G — obligé d'envoyer chercher un Tailleur pour lui servir de caution.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre la veuve Ch. & le Régisseur du Domaine.

La donation d'une survivance de pension viagère faite à un bâtard adultérin, par son père, peut elle être regardée comme un avantage prohibé par les Loix ? Une femme donataire universelle de son mari, par contrat de mariage, peut-elle regarder comme une fraude l'emploi d'une somme de 8000 liv. fait par son mari, dans un emprunt viager, placé sur la tête d'un enfant naturel, & dont le mari s'est réservé la jouissance sa vie durant ? Cette femme ; après la mort de l'enfant, peut-elle réclamer dans sa succession le montant des arrérages accumulés de la rente dont il auroit dû jouir depuis la mort de son père ? Tels étoient les objets que cette Cause présentait. Voici les faits. — Les sieur & dame CH, s'étoient mariés, sans beaucoup de fortune ; ils s'étoient fait donation mutuelle, universelle & au survivant

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier, dont l'abonnement est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat, rue & Hôtel de Serpente.

d'eux , de tous les biens que la communauté pourroit produire. Cette communauté fut en effet quelque temps avantageuse , tant que la bonne conduite , le travail & l'intelligence entre les deux époux fut l'ame de leur commerce ; mais l'aisance produisit dans l'esprit du mari le goût de la dissipation & une affection étrangère , qui donna naissance à un bâtard adultérin. — Le sieur Ch. ne se contenta pas du soin de l'élever & de lui donner un état ; la tendresse du sieur Ch. fut d'autant plus vive , que son mariage ne lui avoit point fait connoître le sentiment paternel ; il voulut encore assurer une certaine aisance à son bâtard ; un emprunt voyage ouvert en 1766 , lui fournit l'occasion de se satisfaire. Il plaça des fonds de la communauté , une somme de 8000 liv. sur la tête de son bâtard , & se réserva pendant sa vie , la rente de 800 liv. qui en provenoit. Le sieur Ch. est mort en 1771 , & a joui par conséquent de la rente de 800 liv. qui devoit retourner à son fils. — Des circonstances particulières , un défaut d'immatricule , &c. ont suspendu la perception des arrérages de cette rente pendant toute la vie de l'enfant , qui est mort en 1783 ; de sorte qu'au moment de son décès il lui étoit dû douze années. Le Receveur du Domaine , héritier du bâtard , s'est fait envoyer en possession de sa succession , & a touché les arrérages qui s'étoient accumulés. La veuve Ch. a jugé à propos de réclamer & de faire assigner le Receveur du Domaine pour le faire condamner à une restitution. Une Sentence de la Chambre des Domaines a debouté la veuve de sa demande. Appel en la Cour & Arrêt confirmatif du 12 Janvier 1785.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 MAI 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*IMITATION d'une Élégie d'Ovide , contre
les Envieux & sur la longue Renommée
des Poètes.*

Quid mihi , livor edax , &c. Éleg. XV , Lib. I.

POURQUOI, monstre jaloux, noire & sinistre
Envie,

Distiller ton venin sur mes plus doux plaisirs ?

Troubler les paresseux loisirs

Qui partagent le cours de ma paisible vie ?

Dire que l'Art des Vers, cet Art noble & divin,

N'est qu'un travail léger & vain ?

Loin de la route de mes pères ,

Il est vrai, j'ai cueilli les roses du printemps :

Je n'ai point recherché le tumulte des camps,

N^o. 20 , 14 Mai 1785.

C

Ni prêté mon oreille aux trompettes guerrières.
Pour démêler le fil du dédale des Loix ,
Je n'ai point au Sénat prostitué ma voix.
Quel champ à parcourir dans ces sphères étroites ,
Périssables travaux du reste des mortels ?
De la terre en extase obtenir des autels ,

Voilà la gloire des Poètes.

Homère ! tu vivras tant que le Mont Athos

Soutiendra les voûtes du monde ,

Tant qu'au sein de la mer profonde

Le Simois rapide ira porter ses flots.

Tu vivras, ô vieillard d'Ascrée !

Tant que l'épi doré tombera sous la faux ;

Tant qu'autour des jeunes ormeaux

On verra la vigne pourprée

Enlacer ses tendres rameaux.

Le temps respectera ton antique cothurne ,

Sophocle , Auteur divin ! tant que le Dieu du jour ,

Dans ses douze palais , brillera tour à-tour ;

Et qu'au sein du repos roulant son char nocturne ,

La Courière des mois , Diane , au front d'argent ,

Éclairera les nuits de son disque changeant.

Térence , Eschyle , Plaute , Euripide , Ménandre !

Tous , aux mêmes honneurs vous êtes appelés.

De la Parque vainqueurs , vos noms doivent s'étendre

Aux siècles les plus reculés.

Auteur fécond ! peintre sublime !

Lucrèce , si jamais ils périssent , tes vers ,

Il faut qu'auparavant ce fragile Univers ,
 Sorti du noir chaos , rentre dans son abîme.
 On lira l'*Enéide* , & *Tityre* & les *Bois* ,
 Tant que Rome à la terre imposera des loix.
 On relira les vers que Tibulle soupire ,

Tant que le Dieu qui les inspire
 Gardera son flambeau, ses flèches, son carquois.
 Tu verras de ton nom s'énorgueillir l'*Espagne*,
 O Gallus! & ton nom ne sera point vanté,
 Que celui de l'objet dont tu fus enchanté ,
 Que Lycoris ne l'accompagne.

Un jour tout doit céder au naufrage des ans.
 De la herse & du soc les dents seront usées

Sous la vieille lime du temps :
 Tout périt, hors les vers & les doctes pensées.
 Vos grandeurs même, ô Rois, par eux sont éclipsées!
 Que le Tage se gonfle & roule des flots d'or ;
 Qu'il attire les vœux du profane vulgaire ;
 Ton Permesse , Apollon ! voilà mon seul trésor.
 Dans ta coupe à longs traits que je me désaltère ;
 Que le myrte, sensible au souffle des frimats ,
 En festons odorans orne ma chevelure ;
 Que mes vers à l'amant livrent de doux combats ;
 Qu'il soit distrait, se plaise & rêve à leur lecture.

Que l'amour, dirigeant son doigt ,
 Lui fasse remarquer l'endroit
 Où son cœur se rappelle une douce peinture.
 L'Envie, attachée à nos pas ,

Cesse de nous poursuivre aux portes du trépas.
 Oui, la tombe est l'asile où le talent se venge.
 Plus l'hommage est tardif, plus pure est la louange.
 Il en est temps enfin : descendons aux enfers.
 Qu'importe que je touche à mon heure suprême !
 Un monument d'airain va consacrer mes vers.

Frappe donc, ô mort !... de moi-même
 La plus belle moitié reste dans l'Univers.

(Par M. le Bailly, Avocat en Parlement.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Charrue* ; celui
 de l'Énigme est *Raisin* ; celui du Logogry-
 phe est *Ronce*, où l'on trouve *once*.

C H A R A D E.

MON premier étourdit, mon second fait plaisir ;
 Mon tout est un honneur qui fait souvent mourir.

(Par M. Cornu fils.)

É N I G M E.

GAËZ des plus doux sentimens
 De l'Amour & de la Nature,

Je sers les amis, les-amans,
Quelquefois même le parjure.
Puissant sur un cœur amoureux,
Souvent dans un moment d'ivresse,
J'ai fait au sein d'une maîtresse
Passer à l'instant mille feux.
Mais ce bien chéri qu'un cœur tendre
Ne reçoit point sans être ému,
On ne l'a pas plutôt reçu,
Qu'on brûle déjà de le rendre.

LOGOGYPHE.

JE suis l'objet des vœux de la Nature humaine,
Et pour jouir de moi nul n'épargne sa peine
On me cherche par-tout, j'existe; & cependant
Si l'on me trouve, hélas! c'est pour un seul instant.
Aussi certain Auteur, dans son humeur cynique,
A chanté que j'étois un être chimérique,
Auquel renonceroit tout homme un peu sensé.
Mon nom est, cher Lecteur, de huit pieds composé.
Tu trouveras en eux ce temps périodique
Où la Nature semble enfin plus énergique;
Un lieu qui réunit mille esprits de travers,
Sans cesse entre-choqués par mille avis divers;
Ce séjour si vanté depuis le premier âge,
Qui de l'homme, dit-on, peut être l'héritage;

C iij

Un meuble recherché par besoin , par plaisir ,
Et qui reçoit de nous premier , dernier soupir.

(Par M. le Comte de Pontevès , Officier de
la Marine Royale.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les deux Centénaires de Corneille, Pièces
en un Acte & en vers* , par M. le Chevalier
de Cubières , de l'Académie de Lyon. A
Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire,
rue Galande , N^o. 64.

DE ces deux Centénaires , l'une a été lue
deux fois , & deux fois reçue à la Comédie
Françoise , où néanmoins elle n'a pas été re-
présentée. La seconde l'a été avec succès sur
quelques Théâtres de Province. Nous allons
les faire connoître l'une & l'autre , tant par
la citation de quelques-uns de leurs détails ,
qu'en donnant une idée rapide de leur con-
texture.

Dans la première , (celle qui a été repré-
sentée en Province) Apollon a fait préparer
sur le Parnasse , une fête destinée à célébrer
l'année séculaire de la mort de Corneille ;
mais c'est en vain que le Dieu des Arts s'est
flatté d'enlever le Poëte aux enfers , Pluton
le refuse à ses vœux , & le retient dans l'Élysée.
Tandis qu'Apollon , Melpomène & Thalie

s'affligent de ne pouvoir rendre qu'à l'image
de l'Auteur de *Cinna*, les honneurs qu'ils
destinoient à sa personne, un mortel ose,
à l'inſçu du Dieu s'introduire dans le sanc-
tuaire de son temple: c'est *George de Scudéri*,
celui-là même qui fit une critique du *Cid*,
& qui se croyoit un grand Homme, parce
qu'à une représentation de son *Amour Ty-
rannique*, quatre Portiers avoient été tués à
l'entree du Spectacle. Non-seulement il
s'étonne, mais encore il s'indigne de ce qu'on
prépare à *Corneille* les honneurs de l'Apo-
théose. Fidèle aux principes qu'il étala, lors-
qu'il vivoit, dans ses pamphlets satyriques,
il critique en trois mots, & d'un ton aussi
magistral qu'indécent, les plans, les carac-
tères & le style de *Corneille*. Voici comme
Apollon venge son favori des injures subal-
ternes du *bienheureux Scudéri*.

Que je reconnois bien un suppôt de l'Envie

A ces discours injurieux !

Muses, voyez sa joie, & lisez dans ses yeux

Combien il a l'âme ravie

Quand il a blasphémé les Talens & les Dieux !

Mais espère-t'il nuire au nom du grand *Corneille* ?

Pense-t'il étouffer nos généreux transports ?

Non, malgré ses lâches efforts,

Le frêlon n'aigrit point le nectar de l'abeille.

En vain, pour l'abaisser jusques à leur niveau,

S'unissent à la fois l'orgueil & l'ignorance ;

Civ -

Corneille à leurs fureurs doit un lustre nouveau.

Quel autre a donc créé la Tragédie en France ?

Est-ce le froid Mairet, l'inégal du Ryer ?

Est-ce toi, dont le fiel crut ternir son laurier ?

Est-ce Rotrou, Hardy, Garnier, Tristan, Jodèle ?

Qu'on se détrompe enfin : Corneille le premier

Ouvrit & parcourut le tragique sentier,

Et, fait pour en servir, écrivit sans modèle.

Qu'on se détrompe enfin, est un membre de phrase trop vague; il n'y a que les Scudéris qui puissent se tromper sur Corneille, parce qu'ils se trompent à leur escient. *Cesse de s'abuser* eût été plus juste. Cette tirade établit la supériorité de Corneille sur ceux qui l'ont précédé; mais elle ne peint pas encore celle de son génie. Aussi Apollon ajoute-t'il plus bas :

Quand le grand Richelieu lui donna des rivaux,

On le vit s'élever comme un chêne superbe

Au milieu des humbles roseaux

Qu'il laisse ensevelis sous l'herbe,

Et monter à ce rang où l'on n'a plus d'égaux.

Semblable à Jupiter, dont la toute puissance

Force l'impie à l'adorer ;

S'il a quelques jaloux, sa rapide éloquence

Les poursuit, les atteint, les réduit au silence,

Et les condamne à l'admirer.

Oui, l'admiration est le ressort sublime

Que sa main fait toujours mouvoir ;

Et, par elle, sur nous il a tant de pouvoir,
Que pour ses défauts même il commande l'estime.

C'est par de pareils traits qu'un Écrivain
se montre digne de louer un grand Homme.
La pensée rendue par le dernier vers appar-
tient à Racine; mais elle trouve ici sa place
très-naturellement; d'ailleurs elle est ra-
jeunie par l'expression.

Pour punir la lâche jalousie de Scudéri,
Apollon veut rendre hommage à Corneille
en présence de son vil Déracteur. Melpo-
mène & Thalie se retirent un instant, & re-
paraissent, l'une à la tête des principaux per-
sonnages Tragiques, & l'autre des princi-
paux personnages Comiques qui *naquirent*
des pinceaux de Corneille. Polymnie vient à
son tour saluer l'Auteur d'*Andromède* & de
Psyché. Enfin, on voit paroître le génie de
l'ancienne Rome. Il s'intéresse autant que le
Dieu des vers à la gloire de Corneille. En
voici la cause.

Depuis vingt siècles révolus,
Depuis le grand Pompée, enfin, je n'étois plus,
Et Corneille m'a fait revivre;
Corneille a de nouveau fait vaincre mes Romains.
Par l'amour du pays, sur-tout par le courage,
J'en fis les premiers des humains,
Corneille en fait des Dieux; Corneille a l'avantage,
En le reproduisant, d'embellir mon ouvrage.
De ses mâles tableaux que j'aime les couleurs!
Les Rois, les mortels Consulaires,

Cv

Les vertus du Sénat, les troubles populaires,
La méprisable Cour des derniers Empereurs,
Mon peuple à son déclin, mon peuple à sa naissance,
Ses conquêtes & ses revers,
Et sa foiblesse & sa puissance,
Il a tout peint. Rendue avec ses traits divers,
Rome n'est plus dans Rome, elle est toute en ses vers.

Cet éloge n'est point forcé, il n'est que vrai. Si quelqu'observateur poinilleux trouvoit de l'exagération dans cet hémistiche, *Corneille en fait des Dieux*; nous lui rappellerions que Voltaire a remarqué dans ses Commentaires sur Corneille, *qu'on a dit, avec raison*, que ce grand Homme faisoit quelquefois parler les Romains mieux qu'ils ne parloient eux-mêmes.

Le génie de l'ancienne Rome a fléchi la rigueur de Pluton. En mémoire du grand nombre d'illustres morts que les Romains ont jadis précipités dans les enfers, le Dieu a consenti à lui rendre Corneille; mais à condition qu'on le verra sans pouvoir l'entendre. Corneille paroît revêtu de la Pourpre Romaine; les Muses & les Arts le conduisent en triomphe sur le trône d'Apollon.

Nous n'examinerons pas avec sévérité l'action de cette petite Comédie. Pluton refusant, sans autre motif que sa volonté qu'on pourroit taxer de caprice, de laisser jouir Corneille de la gloire qu'Apollon lui a préparée, & se rendant ensuite aux

vœux du génie de l'ancienne Rome : tout cela est plus bizarre que piquant. Les couplets qui terminent la Pièce ne sont pas dignes du grand Homme à l'Apothéose duquel ils sont destinés. Malgré ces défauts , ce petit Ouvrage plaît & doit plaire , parce que Corneille y est souvent loué d'une manière intéressante & noble , parce que M. le Chevalier de Cubières prouve toutes les fois qu'il ajoute quelques coups de pinceau au portrait qu'il trace, qu'il s'est bien pénétré du caractère de l'Écrivain sublime qu'il avoit à peindre.

La Fable de la seconde Centénaire de Corneille est plus simple & plus raisonnable que celle de la première. Tandis que la Muse de la Tragédie est descendue aux enfers pour *supplier le Dieu des rives sombres* de lui rendre Corneille , auquel elle destine les honneurs dûs à son génie , elle a confié la garde de son temple à sa sœur Thalie. Le Faux-Gôût s'y introduit , & siège sur le trône de Melpomène. Ce personnage , un Auteur Tragique , un Auteur Comique de la suite du Faux Gôût étalent toutes les extravagances , toutes les opinions erronnées que certains novateurs ont cherché à introduire dans l'Art Dramatique , & se félicitent avec grand fracas de leurs heureuses découvertes. Enfin ils se retirent , & font place à Melpomène , qui conduit le grand Corneille. Nous citerons avec plaisir le commencement de la Scène sixième , entre Corneille & Melpomène.

C vj

CORNEILLE, *après avoir beaucoup regardé le Temple.*

Ce Temple , j'en conviens , fut reconstruit par moi ;

Mais depuis mon trépas , quelle bizarre loi

En a changé l'architecture ?

Toujours fidèle à la Nature

Dans mes tableaux , dans mes moindres dessins ,

Elle fut mon guide & mon maître.

Ici , j'ai peine à reconnoître

L'antique ouvrage de mes mains.

M E L P O M È N E.

Vous aviez , il est vrai , posé chaque colonne

Sur de plus larges fondemens.

Vous aviez.....

C O R N E I L L E.

Quel est donc ce trône ?

M E L P O M È N E.

C'est le mien.

C O R N E I L L E.

C'est le vôtre ! ô fatals changemens !

Ce séjour , illustre Déesse ,

Ne devoit-il briller que de faux ornemens ?

Un oripeau frivole , une vaine richesse

Y remplacent les diamans.

Ce tableau allégorique de la décadence de
l'Art Tragique , n'est malheureusement que
trop vrai. A côté de lui , l'Auteur a très-

adroitement placé les éloges de Racine, de Voltaire, de Crebillon, de Belloy. On doit savoir gré à M. de Cubières d'avoir placé dans la bouche de Corneille les six vers suivans, qui sont de ce grand Homme, & qui prouvent que son âme étoit aussi élevée que son génie. On lui a reproché d'avoir été jaloux de Racine; Melpomène lui rappelle ce reproche. Voici sa réponse.

Je vois d'un œil égal croire le nom d'autrui,
Et tâche à m'élever tout aussi haut que lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser;
Et plus elle en prodigue à nous favoriser,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

C'est ainsi que devroient penser tous les grands Artistes. Qu'il est fâcheux d'être obligé de convenir que des esprits sublimes ont été assez foibles, non-seulement pour haïr leurs rivaux, mais encore pour tenter de flétrir la gloire de leurs Maîtres.

Cependant le Faux Goût, suivi de tous les siens, veut s'emparer du Temple de Melpomène. Les Muses tentent de s'opposer à son dessein; Corneille marche avec elles au-devant des novateurs. Le Faux-Goût l'emporte, il pénètre dans le Temple avec sa suite; mais Apollon, qui a enlevé Corneille aux outrages de ses plats ennemis, paroît dans un nuage avec le grand Homme, & s'adressant au Faux-Goût:

Vois tu le grand Corneille assis à mes côtés ?

De mes suprêmes volontés

Son aspect doit t'instruire & me faire connoître.

Tyran, descends du trône & fais place à ton maître. *

• • • • •
Les Rois, nés pour régir la terre,

Les Grands qui conseillent les Rois,

L'homme d'État qui fait fleurir les Loix,

Le Héros qui de Mars gouverne le tonnerre,

Tous les mortels par lui sont formés aux vertus.

Turenne, dans Sertorius,

Puisoit des leçons sur la guerre.

• • • • •
Le Génie, en sa course impétueuse, altière,

Souvent, je l'avouerai, marche à pas inégaux ;

Mais un seul lui suffit pour franchir la carrière,

Et pour laisser à la barrière

Se traîner loin de lui ses impuissans rivaux.

Le Faux-Gôût ne veut point quitter le Trône, & Apollon le frappe de la même flèche qui extermina jadis le serpent Python. Le Dieu des Arts place Corneille sur le Trône.

Dans une petite Pièce de M. Imbert, représentée pour l'Inauguration du nouveau Théâtre François, le Mauvais Goût étoit précipité dans le Tartare par le pouvoir d'Apollon. Ce dénouement paroît avoir

* Vers d'Héraclius.

donné à M. de Cubières l'idée du sien. Au reste, peut être ne s'est-il point rappelé l'Ouvrage de M. Imbert. L'idée de faire tomber le Faux-Goût sous la puissance du Dieu des Arts est si naturelle, que deux Auteurs peuvent s'y rencontrer sans qu'on puisse accuser de plagiat celui des deux qui vient en second avec le même ressort ; mais on aura toujours à dire qu'en Littérature les idées appartiennent à l'Ecrivain qui le premier les a rendues publiques.

Le style de cette seconde Centénaire est souvent négligé, & l'Auteur s'y est permis quelques plaisanteries qui ne nous paroissent pas d'un bon genre. La situation où le Faux-Goût remonte sur le Trône au bruit des cornets à bouquin, où on entend un chœur de voix discordantes chanter *viçtoire*, *vic-taire*, & où Thalie s'écrie ironiquement : Silence, Monsieur Gluck, taisez-vous, Piccinni,

Devant cette belle Musique,

Nous paroît au moins équivoque. Dans un Ouvrage où l'on déclare la guerre au Faux-Goût, il faut être très-sévère avec soi-même, & faire avec un goût très-pur & une recherche très-scrupuleuse le choix de ses incidents, de ses pensées & de ses expressions. Au reste, ce reproche ne s'adresse qu'à quelques détails de la Pièce ; ce que nous en avons cité prouve d'ailleurs qu'elle a des parties louables, & que l'Auteur est souvent le maître de son sujet.

Nous regrettons que dans les nombreux éloges que M. de Cubières a donnés à Corneille, il ne se soit pas étendu davantage sur les caractères de Chimène & de Pauline. Ils feront l'admiration & l'amour de tous les véritables Amateurs de l'Art. Ils sont placés dans des situations si heureuses, si intéressantes, si dramatiques, que nous ne connoissons rien qui puisse leur être comparé, ou au moins préféré.

Ces deux Pièces sont précédées de réflexions sur Corneille, où l'enthousiasme de l'admiration est porté quelquefois un peu loin, mais où l'on trouve souvent des idées très-justes & des observations qui n'annoncent point un esprit ordinaire. M. de Cubières remarque avec raison que c'est à Corneille que Racine a été redevable du plus grand nombre de ces expressions trouvées qu'on a tant admirées dans son style, & il le prouve victorieusement. Il observe encore avec beaucoup de justesse que si ces deux grands Hommes ont beaucoup influé sur leur siècle, ils ont à leur tour beaucoup influé l'un sur l'autre; mais il ajoute que Racine voyant le pas infructueux qu'il avoit fait dans le domaine de Corneille, retourna en arrière, & s'éleva à la haute place dont on ne l'a point vu descendre, tandis que Corneille TOMBA DU TRÔNE en voulant trop s'avancer dans les états de Racine. Il est trop vrai, Corneille se perdit en voulant imiter Racine; mais si Racine tomba dans

l'Alexandre, il se releva dans *Bajazet* & dans *Britannicus*, sur-tout dans ce dernier Ouvrage, un des chef-d'œuvres de notre Théâtre, production digne du grand Corneille, où Racine lui est bien supérieur par le style, & dans lequel, pour nous servir des expressions de Voltaire, la politique est soutenu par de *grands intérêts*, par des *passions vraies*, & par de *grands mouvemens d'éloquence*. On peut présumer que Racine doit à la scène où Auguste rappelle à Cinna les bienfaits dont il l'a comblé, cette fameuse Scène du quatrième Acte de *Britannicus* entre Agrippine & Néron, scène pleine de génie, & toute entière dans le goût de Corneille; mais il n'en résultera pas moins que Racine a marché quelquefois à pas très-sûrs dans le domaine de l'Auteur de Cinna.

(Cet Article est de M. de Charnois.)

RÉFLEXIONS sur l'Éloge de Bernard de Fontenelle; Discours par M. Garat, qui a remporté le Prix à l'Académie Française en 1784, par M. Chas, Avocat, du Musée de Paris, Brochure de 93 pages in-8°. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

C'EST venir un peu tard pour attaquer un Discours de l'année dernière; les Journaux qui font la petite guerre, & ceux qui font la grande, ont pris probablement la fleur de

sujet ; & l'intérêt de la matière est peut-être épuisé , quoique les défauts de mon Discours soient peut être un sujet inépuisable. Il faut que M. Chas ne l'ait pas pensé ainsi ; car après les mille & un Journaux , qui , tous , sans en excepter un , m'ont donné , dit-on , des témoignages distingués de leur bienveillance , M. Chas vient encore à moi ; il me prend corps à corps ; il n'est pas Journaliste , & il veut me déchirer ; il n'est pas mon ami , & le zèle de mon avancement le dévore : il veut absolument me perfectionner. Mon Discours est trop long , & il n'a pourtant que 5 pages ; les réflexions de M. Chas en ont 9 . M. Chas connoît la mesure des choses ; & j'avoue qu'une critique a bien plus le droit d'être longue qu'un Panégyrique.

Mon usage est de rechercher les critiques des hommes de Lettres , des hommes de goût , & de ne jamais lire celles des Journalistes : j'ai eu des raisons particulières de jeter les yeux sur la Brochure de M. Chas , & on les verra tout-à-l'heure.

Après avoir lû la Brochure de M. Chas , il n'est pas aisé de deviner ce que M. Chas pense de l'éloge de Fontenelle.

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé :

Il assure (& j'ose à peine le répéter) que l'Auteur de l'éloge de Fontenelle est quelquefois *précis* , *sublime* ; que d'autres fois , (& je crains bien que ce ne soit beaucoup plus souvent) il est *obscur* & *médiocre* ; que

tantôt je le conduis dans des *campagnes charmantes*, tantôt sur des *rochers arides*, d'où son œil n'aperçoit qu'un horizon sombre, des *mâsures & des précipices*. Il me recommande d'arrêter ou de suspendre les mouvemens d'une imagination qui, dans son délire, multiplie les erreurs, les faux jugemens & les contradictions; & après ces mots, & 3 pages de critique, il finit par protester qu'il aime beaucoup mes *Écrits*. C'est assurément avoir bien de la bonté.

On sent bien qu'à tout cela je n'ai rien à répondre, que je ne répondrai rien; je ferai seulement tous mes efforts à l'avenir pour ne pas prendre la plume lorsque je serai en délire, pour ne pas transporter M. Chas sur des *rochers arides*, d'où il ne voit que des *précipices*.

S'il y a quelque chose au monde de peu raisonnable, c'est de défendre ses *Écrits* contre les critiques; il est même assez difficile de dire à un Critique: *Monseigneur, ma phrase est bonne, mon expression est juste & convenable*, & de n'être pas bien près de toucher au ridicule.

Je me garderai donc bien de me défendre contre M. Chas; mais je veux faire voir comment M. Chas attaque. M. Chas parle beaucoup de *morale*, des *progrès de la morale*: je frappe, dit-il, son imagination par des *tableaux*, je le réjouis; (& cela est heureux) mais je ne fais rien pour les progrès de la morale. Il m'a paru curieux de faire voir

quelle est en général la morale d'un Critique , & quelle est en particulier la morale des critiques de M. Chas.

Lorsqu'un Écrivain veut critiquer & réfuter un Ouvrage , la morale lui impose la loi de citer avec exactitude ce qu'il critique & ce qu'il réfute.

M. Chas cite ainsi une phrase de l'Éloge de Fontenelle: *Qui auroit cru que , privé de tous les talens , & presque de tous les sentimens que l'églogue exige , Fontenelle devoit faire des églogues charmantes?*

En lisant cette phrase , on doit croire que j'ai dit que Fontenelle ne pouvoit pas faire de bonnes églogues , & qu'il avoit pourtant fait des églogues charmantes ; & il faudroit assurément être dans un terrible délire pour ne pas éviter une pareille contradiction ; mais voici la phrase de l'Éloge de Fontenelle : *Qui auroit cru que , privé de tous les talens , & presque de tous les sentimens que l'églogue exige , Fontenelle devoit faire des églogues ; qui sont des OUVRAGES charmans ?* Cela n'est pas , comme on voit , tout-à-fait la même chose ; une pièce qui porte le titre d'églogue peut être un Ouvrage charmant , & n'être pas une bonne églogue. Beaucoup de Gens de Lettres ont dit du *Télémaque* & du *Paradis Perdu* , ce sont des Ouvrages sublimes , mais ce ne sont pas des Poèmes épiques.

On doit dire à M. Chas que cette manière de citer n'est pas morale : elle est com-

mode quand on veut critiquer , & M. Chas use souvent de sa commodité.

Il me fait dire ailleurs que les âmes sensibles préfèrent l'histoire *monotone* des passions au tableau énergique des passions. Nulle part je n'ai parlé de l'histoire *monotone* des passions ; & M. Chas , qui me reproche souvent d'avoir de l'esprit , me corrige assurément de ce défaut quand il me fait parler. Nulle part je n'ai dit que les âmes sensibles aiment moins le tableau des passions que leur histoire : j'ai trop souvent senti le contraire pour le penser ; un autre critique m'a fait dire que l'*histoire des passions repose* ; nulle part je n'ai dit que l'histoire des passions repose : j'ai dit qu'il y a *DES MOMENS* où les âmes les plus sensibles , fatiguées de leurs passions , en aiment mieux l'histoire , qui les fait réfléchir avec intérêt , que le tableau énergique qui les agite & les remue encore. Voilà ma phrase , & on voit qu'il n'est-là question ni d'*histoire monotone des passions* , ni de l'*histoire des passions qui REPOSE*.

Il est fâcheux de citer à faux ce que l'on juge avec tant de suffisance.

M. Chas assure que j'ai donné à Fontenelle le titre de *génie universel* : nulle part je n'ai dit que Fontenelle fût un *génie universel* , & pas même qu'il fût *un homme de génie*. Je l'ai comparé un moment au génie universel des sciences ; mais je n'ai point dit qu'il fût ce génie. Lorsqu'il est question de fixer les titres de Fontenelle , on trouve ces

mots dans son Éloge : *je ne dirai donc point que Fontenelle fut un homme de génie.*

J'ai dit , suivant M. Chas , que tout un siècle fut appelé philosophique *la première fois que Fontenelle écrivit.*

Voici la phrase : *c'est lorsque Fontenelle a eu écrit , que , pour la première fois , tout un siècle a été appelé philosophique.*

M. Chas me fait dire ailleurs que Fontenelle est le génie le plus profond & le plus universel que les siècles aient produit ; *qu'il est supérieur aux Platon , aux Aristote , aux Pitagore , (je ne crois pas que le nom de Pitagore se trouve une seule fois dans mon Discours) aux Bacon , aux Pascal , aux Montesquieu , aux Fénelon , aux Voltaire , aux J. J. Rousseau , aux Buffon , &c. &c.*

Je n'ai ni dit ni pensé rien de semblable ; je pense le contraire , & je suis prêt à le dire. J'ai beaucoup étudié Fontenelle lorsque j'ai voulu en faire l'Éloge , parce que je crois qu'il faut étudier un Écrivain pour être en état de le juger , parce que j'ai toujours vu que ceux qui parlent de ce qu'ils n'ont fait que lire , parlent de ce qu'ils ne connoissent pas. Il est évident , par exemple , que M. Chas n'a point étudié Fontenelle , il est évident même qu'il ne l'a pas lû. J'ai confessé dans le Discours même que je ne l'avois presque pas lû avant d'en entreprendre le panégyrique. Il est probable que je le lirai peu actuellement , que son panégyrique est fait. Il s'en faut bien que Fontenelle soit

l'Écrivain selon mon goût. Il en est beaucoup que j'aime infiniment davantage, & presque tous ceux, par exemple, auxquels M. Chas prétend que je le préfère. Je fais par cœur des Ouvrages entiers de Voltaire, des morceaux entiers de Pascal, de Montesquieu, de M. de Buffon, de Rousseau; je me les récite souvent à moi-même pour charmer mes promenades solitaires; je ne fais presque rien de Fontenelle, je retiens ses idées & non pas son style, quoiqu'il me fasse souvent un extrême plaisir. Lorsqu'il est question de vivre avec les hommes, d'en faire ses amis, il est permis de consulter son goût, de se livrer même à des préférences exclusives; mais lorsqu'on les apprécie & qu'on s'établit leur juge, il faut se défendre autant qu'on peut les préférences de son goût particulier; autant qu'il est possible, il faut les juger avec la raison universelle. Si on n'adopte pas ce même principe en jugeant les Écrivains, on sera souvent injuste envers eux.

M. Garat trouvera peut-être mes réflexions injustes & amères, dit M. Chas; leur amertume ne me feroit rien du tout, & ce n'est pas à moi à juger de leur justice ou de leur injustice, je n'en parle point du tout; on fait des réflexions comme on peut, mais il faut citer les choses comme elles sont, & quand les citations de M. Chas sont inexactes, je les trouve inexactes; quand elles sont fausses je ne puis pas les trouver vraies.

M. Chas en veut à Fontenelle presque au-

tant qu'à son panégyriste , & j'urois quelque envie de défendre Fontenelle , cela me feroit du moins permis ; mais M. Chas attaque avec tant d'imprudence , qu'il desarmer. On ne peut pas se résoudre à diriger le fer sur une poitrine entièrement découverte. Il parle de morale , de poésie , de métaphysique , & dans toutes ces choses-là on voit que le premier mot lui manque. Il condamne Fontenelle & ne l'entend pas ; il ne fait pas qu'avant d'avoir du goût il faut avoir de l'intelligence , parce qu'on ne peut pas sentir ce qu'on ne comprend pas. M. Chas , par exemple , pense & dit sérieusement que dans *les Dialogues des Morts* , Fontenelle finit par nous intéresser pour les courtisanes de la Grèce & de Rome , pour l'incendiaire du temple d'Éphèse , pour l'Arétin , pour un imposteur Russe , &c. &c. On doit laisser dire ces choses à M. Chas , & ne pas lui répondre.

Dans un de ses Dialogues , Fontenelle met en scène Apicius avec Galilée : *Ai je besoin , pour m'instruire avec Galilée , s'écrie éloquentement M. Chas , qu'on m'apprenne qu'à Rome un GOURMAND épuisa les ressources de l'ART pour contenter sa sensualité ?*

Il est clair qu'il ne faut pas répondre à M. Chas , puisqu'il croit que Fontenelle a pu faire un dialogue exprès pour lui apprendre un fait de ce genre.

Fontenelle aimoit les plaisanteries , & les aimoit trop ; il en a fait un grand nombre de charmantes ,

charmantes , & ses ennemis en citent éternellement de lui un petit nombre qui sont mal vaines. Mais jusqu'à présent ceux qui aiment le moins la plaisanterie s'étoient contentés de dire que dans les sujets graves, elle blesse les convenances & le bon goût. La gravité & le sérieux de M. Chas vont plus loin. Il va jusqu'à dire qu'elle est funeste à la saine morale. *C'est ainsi*, dit-il gravement, *qu'on s'attache à l'erreur & à la frivolité, & que notre âme incorporée, pour ainsi dire, avec le mensonge, reste dans l'oubli de ses devoirs, & multiplie avec le temps ses injustices & ses prévarications.* Qui auroit cru que la plaisanterie fût une chose si terrible? Mais M. Chas a beau être grave, il ne donne pas envie de l'être, & c'est lorsqu'il prend le plus son sérieux qu'on est tenté de perdre le sien.

Au reste, Fontenelle n'est pas le seul de nos Ecrivains célèbres dont il fait assez peu de cas. M. Chas soupçonne que Voltaire & Montesquieu seront un jour oubliés. Ce jour est probablement un peu éloigné; mais un grand Critique voit au loin, & en dictant ses arrêts, il prépare ceux de la postérité. M. Chas veut éviter sans doute un pareil malheur; il veut que tous les jours sa gloire s'étende, & qu'il n'y ait point de jour qui la fasse oublier; mais pour cela, il a quelques précautions à prendre.

Il faut qu'il choisisse bien d'abord le genre qui lui convient, & on ne voit pas trop quel est ce genre. Il parle beaucoup de poésie;

N°. 20, 14 Mai 1785.

D

& ces deux vers charmans de Virgile :

Malo me Galatea petit l'Jeiva puella

Et fugit ad salices & se cupit ante videri.

Voici comment il les traduit : *La vive & tendre Galatée, en voyant approcher Mélébée, s'enfuit, & se cache parmi les saules pour inviter son Berger à la suivre.*

En lisant cette Traduction, on est prêt à conseiller à M. Chas d'écrire sur la morale.

Il parle plus encore de morale ; & dans une vive apostrophe aux jeunes Ecrivains, il s'écrie : *Éclairez les Rois de la terre ; dites-leur que les Titus & les Marc - Aurèle sont digne des hommages & de l'admiration de toutes les générations, & que les Alexandre & les Césars ne méritent que leur haine & leur indignation.*

Il y a quelque temps qu'on a dit cela aux Rois ; & si on veut les éclairer, il faut leur dire autre chose.

Quand on voit comment M. Chas veut faire faire des progrès à la morale, on est tenté de lui dire de traduire des Poètes.

Jusqu'à présent, mes leçons de morale & mes reproches n'ont été que pour M. Chas, mais, hélas ! je ne suis pas moi-même exempt de reproche envers M. Chas, & il faut savoir aussi se donner des leçons à soi-même. Mes fautes m'en ont rendu l'habitude trop nécessaire ; & quoiqu'elle soit toujours pénible, une confession me coûte pourtant moins encore qu'une accusation,

Je vais donc me confesser de mes torts envers M. Chas.

J'étois à la campagne il y a deux ou trois ans, j'y étois occupé d'un travail assez considérable & malade ; je reçois un gros paquet & une lettre : la lettre & le paquet étoient de M. Chas : le paquet contenoit une réfutation d'un morceau de M. Servan contre Rousseau, dont on a parlé dans le temps : dans la lettre, M. Chas me prioit de lire cette réfutation, de l'examiner, de la juger ; il réclamoit mon *goût*, mes *lumières*. Ce n'étoit que sur mon suffrage qu'il *pouvoit se résoudre à imprimer* ; que ne me disoit point M. Chas ? Je viens de copier ses critiques sans aucune peine, il me seroit impossible de copier la moitié de ses éloges. Si j'en avois cru M. Chas, j'aurois pu me dire comme Jeannot Lapin, qui fait peur aux grenouilles, *je suis donc un foudre de guerre*. Je desirois de tout mon cœur pouvoir rendre à M. Chas le service qu'il me demandoit : j'espérois le pouvoir ; je pensois absolument comme lui sur ce que M. Servan a écrit contre Rousseau. Je parcourus le manuscrit ; malheureusement il y avoit beaucoup d'observations à faire à M. Chas : cela demandoit du temps, & je n'en avois pas ; M. Chas m'écrivoit souvent, mes réponses étoient rares ; il faut tout dire, soit négligence, soit lenteur, soit maladie, soit tout cela ensemble, j'eus envers M. Chas des procédés dont il pouvoit avoir le droit de se

D ij

plaindre. Il envoya chercher ses papiers : sans se plaindre alors , sans me rien faire dire ; sans doute il se réservoir de me donner de ses nouvelles à la première occasion. Les premières que j'en ai reçues , c'est la Brochure qui me les a apprises , & voilà ce que c'est que d'être paresseux , que d'être négligent ; avec les meilleures intentions du monde on se conduit mal ; on s'attire des affaires fâcheuses sur les bras ; le moins que vous y pensez , vous trouvez une Brochure de 53 pages écrite contre vous ; il faut répondre aux lettres avec exactitude : voilà la moralité de cette histoire.

S P E C T A C L E S .

CONCERT SPIRITUEL.

Mme SIREMEN, qui s'étoit fait entendre ici sur le violon , il y a quatorze ans , a reparu de nouveau ; mais on ne peut dissimuler que la sensation qu'elle a produite n'ait été moins favorable. Mme Siremen a conservé les principes de l'excellente École de Tartini , peut-être trop oubliés aujourd'hui , une charmante qualité de son , de beaux doigts , un jeu plein d'intérêt & de grâce , auquel les grâces particulières à son sexe ajoutent encore ; mais son style , le même qu'elle avoit

il y a quatorze ans , est extrêmement vieil ; depuis qu'on a substitué des notes à des sons , des tours de force à des traits de chants , on ne veut plus qu'étonner , & Mme Siremen peut bien charmer l'oreille , mais elle n'étonne pas. Ceci est loin d'être une critique de sa manière ; mais enfin , puisque cette manière n'est plus de mode , nous croyons devoir lui conseiller de jouer des Concertos d'un style plus moderne , & nous ne doutons pas qu'à'ors elle ne ramène autant de suffrages qu'elle en a obtenus autrefois. — On a exécuté à ce Concert un Motet de Schuster , extrêmement agréable , & qui a été parfaitement chanté par M. Laïs. M. Rousseau n'a pas moins bien exécuté un *Hyérodrame* nouveau de M. l'Abbé Lepreux , qui a été fort applaudi. Nous observerons seulement qu'on ne sauroit appeler *Hyérodrame* , un hymne chanté par une seule personne , parce qu'un monologue n'est point un drame.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

MARDI 3 de ce mois , on a donné , sur ce Théâtre , la première représentation de *Pizarre* , ou *la Conquête du Pérou* , Tragédie Lyrique en cinq Actes , paroles de M. D*** , musique de M. Candeille.

Le Théâtre représente une place publique , au fond de laquelle est le temple du Soleil.

D'ij

Alzire, fille de l'*Inca Atabaliba*, est au moment d'être unie à *Zamore*; l'un & l'autre, ainsi que l'*Inca* & une foule de Peuple & de Guerriers, viennent en ce lieu pour la cérémonie du mariage. La porte du temple s'ouvre; on en voit sortir les Prêtres, suivis des jeunes Vierges attachées au culte du soleil. *Zamore* & *Alzire* prononcent sur l'autel le serment d'un amour éternel. Des fêtes & des danses succèdent à cette cérémonie. Mais elles sont bientôt interrompues par l'arrivée d'un Péruvien, qui vient annoncer avec effroi qu'on a vu la mer couverte d'objets inconnus, d'où partoient des bruits semblables à celui du tonnerre; & dans ce moment on entend au loin plusieurs coups de canon. Tout le peuple est dans la consternation; *Zamore* les rassure, & vole avec l'*Inca* à la défense du pays. L'intervalle du premier au second Acte est rempli par le bruit croissant des armes à feu, qui annonce un combat entre les Espagnols & les Péruviens. Les Vierges épouvantées, mêlées avec le peuple, traversent la Scène en désordre. Une troupe d'Espagnols poursuit une troupe de Péruviens, que le courage de *Zamore* ne peut défendre, & qui se rendent au vainqueur. Les Espagnols, maîtres du temple, le dévastent, & on le voit bientôt s'écrouler par l'effet du canon. *Pizarre* entre avec ses troupes victorieuses. Après avoir célébré sa victoire, les Espagnols se retirent; & *Pizarre*, resté seul avec *Alonzo*, lui apprend qu'il est

amoureux d'une jeune beauté qui vient de s'offrir à ses yeux. Il a appris qu'elle se nommoit Alzire, qu'elle est la fille de l'Inca; & il charge Alonzo d'aller calmer son effroi, & la prévenir qu'elle trouvera en lui, non un vainqueur redoutable, mais un amant tendre & sensible. Le Théâtre représente au troisieme Acte une place au-devant du palais des Incas, que l'on voit dans l'éloignement. Pizarre paroît, & est bientôt suivi de l'Inca, à qui il propose de rester sur le trône du Pérou, tributaire du Roi d'Espagne, à condition qu'il lui accordera la main d'Azire. Atabaliba répond que c'est à sa fille que Pizarre doit s'adresser, & qu'il souscrira au choix qu'elle aura fait; & tandis que, dans un duo, Pizarre se livre à l'espérance d'obtenir l'objet qu'il aime, Atabaliba fait entendre à part qu'il saura tromper son attente & se venger de son oppresseur. Alzire entre en ce moment, & son père lui annonce les intentions du vainqueur. On amène en ce moment Zamore & les Péruviens enchaînés; Pizarre fait détacher leurs fers, & leur déclare qu'il va se fixer parmi eux en s'unissant avec Alzire. Zamore, surpris & furieux, s'écrie qu'on ne lui ravira sa femme qu'avec la vie. Pizarre indigné lui répond en ordonnant son supplice. Alzire, restée seule avec Pizarre, cherche à fléchir son courroux; mais il ne lui laisse espérer la grâce de son amant, que lorsqu'elle-même se montrera sensible à son amour. Il

D IV

la quinzaine, & Atabaliba vient annoncer à sa fille qu'il va mettre Zamore en liberté; il lui dit de se rendre aux tombeaux de leurs ancêtres, où son amant la joindra bientôt; & il ajoute qu'ils profiteront des ténèbres de la nuit & d'une fête ordonnée par Pizarre, pour attaquer les Espagnols & délivrer leur pays de ses tyrans. Le Théâtre représente au quatrième Acte l'entrée d'un bois éclairé par le coucher du soleil; on y apperçoit des tombeaux épars, au milieu desquels on en distingue un plus élevé que les autres. Alzire y paroît avec ses femmes; mais n'y trouvant point Zamore, elle s'enfonce dans la forêt. Zamore paroît bientôt accompagné de quelques Péruviens. Il rallume leur courage, & les excite à venir attaquer leurs oppresseurs tandis qu'ils sont livrés au sommeil. Alzire revient; elle veut détourner son amant d'un projet qu'elle regarde comme téméraire, & l'engage à fuir avec elle dans les déserts; Zamore inaccessible à la crainte, rejette ce conseil, & se livre à l'espérance de revenir bientôt à elle libre & vainqueur. Alzire ne pouvant le fléchir, sort en lui annonçant qu'elle va recourir au seul moyen qui lui reste pour le sauver. Atabaliba arrive alors avec des armes qu'il distribue à Zamore & aux Péruviens; & après avoir invoqué les mânes de ses ancêtres, il sort avec eux pour aller exécuter son projet. Le Théâtre représente au cinquième Acte l'intérieur du palais des Incas.

Pizarre, à qui les inquiétudes de l'amour ne permettent pas de se livrer au sommeil, vie & déplorer sa faiblesse, & il est prêt à renoncer généreusement à ses projets sur Alzire, lorsqu'il entend crier aux armes. Alonzo vient lui annoncer que les Péruviens, avec Zamore à leur tête, vont forcer le palais. On entend le cliquetis des armes; & tandis que les Espagnols se rangent autour de Pizarre, Zamore, à la tête des Péruviens, entre de l'autre côté, & se dispose à fondre sur son rival. Alzire arrivant tout-à-coup, suivie des Vierges du Soleil, se jette au milieu des combattans, & les conjure de suspendre leurs fureurs; mais voyant qu'elle ne peut les fléchir, elle se jette sur l'épée de Zamore, en lui demandant de commencer par la frapper elle-même. Zamore, alors attendri, dit à Pizarre:

Emporte nos trésors s'ils peuvent te tenter ;
Je les méprise trop pour te les disputer ;
Mais Alzire est à moi, je l'adore, elle m'aime ;
Je la défendrai seul contre tous tes efforts ;
Contre toi, qui te dis envoyé de Dieu même,
Et qui vient l'annoncer en dévastant nos bords.

P I Z A R R E.

Jeune & superbe Inca, j'excuse ces transports
De la vertu sauvage.

Sensible aux pleurs de la beauté,
A vaincre avec toi j'abaisse ma fierté.

Dv

De la paix entre nous qu'Alzire soit le gage;

Tu possèdes son cœur, sois avec elle uni.

Cette réconciliation se termine par des fêtes & par un Ballet, où les Espagnols & les Péruviens dansent ensemble.

Cette courte exposition du sujet & de la marche dramatique que l'Auteur a suivie, nous dispense d'entrer dans le détail des défauts qu'on peut reprocher au plan & à l'exécution. Le Public les a sentis, & d'autres Critiques les ont déjà relevés. On sent que l'amour de Pizarre est trop brusque, que la passion de Zamore & d'Alzire n'est pas assez développée, que les incidens de l'action ne sont ni assez préparés ni assez nouveaux pour qu'il résulte de cet ensemble un vif intérêt. L'Auteur y a suppléé par le mouvement de l'action, la pompe du spectacle, & la variété des tableaux conformes aux usages & aux costumes des Peuples qu'il a mis en scène.

Nous ne dirons rien du style de cet Ouvrage; on peut en prendre une idée sur les vers que nous avons cités. On y a trouvé beaucoup de négligences; mais le succès de plusieurs Opéras modernes nous fait la loi d'être fort indulgens sur cet article.

La première représentation de cet Opéra a été un peu tumultueuse. Le défaut de précision & d'ensemble dans quelques parties de l'exécution & des longueurs qui refroidissoient l'action ont paru indisposer les Spectateurs. Au moyen de quelques cor-

rections & de plusieurs retranchemens utiles, & d'une meilleure exécution, la seconde représentation a été mieux écoutée, & beaucoup plus applaudie.

Nous attendrons l'effet des représentations suivantes pour parler de la musique, & pour annoncer plus positivement l'opinion du Public sur le mérite de cet Ouvrage.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Samedi 30 Avril, on a représenté, pour la première fois, *Albert & Emilie*, Tragédie en cinq Actes.

Cet Ouvrage, imité d'une Tragédie Allemande, qui a pour titre *Agnès Bernau*, & dont M. Friedel nous a donné une Traduction, n'a point obtenu de succès. Il a quelque rapport avec l'*Inès* de la Motte, & n'est pas, à beaucoup près, aussi attachant. Le style en est très négligé, souvent fort incorrect. L'intérêt, qui devoit être gradué avec adresse, tant pour soutenir l'attention que pour exciter la curiosité, s'établit d'abord avec quelque avantage; mais loin d'augmenter d'Acte en Acte, de Scène en Scène, il s'affoibit d'une manière sensible depuis le nœud jusqu'au dénouement. Quoique les Amateurs indulgens, & le nombre n'en est pas considérable, y aient remarqué de temps en temps de la chaleur, de l'énergie,

D vj

de la verve ; néanmoins ils se sont vus forcés de dire avec Boileau :

C'est peu qu'en un Ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent.

Les Comédiens Italiens, nous l'avons déjà dit , doivent bientôt représenter un Drame, dont *Agnès Bernan* est aussi le modèle : nous nous dispenserons donc de donner l'analyse d'*Albert & Emilie*. Pour satisfaire d'un côté l'impatiente curiosité d'une partie du Public, il ne faut pas, de l'autre, affoiblir les espérances d'un Auteur, en donnant trop de publicité aux ressorts qu'il a cru devoir employer pour réussir. *Albert* n'est pas exactement calqué sur *Agnès*, mais le fonds des deux Ouvrages est le même. On peut présumer que le Drame, comme la Tragédie, aura une ressemblance marquée avec la Pièce Allemande. Telle est la raison de notre silence.

Avant de terminer cet article, nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots d'une décoration faite exprès pour cette Tragédie, & dont l'Auteur est le fils du célèbre Servandoni. Elle annonce de l'imagination, du goût, & une connaissance très-étendue des effets de l'optique. Pour en donner une idée juste dans son ensemble & dans ses détails, il faudroit avoir eu l'occasion de l'observer plus d'une fois ; l'Auteur d'*Albert*, en retirant son Ouvrage, nous a privés du plaisir de motiver les éloges

que nous croyons devoir à un Artiste qui nous paroît digne de se faire une réputation; mais aussitôt que les circonstances nous le permettront, nous nous empresserons d'appuyer sur des preuves, ce que nous ne pourrions avancer aujourd'hui que sur un premier aperçu, par conséquent d'une manière au moins hafardée.

Nous parlerons de la Comtesse de Chazelle, nouvelle Comédie, dans un autre Mercure.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 28 Avril, on a joué, pour la première fois, *Théodore*, Comédie en trois Actes & en prose, mêlée d'ariettes.

Cet Ouvrage est imité d'un épisode des *Fausse Delicatesses*, Comédie du Théâtre Anglois. A l'instant où nous écrivons, il n'a eu qu'une représentation. Comme notre intention est de rapprocher l'original de la copie, nous attendrons qu'on l'ait rejoué pour en rendre compte. La musique, dont l'Auteur a acquis quelque réputation dans des compositions instrumentales, a mérité des applaudissemens. Le style n'en est pas toujours très-dramatique; mais on y a remarqué de la grâce, des intentions heureuses, & un faire peut-être même trop facile. Au reste, c'est un essai; & il y a une grande différence entre l'art d'assembler des traits pour une symphonie, & celui de faire

parler des hommes convenablement à leur état, à leurs passions & à la vérité. Tous ceux qui s'occupent des Arts, dont le but est l'imitation de la Nature, ne doivent point perdre de vûe ce précepte d'Horace :

Ficta voluptatis causâ, sint proxima veris.

ANNONCES ET NOTICES.

ON mettra en vente le 18 Mai 1785, la treizième Livraison de l'*Encyclopédie*. Cette Livraison, en deux Volumes, comprend la partie des Manufactures, Arts & Métiers qui emploient dans leurs fabriques le chanvre, le lin, la laine, le poil, la soie. Ces Arts forment la seconde division du Dictionnaire des Arts & Métiers mécaniques, ainsi que nous l'avons annoncé dans la Préface qui est à la tête du Tome premier des Arts & Métiers. Ces Arts, qui emploient le chanvre, le lin, &c. sont tous en quelque sorte de la même classe, ils fraternisent ; ils sont dans une relation réciproque & continuelle ; ils tendent tous à un but commun, qui est en général l'habillement, & ils ne pouvoient guères être traités qu'ensemble.

On trouve à la tête du premier Volume de cette Livraison, un Discours Préliminaire sur la nature & l'emploi des différentes matières propres à l'habillement des hommes, un plan de cet ouvrage, & l'ordre dans lequel il doit être lu, pour prendre, de chaque objet, une connoissance aussi étendue que la nature de cette entreprise le comporte, & enfin un sommaire des traités contenus dans ce Dictionnaire ; savoir, l'Atelier ; Blanchissage, Blanchiment ; Bonneterie ; Bourfier ; Broderie ; Canon & Canette ;

Cardes & Cardages; Chaîne; Chanvre; Chapellerie; Chardon-Bonnetier; Colles - Collages; Corde-rie; Coton; Couturière; Crin, Crinier-Brossier, Pinceaux; Dentelles, Blondes, Points & Filets; Dessin; Draperie; Filature; Forces; Frise. Gazes, Crêpes, Marli, Linon à jour ou Gaze de fil; Habits, Costumes; Inspecteurs des Manufactures & du Commerce; Laine; Lin; Linge, Lingère; Lisière; Lisse; Manufacture; Métiers; Modes; Moutons; Navette; Ourdir, Ourdissage; Passenterie; Peignage; Peigne; Poil; Règlement; Retordu, Retordage; Ruban, Rubanier; Soie & Soierie; Sparte, Tailleur; Tapis, Tapisier, Tapisserie; Toile, Toilerie. Ce grand Ouvrage, composé & rédigé par M. Roland de la Platière, Inspecteur - Général des Manufactures, est le fruit de trente années de travaux, d'observations, de voyages; d'enquêtes, de recherches, d'expériences, de veilles, de dépenses même: ce n'est point proprement un Dictionnaire, c'est une suite de Traités, rangés sous une forme alphabétique, mais qui, en général, renferment un grand nombre de procédés, souvent très-disparates, quoique ceux-ci ne soient, par leur succession & leur enchaînement, que l'Art même mis en pratique.

Tout art a ses termes propres, sa langue particulière, son vocabulaire enfin; l'Auteur s'est déterminé à ne former qu'un seul & même Vocabulaire de tous les termes de ces différens Arts, qui ont entre-eux tant de rapports & de connexité. Ce Vocabulaire, par des raisons indiquées dans un Avertissement qui se trouve à la fin du second Volume de cette treizième Livraison, ne paroîtra que dans un an; & ces raisons méritent encore d'être mises sous les yeux du Public, en laissant parler l'Auteur lui-même.

« Par amour du bien public, & pour le progrès.

» de ces Arts, je prie, je conjure ceux qui les
 » liront, de remarquer ce qui leur manque, & en
 » quoi ils pèchent, de le noter, & de me faire part
 » de leurs observations; je les ordonnerai en lieu
 » convenable dans le Vocabulaire (lequel, pour
 » cette raison, ne sera imprimé qu'un an après cet
 » avertissement), & j'en ferai publiquement à leurs
 » Auteurs, comme d'une chose dûe, l'hommage le
 » plus authentique.

» Ceux qui n'auroient pas le temps, ou qui ne
 » voudroient pas se donner la peine de rédiger
 » leurs idées & leurs avis, ne doivent point se gêner
 » à cet égard; ce ne doit être pour personne une
 » raison de ne pas concourir à la perfection de cet
 » Ouvrage. J'emploierai comme matériaux ce qu'on
 » me fournira comme tel, & je n'en ferai pas moins
 » honneur à ceux à qui ils appartiendront. Au con-
 » traire, j'emploierai l'expression même de ceux
 » qui, contents de leur travail, désireront que je le
 » publie sous la livrée qu'ils lui auront donnée. Je
 » dis & promets plus, persuadé que ceux qui
 » aiment & cultivent les Arts, s'ils sont honnêtes,
 » & je ne m'adresse qu'à ceux-là, persuadé, dis-je,
 » que ceux qui aiment les Arts, s'il leur arrive de
 » critiquer l'Auteur lorsqu'ils pourroient n'attaquer
 » que l'Ouvrage, ne le font peut-être qu'emportés
 » par un désir véhément de la perfection de l'Art;
 » je ne leur promets pas moins, quelque person-
 » nelles que puissent m'être leurs expressions, de les
 » publier en leur nom. Je redoute infiniment moins
 » tout ce qu'on peut dire de moi, que je ne crains
 » d'échapper une réflexion utile; & j'annonce,
 » comme une vérité, que j'ai le desir le plus ardent
 » de recueillir tout ce qui porte ce caractère. »

Le Vocabulaire qui complète cette partie,
 paroîtra avec le Volume de Planches relatives à ces
 Arts, dont on est actuellement occupé.

Le prix de cette treizième Livraison est de 23 liv. broch., & de 22 liv. en feuilles.

La Souscription de cette Encyclopédie est toujours ouverte; elle est du prix de 751 liv.

On peut s'adresser, pour souscrire, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, n°. 17, & chez les Libraires de France & Étrangers.

Paiemens faits par les Souscripteurs jusqu'à ce jour.

La Souscription.	36 liv.
Les douze premières Livraisons comprenant vingt-quatre Volumes*	316
La treizième Livraison.	22

En feuilles. 374

On paie la brochure séparément.

Le port est au compte des Souscripteurs.

Nous aurions désiré joindre à cette Livraison la seconde partie du Tome premier de la Botanique, par M. le Chevalier de la Mark, qui est actuellement prête; mais nous sommes obligés de la réserver pour la quatorzième Livraison. Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer cette nouvelle partie de Botanique, parce qu'elle contient nombre de découvertes nouvelles, dont il importe de fixer la date, afin de laisser à l'Auteur tout l'honneur du plus grand travail qui ait jamais été entrepris en Botanique.

N. B. Comme le Vocabulaire indiquera l'ordre des Volumes de cette Encyclopédie, en reprenant tous les mots de chacune des parties qui la composent, & en y renvoyant, nous prévenons le Public qu'il ne doit faire relier ces Volumes que lorsque le Vocabulaire aura paru, sinon il court le risque de

* Dont 4 de Planches.

perdre son Exemplaire, ou du moins de ne pouvoir pas en faire usage; c'est ce qui est déjà arrivé à plusieurs Souscripteurs.

FIGURES de l'Histoire Romaine, accompagnées d'un Précis Historique au bas de chaque Estampe, troisième Livraison.

On souscrit pour cet Ouvrage important & toujours exécuté avec le même soin, chez l'Auteur, M. de Mirys, Secrétaire des Commandemens de Mgr. le Duc de Montpensier. Tout est imprimé sur papier vélin.

VARIÉTÉS Littéraires, Historiques, Galantes, &c., Ouvrage périodique proposé par souscription & sans souscription. A Paris, au Bureau, rue Neuve Sainte Catherine au Marais, n°. 21. S'adresser à M. Siredey.

Cet Ouvrage, qui est le produit d'un long travail & de grandes richesses Littéraires, paroîtra par Cahiers de quatre feuilles in-8°. chacun, qui seront distribués tous les quinze jours.

Chaque feuille contient un article qui a son titre particulier. L'article premier, sous le nom de *l'Année Historique*, présente les événemens anciens & modernes rangés suivant le jour de l'année où ils sont arrivés; l'article second, sous le titre de *Littérature légère*, renferme des Poésies, des Contes, des Traits plaisans, &c.; le troisième article est intitulé: *L'Histoire soumise à l'opinion*; il traite des Mœurs, Loix, Usages, &c., avec des Réflexions qui en développent les causes & les motifs; le quatrième article, intitulé *Anecdotes*, offre des Singularités, Monumens, Traductions, &c. Outre les sources communes, qui sont les Livres, on a puisé dans des Manuscrits. Les morceaux qui

auront déjà été imprimés, ou sur la nouveauté desquels on aura des doutes, seront indiqués par une croix.

La distribution des articles sera faite de manière qu'on pourra décomposer les Cahiers, & faire relier à part, selon le genre, quatre Volumes par an de vingt quatre feuilles. Au bout de l'année on donnera *gratis* un vingt-cinquième Cahier, contenant une Table qui pourra se diviser pour être appliquée aux quatre différens Volumes.

On voit, par l'exposition de ce plan, qu'on a songé à l'agréable; & tout ce qui tient à l'historique peut être fort utile, & servir à redresser beaucoup de faux jugemens.

On s'engage à prendre une année entière, avec la liberté de payer 2 liv. par mois. L'année entière pour la Province est de 30 liv.

MÉLANGES de Littérature étrangère, Tome I.
A Paris, chez Gogné & Née de la Rochelle, Libraires, rue du Hurepoix, près du Pont S. Michel; Belin, Libraire, rue S. Jacques, & Hardouin, au Palais Royal, sous les arcades à gauche, n°. 14.

Cet Ouvrage peut être utile, & l'Auteur mérite d'être encouragé.

De la Philosophie Corpusculaire, ou des Connoissances & des Procédés Magnétiques. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.

Parmi tous les Ouvrages publiés en faveur du Magnétisme, il en est quelques-uns où l'on trouve un esprit de doute, plutôt l'envie de faire examiner que la fureur de faire croire, de la discussion & de l'esprit dans tous les détails. Il faut convenir que cette querelle qui s'est élevée dans la Physique, malgré tous les ridicules dont elle couvrira ce siècle, aura rectifié bien des fausses idées, & servi l'esprit

humain en montrant jusqu'à quel point & comment il peut s'égarer dans les temps de la plus grande lumière. On reconnoît particulièrement dans cet Ouvrage-ci un esprit juste & attaché au vrai ; c'est une chose curieuse que de le voir défendre une folie renouvelée par le charlatanisme, avec des raisons qui devroient sans cesse l'avertir de son erreur. Mais tel est le malheur des raisonnemens de l'homme, qu'il n'a plus d'esprit que pour se tromper dès qu'il a commencé par-là. Malgré ce défaut capital, qui en fera le charme pour le grand nombre des Mémeriens, ce Livre mérite de l'estime & de l'intérêt. Il est d'ailleurs écrit avec une noblesse, une facilité & une modération aussi rares que précieuses dans de pareils Ouvrages.

NOUVEAUX Essais Philologiques, Numéro I, Pièces intéressantes pour servir à l'Histoire des grands Hommes de notre siècle, par M. Poullin de Fleins, ancien Correcteur des Comptes, in-8°. A Paris, chez Leroy, successeur de M. Lotin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

Cette Brochure comprend deux Parties. La première est composée de quelques recherches sur Louis Racine ou Racine le fils. Elle renferme peu de détails intéressans sur cet estimable Poète. Et l'Ouvrage entier annonce un Auteur qui a du sens & de l'instruction. Nous aurions seulement désiré que lorsqu'il a raison contre Boileau, ce fut avec un peu plus d'égards pour ce grand Poète.

La deuxième Partie est une Dissertation fort bien faite sur les Inscriptions. L'Auteur annonce une suite à cet Ouvrage, & ce Numéro la fait désirer.

Mémoire de M. Demours fils, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &

Médecin - Oculiste du Roi en survivance, lu à l'Assemblée dite *prima Mensis*, le premier Novembre 1784. A Paris, chez Didot le jeune & Barrois le jeune, Libraires, quai des Augustins.

Il est question dans ce Mémoire d'un nouvel Instrument pour l'opération de la cataracte, inventé par M. Demours, dont la piquûre ne cause aucune douleur & ne laisse aucune trace; telle est l'opinion de MM. Sallin & Goubelly, Commissaires nommés pour en faire l'examen, qui ont vu M. Demours opérer avec le plus grand succès Mme la Comtesse de Longueval, & qui attestent que cet Instrument rendra l'opération de la cataracte beaucoup plus facile & plus sûre.

De la connoissance & du traitement des Maladies, principalement des aiguës, traduit du Latin de M. Eller, par J. Agathance Leroy, Docteur en Médecine, &c. un Volume in-12. Prix, 3 liv. rel. — *Traité de l'Asthme*, par Jean Floyer, Docteur en Médecine, traduit de l'Anglois, un Volume in-12. Prix, 2 liv. 10 sols. — *Formules de Médecine Latines & Françoises pour le grand Hôtel-Dieu de Lyon*, par Pierre Garnier, Médecin ordinaire du Roi, &c. un Volume in-12. Prix, 3 liv. relié. A Paris, chez Servière, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Ce sont trois Ouvrages estimables, dont le dernier a été plusieurs fois imprimé.

CARTES de la Bouche de l'Éscaut, Environs d'Anvers, Lillo, tirée du Général Ferraris. Prix, 1 liv. 4 sols. Plus: le douzième Cahier des *Jardins Chinois*, contenant Bagatelle, à Mgr. Comte d'Artois; Saint-Leu, à S. A. S. M. le Duc de Chartres; Projet d'un grand Jardin François, Anglois, Hollandois, Chinois, avec un Mémoire, par Bestini;

Bonnelles, à M. le Duc d'Uzès; Jardin de M. le Comte d'Orsay à Paris; celui de M. Tronchin à Chaillot; Vûes de Romainville, d'Ermenonville, de Maupertuis, la Chapelle; Chayille, Attichi, &c. Tables des deux cent quatre-vingt-six Planches formant les douze Cahiers. Prix, 12 liv. brochés. On fera la remise d'un quart à ceux qui prendront la Collection entière. A Paris, chez le Rouge, Ingénieur-Géographe du Roi, rue des grands Augustins. Le treizième Cahier paroîtra le 15 Juin, & sera de 12 liv.

.. SAINTE-BIBLE traduite en François, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, nouvelle Edition, Tome XIII. A Nîmes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire; & se trouve à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques.

LA Bonne Mère, Comédie en un Aëe & en prose, représentée sur un Théâtre de Société le 2 Février 1785, par M. le Chevalier de Florian. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint-André.

M. de Florian a fait imprimer cette intéressante Comédie pour satisfaire à l'impatience de ceux qui l'ont vue sur le Théâtre de Société où elle a paru; mais elle fera partie de son troisième Volume de Théâtre qu'il donnera bientôt, du même format & sur le même papier que ses autres Ouvrages.

Essais de critique sur la Littérature ancienne & moderne, par M. Clément, 2 Vol. in-12. Prix, 5 liv. brochés. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

C'est un Recueil de Morceaux estimables de Lit-

littérature qui ont paru pour la plupart dans les Journaux, de Discussions d'une critique plus saine qu'indulgente.

De la Tragédie, deuxième Partie, par le même Auteur & chez le même Libraire, qui a mis en vente aussi un *Eloge de Court de Gébelin*, par M. le Comte d'Albon, de la plupart des Académies de l'Europe.

DIX-SEPTIÈME Recueil d'Airs d'Opéras de l'Epreuve Villageoise, Blaise & Babet, la Caravane, Chimène, &c., avec Accompagnement de Guitare, par M. Vidal, Maître de Guitare. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Bouin, Marchand de Musique, rue Saint Honoré, près Saint Roch, au Gagne-petit; Mlle Castagnery, rue des Prouvaires; & à Versailles, chez M. Blaizot, rue Satory.

SIX Quatuors concertans à deux Violons, Alto & Violoncelle, par M. Cambini, dix-neuvième Livre de Quatuors. Prix, 9 liv. A Paris, mêmes Adresses que ci-dessus.

SIX Quatuors concertans pour deux Violons, Alto & Basse, par M. Cambini, vingt-deuxième Livre de Quatuors de Violon, Prix, 9 liv. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître Saint Honoré, maison du Chandelier.

NUMÉROS 7 à 12 du Journal de Guitare, par M. Porro, contenant des Airs de Panurge, des Danaïdes, d'Alexis & Justine, &c. Prix de la souscription 12 & 18 liv. — *Numéro 4 du Journal de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux arrangés pour le Violon, l'Alto, la Flûte & la Basse*, par le même. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement

18 liv & 21 liv. On souscrit pour ces deux Journaux à Paris, chez Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse lyrique.

Deux Concertos pour la Harpe ou Forte-Piano, deux Violons, deux Haut-Bois, deux Flûtes, deux Cors, Alto & Basse, par M. Ragné, Œuvre VI. Prix, 9 liv. franc de port Ces Concertos peuvent s'exécuter sans Accompagnement comme des Sonates. A Paris, chez Baillon, même Adresse que ci-dessus.

Six Sonates pour le Clavecin, par M. William Dance, Œuvre I. Prix, 9 liv. A Paris, chez M. Bailleux, Marchand de Musique du Roi, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

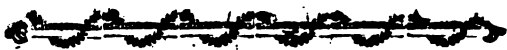
Ces Sonates, qui rappellent la manière de M. Clementi, sont d'un très-grand effet, & font désirer que l'Auteur se livre à ce genre de composition.

T A B L E.

<i>IMITATION d'une Élégie</i>	<i>nard de Fontenelle,</i>	45
<i>d'Ovide,</i>	49	<i>Concert Spirituel,</i> 76
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	52	<i>Acad. Roy. de Musique,</i> 77
<i>Les deux Centénaires de Corneille,</i>	54	<i>Comédie Française,</i> 83
		<i>Comédie Italienne,</i> 85
<i>Réflexions sur l'Eloge de Ber-</i>		<i>Annonces & Notices,</i> 86

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, de *Mercur de France*, pour le Samedi 14 Mai 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 13 Mai 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 28 Avril.

L'Année dernière on a observé dans la pêche du Nord que le hareng commence à se porter sur des parages où l'on n'en prenoit pas. La pêche de ce poisson près de Gottembourg n'avoit jamais été aussi abondante que cette année. La pêche de la baleine près du Groënland de l'Islande & dans le détroit de Davis, n'a été que médiocre. elle a mieux réussi sur la côte de l'Afrique.

Nous avons donné l'état détaillé des troupes de l'Empereur, de Danemarck, de Hesse-Cassel, & de quelques autres Etats; nous allons joindre à ces listes qu'on aime quelquefois à consulter, celle de l'armée de Suede.

L'Armée Suédoise est composée de troupes nationales & de troupes enrôlée. Les Régimens nationaux. 20, 14 Mai 1785. C

nationaux, qui sont le fond de l'armée, sont répartis dans les Provinces & entretenus par le Pays, qui leur donne des fermes à cultiver, qu'on appelle *Bostells*; mais, en tems de guerre, ils reçoivent la même paye que les autres troupes. Ils portent les noms des Provinces, & pendant la paix, après les revues, ils travaillent dans leurs districts comme les autres payfans & ouvriers. Cet établissement, formé d'après les principes de la constitution physique & politique de Suède, est très-avantageux au pays. Les Régimens enrôlés sont formés sur le même pied que les autres troupes de l'Europe, & employés comme garnisons dans les villes & forteresses. Les troupes nationales peuvent être doublées en tems de guerre par la milice nationale. Le total général de l'Armée Suédoise est de 47,387 hommes, distribués de la manière suivante.

	hommes.
Cavalerie nationale,	9,700
enrôlée	550
	10,250
Infanterie nationale,	24,847
enrôlée,	9,060
Artillerie,	3,230
	37,137
TOTAL,	47,387

Indépendamment de ces troupes, il y a encore en Suède 3 Brigades de troupes de fortification; savoir, la Brigade du Corps, celle de West-Gothie & celle de Scanie.

Les Officiers des Régimens & les Trabans ou Gardes-du-Corps du Roi à cheval, ne sont pas compris dans cet état. Le Corps d'Officiers de chaque Régiment consiste en 1 Colonel, 1 Lieutenant-Colonel, 2 Majors, & pour chaque Compagnie, 1 Capitaine, 1 Lieutenant, 1 Enseigne, & 2 Ad-

Judans. — Les Gardes du Roi à cheval sont des Gentilshommes & ont le grade de Lieutenant & de Cornette. Leur garnison est à Stokolm. Ils sont composés de 100 hommes & forment 4 Escadrons, chacun de 25 hommes, de 2 Caporaux & de 2 Vice-Caporaux. Ils gardent le Roi & la Famille Royale, & suivent Sa Majesté lorsqu'Elle fait des voyages.

On compte actuellement en Suède deux Feld-Maréchaux, 3 Généraux de Cavalerie & d'Infanterie, 13 Lieutenans-Généraux de Cavalerie & d'Infanterie, 17 Majors Généraux & 52 Colonels; 1 Grand-Amiral, 1 Amiral Général, 1 Amiral, 4 Vice-Amiraux, 2 Contre-Amiraux, 1 Adjudant-Général & 9 Colonels de Marine.

Les troupes de Marine sont réparties en deux Régimens de Volontaires, composés chacun de 700 hommes. Les Matelots de la Marine Royale sont au nombre de 17,400.

La nouvelle Compagnie des Indes Orientales de Stokolm vient de publier le plan d'après lequel elle recevra les actions.

Le Porte-feuille Historique a publié un état général des marchandises qui ont été exportées d'Archangel, pendant l'année 1784. Le résumé des exportations porte que ces marchandises ont été exportées sur 129 Bâtimens, dont 24 sont allés à Hambourg, 27 à Amsterdam, 13 à Londres, 8 à Breme, 6 à Berguen, 6 à Hull, 3 à Drontheim, 3 à Dortrecht, 3 à Dublin, 3 à Liverpool, 3 à Lisbonne, 3 à Newcastle, 3 à Leith, 2 à Greenook, 2 à Coppenhague, 1 à Onéga, un à St. Ubes, 1 à Rochester, 1 à Barcelone, 1 à Bordeaux, 1 à Rotterdam, 1 à Marseille, 1 à Port-à-port, 1 à Belfast & un à Ostende.

Le 16 de ce mois, 126 bâtimens de diverses nations sont entrés dans le Sud venant de la mer du Nord.

Le Roi de Danemarck a donné des ordres pour la construction d'un grand fanal près d'Anhock. Ce fanal servira de guide aux bâtimens qui navigueront dans le Cattegat.

Le 18, il est parti d'ici 25 bâtimens dont 19 se rendent au Groenlande pour y faire la pêche de la Baleine.

On écrit de Warsovie que le Roi a nommé le Major Général de Drickonky au poste de Trésorier de la Lithuanie.

L'année dernière il arriva à Lisbonne 1006 gros bâtimens : savoir 337 Portugais, 11 Espagnols, 89 François, 252 Anglois, 77 Hollandois, 80 Suédois, 30 Danois, 3 Russes, 10 Autrichiens, 23 Américains, 18 Vénitiens, 12 Ragusains, 11 Hambourgeois, 6 Prussiens, 2 Bremois, 1 de Gênes, 1 de Dantzick, 1 de Lubek, 1 de Naples & 1 de Maroc.

On écrit de Lubeck que plusieurs Maisons de commerce ont porté leur faillite à 2,293,500 marcs.

On a compté l'année dernière à Copenhague 12,642 personnes occupées dans les manufactures de cette Capitale.

Le sieur Heller, inspecteur des forêts à Furstenstein dans la basse Silésie, a trouvé un moyen de rectifier les charbons de terre & d'en tirer une essence avec laquelle, dans l'espace de huit semaines on peut préparer

la peau des bêtes à corne pour en faire des cuirs à semelle plus solides & plus durables que celui tanné à la manière ordinaire. Les charbons rectifiés peuvent aussi être employés avantageusement pour la fusion des métaux.

Un voyageur qui a parcouru nouvellement la Crimée, assure que la population actuelle de cette nouvelle Province Russe ne monte pas au-delà de 60000, âmes : ce seroit peu relativement à l'étendue de cette presqu'île ; mais depuis qu'elle appartient à la Russie, nous croyons, sur de bonnes autorités, le nombre de ses habitans encore inférieur.

Un Journal offre les détails suivans sur l'industrie & le commerce dans la Silésie Prussienne : la garance est cultivée principalement dans le Cercle de Bréslau, & il s'en vend par an pour environ 300,000 rixdalers. Waldenbourg, Schmiedeberg, Landsnüt & ses environs sont les principaux endroits pour la fabrication & le commerce de la soie ; une seule maison à Landshut en exporte par an environ 40,000 schok, & Waldenbourg & les Villages qui l'environnent, au-delà de 150,000 ; il y a des années que cette petite Ville exporte pour un million de rixdalers de soie. La plupart des linons sont fabriqués à Schmiedeberg, & sur-tout à Hirsberg, qui en fait un commerce considérable avec l'Espagne. — La principale fabrique du bleu pour la teinture est à Querbach, qui en fournit par an plus de mille quintaux.

Le Lieutenant-Général Comte d'Anhalt est de retour à Pétersbourg du voyage qu'il

a fait à Archangel. Dans l'espace de six semaines, il a parcouru un trajet de 4000 werstes.

DE VIENNE, le 28 Avril.

Il est sûrement très-fastidieux pour le public impatient d'entendre sans cesse répéter l'annonce de troupes en marche, de munitions envoyées, & en même temps d'une paix certaine. Cependant toutes les nouvelles se réduisent encore à ce résultat.

Un courrier arrivé de Paris a augmenté les espérances du retour de la concorde entre l'Empereur & la Hollande : cette République, dit-on, s'est déterminée à des propositions qui ont fait dire ici que, dans 15 jours, ce démêlé seroit terminé. D'autres, moins expéditifs, regardent le terme des négociations comme plus éloigné.

De nouveaux transports de recrues sont partis pour les Pays Bas. Le troisième bataillon des régimens de Preiss & de Teuchmeister s'est mis en marche, & se joindra à Lintz à d'autres corps, qui feront halte jusqu'après des ordres ultérieurs. 800 Hongrois doivent passer par Egra : le corps de Brentano marche sur trois colonnes; savoir, une de hussards de 552 hommes, une de 6 compagnies, formant 1332 hommes, & la troisième, également de 6 compagnies, faisant ensemble 3216 soldats. Les Croates

qui devoient s'arrêter à S. Porten ont reçu ordre de continuer leur route sans interruption.

Le Cardinal Garampi, Nonce du Pape, a eu son audience de congé, le 9 de ce mois. En sortant de la chambre d'audience, il reçut des mains du Comte de Rosenberg, Grand Maître de la Chambre, une Croix épiscopale très-précieuse, enrichie de diamans.

On a publié ces jours derniers une Ordonnance de S. M. l'Empereur & Roi, en douze articles, par laquelle ce Monarque voulant étendre de plus en plus la liberté à tous ses sujets, par la suppression générale du droit de servitude dans tous ses Etats, accorde en outre à toute personne qui voudra passer d'une partie de ses Etats dans une autre, soit dans la Bohême, l'Autriche, la Gallicie même, les Pays-Bas Autrichiens, la Lombardie, la Toscane, &c. la permission de pouvoir ainsi changer son habitation, sans qu'elle puisse être assujettie à payer, pour la sortie de son mobilier aucun droit tel qu'il puisse être, sous quelque dénomination que ce soit. Sa M. veut qu'en conséquence, toute imposition jusqu'à présent perçue à cet égard, à commencer du premier Mai prochain, ne puisse plus en aucune façon être exigée, à moins que ce ne fût pour passer dans la Hongrie, la Transylvanie ou quelque état étranger; dans lequel cas S. M. a réglé, par ladite Ordonnance, tant la manière dont on auroit à payer le droit de retenue, conformément à la nature & à l'espèce du mobilier qu'on voudroit transporter, que la somme qu'on auroit à payer, laquelle dans au-

un cas ne pourra jamais excéder dix pour cent. Toutes les autres dispositions ne tendant uniquement qu'à conserver aux corps municipaux ou Seigneurs fonciers les privilèges & concessions qui leur auroient été accordés par rapport à ce droit, dans les cas auxquels, d'après cette Ordonnance, il pourroit encore être exigé, qu'enfin à déterminer la manière & la proportion, d'après lesquelles (dans ces derniers cas) le droit en question pourroit être perçu, nous nous dispenserons de les rapporter en détail.

La Noblesse Hongroise vient de recueillir généreusement les enfans de tous ceux qui ont péri dans les derniers troubles, en se chargeant de leur entretien & de leur éducation.

On parle vaguement du départ d'un grand Général pour les Pays-Bas, dans le cas où il seroit nécessaire d'ouvrir la campagne. Il en sera probablement de ce voyage comme de celui de l'Empereur lui-même, dont aujourd'hui il n'est plus question.

M. de Souvaigne, après avoir obtenu la permission & le privilège de Sa Majesté Impériale, est dans l'intention d'établir une nouvelle raffinerie de sucre à Closter Neubourg. Conformément au plan qu'il en a remis aux négocians de cette ville, le contrat d'association pour cette nouvelle raffinerie doit durer 25 ans, à compter du premier de ce mois, & les fonds nécessaires seront fournis par le moyen d'actions de 500 & 250 flor. chacune. Pour favoriser cette entreprise, S. M. a dû accorder, dès le 7 Janvier dernier au sieur de Souvaigne la permission de

faire venir exempts de tous droits 400 quintaux
de sucre brut.

L'excellente qualité des tabacs d'Amers-
fort, d'Ukraine, de Sardaigne, devrait en-
courager les Puissances tributaires de l'A-
mérique pour cette feuille si recherchée, à
la cultiver en Europe, sous les climats qui
lui sont favorables. Cette culture réussit par-
faitement en Hongrie. Deux négocians de
Trieste ont acheté depuis peu 12 mille
quintaux de tabac à Segedin & à Groniklos,
à 7 ou 8 florins le quintal.

Le 16 Mai un incendie a détruit dans le
village de Schadendorf 21 maisons, les
granges & les écuries adjacentes, & un grand
nombre de bestiaux.

On apprend de Constantinople qu'Aiclos-
lu-Mehmed, Pacha, Gouverneur de Ben-
der, a obtenu le gouvernement de Bosnie.

La grande quantité de neige & la rigueur
du froid ont fait périr en Hongrie presque
tout le gibier, & un grand nombre de bêtes
à cornes, de chevaux & de moutons man-
quant de fourrage.

L'Empereur pour avancer l'affaire du ca-
dastre général des impositions dans la Basse-
Autriche, a établi ici une commission supé-
rieure, & en a confié la direction au Comte
d'Aversperg & au Conseiller Holzmeister.

La Conscription militaire s'exécute dans
la Transylvanie avec beaucoup d'ordre &

de célérité ; on prend soin d'envoyer sur le champ les recrues aux régimens nationaux.

La Gazette de cette Ville vient de publier la liste suivante des naissances, des morts & des mariages dans l'Autriche intérieure ou les Provinces de Stirie, de Carinthie & de Carniole pendant l'année dernière.

Naissances dans la Stirie 27,318, dont 14,106 garçons & 12,212 filles ; dans la Carinthie 8,512, dont 4,397 garçons & 4,115 filles, & dans la Carniole 17,131, dont 8,795 garçons & 8,335 filles ; — morts dans la Stirie 24,151, dont 12,014 hommes, & 12,137 femmes ; dans la Carinthie 8,308, dont 4,113 hommes & 4,125 femmes ; & dans la Carniole 14,449, dont 7,276 hommes & 7,173 femmes ; excédent des naissances sur les morts 6,053. — Mariages dans la Stirie 6,745, dans la Carinthie 1,736, & dans la Carniole 3,906. Total des mariages 1,238.

On écrit du comitat de Szeverin, dans la Croatie, que la femme d'un ouvrier est accouchée à Lama de 4 enfans à la fois qui ont été baptisés le même jour, & qui se portent bien ainsi que l'accouchée.

Les couriers se succèdent ici rapidement. Le 11 il en est venu un de Pétersbourg, dont les dépêches ont fait assembler un Conseil extraordinaire.

A la fin du mois de Mars le montant de la Caisse des pauvres étoit de 21,811 florins, dont 10,518 ont été répartis parmi les Pensionnaires de la Caisse. Le nombre des pensionnés monte actuellement à 5,546.

On continue toujours à envoyer des munitions

tions de guerre en Bohême, où l'on établit de grands magasins de grains.

DE FRANCFORT, le 3 Mai.

Le public continue à envoyer 30 mille Russes à Kiow, pour se porter au besoin vers la Moldavie ou vers la prusse, & 80 mille Russes tantôt en Livonie, tantôt ailleurs; en sorte qu'on peut joindre ces armées formidables aux 300,000 Tartares qu'on faisoit avancer il y a quelque temps, & à ces légions de Turcs arrivés sur le Danube. Ces grands mouvemens amusent la curiosité, & n'ont jusqu'ici gueres plus de fondement les unes que les autres.

On ne se ressouvient pas d'avoir essuyé en Bavière un hiver aussi long & aussi rude que le dernier. Le 14 du mois de Mars le thermometre de Réaumur étoit descendu à 21 degrés au-dessous du point de congélation. Ce froid, de 4 degrés plus rigoureux que celui qui s'est fait sentir l'année dernière, étoit accompagné d'un brouillard noir & épais, dont l'odeur étoit insupportable, & qui ne se dissipa qu'à dix heures du matin. Jusqu'à cette époque le froid n'avoit pas dépassé 14 degrés; depuis il a varié. Le 26 Mars, le thermometre étoit à 11 degrés & demie au-dessous de la glace; aujourd'hui à sept heures du matin, il n'en marquoit plus que 5, malgré cette ascension, il ne paroît pas qu'on touche encore au moment du dégel. La campagne est couverte de dix pieds de neige; depuis trois jours il en est tombé deux pieds, & il ne cesse pas d'en

tomber encore. La misère des habitans de la campagne est extrême ; les chemins impraticables & dangereux leur ôtent la facilité d'approvisionner la ville , qui souffre de la rareté & de l'excessive cherté des denrées de toute espèce. On a de la peine à se procurer pour 12 flor. une mesure de bois , qui se vend communément 5 flor. Indépendamment desensemencemens qui se font au Printemps , & auxquels il faut renoncer , on craint beaucoup pour les grains déjà ensemencés. Le gibier a presque tout péri , quelque soin qu'on ait pris pour le nourrir & lui procurer des abris. Au milieu de toutes ces calamités , la fonte des neiges , particulièrement de celles dont les montagnes du Tyrol sont chargées , & qui se jettent dans le Danube & l'Isar , fait redouter des inondations.

Il y a quelques années que le nommé Friederich Meyer , est décédé à Hauweiller , dans le Comté de Bitche , à l'âge de 97 ans. Il avoit en mourant 240 enfans , petits-enfans , & arrière-petits enfans : il s'étoit marié en secondes noces à l'âge de 75 ans. Cet homme mérite d'ailleurs d'être connu comme fondateur du village de Hauweiller , où il a établi sa nombreuse famille , & où il a défriché une grande quantité de terres incultes. Il a joui jusqu'à sa mort d'une santé robuste.

L'Ex-Jésuite Weinhart , ci-devant Professeur en Mathématiques à Inspruck , vient de présenter une requête ces jours derniers au Gouvernement du pays. Il demandoit qu'en vertu d'un décret d'expectance , à expédier

de son vivant, il lui fût permis après sa mort de se faire enterrer dans la terre sépulcrale qui couvre les cendres des Jésuites, ses confreres, & non parmi les Prêtres séculiers & autres prophanes de ce monde. La réponse que lui a fait le Gouvernement cadre parfaitement avec la singularité de cette demande : elle porte, « que l'expédition préalable d'un pareil décret d'expectance étant » inusitée & sans exemple, le suppliant aura » à comparoître dans le tems que ledit décret » pourra être mis à exécution ». C'est-à-dire après sa mort.

Une Gazette Allemande de Commerce s'exprime de la maniere suivante au sujet de l'Industrie & du Commerce d'Elberfeld & de Barmen, dans le Duché de Berg. On y compte 100 blanchisseries qui occupent 700 ouvriers. Chaque blanchisserie consomme environ 40 quintaux de potasse, qui est tirée en grande partie de l'Empire & aussi de la Hongrie. La Marche fournit à ces blanchisseries environ 80,000 primes de charbons de terre. Les métiers des Tisserans de toile & de rubans sont au nombre de 2,500. Chaque métier gagne par an environ 250 à 300 rixdalers. Les rubans de fil sont envoyés en France, dans la Hollande, dans l'Empire, &c. Les Manufactures de fil blanc en fournissent par an 6,000 quintaux, qui passent dans le Brabant, en France, en Angleterre, dans la Hollande & dans l'Empire. Les métiers pour la fabrication des siamoises sont au nombre de 3,500, qui fournissent par an 49,000 pieces. Cette marchandise est envoyée dans l'Empire, la Hollande, &c. Les métiers pour la fabrication des couvertures de lit de plume sont au nombre de 180; on

en fabrique par an environ 39,200 couvertures ; dont la plupart sont exportées dans l'Empire & la Hollande. — Depuis quelques années, on a aussi établi à Elberfeld des Manufactures de soierie & mi-soierie, & de dentelles. Ces nouveaux établissemens, qui ne sont pas encore portés au point où ils doivent l'être, promettent par la suite les plus grands succès.

Une lettre de Hongrie, du 2 Avril, annonce de grands mouvemens parmi les Régimens des Croates, & que le 5 les Volontaires Croates & Vallaques se sont mis en marche.

Deux Régimens de Cavalerie en garnison dans la Pologne Autrichienne, ont, dit on, reçu l'ordre de se rendre dans la Moravie, où ils doivent arriver vers la fin d'Avril.

On vient de publier à Berlin le Mémoire intéressant que le Baron de Herzberg, Ministre d'Etat, a lu dans la dernière assemblée de l'Académie, concernant la population des états en général, & celle des états Prussiens en particulier. La population actuelle des Etats du Roi est portée dans ce Mémoire à six millions d'ames, dont on compte deux millions pour les Provinces de Silésie, de Prusse orientale & d'Ostfrie. Les anciens Etats de la domination Prussienne contenoient avant l'avènement au trône de Sa Majesté 2,240,000 ames, & aujourd'hui ils renferment quatre millions. Cette augmentation considérable d'hommes est due aux soins paternels du Roi, qui ne néglige aucun moyen d'encourager l'agriculture, les fabriques, le commerce, & en général toutes les branches quelconques d'industrie. Les bienfaits que S. M. a accordés de-

puis le 1^{er} Juin 1784 pour les améliorations de diverses Provinces sont montés à la somme de 2,236,156 rixdalers.

Le Mein & la rivière de Kinzig sont débordés ; les champs & les jardins des environs de Mayence sont inondés , & le passage des couriers & des voitures publiques est arrêté. S'il ne tombe pas d'eau , il y a lieu d'espérer que le débordement ne s'étendra pas plus loin , & que ces rivières rentreront incessamment dans leurs lits.

On annonce comme certaine la mort du Duc regnant de Mecklenbourg Schwerin , âgé de 63 ans. Ce Prince ne laisse point d'enfans , & son neveu lui succédera.

Ce qui fait présumer que les nouvelles propositions des Hollandois n'ont point fait un grand effet à Vienne , c'est que l'itinéraire des troupes impériales qui doivent encore se rendre aux Pays-Bas , est déjà réglé dans la Bavière. Un corps de six mille hommes doit traverser incessamment cet Etat. On a aussi envoyé ordre aux chasseurs Tirolais , qui sont à Inspruck , de se tenir prêts à marcher.

I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 20 Avril.

On est informé par les lettres de Venise , que le Gouvernement de cette République a expédié au Chevalier Emo , maintenant à

Make , des ordres pressans dont on ignore le contenu. Il est néanmoins très certain que ce Général escortera l'escadre napolitaine qui conduira ici Leurs Majestés Siciliennes. Ainsi outre le plaisir de jouir de la présence de ces Souverains , nous aurons encore celui de voir dans notre port une escadre nombreuse composée de vaisseaux de diverses Nations , qui accompagneront leurs Majestés pendant tout le tems de leur voyage maritime.

Des lettres de Trente assurent positivement que le Capitaine provincial de cette Ville a reçu ordre de préparer des logemens pour le passage de vingt mille hommes de troupes autrichiennes , destinées pour l'Italie.

DE BOLOGNE, le 16 Avril.

L'affaire du Marquis Davia, qui a fait une si grande sensation en Italie , est enfin terminée. On sait qu'il s'étoit évadé des prisons de l'Inquisition. Au grand étonnement de tout le monde , ce Tribunal a sévi beaucoup plus contre son propre chef que contre l'accusé. Par la Sentence , l'Inquisiteur actuel a été déposé. On ne sauroit lui refuser quelque pitié, vu son âge de 93 ans. Il est réduit à couler le reste de ses jours dans un Couvent, avec une chétive pension de soixante écus. Le R. P. Tommaso Panni a été élu Inquisiteur à la place de ce dernier. Il est arrivé ici

le 15 du mois passé : les habitans de la Ville ont été à sa rencontre à la distance de trois milles; il est allé de cendre au Saint-Office où il a pris aussi tôt possession de sa nouvelle dignité. Le Vicaire Luigi Ceruti, accusé d'avoir participé au complot de l'évasion, a triomphé des calomnies de ses ennemis. On a reconnu que le Frere laïque Pietro-Paolo Belli Mareligiano étoit la personne la plus coupable. Des motifs d'intérêt l'avoient déterminé à favoriser la fuite du Marquis Davia, & il a été condamné à la perte de son emploi à l'Inquisition. Le Marquis Davia est revenu ici le 6 de ce mois. Il a été accueilli avec des transports de joie par toute la Noblesse. S. S. ayant chargé notre Archevêque d'arranger cette affaire, le pere du Marquis Davia présenta son fils à S. S. qui le reçut avec affabilité. Elle lui enjoignit néanmoins de se rendre au Couvent des PP. Carmélites. On a tout lieu de présumer que sa détention ne sera pas de longue durée. Elle est uniquement la suite des égards qui sont dûs à la suprême Congrégation de Rome.

DE NAPLES, le 17 Avril.

Leurs Majestés se rendent presque tous les jours de Portici en cette Ville. Elles s'occupent sans cesse de nouvelles dispositions non-seulement relatives à leur prochain voyage.

mais que leur absence de cette Capitale rend aussi extrêmement nécessaires. Le nombre de présens que la Reine se propose de faire est si considérable, que les tabatières, pendules & autres bijoux, se montent seuls à la somme de cent mille ducats. Le Roi montre la plus grande satisfaction d'aller à Pise, pour y voir le spectacle appelé *il Giuoco bel Ponte*; Sa Majesté en parle très-souvent, & elle invite beaucoup de personnes de sa Cour à se rendre aussi dans la Capitale du Pisan pour y jouir de ce spectacle. On assure même déjà que le Roi s'est déclaré pour le parti portant le nom *di S. Antonio*, dont il prendra la devise. Il a ordonné qu'on fît partir dans peu de jours, ses chevaux barbes qui doivent courir au jeu *del Ponte*. Ceux des autres Seigneurs, & particulièrement de Dom Diomède Caraffa, suivront la même route.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 19 Avril.

On voit ici les deux premiers volumes d'un ouvrage intitulé *Theatro Español*, rédigé par D. Vicente Garcia de la Huerta. C'est une collection des meilleures pièces de la nation en tout genre. Elle sera composée de cinq parties. Dans la première qui sera de 4 volumes, on trouvera les *Comédiens à caractère*, ou le haut comique Es-

pagnol appelé de *Figuron*. Dans la seconde qui sera de 8 volumes, les *Comédiens d'intrigues* que les Espagnols appellent de *Capa y Espada*. Dans la troisieme composée de 4 volumes, les *Comédiens Héroïques*. Dans la quatrieme des *Tragédies* anciennes & modernes. Dans la cinquieme enfin, des *Loas* & des *Intremedes* (Entremeses) choisis parmi la quantité innombrable qu'en ont les Espagnols. La collection sera terminée par un catalogue universel de toutes les Pièces de théâtre que les Espagnols ont écrites.

La Société Economique de Valence a offert un prix de 3000 réaux de vellon à celui qui recueillera, dans la présente année, la plus grande quantité de soie de seconde récolte, c'est-à-dire de soie produite par des vers élevés avec la seconde feuille de mûrier blanc ou noir. Les procédés devront être attestés par le Juge & le Curé du lieu. Dans cette attestation, on devra rapporter le poids de la graine qu'on a fait éclore, le jour où l'on a commencé l'éducation des vers, celui où le ver a commencé à monter, en un mot toutes les époques de son éducation, la quantité de cocons qu'on a recueilli, la quantité & la qualité de la soie qu'ils ont produit; enfin la dépense de feuilles de mûrier. On observera si ce second dépouillement ne fait pas de tort aux arbres; & s'il en a fait, on calculera cette perte avec le plus grand bénéfice qui résulte de cette seconde récolte de soie. Les Mémoires se remettront dans le courant du mois de Novembre prochain entre les mains du Baron de Trignestani, Secrétaire de la Société.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 1 Mai.

La session s'avance, & jusqu'ici, le Parlement ne s'est presque occupé que d'opérations préparatoires. L'affaire d'Irlande, l'état des Finances, l'amélioration des pêcheries; &c. restent encore en arrière : pour accélérer, M. Pitt a fait la motion de remettre après la Pentecôte l'examen de pétitions relatives aux élections contestées.

Le 22 Avril, la Chambre des Communes arrêta que le surplus du fonds d'amortissement qui monte à 700,000 liv. st. seroit appliqué au service courant de l'année. Le même jour M. Pitt mit sur le bureau des Communes deux états du produit des taxes : le premier présente le produit net de toutes les taxes depuis Noël 1783 jusqu'au 5 Avril 1784, & depuis Noël 1784 jusqu'au 5 Avril 1785 ; le second présente le produit pendant l'année 1784, des taxes établies par M. Pitt à la dernière session. Ces deux pièces intéressantes forment le tableau suivant :

ETAT du produit net de toutes les taxes, depuis Noël 1783 jusqu'au 5 Avril 1784, & depuis Noël 1784 jusqu'au 5 Avril 1785.

Droits de Douanes.

	l.	s.	d.
Total jusqu'au 5 Avril 1784.	419,915	0	6½
Total jusqu'au 5 Avril 1785.	990,209	14	7½

Droits d'Excise.

Total jusqu'au 5 Avril 1784. 1,292,220 3 6.

Total jusqu'au 5 Avril 1785. 1,312,012 6 10.

Droits de Timbre.

Total jusqu'au 5 Avril 1784. 222,421 17 4.

Total jusqu'au 5 Avril 1785. 320,336 0 0.

Objets divers.

Total jusqu'au 5 Avril 1784. 263,419 3 10.

Total jusqu'au 5 Avril 1785. 373,097 16 8½.

Total des droits de Douane, d'Excise, de Timbre & des objets divers, jusqu'au 5 Avril 1784 2,198,006 5 2½.

Total des droits de Douane, d'Excise, de Timbre & des objets divers jusqu'au 5 Avril 1785 3,066,255 18 2.

Fait au Bureau de l'Echiquier, le 15 Avril 1784. *Signé* JOHN HUGHSON.

ETAT du produit des diverses taxes établies par un acte de la dernière session du Parlement, dans lequel on indique séparément le produit de chaque taxe.

Année 1784.

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Droits sur la soie & le plomb.	13,415	12	4.
Sur le papier depuis le 11 Août	3,235	12	0.
Sur les chandelles, depuis le premier Août.	46,168	2	6.
Sur les permissions générales, depuis le 10 Septembre .	42,082	0	0.
15 liv. pour cent depuis le 11 Août	1,022	0	0.
Droits sur les toiles & étoffes, depuis le 2 Octobre . .	3,085	0	0.
Sur les briques & toiles, des			

puis le 2 Septembre . . .	20,170	3	8.
Droit additionnel sur les			
Fiacres	4,800	0	0.
Droit de Timbre addi-			
nel, depuis le 1er. Septembre.	113,411	0	0.
Port de lettres	43,700	0	0.

Total. . . 291,109 10 6½.

M. Pitt ayant fondé sur la première de ces deux notes ses assertions touchant la position florissante des finances de l'Angleterre, & l'espoir qu'on avoit d'affecter tous les ans un & même deux millions à l'extinction des dettes, fut contredit par M. Eden. Ce dernier prétendit que le quartier sur lequel le Ministre avoit établi tous ses calculs, étoit de quinze semaines au lieu de treize, & que par conséquent il étoit faux que le revenu de l'année fût quatre fois le produit de cette période, ainsi que M. Pitt l'avoit annoncé. Le Ministre repoussa cette accusation par des éclaircissemens qui ne furent pas exempts de vivacités.

Il est certain que M. Fox eut, il y a 15 jours une conférence avec le Roi; mais ou l'arrangement dont on parloit étoit imaginaire, ou il est encore très-peu avancé.

Le Gouverneur & les Directeurs de la Banque ont arrêté de suspendre jusqu'à l'année prochaine le remboursement de deux millions avancés au Gouvernement : ils offrent encore pour cette année une avance de deux ou trois millions à 5 pour 100.

Il est peu probable que le Gouvernement fasse un emprunt cette année. Pour faire face aux 2,500,000 liv. sterl. de subsides extraordinaires votés par le Parlement, le Ministère a les articles suivans.

La Compagnie des Indes doit payer au Gouvernement en Juillet prochain..... l. 900,000.

Emploi du surplus du fonds d'amortissement..... 800,000.

Loterie de 50 mille billets à 12 l. 10 s. par billets..... 625,000.

l. 2,325,000.

Le Sloop le *Dispatch* venant d'Antigues est arrivé dans la Delawave le 26 Janvier, après une traversée de 25 jours. Le Capitaine Horgun qui le commande, a apporté la nouvelle que, quelques jours avant d'apareiller, le *Médiateur*, vaisseau de guerre anglois, étoit arrivé à Antigues, que le Capitaine de ce vaisseau avoit aussitôt fait la visite des papiers de tous les bâtimens mouillés dans ce port, & qu'un ou deux jours après, un bâtiment américain, dont la mâture avoit été endommagée, étant arrivé à Antigues, le Capitaine du *Médiateur* lui avoit ordonné de venir à poupe, lui avoit défendu de hisser son pavillon, & qu'après avoir envoyé ses Charpentiers à bord de ce bâtiment pour réparer sa mâture, il lui avoit ordonné de remettre immédiatement à la voile.

L'Amiral *Campbell* qui commande la flotte de Terre Neuve a pris congé du Roi. Son escadre est composée d'un vaisseau de

50 canons, de trois frégates & d'une corvette. Les expéditions pour la pêche sont encore plus considérables que l'année dernière. Le Général Haldimand doit s'embarquer sur le Salisbury que montra l'Amiral Campbell, avec qui il doit examiner les fortifications de Terre Neuve, & une frégate le reconduira à son gouvernement de Quebec.

Le Lord Camarthen a reçu des dépêches de Madrid qui sont relatives au différend qui s'est élevé sur la côte des Mosquitos au sujet de la coupe du bois de Campêche. La Cour d'Espagne a énoncé des griefs contre les Sujets Anglois établis dans cette partie de l'Amérique, & elle prétend que suivant les détails authentiques qui lui sont parvenus concernant cette affaire, les Anglois ont été les agresseurs, qu'ils ont empiété sur les limites des Colonies Espagnoles, qu'ils ont exercé des voies de fait contre les Sujets de S. M. C. & ont manqué de respect envers ses Officiers. Le Lord Camarthen, à la réception des dépêches qui renfermoient ces détails, s'est, dit-on, rendu sur le-champ à Windsor pour les faire lire au Roi.

Un de nos Papiers adresse les questions suivantes à toutes les personnes intéressées dans les fonds publics.

Les Commissaires des Douanes ne déclarent-ils pas que les réglemens projetés contre l'Irlande, réduiront tout d'un coup à moitié les revenus que l'Angleterre retire & son commerce avec l'Irlande ?

N'est-il pas reconnu que l'opération portée par la dernière clause de la cinquième résolution, tarira

tarira par degré les sources les plus lucratives des revenus publics, pour les transférer à l'Irlande ?

Le projet d'émigrer en Irlande que nos Manufacturiers ont témoigné vouloir exécuter si les résolutions passent en Parlement, ne privera-t-il point *immédiatement* l'Angleterre des sommes immenses qu'il est prouvé que ces Manufacturiers paient actuellement à l'Excise ?

Enfin la facilité & l'encouragement que ces résolutions donneront à la contrebande des marchandises de toute espèce, & en particulier à celle des marchandises des Indes, n'affecteront-ils point les fonds publics de la manière la plus funeste ?

L'appel de M. Wedgwood à tous les propriétaires de biens-fonds, dans le dernier rapport des transactions de la Chambre générale de Manufacturiers (dit un de nos Papiers) mérite l'attention la plus sérieuse de toutes les personnes qui ont des biens-fonds dans ce Royaume. — La valeur des terres dépend évidemment du prix des denrées, & le prix de ces denrées du nombre d'habitans. — Si donc l'Angleterre, en conséquence de son système de commerce avec l'Irlande, perd trois à quatre cent mille Manufacturiers ; la population étant diminuée, les terres perdront de leur valeur dans les dix premières années, au moins l'usufruit de dix ans. — Ce n'est donc pas les seuls habitans de Manchester, de Bristol, de Liverpool, &c. qui ressentiront les conséquences fatales du nouveau système : l'effet en sera aussi général que pernicieux. Enfin il n'y aura point de pauvre rentier dans le Royaume qui ne fasse des pertes & qui ne trouve ses revenus diminués par cette mesure absurde & maladroite.

N°. 20, 14 Mai 1785. d

On apprend de Dublin que la manufacture de Potasse établie dans cette ville est à un tel point de perfection que la potasse qu'elle produit est estimée presque aussi bonne que celle d'Amérique. Cet objet est de grande conséquence pour les manufactures de toile.

L'abondance du poisson a été si grande dans les environs de la Baye de Dublin que la semaine dernière un bateau pêcheur qui étoit au large près du Kish pêcha 400 cabillisux d'un coup de filet.

Jeudi dernier le Chancelier de l'Echiquier a eu une conférence avec les principaux Commerçans en cuirs, dans laquelle ils lui ont exposé que, en conséquence d'un acte du Parlement passé en 1780, l'Angleterre avoit exporté d'Irlande dans cette année pour 2,500 liv. sterl. de cuirs; en 1781 pour la somme de 12,000; l'année suivante l'exportation monta jusqu'à 17,500 liv.; mais en 1782 (les Marchés ayant regorgé de cette marchandise) l'exportation tomba à 8,000 liv.; l'année dernière cependant les exportations sont montées rapidement à la somme de 48,000 liv.

Ce qu'il y a de bien extraordinaire, c'est que pendant que l'on faisoit les recherches relatives à cette branche de commerce, les Marchands Anglois avouerent qu'ils ignoroient absolument l'existence de cet acte du Parlement au moyen duquel l'Irlande a accumulé des sommes aussi considérables. Ils avoient à la vérité éprouvé des revers dans leur commerce, mais ils en ignoroient la cause, jusqu'au moment où elle fut divulguée par les soins de la Chambre générale des Manufactures,

Le discours de M. Pitt sur l'état des finances, va devenir le sujet de débats très-curieux & très-instructifs. M. Fox ne s'est pas, dit-il, *laissé éblouir par le tableau flatteur* que le Ministre a fait de la prospérité de l'Etat ; *il veut des preuves*, & en conséquence il annonça le 26 Avril à la Chambre des Communes, qu'il feroit incessamment une motion pour que l'on mît sur le bureau tous les papiers qui pourroient éclairer la Chambre sur la véritable position des finances de l'Etat, & lui faire connoître le degré de probabilité qu'il y avoit de diminuer la dette nationale. M. Pitt ne s'opposa point à cette proposition, & il assura qu'il démontreroit quand on le voudroit, que tout ce qu'il avoit dit étoit parfaitement fondé.

Le 26 Avril le Conseil de Guerre nommé pour juger le Général Ross a consenti, en s'ajournant, à recevoir l'avis des douze Juges de l'Angleterre sur la question suivante : « Si le Général Ross, comme Officier à demi-paie, étoit dans le cas d'être traduit au Tribunal d'un Conseil de Guerre ». Les Juges décidèrent d'une voix unanime que, comme Officier à demi-paie, ce Général ne devoit pas être soumis à la Loi martiale. Leur réponse porta sur deux points, & le principe sur lequel ils appuyèrent leur sentiment dans l'un & l'autre cas fut, que le pouvoir attribué au Général Ross, comme Officier Général, & le traitement dont il jouissoit, comme Officier à demi paie, étoient au Conseil de Guerre tout droit de le juger militairement. En conséquence, ce Général a été relevé de son

rrêt, & le Conseil de Guerre s'est séparé.

Les Anglois ne sauroient assez apprécier toute l'importance dont est pour eux la décision que les Juges ont donnée dans cette affaire. En effet, s'ils eussent prononcé que des hommes licenciés de l'armée à demi-paie devoient être tenus de comparoître à volonté, ou bien qu'ils étoient dans le cas d'être jugés militairement. — S'ils avoient décidé que la demi-paie accordée à ces hommes étoit une récompense pour leurs services passés, mais aussi un engagement pour l'avenir, — il est indubitable que la Couronne se seroit trouvée investie du pouvoir d'avoir constamment sur pied une armée qui ne peut être levée sans la permission du Parlement.

Le Roi a nommé M. Thomas Warton, Poète Lauréat, à la place de feu M. William Witehead. Deux personnes briguoient cette place ; M. Potter, le Traducteur d'Eschyle, & M. Warton : on assure que la recommandation du Roi a assuré la place à ce dernier ; son traitement est de 100 liv. st. par an, avec une piece de vin de Canarie, que l'on paie en argent 60 liv. st. M. Warton est connu dans la Littérature pour un Savant du premier ordre, & un Grammairien excellent ; on lui doit une Histoire très-curieuse de la Poésie angloise. Cette place ridicule de Poète de la Cour date du regne d'Elisabeth. Spenser l'occupa le premier, & mourut en 1598, quatre ans avant la Reine, Samuel Daniel & Ben Johnson lui succéderent ; ce dernier résigna en faveur de Sir William Davenant, qui, après trente deux

ans d'exercice , laissa sa dignité lyrique à Dryden. Ce Poëte célèbre fut détrôné à la révolution , & on le remplaça par un nommé Shadwell , qu'il a tourné en ridicule dans une de ses Satyres. Vinrent ensuite Eusden & Colley Cibber , Poëte dramatique , à qui avoit succédé M. William Witehead.

Les deux Corsaires Lucke Ryan & Mercator , connus par les déprédations qu'ils ont commises pendant la guerre dernière , au grand préjudice du commerce dans le canal St. Georges , avoient été condamnés rigoureusement par le Tribunal du Old Bailey. Après que l'on eut obtenu leur élargissement par une puissante entremise , ils retournerent à Dunkerque. Arrivés dans cette Ville , ils apprirent que la maison dans laquelle ils avoient déposé environ cent mille livres sterling de leurs richesses mal acquises , avoit failli. Ce revers les réduisit à l'indigence. Mercator s'embarqua pour les Isles en qualité de second sur un Bâtiment , & périt dans un ouragan à la hauteur du Cap François. Ryan est actuellement garçon dans une Auberge à Ostende , où dans l'humilité de cette situation , il se comporte très sagement.

Nous ne garantissons point la vérité de ce récit qui se trouve dans tous les Papiers Anglois.

On cite ici le jeune Marquis de Titchfield , fils du Duc de Portland , comme extrêmement savant dans la langue grecque. Ses talens donnent les plus grandes espérances. Il a fait ses études sous M. Goodenouch , & de ses mains il a passé à l'Ecole de Westminster , où on avoua qu'on ne pouvoit lui donner aucun Auteur classique qu'il ne con-

nût déjà. Dans ce moment ci il est à l'Université d'Oxford.

Le Chevalier Joseph Banks , Président de la Société Royale , a donné le 16 Avril , dans sa maison de Soho Square , des *Conversazioni* à plusieurs Membres de la Société , aux Ambassadeurs étrangers & aux Savans. L'assemblée se tint dans sa grande Bibliothèque , qui communiquoit à d'autres salles. Les uns y tenoient des conférences , d'autres examinoient des livres & des curiosités , &c. L'assemblée commença à sept heures , & finit à dix. On dit qu'elle aura lieu tous les Samedis pendant certains mois de l'année.

Cet usage est très à la mode en Italie parmi les Savans & les Gens de qualité. Le Chevalier Banks l'aura introduit le premier en Angleterre. Ces assemblées ayant pour but l'encouragement des Sciences , peuvent avoir une certaine utilité , sur-tout si les autres classes des Citoyens cherchent à les imiter ; le tems passé dans ces asyles seroit tant de pris sur les vices & sur la dissipation.

L'espace nous ayant manqué l'ordinaire dernier pour donner en entier les débats qui ont eu lieu au sujet de la réforme parlementaire ; nous allons reprendre ici les discours de M. *Henri Dundas* & de M. *Burke*.

M. *Dundas* dit qu'il étoit fâché de voir mêler au débat tant de discussions étrangères , qui non-seulement avoient détourné de l'attention

la Chambre ; mais avoient encore tendu à aliéner les partisans de la motion les uns des autres. Il se déclara le partisan des propositions de son honorable ami (M. Pitt), & il représenta à la Chambre qu'elle ne devoit point envisager sa déclaration comme inconséquente , parce qu'il avoit toujours regardé un plan de réforme comme utile & nécessaire ; ne s'étant jamais opposé qu'à des projets trop généraux & peu détaillés , au moyen desquels la Chambre couroit le risque de ressembler à une boutique de projets. Il dit que la Chambre devoit tenir un Comité de consultation sur les vices de la constitution. C'est contre ces projets obscurs , dit M. Dundas , que je me suis toujours déchaîné ; non contre le projet actuel qui forme un bill complet ; qui travaille à une réforme non-seulement immédiate , mais constante dans la représentation , & qui guérit les vices radicaux de cet édifice. Je répéterai ici combien je suis fâché que l'on ait introduit dans le débat des discussions aussi éloignées du sujet , que la guerre de l'Amérique. Cette guerre étoit la guerre du peuple ; & dans cette occasion ce ne fut point la constitution du Parlement qui y donna lieu , mais le sentiment général de la nation qui le témoigna au moyen de ses Représentans. Ce n'est point Mylord North qui a été l'auteur de la guerre. Il n'a fait que remplir les desirs de la nation , & , à mon avis , s'il est blâmable en quelque chose , c'est d'avoir mis de la lenteur à les satisfaire.

M. Burke parla contre la motion. Il fit particulièrement allusion à la conduite d'un très-Révérénd Membre (M. Wyvil). Il critiqua la variété & l'étendue de sa correspondance , qui n'étoit point seulement bornée au Chancelier de l'Échiquier , & aux Volontaires de l'Irlande ; mais

qui s'étendoit au Lord Shelburne & à M. Macgrugar , dont les noms étoient laissés à la postérité avec plusieurs autres aussi célèbres dans les écrits de ce Théologien Réformateur. Après avoir lu quelques Extraits de cette correspondance , M. Burke observa que M. Pitt , précédemment , avoit soumis à la Chambre deux plans , qui tous deux étoient la perfection même , & qu'il en présentoit aujourd'hui un troisième encore plus parfait qu'aucun des précédens. J'avoue , dit-il , que ce plan a en lui-même beaucoup plus de palliatifs que ses deux freres , puisque son effet ne doit affecter aucun des Membres du Parlement actuel ; en cela , je ne saurois assez admirer l'adresse de M. Pitt , qui a su rendre ainsi son plan agréable à tous les Partis. Quant à moi , je considère sa motion totale comme une pure illusion , un *ignis fatuus* , fait pour égarer & pour abuser ceux qui en feront usage , & j'insisterai toujours sur ce que ce Ministre a abandonné le principe sur lequel il avoit originai-
rement formé la question.

M. Burke parla ensuite du plan qu'un noble Duc avoit fait circuler ; plan fondé sur une théorie à la fois la plus belle & la plus impraticable que l'on pût imaginer. Le Chancelier de l'Echiquier , dit M. Burke , a avancé comme un argument en faveur de son système que son plan devoit être complet & définitif. Comment a-t-il pu faire cette proposition avec vérité ? Est-il certain que , lorsque son plan sera établi , son noble Collègue ne se présentera pas aussi avec son plan ? Est-il bien sûr qu'il n'insistera pas comme homme & comme Ministre , pour qu'on l'établisse aussi ?

L'argument de M. Pitt , il faut en convenir , est curieux. C'est précisément comme s'il di-

soit : « De deux maux , choisissez le moindre , &
 » je vous promets , lorsque vous m'aurez per-
 » mis d'enlever les parties de votre ameubie-
 » ment , que je pourrai convoiter , je vous
 » promets , dis-je , de fermer la porte , & d'em-
 » pêcher d'entrer le Duc de Richmond ou la
 » canaille qui voudroit emporter ce qui reste ».

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE , le 15 Février.

Un anonyme a proposé dans les Papiers pu-
 blics de donner à cette nouvelle ville le nom de
 Columbia. Si les idées de justice & d'équité qui
 regnent aujourd'hui, dit il, avoient eu la même
 influence dans le quinzième siècle. notre Con-
 tinent , au lieu de porter le nom d'Amérique ,
 auroit été connu par celui de Colombia, en l'hon-
 neur de l'homme courageux qui l'a découvert ,
 mais d ns cet âge d'IGNORANCE & de cruauté,
 Améric Vespuce, Négociant de Florence, eut
 l'art de faire porter son nom à la moitié du globe ,
 tandis que l'immortel Colomb fut traité comme
 un traître & conduit en Europe chargé de fers,
 Notre Empire naissant, continue l'anonyme ,
 ayant été établi d'une manière qui fait honneur
 à l'humanité , & qui a de l'affinité avec les gran-
 des entreprises de Colomb, nous croyons que l'on
 devrait donner le nom de ce célèbre voyageur à la
 ville fédérale que l'on va bâtir. C'est lui qui a
 découvert le Nouveau Monde , & c'est à lui que
 nous devons par conséquent la retraite où nous
 nous sommes mis à l'abri de la tyrannie ecclé-
 siastique & civile , & où la liberté a pu s'élever
 un temple qui ne sera jamais détruit. Cette belle
 idée a fait la plus grande sensation , & il paroît
 que toutes les voix se réunissent pour qu'elle soit
 adoptée.

d s

Le Congrès a actuellement sous les yeux des remontrances sérieuses du Gouvernement d'Espagne relativement à la navigation de Mississipi. Les Espagnols veulent interdire ce fleuve aux habitans des Etats-Unis, quoique la navigation leur en soit assurée par le traité avec l'Angleterre. Les Espagnols menacent même de confisquer les bâtimens américains qu'ils trouveront sur ce fleuve. Ce procédé des Espagnols n'est point le seul dont les Américains se plaignent. Ils accusent les Gouverneurs de la Floride d'encourager les Indiens du Kentucky à s'armer contre les Sujets des Etats-Unis, & ils sont persuadés que tous les actes de cruauté que commettent ces Sauvages sont l'ouvrage de leurs voisins.

La Province de Vermont a choisi des Délégués pour la représenter dans le Congrès, ce qui fait présumer que cette Province va être admise dans la confédération.

On a exporté de Boston dans le mois de Décembre dernier, deux cents barils de dollars; il en est de même dans tous les ports des Etats Unis, d'où l'on exporte considérablement d'especes. Ce fait prouve que la balance du commerce n'est pas encore en faveur de l'Amérique, & ne le sera pas de très-long-tems.

Les Loyalistes qui se sont réfugiés dans l'isle d'Abacco, l'une des Bahama, ont déjà rendu cette isle très-fertile; elle produit actuellement du sucre, du coton & de l'indigo, & il paroît que dans quelques années son commerce sera considérable.

La législation de New-Yorck est sur le point de passer un bill pour l'abolition de

l'esclavage , il se trouve peu d'esclaves dans cette colonie.

L'assemblée générale du Continent a passé un acte, par lequel cet Etat confere au Marquis de la Fayette & à son fils George Washington-la-Fayette , tous les privilèges & toutes les immunités dont jouissent les Citoyens de cet Etat.

La Virginie fait sculpter deux bustes du Marquis de la Fayette ; elle en fera remettre un de sa part à la ville de Paris , & l'autre sera placé dans l'endroit où la Législature se déterminera à faire placer la statue du Général Washington.

L'Etat de Pensylvanie a fait don à la Société Philosophique , d'un terrain sur lequel cette Compagnie savante fera élever un bâtiment qui renfermera une salle d'assemblée, une bibliothèque , un observatoire , & un logement pour son Secrétaire.

On écrit de Rohoboth que le 18 Décembre 1784 , William Dréger est mort à l'âge de cent ans. Il a vu les enfans de ses enfans jusqu'à la quatrième génération, se multiplier au nombre de 179 , dont 149 sont encore vivans. Ce respectable vieillard est né en Angleterre ; mais il habitoit l'Amérique depuis 80 ans.

L'Etat de New-yorck a passé le 19 Novembre dernier un acte en supplément de celui des impositions.

Le premier article ordonne que tous les étrangers (les Anglois exceptés) ne paieront sur le rum , eaux-de-vie , &c. qu'ils importeront dans cet Etat , que les mêmes droits que ceux payés par les Citoyens.

Le second que toutes les marchandises importées dans des vaisseaux anglois seront sujettes à un droit double de celui qui seroit payé si elles eussent été apportées dans des bâtimens de toute autre nation.

Le troisieme, que l'étain & tous les meubles de cuisine, &c. seront soumis à un droit de cinq pour cent, mais qui sera porté à dix, lorsque le transport en aura été fait dans des vaisseaux anglois.

L'honorable John Adams, Ecuyer, a été nommé par le Congrès, Ministre plénipotentiaire à la cour de Londres, & William Smith, Ecuyer, Secrétaire de la légation.

L'Etat de Géorgie a ordonné que l'on passera une loi pour marquer les limites d'une étendue de pays située dans cet Etat & sur la riviere du Mississipi, lequel détroit sera formé en un nouveau Comté, appelé *Bourbon*.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 4 Mai.

Le Marquis de Mesnard, le Comté de Saint Astier & le Vicomte de Cheigné, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 29 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le sieur Lamy, Libraire, a aussi eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale la 27e. livraison du *Voyage pittoresque de la France*, & la 45e. de celui de *la Suisse*, ouvrages que Leurs Majestés & la

Famille Royale ont honoré de leurs souscriptions.

Le Roi a nommé à l'Abbaye d'Elan, ordre de Cîteaux, diocèse de Reims, l'Abbé de Damas, Vicaire général de Nevers ; à celle de Quimperlé, ordre de Saint Benoît, diocèse de Quimper ; l'Abbé d'Avaux, Intituteur des Enfans de France ; & à celle d'Eaunes, Ordre de Cîteaux, diocèse de Toulouse, l'Abbé de Cambon, Vicaire général du même diocèse.

Les Etats d'Artois furent admis, le premier de ce mois, à l'audience du Roi ; ils furent présentés à Sa Majesté par le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de l'Artois, & par le Maréchal Duc de Lévis, Gouverneur général de la province. La Députation, conduite à l'audience par les sieurs de Nantouillet, Maîtres des Cérémonies, & par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies, étoit composée, pour le Clergé, de l'Abbé de Fabry, Chanoine & Vicaire général de Saint-Omer, qui porta la parole ; pour la Noblesse, du Comte de Cunchy de Fleury ; & pour le Tiers Etat, du sieur Duquesnoy, Ecuyer, Avocat & ancien Echevin de la ville d'Arras.

DE PARIS, le 12 Mai.

Le léger souffle du vent du Sud & du Sud-Est qui se fit sentir un jour ou deux,

conduisit dans les ports de Bordeaux & de Nantes, &c. plus de 40 navires ; la plupart louvoyoient depuis deux mois sur nos atterrages & mouroient de faim. Aussi les bâtimens sortis de Nantes chargés de vivres & de rafraichissemens leur ont été d'un grand secours.

On lit dans les Affiches de Nantes le certificat suivant.

Je soussigné Commandant le Navire le *Tage*,
 » de Nantes, venant de Lisbonne, après 56 jours
 » de traversée, déclare que, manquant absolu-
 » ment de vivres, & à la veille de mourir de faim,
 » me trouvant à 47 degrés de latitude, & 19 degrés
 » de longitude au Méridien de Paris, j'ai eu le
 » bonheur de rencontrer à la mer, le 8 Avril 1785,
 » le Navire nommé *la Branche d'Olive*, (*Olive-*
 » *Blanch*) Américain, commandé par le sieur
 » *Joseph Lenord*, allant d'Amsterdam à Charles-
 » Town, dans la Caroline du Sud ; que j'ai
 » reçu de ce Capitaine tous les secours imagina-
 » bles en pain, bœuf, volaille, vin, beurre, pois,
 » patates, eau, & autres rafraichissemens ; qu'il a
 » constamment refusé tout paiement, disant qu'il
 » se trouvoit trop heureux de pouvoir obliger un Fran-
 » çois ; que l'ayant remercié & quitté, j'ai conti-
 » nué ma route jusqu'ici : & je me hâte de confi-
 » gner ce trait de générosité dans les Papiers
 » publics, pour preuve de ma reconnoissance ».

A Nantes, ce 23 Avril 1785. Signé, CHARLES DAVID.

L'Académie Royale des Belles-Lettres d'Arras proposa pour la troisième fois, pour le sujet suivant, des prix qu'elle distribuera en 1787 :

« Quelles furent autrefois les différentes bran-

» ches de commerce dans les contrées qui forment
 » présentement la Province d'Artois , en remon-
 » tant même au temps des Gaulois ? Quelles
 » ont été les causes de leur décadence , & quels
 » seroient les moyens de les rétablir , notamment
 » les Manufactures de la ville d'Arras ?

Elle donnera de plus à la même époque un prix semblable sur la question suivante :

» Est-il avantageux de réduire le nombre des
 » chemins dans le territoire des villages de la Pro-
 » vince d'Artois , & de donner à ceux que l'on
 » conserveroit une largeur suffisante , pour être
 » plantés ? Indiquer , dans le cas de l'affirmative,
 » d'opérer cette réduction ».

Les Mémoires seront adressés , francs de port , au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie , à Arras , ou sous le couvert de M. l'Intendant de Flandres & Artois , à Lille ; & on ne délibérera que sur ceux qui seront reçus avant le premier Décembre 1786.

L'Académie décernera vers les Fêtes de Pâques 1786 , le prix annoncé dès l'année dernière , sur ce sujet :

« Est-il utile en Artois de diviser les Fermes
 » ou Exploitations des terres ; dans le cas d'affir-
 » mative , quelles bornes doit-on garder dans
 » cette division » ?

Les prix consisteront , chacun dans une médaille d'or de la valeur de 500 livres , ou dans cette somme en espèces.

Pierre René de Gohin , Chevalier , Seigneur de l'Antivel , la Cointrie , Maillé , Marcilly , Villetrouvé , &c. &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis , Lieutenant pour le Roi & Commandant dans les villes & forts de Thionville , est

mort à Angers, le 17 d'Avril, âgé de 69 ans.

PROVINCES UNIES.

DE LA HAYE, le 9 Mai.

On attend toujours avec impatience & avec inquiétude l'issue des négociations relatives à notre démêlé avec l'Empereur. Voici ce qu'on débite à ce sujet depuis quelques jours.

L'Ambassadeur de France ayant reçu d'importantes dépêches de sa cour, sur les moyens d'entrer en accommodement, elles ont été portées dans l'assemblée des Etats Généraux, & de-là dans celle des Etats de Hollande. Quelques membres en ont demandé copie pour en faire rapport à leurs commettans. On ne fait encore rien de positif sur le contenu de ces dépêches. Il faut qu'elles soient d'une grande importance ; mais on ne pense pas qu'elles annoncent une rupture certaine ; & la France s'emploie de tout son crédit pour amener l'Empereur à des propositions raisonnables, & pour prévenir les hostilités. On ajoute, que les diverses provinces, éveillées par l'exemple de la Gueldre, ont enjoint à leurs députés de ne rien conclure en comité secret, sans avoir des ordres de leurs constituans. On dit à présent que l'Empereur demande encore Sastingen, comme compris dans la déclaration

& dans l'arrangement de 1664, auquel il est résolu de s'en tenir : les sommes d'argent que S. M. demande pour Mastricht, seroient calculées depuis l'an 1678, époque de la paix de Nimegue. D'autres prétendent que l'Empereur seroit incliné à échanger Mastricht & le pays d'Outre-Meuse (qu'il regarde probablement comme des propriétés déjà acquises) contre Ruremonde.

Les Etats-Généraux ont invité chaque province à nommer quelques députés aux conférences extraordinaires, qui auront pour objet l'examen des divers abus dans l'administration des affaires de la Généralité.

Le Vice Baillif de Maestricht, M. *Van Styte* arrêté avec tant d'éclat comme un conspirateur, traité en complice d'un crime de haute trahison, si indignement accusé par des Feuilles publiques autorisées, est mis en liberté. Le jour de son élargissement a excité l'allégresse universelle des habitans de Maestricht. Dans le voisinage du domicile de ce Magistrat on a dressé un arc de triomphe, & la ville a été généralement illuminée. M. *Van Styte* est arrivé dans cette résidence peu de jours après.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 10 Mai.

On transporte dans les Pays-Bas les emmagasinemens faits à Heilbron, en les renr-

plaçant à mesure dans cette dernière ville. Les munitions qui étoient à Liege , seront conduites à Tirlemont.

Quelques Feuilles publiques présentent en ces termes une apologie du Comte Charles de Proli.

« Le retour à Anvers du Comte *Charles de Proli*, sur le départ duquel on s'étoit plu à répandre les bruits les plus injurieux , défile enfin les yeux du public impartial. L'on reconnoît qu'il a été la dupe & la victime de son bon cœur & de la malice de ses envieux. L'acharnement de ceux-ci à le persécuter , le dessein de le détruire totalement les avoit portés aux excès les plus coupables. Un petit nombre de prétendus créanciers ne faisant pas la cinquième partie de ses dettes passives, s'est arrogé le droit de s'assembler sans convoquer les autres , & animés par la rage d'un ou deux d'entr'eux , sont parvenus à nommer des curateurs à sa masse. Ceux-ci ne se sont occupés qu'à annoncer au public une ruine totale & à précipiter les ventes , en détériorant les effets plutôt que de travailler à les faire valoir le plus que cela se pouvoit , & ils ont tout fait sans dresser un bilan , sans interpellier les créanciers les plus considérables , sans former des inventaires en regle des effets précieux qui se trouvoient dans son mobilier ; enfin sans aucun des préliminaires usités en pareil cas. Les honnêtes gens gémissent de voir que ce vieillard respectable ait dû demander des lettres de sauf-conduit , dont il n'avoit pas besoin pour revenir dans sa patrie. L'opposition de ses ennemis à la concession de ces lettres est une preuve manifeste de leur animosité contre lui. Cet homme , que trop de zèle pour le bien-être de sa patrie , a entraîné dans des spéculations dont l'issue a été

malheureuse, ne devoit s'attendre qu'à être plaint, loin d'encourir le moindre blâme; & les honnêtes gens ne conçoivent pas que l'on ne se soit pas empressé à le redemander plutôt qu'à vouloir l'éloigner, puisque sa présence est indispensablement utile & nécessaire à l'explication du nombre d'objets relatifs aux intérêts publics : Car on a beau dire ; le Comte *Charles de Proli*, s'il n'est pas le seul, est, sans contredit, l'homme le plus instruit du pays dans les affaires d'un négoce aussi étendu & compliqué que celui des Indes ».

On écrit de Paris une anecdote assez plaisante, dont on croira ce qu'on voudra.

Trois jeunes Demoiselles à-peu-près du même âge, s'étoient liées de la plus étroite amitié dans un Couvent où elles étoient pensionnaires depuis un an ou deux. Elles s'aimoient à tel point, qu'elles résolurent de ne point se séparer de leur vie. Une réflexion affligeante vint pourtant troubler la douceur de leur union : leur séjour dans ce Couvent ne devoit point être éternel, & le moment, où leurs parens les rappelleroient pour les marier, seroit d'une cruelle séparation. Comment parer ce terrible inconvénient ? Leur jeune cervelle s'épuisa à chercher un expédient. Enfin, elles imaginèrent que le seul moyen d'être unies à jamais, étoit d'épouser toutes trois le même mari. Mais la législation du pays défend la polygamie : enfin, la plus avisée des trois fit songer aux autres qu'il n'y avoit que le grand Turc qui pût faire leur affaire. En conséquence, les trois petites Demoiselles écrivent aussi - tôt une lettre en commun, dans laquelle elles exposent au grand Turc la tendre amitié qui les unit, la crainte qu'elles ont d'être séparées, & le choix qu'elles ont fait de lui pour être leur commun époux ; elles

ajoutent , qu'aussi - tôt leur première communion faite , elles se mettront en route pour ses Etats ; qu'en conséquence , il dispose tout pour les recevoir. Les trois amies , ravies d'avoir trouvé cet expédient , cacheterent la lettre , & la font mettre à la poste avec cette adresse : à *Monsieur le Grand Turc , dans son Sérail , à Constantinople*. Cette adresse ayant paru suspecte , on remit la lettre au Ministre , qui la communiqua au Roi.

On trouve dans un ouvrage périodique l'anecdote suivante , digne d'être rapportée.

Pendant la guerre de 1757 , en Allemagne , un jour que plusieurs Généraux & autres Officiers d'Etat major se trouvoient réunis à la table du Feld-Maréchal Comte de Daun ; un Caporal de Grenadiers s'en vint faire quelque rapport à l'un de ses Aides-de-Camp , dinant avec eux. Celui-ci se leve aussi tôt de table , & va donner audience au Caporal , dans l'avenue de la salle , près de la porte d'entrée , que d'une main il tenoit entr'ouverte , tandis qu'il écoutoit le rapport ; au moment qu'il alloit rentrer , le Feld-Maréchal entrevit le Grenadier ; c'étoit un Soldat déjà blanchi sous les armes , de la figure la plus martiale & la plus intéressante , remarquable d'ailleurs par un œil cicatrisé , & entièrement perdu d'un coup de feu reçu par l'ennemi , sur lequel œil , ou plutôt sa concavité , inclinoit & s'enfonçoit fierement un honorable bonnet : le Feld-Maréchal , enchanté de la bonne mine du vieux guerrier , & n'écoutant en ce moment que l'instinct heureux de ces sentimens qui parent le grand homme , lui cria de s'arrêter , & le faisant approcher , lui demanda en ces propres mots : — *Caporal , avez-vous diné ?* — *Votre Excellence , pas encore.* — *Mettez-vous donc à table ,*

E-mangez avec nous. Il eut le plus grand soin de son brave compagnon de guerre ; & le Grenadier , sans perdre contenance , sans être embarrassé le moins du monde de la personne , parut aussi intrépide convive , & fut aussi excellent mangeur à la table de son Général , qu'il étoit intrépide combattant & bon soldat dans son armée.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE TOULOUSE.

Grand'Chambre.

Cause entre la demoiselle Noailles , Appellante comme d'abus. Le sieur Noailles , Négociant de Beaucaire , son pere , plaignant pour crime de Rapt. — Et le sieur Deroys pere, & le Chevalier Deroys , son fils , Défendeurs.

QUESTION D'ÉTAT.

La demoiselle *Noailles* fut recherchée dès l'âge de dix-neuf ans par le Chevalier *Deroys*, qui en avoit alors dix-huit & demi. Il paroît par les lettres qu'il lui écrivit pendant l'espace d'environ cinq années , que les parens respectifs s'opposèrent à cette inclination ; que la demoiselle *Noailles* repoussa les entreprises du Chevalier , & que la conduite de cette demoiselle fut toujours sage & décente ; toutes les lettres du Chevalier semblent être l'expression d'une ame honnête & vertueuse ; les mots de probité , de vertu & de religion y sont souvent répétés. — Le sieur *Noailles* pere , craignant néanmoins pour sa fille , ne la perdoit jamais de vue ; le Chevalier *Deroys* convient lui-même qu'il ne pouvoit lui parler qu'à minuit ; la demoiselle *Noailles* , à un certain signal , se mettoit à la fenêtre , & le Chevalier étant dans la rue , l'entretenoit de ses sentimens. — Le Chevalier , pressé de mettre fin à son entreprise , & n'ayant pu persuader à la demoiselle *Noailles* de

s'échapper pendant le jour , pour le suivre en pays étranger , afin d'y contracter mariage , résolu d'employer la force & la ruse. Il avoue lui même , dans une lettre du 5 Mars , qu'il avoit fait faire une clef sur l'empreinte qu'il avoit prise de la véritable , qu'un domestique intéressé lui avoit procurée : muni de cette clef , il entra pendant la nuit dans la maison de celle qu'il aimoit ; il avoit eu la précaution de surprendre un blanc-seing à son pere , qu'il avoit rempli d'une permission de se marier ; & le lui montrant , la conjura de faire de son côté tous ses efforts pour avoir celui de ses parens. La demoiselle *Noailles* demanda toute la semaine pour agir , & le pressa de se retirer. Le Chevalier , qui feignoit d'avoir trouvé la porte de la rue ouverte , demanda à la demoiselle *Noailles* si elle ne vouloit pas venir la fermer & l'éclairer en même tems. La demoiselle *Noailles* , qui ne se méfioit de rien , le suivit ; mais aussi-tôt qu'elle fut près de la porte de la rue , trois inconnus la saisirent , la mirent dans une voiture , & elle fut conduite dans le Comtat Venaissin. — Environ deux mois après le Rapt , on découvrit le lieu de leur retraite ; le frere de la demoiselle y accourut par ordre de son pere ; mais ce jeune homme , gagné à son tour par le Chevalier , & par le Curé de *Montfavet* , se laissa persuader que l'honneur de sa famille ne pouvoit être réparé que par un mariage ; il perdit de vue les ordres que son pere lui avoit donnés , & se retira. — Six mois après , les fugitifs allerent à l'Eglise Paroissiale de *Montfavet* , assistés de trois témoins , & à la fin de la Messe qu'ils entendirent , ils attestèrent le ciel & le peuple qu'ils se prenoient pour époux ; le Curé leur délivra acte de leurs promesses & sermens , signa cet acte , & fit signer les témoins. Le même jour , le Curé

fit enregistrer l'acte chez un Notaire ; ce qui occasionna une Plainte que rendit le Promoteur d'Avignon. Quelque tems après le mariage , le frere aîné du Chevalier *Deroy* mourut ; le Chevalier , oublié jusqu'alors par ses parens , sacrifié pour cet aîné , condamné au célibat , comme il le dit lui même dans ses lettres , devint l'espoir de sa famille. On l'attira à Beaucaire ; il s'y rendit avec sa femme , il se présenta seul chez son pere , il y fut accueilli , on ne lui fit aucun reproche ; mais sa femme éprouva un traitement bien différent , elle fut repoussée , chassée , & le pere de son mari lui fit dire qu'il ne vouloit point la voir.

— Cette femme se retira chez une de ses sœurs. Le Chevalier *Deroy* ne cessa de l'y aller voir , ou de lui écrire ; & dans toutes ses lettres , il l'appelloit *ma chere femme , ma chere épouse*. Dix-huit mois s'étoient à peine écoulés , que l'on apprit que le Chevalier *Deroy* étoit sur le point de se marier à Marseille ; la demoiselle *Noailles* forma opposition à cet engagement. Alors le Chevalier *Deroy* , conjointement avec son pere , la firent assigner devant l'Official Forain d'*Arles* en main levée de son opposition. — La demoiselle *Noailles* soutint qu'elle étoit l'épouse du Chevalier ; elle ajoutoit que puisqu'il dénioit le fait du mariage , la Cause n'étoit plus de la compétence de l'Official , & opposoit des fins de non-procéder ; sur quoi il intervint , le 23 Juin 1783 , Sentence qui la démit de son exception , & déclara le Chevalier *Deroy* libre de pouvoir se marier. — La demoiselle *Noailles* interjeta appel comme d'abus de la Sentence du Promoteur d'*Arles* au Parlement de Toulouse ; sur son appel , elle fit assigner les sieurs *Deroy* , pere & fils ; ceux-ci , à leur tour , firent assigner le sieur *Noailles* pere , pour voir déclarer , commun avec lui , l'Arrêt qui interviendrait. — La Cause portée à l'Audience de la Grand-

Chambre, Arrêt du 29 Mars 1784, qui, faisant droit sur l'appel comme d'abus, déclara y avoir abus dans la Sentence de l'Official d'Arles; & sur toutes les demandes des Parties, les renvoya où & pardevant qui de droit.

Cause entre le sieur Tardy, ancien Curé de Dompierre : — Et le sieur Plassard, son Résignataire. — Demande en Regret.

Un vieillard plus qu'octogénaire, déterminé par ses infirmités, résigne la Cure à un de ses Vicaires; il assiste à sa prise de possession, qui n'a lieu néanmoins que plus de six mois après l'acte de résignation; il passe même depuis un acte de vente de partie du mobilier étant dans son Presbytère. Cependant ce vieillard inconstant quatre mois après cette prise de possession, forme sa demande en regret de la Cure dont il s'est voiontairement dépouillé. Il prétend que les maladies, les infirmités dont il étoit tourmenté au moment de la résignation, étant en partie dissipées, il recouvre de jour en jour l'usage de ses forces. — Le sieur Tardy avoit formé sa demande en regret devant le Lieutenant - Général de Villefranche en Beaujolois, & il avoit obtenu sur sa requête une Ordonnance conforme à ses conclusions. Appel interjeté par le sieur Plassard, de l'Ordonnance qui avoit admis le regret. Il demande à son tour à être maintenu dans la possession de la Cure de Dompierre. Sentence contradictoire qui ordonne qu'il sera réintégré par forme de recreance dans la possession & jouissance de la Cure. — Appel en la Cour de la part du sieur Tardy, & Arrêt du 23 Février 1785, qui a débouté le sieur Tardy de sa demande en regret, maintenu & gardé le sieur Plassard dans la possession de la Cure.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 21 M A I 1785.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S È.

*V E R S à un bon Humain , qui me trouvoit
malheureux de n'avoir pas un carrosse.*

A M I, mon modique apanage
N'annonce pas des Dieux le funeste courroux;
Du brillant Lucullus, sans en être jaloux,
Je verrai long-temps le partage.
Traîné par six coursiers, dont Plutus l'a doté,
Il figure aux remparts, ou s'en va chez les Belles
Ensevelir sa nullité.
J'ai cinq chevaux de moins, & je suis mieux monté.
J'obtins Pégase, il a des ailes,
Et mène à l'immortalité.

(Par M. Félix-Nogaret , Bibliothécaire
de Madame Comtesse a' Artois.)

N^o. 21, 21 Mai 1785.

E

*A un Ami , qui vouloit abandonner l'Amour
pour l'Amitié.*

DANS le temple de l'Amitié
Le repos durable réside,
Tu désertes celui de Gnide
Comme un amant disgracié,
Le Dieu qui commande à Cythère
Se rit si souvent de nos pleurs.....
Ami , la faveur passagère
Est le pronostic des malheurs :
Abandonnons donc ce corsaire ,
Sa sœur est un guide plus sûr ,
Sa sœur est un peu plus austère ;
Mais le cœur est tranquille & pur.
A l'Amour qui croit toujours plaire ,
La prévoyance est étrangère ;
L'Amitié , bonne ménagère ,
Sait glaner pour le temps futur.
(Par M. le Comte de Rosières.)

C O N T E.

UN jour un fort sot personnage
Disoit au Curé d'un village,
Dont les modiques revenus
Ne donnoient pas nombre d'écus :

Aux cœurs généreux rien ne coûte ,
 Vous ne savez vous garder rien ;
 A ce trait je vous connois bien ,
 Les pauvres vous *ruinent* sans doute.
 Malgré ma bonne volonté ,
 Je ne puis leur donner l'aumône ,
 Dit le Pasteur avec bonté ,
 Mais en revanche je leur donne
 Certificat de pauvreté.

(Par M. l'Abbé de St-Amans, Curé de Lavergne.)

L'AIGLE ET LE SERPENT.

UN Aigle avoit quitté le séjour du tonnerre ;
 Modestement il marchoit sur la terre ;
 A peine y marche-t'il , qu'il rencontre un Serpent.
 Aussitôt l'animal rampant
 Au favori des Dieux veut déclarer la guerre ;
 Déjà le reptile insolent ,
 Bouffi d'envie & de colère ,
 Se dresse sur sa queue & recule en sifflant.
 Le Roi du peuple volatile
 Peut se venger , mais il fait beaucoup mieux ;
 Il prend un vol sublime , & se perd dans les cieux ,
 Que ne peuvent fixer les regards d'un reptile.

(Par M. Hoffman.)

*Les dangers & les plaisirs de la Sensibilité ,
Conte.*

DU temps que les Provinces étoient des Royaumes , & les Possesseurs de Terres des Souverains , la Fée *Semblant-de-rien* habitoit le Midi de la France. Plusieurs autres Fees du même canton y répandoient la terreur ou la confiance , selon leurs diverses humeurs. Celle de *Semblant-de-rien* étoit un problème. On ne pouvoit pénétrer ce qu'elle pensoit , ni deviner si on étoit aimé ou haï. Les Courtisans venoient apprendre chez elle le grand art de dissimuler , & il étoit de mode que les mères lui confiaient l'éducation de leurs filles.

Le Sire de *Loyauté* & la Princesse *Sincère* tenoient leur Cour à quelques lieues du palais de la Fée. Amans constans , heureux époux , ils ne connoissoient qu'amour & simplesses. Une antipathie secrète les avoit toujours éloignés de *Semblant-de-rien*. Cette Fée vindicative sentit leur dédain , & jura de s'en venger. La Princesse se voyoit prête à donner le jour au premier fruit de son hymen. La tendresse , souvent mère de la crainte , lui fit redouter le pouvoir de la Fée. Elle suivit donc la coutume du temps , & la fit inviter par des Ambassadeurs chargés de magnifiques présens. Ses compagnes reçurent les mêmes honneurs. Enfin le jour

venu où *Sincère* devoit accoucher , elle mit au monde une fille charmante. La blancheur surprenante de son teint la fit nommer *Candor*. Toutes les Fées qui étoient accourues , douèrent à l'envi la petite Princesse : beauté , vertu , esprit , fortune , talens , rien ne fut oublié. *Semblant-de-rien* parla la dernière : “ Je doue , dit-elle , cette enfant de ” la plus extrême sensibilité. ”

Sincère & *Loyauté* , heureux par le sentiment , n'eurent garde de soupçonner ce dor. Ils ne pouvoient penser qu'une cause si délicieuse eût dans son excès des suites si funestes. *Semblant-de-rien* fut comblée d'actions de grâces. En remontant dans son équipage , (c'étoit un char de couleur douteuse , traîné par deux angoras) elle ne put s'empêcher de sourire à sa vengeance. Ce sourire la décéla aux yeux de *Toute-bonne*. Cette Fée , demeurée après les autres pour quelque acte de bienfaisance , communiqua ses craintes à *Sincère* , & pour détourner les malheurs qui menaçoient la petite Princesse , il fut décidé que dès l'âge de sept ans elle seroit confiée à *Toute-bonne*.

Loyauté & *Sincère* ne tardèrent pas à s'apercevoir de la trahison de *Semblant-de-rien*. *Candor* croissoit en âge , en esprit , en beauté. A peine commençoit-elle à parler , qu'elle disoit les plus jolies choses du monde. Il sembloit que le temps employé à développer l'organe de la langue , l'eût été à cultiver son intelligence. En apprenant , elle paroîs-

E iij

soit ne faire que se ressouvenir. Lui présentait-on un instrument, ses petits doigts, en s'y posant, formoient les plus doux accords. Saisissoit-elle un crayon, des couleurs, aussitôt les fleurs, les fruits, tous les objets rians qui s'offroient à ses yeux, sembloient se reproduire sous sa main; mais tous ces avantages étoient balancés par une âme si délicate, si susceptible, qu'elle ne pouvoit être heureuse un jour entier. La moindre plainte d'un être souffrant lui causoit des convulsions de douleur. Un mot moins tendre, un regard moins affectueux la plongeait dans la tristesse. Si son petit chien criait, la Princesse versait des larmes. Un jour son serain s'étoit cassé la patte, *Candor* tomba sans connaissance.

La petite Princesse atteignoit à peine sa septième année, quand *Toute-bonne* vint la prendre pour l'élever dans son palais. Elle frémit au récit des malheureux effets du don de *Semblant - de - rien*. Elle sentit toutes les difficultés qu'il alloit apporter à l'éducation qu'elle vouloit lui donner; mais la véritable bienfaisance ne se rebute de rien.

La Cour de *Toute-bonne* étoit nombreuse. La merveilleuse *Candor* fut d'abord l'objet de l'admiration & bientôt celui de l'envie. De là quelle nouvelle source de chagrins pour elle! si elle se choisissoit une amie, ses succès en peu de temps la changeoient en ennemie. Si quelque jeune Prince rendoit hommage à ses charmes, aussitôt mille voix s'unif-

soient pour la calomnier. *Candor*, toujours franche, toujours prévenante, recherchoit ses compagnes avec cette honnêteté tendre qui prouve la supériorité de l'âme. Leur jalousie en augmentoit; elles se sentoient plus humiliées que flattées, & la Princesse en étoit d'autant plus haïe, qu'elle étoit plus digne d'être aimée. *Candor*, toujours rebu-tée, ou trahie par des cœurs insensibles ou faux, passoit les jours dans les regrets, & les nuits dans les larmes. Hélas ! disoit-elle à *Toute-bonne*, quel malheur est le mien ? J'aime, je m'intéresse à tout, & je ne puis être aimée de rien. *Toute-bonne* l'encourageoit & l'instruisoit. Ma fille, lui dit-elle, il faut opter. Si vous voulez, je vous ferai perdre cette sensibilité qui vous tue ; mais il faudra prendre le caractère opposé, & les vices qui dans les autres vous rendent si malheureuse. Ah ! ma bonne, reprit vivement la Princesse, gardez-vous-en bien. J'aime mieux pleurer toute ma vie, que de faire verser une larme. Cependant la tristesse la consumoit insensiblement. *Toute-bonne* espéroit que l'habitu le émoufferoit enfin cette délicatesse importune ; mais chaque jour apportoit quelque nouveau chagrin.

Six années s'étoient écoulées dans ces agitations. La bonne Fée imagina enfin de faire voyager sa Pupille. Elle espéroit que le mouvement, la variété des objets, leur rapidité, qui ne permettroit pas à son âme de s'y attacher fortement, feroient au moins une di-

E iv

version passagère qui donneroit à sa santé le temps de se rétablir.

La Fée *Frivolide* tenoit alors le rang le plus distingué dans les Gaules. Sa Cour brillante étoit remplie de l'élite des deux sexes. On venoit y prendre le ton & les grâces. Des fêtes perpétuelles y entretenoient l'ivresse & la dissipation. On les prenoit pour le bonheur. Ce fut-là que *Toute-bonne* conduisit *Candor*. Leur arrivée redoubla les plaisirs. L'empressement marqué de la Fée mit la Princesse à la mode pendant une semaine. Il n'étoit bruit que de ses talens & de son esprit. Elle avoit tous les tons, celui-ci ne lui fut point étranger. D'abord, cette foule qui l'arrachoit à elle-même ne lui déplut point. Mais bientôt ennuyée du vuide que son cœur éprouvoit, ah ! ma bonne, dit-elle à sa tendre Fée, quel pays ! l'étourdissement y tient lieu de jouissance ; rien n'y parle à l'esprit, rien n'y intéresse le cœur. Peu s'en faut que je n'y regrette mes chagrins !

Parmi cette foule d'hommes légers, se trouvoit un jeune Chevalier qui se nommoit *Rosicle*, & étoit neveu de l'enchanteur *Merlin*. Une figure agréable, une taille parfaite, un extérieur léger, cachotent en lui une âme droite, généreuse & sensible. La mode ne l'avoit point entraîné aux pieds de *Candor*. Une sympathie secrète l'avoit guidé vers elle. Voir *Candor*, l'aimer & le lui dire, fut l'affaire d'un jour. La Princesse, de son côté, éprouva un genre de sentiment tout

nouveau pour elle. Elle ne chercha point à le cacher ; la véritable innocence ne rougit pas. Cependant elle s'en alarma , & crut devoir ouvrir son cœur à la bonne Fée.

Ma fille , répartit celle-ci , ne vous alarmez point , *Rosicle* est digne de vous. Son oncle, qui est le Souverain des Enchanteurs, pourra peut-être délivrer vos jours du funeste ascendant de *Semblant-de-rien*. Cette Fée est ici , elle vous suscite de nouvelles traverses. Laissez-moi le temps de l'observer. Je veux essayer d'obtenir d'elle-même le changement de votre destinée. Si par ses ruses ordinaires, elle élude mes instances, nous partirons, nous irons implorer les Génies supérieurs. Instruisez *Rosicle* de nos projets. S'il quitte cette Cour, s'il vous suit, son amour sera certain. Tâchez de suspendre jusqu'à cette épreuve l'aveu de vos sentimens. Cependant *Rosicle* ne quittoit plus la Princesse. Il employoit pour la charmer tout ce que l'amour a de respectueux & de séduisant, de tendre & d'estimable. *Candor*, véritablement touchée, ne put cacher sa tendresse à son amant. Quel coup de foudre pour *Semblant-de-rien*, quand elle apprit l'intelligence de nos deux amans ! *Rosicle* lui plaisoit depuis long-temps, & l'avoir toujours dédaignée. C'étoit pour le voir qu'elle arrivoit chez *Frivolide*. Sa haine pour *Candor* en prit de nouvelles forces. A quel excès n'eût-elle point porté sa rage, si la protection de *Toute-bonne* n'eût garanti la Prin-

cesse de ses attentats ! El'e ne pouvoit la persécuter que dans la personne de *Rosicle*, & elle se promettoit bien de tout faire pour l'enlever à sa rivale.

Elle étoit dans ces dispositions lorsque *Toute-bonne* vint la trouver pour solliciter la fin des ma'heurs de sa Pupille. Quand les passions sont à leur excès, la dissimulation la plus profonde devient un voile trop léger pour les cacher. *Scmblant-de-rien*, troublée au seul nom de *Candor*, fut aisément pénétrée par *Toute-bonne*. Ma sœur, lui dit celle-ci en la quittant, j'en appelle au Genie Souverain ; il me fera raison de vos injustices.

A ces mots, elle vole vers la Princesse. Quittons ces lieux, lui dit-elle, votre ennemie y triomphe ; je l'ai trouvée inexorable. Allons chercher le secours que je vous ai promis. La Princesse ar'endoit *Rosicle*. Madame, dit elle, partirons-nous sans l'informer de nos démarches ? Il va venir. Ce moment est l'épreuve de son amour. Ah ! laissez-moi jouir du plaisir de le trouver fidèle. Cependant le jour s'écoule, *Candor* en compte d'abord les heures, ensuite les minutes ; la nuit arrive, *Rosicle* n'a point paru. Tremblante, éplorée, elle se jette dans les bras de la Fée.... Ah ! ma bonne, mon amant n'est plus ! *Rosicle* ne peut qu'être mort ou infidèle. Mes malheurs vont finir. Mon âme s'envole pour le rejoindre.... A ces mots elle tombe sans connoissance, & presque sans vie.

Toutè-bonne saisit ce moment pour l'enlever d'un lieu funeste. Elle ignoroit elle-même ce qu'étoit devenu *Rosicle*. Ses livres lui apprenoient qu'il avoit disparu ; que peut-être *Candor* & lui se rejoindroient ; mais qu'il falloit auparavant que l'un & l'autre subissent de nouvelles traverses.

Le char de la Fée transporta *Candor* dans les États du Génie Raisonnable. Sa Cour étoit petite , son palais simple & majestueux. Le maintien du Génie étoit grave , froid & austère. Ses favoris composoient leur extérieur sur le sien. Les Grâces n'avoient jamais approché de ce séjour. Ce fut avec *Candor* qu'elles y entrèrent pour la première fois.

Toute-bonne conte ses malheurs au Génie. Toujours en garde contre le sentiment , il l'écoute avec application , mais sans intérêt. Tâchons, dit-il , de la rappeler à la vie , ensuite nous lui apprendrons , s'il est possible , à en diriger l'usage.

Candor enfin revint à elle ; mais quel fut son désespoir en sentant se ranimer des jours qu'elle croyoit ne pouvoir plus unir à ceux de son amant ! Cruels ! s'écria t'elle , ne me rendez-vous la vie que pour me faire mourir mille fois ? *Toute-bonne* , pénétrée de douleur , fit d'abord naître le doute , ensuite l'espérance dans le cœur de sa Pupille. *Rosicle* , dit-elle , voit peut-être encore la lumière ! une simple conjecture vous effraye , & vous fait quitter un monde que votre amant habite. Le destin vous sépare ; mais il

peut vous réunir. Vivez, ma fille : le Génie Raisonnable vous protège. Implorez-le , & conservez-vous pour revoir , ou du moins pour chercher *Rosicle*.

A ce nom chéri , la Princesse reprit tout-à-fait ses sens , & consentit à recevoir les secours qu'on lui prodiguoit. La conversation du Génie , ses conseils sages occupèrent quelque-temps son attention ; mais l'ennui s'empara bientôt de son âme. Le seul espoir de retrouver *Rosicle* la rendoit à la vie , & son esprit ne songeoit qu'à en trouver les moyens.

Madame , dit-elle un jour à la Fée , je révère le Génie ; mais croyez-moi , il ne peut rien contre le mal qui m'accable. Il parle à mon intelligence , il la satisfait ; mais rien de ce qu'il dit n'arrive à mon cœur. Vos soins , vos tendres leçons , plus conformes à mon âme , y répandent plus de consolations. Remenez-moi dans votre palais ; j'espère y trouver plus de calme que dans celui-ci.

Toute bonne y consentit ; mais , hélas ! sa Cour , asyle des infortunés , étoit le lieu le plus funeste pour l'âme sensible de la Princesse. Pour la rendre parfaitement contente , il eût fallu la placer dans un point de l'Univers , où il n'y eût eu ni malheureux ni méchans.

Ma fille , lui dit un jour la Fée , je vous apporte une heureuse nouvelle. Le sage *Merlin* vient d'arriver d'un long voyage dans les planètes. Allons implorer ses lumières &

sa puissance. Allons, s'écria la Princesse. Ah! qu'il fasse pour moi ce qu'il voudra; mais qu'il retrouve *Rosicle*.

Le char de la Fée, attelé de douze tendres colombes, les eut bientôt transportées chez l'Enchanteur. Sa taille étoit haute, son visage auguste, mais serein & affectueux; il avoit l'air d'un Dieu bienfaisant. Il aimoit *Toutelbonne*, il la reçut avec joie. L'état de *Candor* le toucha sensiblement. Sa science profonde lui fit aisément pénétrer le sort de la Princesse. Je fais, dit-il, aimable Fée, le sujet qui vous amène. Mon intérêt est joint au vôtre. La perfide *Semblant-de rien* est notre ennemie commune. Depuis long-temps sa fausse sagesse sert de voile aux vices honteux & aux passions défordonnées. Elle aime mon neveu autant qu'elle hait votre Pupille. Ne pouvant s'en faire aimer, elle le retient par enchantement. Une métamorphose cruelle le cache à tous les yeux. C'est lui qui, sous la figure d'un épagueul, ne quitte ni les bras ni les genoux de la Fée. Elle a cru que cette forme influeroit sur son cœur, & que l'attachement assez ordinaire à ce petit animal, passeroit jusqu'à l'âme de *Rosicle*. Elle s'est trompée. Le pouvoir de l'Amour, supérieur au sien, le conserve fidèle à sa chère *Candor*. Je veux le déivrer & punir la Fée; mais auparavant il faut secourir votre Pupille. Le Génie *Insouciant* possède un talisman sûr. C'est une bague appelée la bague d'oubli. Elle a le pouvoir d'effacer toutes les

impressions douloureuses , & de n'ouvrir le cœur qu'à celles qui sont agréables..... Ah ! Souverain des Enchanteurs , s'écria la Princesse , permettez que je refuse ce don , il me feroit peut être oublier mon amour.

Rassurez-vous, reprit le sage, votre amour étant heureux, ne sera point sujet à l'oubli ; mais hâtons votre bonheur. Partez , j'irai bientôt vous rejoindre. Cependant laissez votre char. Vos foibles colombes ne pourroient vous mener jusqu'au pays d'Insouciant. Il est placé fort au dessus de ce monde sublunaire, dans une des étoiles de la voie-lactée. Six aigles vigoureux & brillans comme le soleil, vous enlèveront jusqu'au palais du Génie , & ces tablettes l'instruiront de votre sort, de mes desseins, de vos desirs; elles vous le rendront entièrement favorable.

Candor sentit pour la première fois une joie pure pénétrer son cœur, & cette joie fit renaître sa beauté. Elle se jeta aux pieds de *Merlin* avec un de ces transports de sensibilité qu'elle seule pouvoit éprouver. *Tout-bonne* y joignit les siens. L'Enchanteur les prit par la main, & les plaça dans son char, ordonnant à ses superbes oiseaux de les mener à l'étoile d'*Insouciant*.

Le vol rapide de ces aigles imitoit celui de la pensée. En un instant ils franchirent les vastes plaines de l'air, & arrivèrent dans les États du Génie.

L'air du pays étant parfaitement pur,

laissoit pénétrer les objets les plus lointains ; mais l'œil égaré revenoit avec plus de plaisir sur ce lieu charmant. On y respiroit une vapeur douce , fraîche & tranquille. Nulle plainte , nul gémissement n'y troubloient l'harmonie du bonheur. A mesure que le char avançoit , *Candor* sembloit reprendre une nouvelle existence. Enfin elles arrivèrent au palais. L'aspect en étoit riant , l'intérieur plus élégant que magnifique.

Le Génie , suivi de sa Cour , vint recevoir la Fee & la Princesse. Il prit les tablettes de *Merlin* , & dans l'instant , présentant à *Candor* la bague magique : Charmante Princesse , dit-il , je ne pouvois en orner une plus belle main , ni rendre le repos à une plus belle âme. Ce don vous seroit inutile si vous habiriez parmi nous ; mais le destin vous a soumise à une existence mortelle. La vie humaine étant un composé de biens & de maux , il est impossible que des atteintes douloureuses n'arrivent encore jusqu'à vous. Cette bague les rendra nulles en les faisant disparaître de votre esprit , & ne laissant votre âme ouverte qu'aux sensations agréables. Ainsi , la méchanceté de *Semblant-de-rien* vous aura conduite au genre de bonheur le plus parfait dont vous foyez susceptible , & l'aspect de votre félicité fera le premier supplice de votre ennemie. Une fête extraordinaire que je donne dans trois jours , assemblera près de moi les Fées & les Génies. Elle

y viendra, & se livrera elle-même aux mains qui doivent la punir.

Candor, pénétrée de reconnoissance, dit au Génie : Etre sublime, l'excès du sentiment faisoit mon malheur dans le monde terrestre ; depuis que je suis auprès de vous, il fait mon bonheur. En effet, la bague d'oubli avoit opéré une révolution subite dans l'âme de cette Princesse. Elle l'eut à peine à sa main, que le doux sourire vint pour jamais embellir ses traits. Ses peines passées devinrent pour elle comme ces songes dont il ne reste nulle trace au réveil. Le souvenir de son amant n'étoit plus un tourment pour son cœur. Elle goûtoit le bien d'aimer, & sentoit tous les plaisirs de l'espérance.

Cependant les heures rapides eurent bientôt amené le jour célèbre qui devoit réunir à la Cour d'*Insouciant* tous les esprits supérieurs. *Semblant-de-rien* arriva avec ses compagnes. Quel fut son effroi en appercevant *Toute-bonne* & *Candor*, mais *Candor* plus belle, plus brillante que jamais ! en vain elle voulut fuir ; elle étoit sous la puissance du Génie, qui la rendit immobile. Le fidèle épagneul, toujours triste, dormoit sur les genoux de la Fée. L'impression rapide de l'amour en présence de l'objet aimé, le réveille plus encore que la finesse de ses organes. A peine apperçut-il sa chère Princesse, qu'il fit un cri perçant, & voulut courir à elle. *Semblant-de-rien* s'efforçoit en vain de

le retenir ; il mordoit , s'élançoit , & dans ses efforts auroit brisé son enveloppe magique , si l'Enchanteur *Merlin* , venant à paroître , n'eût fixé l'attention de la Fee. Perfide , lui dit ce sage , reçois le prix de tes forfaits. Le plus grand supplice de l'hypocrisie est de se voir dévoilée. En même-temps il lui présenta le miroir de *Vérité*. Les traits de *Semblant-de rien* y furent à peine réfléchis , que , reprenant leur véritable forme , elle parut aux yeux de l'assemblée sous celle de tous les vices. Pour combler ses malheurs , la glace fidelle rendant à *Rosicle* sa figure naturelle , il courut se jeter aux pieds de *Candor*. Tous deux transportés d'amour & de joie , bénissoient *Toute-bonne* , *Merlin* & le Génie. Leur bonheur augmenta les plaisirs de la fête ; & pour qu'il ne manquât rien à sa rage & à son châtiment , on força *Semblant-de rien* d'y rester.

Quelques jours étant écoulés , *Toute-bonne* , *Candor* & *Rosicle* , comblés des faveurs du Génie , se rendirent à la Cour de *Loyauté* & de *Sincère*. La joie de ce tendre couple fut égale à la douleur dont le sort de la Princesse les accabloit depuis sa naissance. *Rosicle* leur fut présenté par l'Enchanteur. Ses vertus , ses agrémens , son amour les remplirent de tendresse & d'estime. Ils l'adoptèrent pour fils en le rendant l'heureux époux de son amante. Leur Cour fut le berceau des vertus Guilloises. *Candor* & *Rosicle* , en les conservant , y ajoutèrent la gaîté , qui fut depuis le carac-

tère de leur Nation. C'est de leurs États que vint originairement l'espèce si rare & si parfaite des François raisonnables.

Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade , est *Cordon* ; celui de l'Énigme est *Baiser* ; celui du Logogryphe est *Félicité* ; où l'on trouve été , Cité , ciel , lit.

C H A R A D E .

MON premier manque-t'il, la vie est mon dernier ;
Et le sage à mon tout égale mon premier.

(Par Mlle Moreau , de Roane , âgée de 15 ans.)

É N I G M E , qui n'en est point une.

TOUJOURS belle aux yeux des mortels ,
En tous lieux j'obtiens des autels.
Par-tout on m'honore , on m'encense ,
On me rend des soins superflus.
Pauvres humains , quelle démence !
Ai-je en moi toutes les vertus ?
Injuste , infidelle , inconstante ,
Je fais faire mille faux pas.

Tel , pour me fixer se tourmente ,
 Qui de vingt ans ne me voit pas.
 Tel autre , au contraire , est tranquille
 Sans courir après mes bienfaits ,
 Qui voit changer son simple asile
 En superbe & riche palais.
 Je parle au cœur de tous les hommes
 Et flatte en secret leurs desirs.
 Dans le brillant siècle où nous sommes ,
 Moi seule enchaîne les plaisirs.
 Le sot m'apporte son offrande ,
 Le bel esprit vit sous mes loix ,
 Et j'asservis , quand je commande ,
 Grands Seigneurs , Nobles & Bourgeois.
 Je vis ignorée au village
 Pour le bonheur du paysan ;
 Car j'ai troublé plus d'un ménage
 Et perdu plus d'un Courtisan.
 Mon règne est plaisant & bizarre ,
 Je répands le bien & le mal ;
 Je fais du prodigue un avaré ,
 Un docté d'un sot animal ;
 D'un faquin je fais quelque chose ;
 Je réduis quelque chose à rien ;
 Sans cesse je métamorphose ,
 Rarement j'opère le bien.
 Par plus d'un moyen illusoire
 Je parviens à gâter les mœurs.

Rarement je mène à la gloire ,
Toujours je conduis aux honneurs.

(Par M. le Vicomte de Tilly , Capitaine au
Régiment de Blaisois.)

L O G O G R Y P H E.

SANS la mer, les ruisseaux, les lacs & la rivière,
Lecteur, je n'existerois pas ;
J'ai souvent sauvé du trépas
Des malheureux réduits à leur heure dernière,
Témoin le Prophète Jonas.
Dans les six pieds qui forment mon partage,
A peu-près voici mon avoir.

Savoir :

Un oiseau qui ne fut pas sage,
Lorsque pour paroître plus beau
Il se revêtit du plumage
D'un autre oiseau ;
Un ennemi de la mélancolie ;
Un coteau renommée par son vin pétillant ;
Une mortelle frénésie ;
Un grivois qui va vacillant ;
Un synonyme de mon être ;
Une suite d'instans trop courts
Entre celui qui te vit naître,
Hélas ! & la fin de tes jours ;
Un mouvement d'impatience

Qui te fait sit quand on t'offense ;
 Un partisan de la vérité ;
 Un gibier d'assez bonne espèce
 Qui vient à la fin de l'été ;
 Un poisson renommé par sa délicatesse ;
 Ce qui d'une chanson fait souvent tout le prix ;
 Un fléau destructeur des fruits ;
 Ce que sur son siège est un juge ;
 Ce que belle Dame à trente ans
 Ne dit jamais sans subterfuge ;
 Une racine enfin que l'on mange en printemps.
 (*Par un Abonné au Mercure.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES Morales de Plutarque, traduites
 en vers François par M. l'Abbé Ricard. A
 Paris, chez la Veuve Desaint, Libraire,
 rue du Foin Saint-Jacques. 2 vol. in-12.

IL faut distinguer dans Plutarque l'Histo-
 rien & le Philosophe; c'est-à-dire, l'Auteur
 des vies & des parallèles des Hommes illust-
 res, & l'Auteur des œuvres morales; car
 d'ailleurs Plutarque, appuyant à propos ses
 préceptes d'exemples bien choisis, est sou-
 vent Historien dans ses Ouvrages philoso-
 phiques, & il est toujours Philosophe dans
 ses Histoires.

L'Historien a été traduit en François, le Moraliste ne l'a pas été au moins en entier; quelques traités seulement l'ont été en divers temps. M. Dutheil, de l'Académie des Belles-Lettres, a donné, il y a quelques années, une Traduction estimée de deux morceaux très-bien choisis; le traité intitulé : *de la manière de discerner le Flatteur de l'Ami*, & le dialogue qui a pour titre : *Le Banquet des sept Sages*. Mais enfin, une Traduction complète des Œuvres morales de Plutarque manquoit à notre Littérature; c'est ce que M. l'Abbé Ricard entreprend aujourd'hui, & ce qu'il a déjà exécuté en partie dans les deux volumes, dont le premier a paru en 1783, & le second en 1784. Comme il falloit que tout fût d'une même main, M. l'Abbé Ricard a retraduit les morceaux déjà traduits, mais en rendant hautement témoignage au mérite du travail de ses prédécesseurs, en avouant le fruit qu'il en a tiré, & en rendant compte des raisons qu'il a cru avoir le plus souvent, d'adopter leurs opinions sur l'interprétation de certains passages, quelquefois, mais plus rarement de s'en éloigner.

Laiſſons M. l'Abbé Ricard achever cette première entreprise, c'est-à-dire, compléter la Traduction des Œuvres morales, & ensuite nous lui représenterons que ni la Traduction d'Amyot ni celle de M. Dacier ne doivent l'empêcher de nous en donner une nouvelle des *Vies des Hommes Illustres*;

celle d'Amyot est la plus estimée, celle de Dacier est la plus lûe, malgré la pesanteur, l'incorrection & l'inélégance de son style; ce qui prouve le besoin qu'on avoit de lire Plutarque dans une langue plus formée, plus grave, plus remplie de dignité que ne l'étoit le François du temps d'Amyot. Ceci a besoin d'être expliqué. Le caractère dominant, & presque unique du vieux François, étoit la naïveté, c'étoit la langue propre du genre naïf; & La Fontaine, le plus naïf de nos Écrivains modernes, l'emploie avec goût & avec succès, lorsqu'il veut être, pour ainsi dire, plus naïf encore; mais bornons nous à l'histoire & à ce qui s'y rapporte. Cette même langue étoit, par exemple, d'un grand usage dans les Mémoires historiques, où l'Auteur raconte ce qu'il a vu & ce qu'il a senti, & où la naïveté est un charme qui attache le Lecteur; ce seroit en conséquence une fort sotte entreprise que celle de mettre en langage moderne les Mémoires de Philippe de Comines, de Vieilleville, &c. Et c'en fut une assez sotte que d'y mettre la vieille & naïve bistoire du Chevalier Bayard. On auroit pu se dispenser aussi d'y mettre les Mémoires des du Bellay; & plusieurs personnes n'ont pas approuvé, du moins dans le temps, qu'on y ait mis même les Mémoires de Sully, malgré le suprême mérite de l'exécution, qui enfin a fait prévaloir les nouveaux Mémoires; car, quoi qu'on en dise encore, on ne lit plus que ceux-ci.

Mais enfin il est toujours vrai que plus un Livre, soit Mémoires, ou tel autre Ouvrage historique, est essentiellement naïf, plus il gagne à être écrit en vieux François, langue qui double ce mérite de naïveté. Plutarque ne manque pas non plus de naïveté; mais c'est de cette naïveté qui peint vivement les objets, & qui les met sous les yeux; non de celle qui porte au rire, & qui tient je ne fais quoi du badinage; or, tel est le caractère de la naïveté d'Amyot & de son langage. Si Plutarque est naïf, ce n'est pas aux dépens de la gravité, de la dignité qui conviennent à un Historien. Et voilà les caractères que la langue d'Amyot ne peut pas rendre; nous n'avons besoin que de l'exemple d'Amyot lui-même, pour distinguer parfaitement ce qui convient à cette langue & ce qui n'y convient pas. La Traduction du Roman de *Daphnis & Chloé*, Ouvrage essentiellement naïf, a un charme inexprimable, Amyot y est aussi original que l'original même, & fait autant d'effet; quand il traduit Plutarque, sa langue perd tout son prix, elle est trop mesquine, trop badine pour peindre des Héros; elle remplace toujours la dignité par la naïveté, elle a souvent l'air d'une parodie; on sent qu'il faut une autre langue pour peindre Caton, Brutus, Cicéron, Alcibiade, ces fiers Romains, ces Grecs éloquens, ces hommes supérieurs aux autres hommes. Le style de M. l'Abbé Ricard est pur, il est sage, & ne manque point d'élégance; il faut qu'il

qu'il achève son Ouvrage, il faut que nous ayons Plutarque traduit tout entier de sa main, & les Lecteurs l'engageront sûrement à ce travail.

Le Traité de Plutarque *sur l'Éducation des Enfans*, contient le germe des préceptes les plus utiles, développés dans plusieurs excellens Ouvrages modernes; on trouve aussi quelques détails de ce traité, & certains traits d'Ouvrages modernes, d'un genre & sur des sujets tout différens, des rapports dûs ou à l'imitation ou peut-être simplement au hasard. Par exemple, Plutarque, en tirant des choses naturelles, certaines preuves du pouvoir de l'habitude, dit: " L'eau en tombant goutte à goutte, creuse les rochers les plus durs. " Ce sont les vers connus de Quinault:

L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce le plus dur rocher.

Ovide avoit dit aussi:

Gutta cavat lapidem.

En avertissant d'éloigner des enfans, des esclaves barbares ou corrompus, qui leur communiqueroient les vices de leur langage & de leurs mœurs, Plutarque cite un proverbe qu'il annonce déjà comme ancien: *On apprend à boiter avec les boiteux.* Ce proverbe se retrouve sous une autre forme dans notre Comédie des *Plaideurs*.

On apprend à heuler, dit l'autre, avec les loups.

N°. 21, 21 Mai 1785.

F

« Les Médecins, dit Plutarque, tempèrent
 » l'amertume de leurs potions, par le mê-
 » lange de quelque liqueur douce, & font
 » passer à la faveur de ce déguisement un
 » remède désagréable, mais utile. »

C'est le trait fameux & si souvent cité du
 Tasse :

*Così allegro Fanciul porgiamo aspersi
 Di soavi licor gli orli del vaso,
 Succhi amari, ingannato, in tanto ei beve,
 El dall' inganno suo vita riceve.*

Le Traité *sur la manière de lire les Poëtes*
 a plus de rapport à la morale qu'au goût ; &
 d'ailleurs tout ce qu'il contient étoit vraisem-
 blablement plus d'usage du temps de Plu-
 tarque qu'il ne le seroit aujourd'hui.

Le traité : *Comment on doit écouter*, seroit
 peut-être au contraire encore plus d'usage
 aujourd'hui qu'il n'a pu l'être dans aucun
 temps ; mais il faudroit le faire précéder d'un
 autre Traité intitulé : *Qu'il faut écouter*, vé-
 rité absolument méconnue, & qui auroit
 besoin d'être rappelée.

Le Traité : *Sur la manière de discerner un
 flatteur d'avec un ami*, est encore de tous
 les temps.

« Évitions, dit Plutarque dans cet Ou-
 » vrage, de reprendre nos amis en public,
 (quoique ce soit plutôt la faute d'un ami
 indiscret que d'un flatteur) « & souvenons-
 » nous de Platon, qui, dans un repas,

» voyant Socrate réprimander trop forte-
 » ment un de ses Disciples : *Ne valoit-il pas*
 » *mieux*, dit-il, *lui faire ces reproches en*
 » *particulier ? Et vous-même*, reprit So-
 » crate, *ne pouviez-vous attendre, pour me*
 » *le dire, que nous fussions seuls ?* » Il est
 plaisant en effet de tomber ainsi dans la faute
 qu'on reprend.

Turpe est Doctori cùm culpa redarguit ipsum.

« On dit que Pithagore fit publiquement
 » à un jeune homme une réprimande si sé-
 » vère, qu'il se pendit de désespoir ; depuis
 » ce temps, ce Philosophe ne reprit jamais
 » personne que seul à seul..... Sans doute ce
 » fut moins la chaleur du vin qui irrita si
 » fort Alexandre contre Clitus, que le dépit
 » de se voir repris publiquement. Aristomène,
 » Gouverneur du Roi Ptolémée,
 » ayant réveillé ce Prince qui s'endormoit
 » en donnant audience à des Ambassadeurs,
 » les flatteurs en prirent occasion de le per-
 » dre ; & affectant la plus vive indignation,
 » comme si l'honneur du Prince y étoit in-
 » téressé, ils lui dirent : Si, accablé de veilles
 » & de travaux, vous vous laissez quelque-
 » fois surprendre au sommeil, on doit vous
 » avertir en particulier, & non porter la
 » main sur vous devant une si nombreuse
 » assemblée. » Ptolémée, irrité par ces pro-
 » pos, envoya du poison à Aristomène.

Plutarque, plein de son sujet, savoir l'in-
 convenient de reprendre en public, ne s'ar-

F ij

rête pas à juger la conduite de ces divers personnages. Aristomène avoit peut-être commis une petite indiscretion, dont on pourroit l'absoudre, & même soutenir qu'il épargnoit au Prince une plus grande confusion; les Courtisans faisoient leur odieux métier, & le Roi, par un orgueil aussi stupide que féroce, commit un crime monstrueux.

Dans le *Traité sur les moyens de connoître les progrès qu'on fait dans la vertu*, Plutarque paroît, entre-autres moyens, adopter la règle de Platon & de Zénon, qui veulent qu'on juge par les songes même de ses progrès dans le bien : qu'on prenne garde si, pendant le sommeil, on ne se plaît pas à des représentations deshonnêtes; si l'on ne croit pas faire ou approuver des injustices & des violences; ou si l'âme, toujours tranquille, toujours éclairée par la raison, tient dans une soumission entière l'imagination & les sens.

Vraisemblablement cette règle tromperoit souvent; elle tendroit d'ailleurs à justifier la violence de ce Tyran qui fit mourir un homme de sa Cour pour avoir rêvé qu'il l'assassinoit.

Xénophon a dit : *Il est d'un homme sage de tirer parti de ses ennemis même.* C'est le développement de cette grande vérité qui forme le *Traité de Plutarque, sur l'utilité qu'on peut retirer de ses ennemis.*

Dans le *Traité sur le grand nombre d'amis*, Plutarque veut qu'on n'en ait qu'un. Il ob-

serve que nous ne les trouvons jamais que deux à deux : Thésée & Pyrrhoüs, Achille & Patrocle, Oreste & Pylade, Pythias & Damon, Epaminondas & Pélopidas. En retranchant quelques-uns de ces exemples, M. de Voltaire a dit plaisamment :

Ces noms sont beaux, mais ils sont dans les fables.

Dans le *Traité sur la Fortune*, l'Auteur lui enlève tout ce qu'il peut ; il observe avec complaisance qu'elle n'a point d'empire sur les Arts ; il cite cependant l'histoire du Peintre, qui, ne pouvant réussir à rendre à son gré l'écume d'un cheval, jeta sur le tableau son éponge, laquelle par hasard remplit parfaitement l'idée du Peintre. Plutarque observe que c'est le seul cas où la Fortune ait mieux fait que l'Art.

Dans le *Traité sur le Vice & la Vertu*, l'Auteur établit qu'il n'y a point de vrai plaisir pour l'homme vicieux, & que l'homme est heureux par la vertu, dans quelque situation qu'il se trouve. Maxime très-morale, & peut-être plus vraie que ne le croient la plupart de ceux même qui la soutiennent. Voilà tous les Ouvrages que contient le premier volume.

Le second offre d'abord la *Consolation à Apollonius sur la Mort de son fils*. L'Auteur prouve qu'une trop grande prospérité doit alarmer. Philippe de Macédoine, dit-il, reçut en un même jour trois nouvelles heureuses ; ses courriers avoient remporté le prix aux

F iiij

jeux olympiques; Parménion, son Lieutenant, avoit vaincu les Dardaniens; Alexandre venoit de naître. *Fortune*, s'écria-t'il, *envoie moi quelque disgrâce!*

Théramène, l'un des trente Tyrans d'Athènes, dînant avec plusieurs personnes, la maison s'abyma, il fut seul sauvé. *O Fortune!* dit-il, *à quel sort me réserves-tu?* En effet, peu de temps après il périt dans les supplices.

On est étonné de ne pas trouver en cet endroit l'histoire de Polycrate, tyran de Samos.

Plutarque prouve qu'au jugement des Dieux, la plus prompte mort est le plus grand bien pour les hommes; il le prouve par l'exemple connu de Cléobis & Biton, jeunes gens d'Argos, fils d'une Prêtresse de Junon. Leur mère, pour récompenser leur piété, pria la Déesse de leur donner ce qu'il y avoit de meilleur pour les hommes, ils s'endormirent peu de temps après, & ne se réveillèrent plus. La douceur de cette mort étoit bien un aussi grand bienfait que sa promptitude.

Le dialogue de Moschion & de Zeuxippe, intitulé : *Préceptes de Santé*, en contient en effet d'utiles, sur-tout pour les Gens de Lettres. L'Auteur examine s'il est bon de s'occuper à table de quelque discussion Littéraire, & il tient fort pour l'affirmative.

Dans les *Préceptes de Mariage*, on établit que celui qui ne fait pas gouverner sa mai-

son , n'est pas propre à l'administration publique. Le Rhéteur Gorgias , exhortant les Grecs à la concorde & à la paix , *commence* , lui dit Mélanthius , son adversaire , *par établir la paix chez toi , entre ta femme & ta servante.*

Il ne faut pourtant pas toujours condamner sans restriction ceux qui ne peuvent parvenir à cette paix domestique.

Paul Émile ayant répudié une femme riche , belle & sage , ses amis l'en blâmoient. Voyez-vous ce foulier , leur dit-il , il est beau & bienfait , il n'y a que moi qui sache où il me blesse.

Plutarque établit qu'en général la persuasion a plus de pouvoir sur les femmes que la contrainte , & cite à ce sujet la fable du Soleil & de Borée.

* Le *Banquet des Sept Sages* est le plus connu de tous ces *Traité*s moraux de Plutarque , & par cette raison nous n'en dirons rien.

Le *Traité de la Superstition* avoit été traduit par M. le Fèvre , & ce savant avoit joint à sa Traduction des notes dont M. l'Abbé Ricard a quelquefois profité. Il est à remarquer que dans ce *Traité* , Plutarque paroît préférer l'athéisme à la superstition ; mais M. l'Abbé Ricard craignant que cette idée ne pût contribuer à diminuer l'horreur qu'on doit avoir de l'athéisme , oppose dans une note Plutarque à lui-même , en rapportant un passage d'un autre *Traité* , où Plu-

F iv

tarque, au contraire, donne la préférence la plus formelle à la superstition sur l'athéisme.

Les Apophtegmes des Rois & des Capitaines célèbres terminent ce second volume. Cet Ouvrage est encore plus connu que le *Banquet des Sept Sages*. C'est même le premier Ouvrage de Plutarque qu'on met entre les mains des jeunes gens, lorsqu'ils commencent à se familiariser avec le Grec. Ils y trouvent une multitude de faits curieux, de maximes utiles, propres, par leur brièveté & par le trait historique auquel elles tiennent, à se graver aisément dans la mémoire, & à former les mœurs de l'enfance. Nous remarquerons particulièrement ce trait de justice & de générosité.

“ Memnon, faisant la guerre pour Darius
 „ contre Alexandre, entendit un de ses Soldats
 „ qui tenoit les propos les plus injurieux
 „ sur le compte de ce Prince. Il le frappa de sa lance, en lui disant : Je te
 „ paye pour faire la guerre à Alexandre, &
 „ non pour en médire. ”

Le Traducteur, dans un court sommaire placé à la tête de chaque Traité, rétablit la liaison des idées principales quelquefois interrompue dans le texte par des idées incidentes, & présente sous un même point de vue toute la suite du raisonnement. Il affoiblit par-là, sans aucune altération, le principal défaut de son Auteur, & en rend la lecture plus facile & plus agréable.

Il est échappé à M. l'Abbé Ricard, dans

l'Avertissement du premier volume, deux petites négligences de style, dont il nous saura peut-être gré de l'avertir.

1^o. « Il s'étoit exercé sur les différens objets qu'elle embrasse avec un succès égal. »

Il y a ici une petite équivoque grammaticale, & qui tient à la tournure de la phrase. Est-ce lui qui s'étoit exercé avec un succès égal? Est-ce elle qui embrasse les différens objets avec un égal succès? C'est lui sans doute; mais il falloit mettre :

« Il s'étoit exercé avec un succès égal sur les différens objets qu'elle embrasse. »

2^o. « J'ai traduit *différemment* que ceux qui m'ont précédé. »

Différemment de, ou *autrement* que. Encore est-il mieux d'éviter la première tournure.

TRAITÉ de l'usage des Armes à Feu, écrit en Italien par M. le Commandeur d'Antoni, traduit en François par M. le Marquis de Saint-Auban, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi. in-8^o. de 345 pages, avec une Notice historique sur la Vie & les Ouvrages de M. le Marquis de Saint-Auban, son portrait & des planches, 1781. A Paris, chez Lambert, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe, où se trouvent les autres Ouvrages du Traducteur.

PENDANT que les Traducteurs & les Commentateurs n'étoient qu'Érudits, & ne pos-

sédoient d'autres connoissances que celle des Langues, les originaux étoient mal entendus & plus mal rendus encore. Delà vient peut-être que les Auteurs anciens, qui ont écrit sur les Arts & sur l'Histoire Naturelle, sont encore à traduire, & ne pourront l'être dignement que par des Artistes & des Naturalistes, ou par des Ecrivains qui posséderont à la fois les langues anciennes avec la théorie des Arts & de la Nature. Vitruve, & un petit nombre d'autres, ont joui du bonheur que nous désirons à tous les bons Ecrivains de l'antiquité; car Claude Pérault étoit aussi habile Architecte que Vitruve; mais l'Auteur qui méritoit davantage d'être traduit par un Savant auquel on reconnût des lumières égales aux Sciences, c'étoit Polybe: ses Écrits sont la production d'un homme consommé dans l'Art de la Guerre & dans la Tactique des Grecs & des Romains. C'est ainsi qu'après avoir passé une grande partie de sa vie dans les Camps, après avoir fait la guerre dans le poste d'Officier-Partisan, comme les anciens la faisoient avec de petites Armées, le Chevalier de Foillard publia des Commentaires sur Polybe. Tel aussi avoit été César, qui ne suspendoit quelques instans le plaisir de vaincre, que pour savourer à loisir celui de publier ses victoires.

L'Ouvrage que nous annonçons est dû à un Militaire qui a charmé les loisirs de sa vieillesse par l'étude & la traduction des

Écrits d'un Artilleur des plus célèbres. M. d'Antoni a créé, pour ainsi dire, l'Artillerie en Piémont. Il a eu l'avantage rare de pouvoir faire & répéter dans les Écoles Nationales les expériences décisives, seules bases solides d'un Art qui gît tout entier dans les faits. Sans préjugé national, sans esprit de parti, libre de toute contrainte, l'Artilleur Piémontois a repris les travaux de tous ses prédécesseurs. Il a commencé par une étude suivie de la poudre à canon, ce mélange terrible qui décide aujourd'hui du sort des Empires, & il a publié le résultat de ses recherches dans son *Esame d'ella polvera*. Depuis il a fait des recherches sur la nature, la forme & l'usage des armes, que la poudre rend si redoutables, dans le Traité intitulé : *Uso d'ella Armi da fuoco*.

M. le Marquis de St-Auban est très-connu par ses succès dans la conduite de l'Artillerie Française, & par les Écrits qu'il a composés en faveur de cette Artillerie qui avoit vaincu à Fontenoi & à Raucoux. Il a cru ne pouvoir mieux servir sa Patrie qu'en l'enrichissant d'un traité dans lequel l'artillerie est si bien démontrée. Son expérience dans cet Art formidable, lui donnoit pour cette Traduction des facilités que tout autre Militaire n'auroit acquises qu'avec peine. Il avoit étudié l'Artillerie pendant dix-sept campagnes, à trente-huit sièges ou batailles, & pendant quarante-six ans de service. Retiré à Paris, éloigné des combats, il voulut

encore être utile par ses conseils aux Artilleurs, qu'il avoit formés autrefois par ses exemples & par ses commandemens, semblable à ces Athlètes fameux, que l'âge & la vieillesse empêchoient de combattre sans pouvoir cependant les empêcher de retourner au Gymnase, & d'y donner aux jeunes Elèves d'utiles leçons. M. le Marquis de Fraguier, son beau-fils, n'a pas voulu que la mort de cet habile Militaire privât le Public du dernier fruit de ses travaux. On lui en fait d'autant plus de gré, que cette Traduction a été agréée par M. d'Antoni lui-même. Il y a reconnu ses idées & sa manière de les présenter, malgré la différence que doit apporter le génie d'une langue dans laquelle il n'avoit point écrit. Cet aveu du savant Artilleur Piémontois fera mieux l'éloge du travail de M. le Marquis de Saint-Auban que tous les jugemens des Littérateurs. C'est pourquoi nous nous contentons de donner un extrait de l'Ouvrage original. On observera que le Traducteur a eu soin de le faire précéder d'une évaluation fidelle des poids & mesures de Piémont en poids & mesures de France, évaluations qu'il avoit reçues de M. d'Antoni.

M. d'Antoni réduit dans son premier Chapitre la perfection de toute arme à feu à deux principales conditions; la première consiste à *construire l'arme de manière qu'elle ne puisse jamais nuire à celui qui la manœuvre*, & la deuxième, à *ce qu'elle devienne utile &*

*commode à celui qui la manœuvre ; c'est à remplir ces deux conditions qu'est employé tout son Traité. Il le commence par de savantes recherches métallurgiques sur la nature du fer, du cuivre, du zinc & de l'étain, élémens de l'alliage appelé *bronze*, qui sont abrégées dans le *résultat des expériences faites en Piémont en 1759*, pour confronter la dureté relative de ces métaux. Il s'occupe ensuite de la ténacité & de la dureté que doit avoir le bronze employé par l'Artillerie ; des causes qui occasionnent le choc du boulet dans l'intérieur du canon ; (la méthode de forer les pièces diminue sensiblement ce choc, lorsqu'elle est pratiquée avec soin & exactitude) du vent des boulets ; de la figure & de la longueur de l'âme des canons, & de leur épaisseur.*

Après avoir fixé par une multitude d'expériences les dimensions préliminaires, M. d'Antoni traite de la fonte des canons & des mortiers, & donne aux Fondeurs des avis & des principes qu'ils n'auroient jamais découverts par la routine de leurs pratiques. La lumière, l'examen & les épreuves des canons de nouvelle fonte occupent la fin de cette première Partie, qui est consacrée uniquement à la connoissance mécanique des Armes à feu.

Un nouvel ordre de choses fixe l'attention des Lecteurs dans la seconde Partie. Ce ne sont plus des détails purement mécaniques qui les occuperont ; mais ils vont suivre M.

LIBRARY

THE LIBRARY OF THE
 UNIVERSITY OF MICHIGAN
 ANN ARBOR, MICHIGAN
 48106-1500
 U.S.A.
 This book is the property of the
 University of Michigan and is loaned
 to you for your personal use. It
 is not to be sold, transferred, or
 otherwise disposed of in any way
 without the written consent of the
 University of Michigan. It is to be
 returned to the University of Michigan
 when it is no longer needed for
 your personal use.

THE LIBRARY OF THE
 UNIVERSITY OF MICHIGAN
 ANN ARBOR, MICHIGAN
 48106-1500
 U.S.A.
 This book is the property of the
 University of Michigan and is loaned
 to you for your personal use. It
 is not to be sold, transferred, or
 otherwise disposed of in any way
 without the written consent of the
 University of Michigan. It is to be
 returned to the University of Michigan
 when it is no longer needed for
 your personal use.

n'a pas dédaigné de rendre dans notre langue les idées d'un étranger ; & qui enfin a sacrifié l'amour-propre d'Auteur, à l'avantage de ses compatriotes & à l'utilité publique.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LES dernières représentations de l'Opéra de *Pizarre* ont obtenu beaucoup d'applaudissemens sans attirer une grande affluence. L'Ouvrage a été mieux exécuté & mieux écouté, & l'on a été à portée d'en apprécier le mérite & d'en mieux sentir les effets.

La musique a été jugée en général d'une bonne facture. On voit que l'Auteur a bien écouté les Ouvrages des plus célèbres Compositeurs, & qu'il a cherché à mettre dans sa musique le caractère & le mouvement qui convient à la Tragédie. L'ouverture n'est pas une simple symphonie : quoique les intentions n'en foyent peut-être pas assez déterminées, on voit qu'elle annonce une action noble & intéressante. Parmi plusieurs morceaux qui ont été applaudis, on a distingué au premier Acte le duo entre *Zamore* & *Alzire*, d'un chant agréable, quoique d'une expression trop foible, & la marche sur laquelle arrive l'*Inca*, dont le caractère a

d'Antoni dans des recherches physico-mécaniques, dont l'application peut être généralisée. Cet Écrivain traite d'abord des projectiles de l'Artillerie, de la vitesse initiale des boulets, & de la courbe qu'ils décrivent. Il démontre ensuite, par des expériences sans nombre, les effets des boulets, soit contre les fortifications, soit dans les batailles. Le canon chargé à mitrailles est examiné dans un Chapitre particulier. M. d'Antoni en consacre un autre à la comparaison des obusiers avec les *sagres*, pièces de quatre à dix livres de balle, ainsi appelées par les Italiens; & il couronne ce précieux Ouvrage par des considérations sur les effets des bombes.

On peut assurer qu'on n'avoit produit en Artillerie rien d'aussi profond, & en même-temps d'aussi élémentaire, depuis les recherches de Bélidor & celles de M. de Saint-Remy. C'est dans les écoles, sur le terrain, que des Ouvrages de cette nature doivent être composés. Ceux-là seuls qui auront été médités & préparés dans les batteries passeront à la postérité, à côté de ces savantes théories qui doivent les prendre pour base, & non en deviner & prédire les résultats. Une partie des éloges que nous venons de donner à l'Auteur rejaillissent sur le Traducteur, qui, après avoir dirigé pendant long-temps sur le chemin de la victoire l'Artillerie Française, & après en avoir défendu les anciennes proportions par des Écrits lumineux,

n'a pas dédaigné de rendre dans notre langue les idées d'un étranger ; & qui enfin a sacrifié l'amour-propre d'Auteur, à l'avantage de ses compatriotes & à l'utilité publique.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LES dernières représentations de l'Opéra de *Pizarre* ont obtenu beaucoup d'applaudissemens sans attirer une grande affluence. L'Ouvrage a été mieux exécuté & mieux écouté, & l'on a été à portée d'en apprécier le mérite & d'en mieux sentir les effets.

La musique a été jugée en général d'une bonne facture. On voit que l'Auteur a bien écouté les Ouvrages des plus célèbres Compositeurs, & qu'il a cherché à mettre dans sa musique le caractère & le mouvement qui convient à la Tragédie. L'ouverture n'est pas une simple symphonie : quoique les intentions n'en soient peut-être pas assez déterminées, on voit qu'elle annonce une action noble & intéressante. Parmi plusieurs morceaux qui ont été applaudis, on a distingué au premier Acte le duo entre Zamore & Alzire, d'un chant agréable, quoique d'une expression trop foible, & la marche sur laquelle arrive l'Inca, dont le caractère a

paru bien saisi & d'un bon effet. Au second Acte, l'air de Pizarre: *Pour vous il n'est plus de barrière*, & le chœur qui s'y joint, ont le caractère de noblesse, de chaleur & de triomphe qui convient à la situation. L'air que chante Alzire au quatrième Acte: *J'expose une tête si chère*, est d'un beau chant, & la seconde partie sur-tout est d'une expression vive, énergique & vraie. Celui de Zamore, dans le même Acte: *Que son sang répandu commence le carnage*, mérite les mêmes éloges; l'invocation de l'Inca, *aux mânes de ses aïeux*, est d'un ton imposant & religieux, & le chœur qui succède: *Marchons, exterminons cette race barbare*, a le mouvement & l'expression qu'exigent la situation & les paroles.

Le reproche le plus général que l'on ait fait à la musique, c'est de manquer d'originalité. Le récitatif pourroit avoir plus de vérité dans les accens & de variété dans la marche; mais il y a souvent de l'intention & de la chaleur dans l'accompagnement; on y désireroit seulement plus de repos & un travail d'orchestre moins continu. Les airs de danse ont paru en général agréables, & d'un bon genre. Peut-être ceux du divertissement du premier Acte auroient pu avoir un caractère plus convenable à une fête religieuse. On y a distingué particulièrement les deux premiers airs que dansent les filles du Soleil.

L'Ouvrage en général a été mis avec soin & bien exécuté; les premiers Sujets, tant

du chant que de la danse , y ont concouru avec le zèle & les talens qu'on leur connoît.

ANNONCES ET NOTICES.

*V*UE du Château de Vincennes , près Paris , gravée d'après M. Moreau l'ainé. Cette Vue est la troisième de la Collection des monumens des environs de cette Ville , que fait graver M. Moreau le jeune , sous sa direction. Les deux qui précèdent celle-ci sont le *Pont de Neuilly* & le *Château de Madrid*. Ces Estampes se trouvent à Paris , chez M. Moreau le jeune, Dessinateur & Graveur du Cabinet du Roi & de son Académie Royale de Peinture & Sculpture , rue du Coq S. Honoré. Le prix est de 3 liv. chacune. Cette Estampe est dédiée à M. le Baron de Breteuil, Chevalier des Ordres du Roi, Ministre & Secrétaire d'État, &c.

La Vue que nous annonçons nous paroît d'une grande vérité , & prise d'une manière très-pittoresque , quoique d'un effet simple & vrai ; enfin on y trouve ce sentiment d'harmonie qui caractérise les Ouvrages de M. Moreau. La Gravure ne dément en rien les Vûes précédentes , on y retrouve la touche spirituelle que nous avons déjà louée avec justice dans les Ouvrages de Mlle Élise Saugrain , par qui cette planche est gravée.

Cette Collection , dans la manière dont elle est conçue , avec la note historique qui se trouve au bas de chaque Estampe , étant suivie avec exactitude , peut former une histoire pittoresque des monumens de notre Nation.

Portrait de M. l'Abbé Arnaud , Abbé de

Grandchamp, de l'Académie Française, & de celle des Inscriptions, Lecteur & Bibliot. de MONSIEUR, Historiographe de l'Ordre de S. Lazare; gravé d'après J. S. Dupleffis, par L. Valperga. Prix, 4 liv. Se trouve chez Lenoir, Marchand d'Estampes, galerie du Palais Royal, N^o. 43.

C'est par ce Portrait que s'est manifesté d'abord le grand talent de M. Dupleffis pour la Peinture. C'est faire un assez grand éloge de la manière dont il est gravé, que de dire que M. Valperga a su, avec la ressemblance, réunir l'esprit qu'y a mis ce Peintre, & l'effet du tableau. Ce jeune Artiste débute d'une manière très-avantageuse.

Voici quatre vers destinés à être mis au bas de ce Portrait, & qu'on attribue à un illustre confrère de l'Abbé Arnaud, qui aime lui-même tous les arts, & qui est fort connu par des ouvrages de société, pleins d'esprits, d'élégance & de naturel.

Né pour tous les Beaux-Arts, pour leur culte enflammé,
Adorateur des Grecs, & François plein de grâce,
Il eût également charmé

Le siècle de Platon, de Voltaire ou d'Horace.

P O R T R A I T d'Eléonor-Marie de Rochefort, Curé de la Paroisse de Saint André des-Arcs, présenté par Delattre, & se vend chez lui, rue Pavée, au coin de la rue de Savoie, n^o. 26.

Au bas de ce Portrait on lit ces vers adressés à M. de Rochefort, qui mérite au moins l'éloge qu'ils renferment par sa piété éclairée & par sa bienfaisance :

Dans un hiver affreux à jamais mémorable,
Ce Pasteur secourut de sa main charitable,
La Veuve, l'Orphelin, l'Ouvrier, l'Artisan ;
Il a jeté sur tous un regard bienfaisant :
Il chercha l'Indigent avec un soin extrême ;
Et pour le soulager, il s'oublia lui-même.

✓ *Portrait de Mlle Beaumefnil*, gravé par Vidal. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers, n°. 193 ; & au Palais Royal, chez Pithou, Marchand d'Estampes, n°. 138 des Galeries neuves.

Au bas de ce Portrait, qui est finement gravé, on lit ces quatre vers :

Est-ce une Muse ? Est-ce une Grâce

Qui tiens ici la lyre d'Apollon ?

C'est toutes deux. Tibulle en instruit le Parnasse,

Et Beaumefnil leur a prêté son nom.

Ce Portrait est gravé d'après M. Pujos, qui depuis long-temps consacre son talent à reproduire les traits des Personnes célèbres dans tous les genres.

✓ *Le Paysan mécontent*, gravé en couleur par J. B. Morrel, d'après A. Borel. Prix, 3 livres. A Paris, chez Morrel, Graveur, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, maison de M. Lelièvre, n°. 18.

Cette Estampe a de l'effet, & doit faire plaisir.

✓ *Seconde Suite de l'Aventurier François*, contenant les Mémoires de Cataudin, Chevalier de Rosamène, fils de Grégoire Merveil, 2 Volumes, formant les Tomes V & VI de l'Aventurier François. A Londres ; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, hôtel de Malte, rue Christine, Fauxbourg Saint Germain ; Quillau l'ainé, Libraire, même rue ; la Veuve Duchesne, Libraire, &c. — *Histoire de la République des Lettres & Arts en France*, année 1783. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, même Adresse.

Ces deux Ouvrages font suite à d'autres dont nous avons rendu compte. L'Aventurier François a beaucoup réussi.

✓ *De l'Universalité de la Langue Française*,

Discours qui a remporté le Prix à l'Académie de Berlin en 1784, deuxième Édition. A Berlin ; & se trouve à Paris, chez Frault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, & Bailly, Libraire, rue Saint Honoré.

Peu d'Ouvrages ont joui d'un succès aussi universellement avoué. Ce Discours est un titre de gloire pour son Auteur, comme la question qui en fait le sujet est un objet de triomphe pour notre Langue. Nous en rendrons compte incessamment.

SUPPLÉMENT à la Magie Blanche dévoilée, contenant l'explication de plusieurs Tours nouveaux joués depuis peu à Londres, avec des éclaircissements sur les artifices des Joueurs de profession, les cadrans sympathiques, le mouvement perpétuel, les chevaux savans, les poupées parlantes, les automates dansans, les ventriloques, les sabots élastiques, &c. ; par M. Decremps, avec cette Epigraphe tirée des Lettres de Mylord Chesterfield à son fils :

Mankind are easier deceived than undeceived.

Il est plus facile de tromper le monde que de le détromper, Volume in-8°. , avec vingt-neuf fig. Prix, 4 liv. 4 sols envoyé franc de port par la poste dans tout le Royaume. A Paris, chez l'Auteur, rue des Rats, près la Place Maubert, n°. 5.

M. Decremps avoit obtenu l'année dernière le suffrage des Amateurs, en donnant une explication claire & succincte des Tours qui firent pendant quelque temps l'admiration de Paris & de la Province ; il doit espérer un pareil succès de son Supplément, qui contient des instructions utiles, des articles scientifiques & des chapitres amusans. Parmi les Tours de combinaison dont il est parlé dans ce Supplément, il y en a un bien singulier, qui consiste à entretenir une correspondance secrète en écrivant en latin, sans savoir cette Langue, des let-

tres à double sens, dont le mystère ne peut être pénétré par aucun Latiniste, ni même par ceux qui savent le même secret, lorsqu'ils n'ont pas la clef particulière de la personne qui en fait usage.

Nous engageons nos Lecteurs à voir l'explication de ce secret dans l'Ouvrage même.

Œuvres Choies de Bossuet, Evêque de Meaux, par M. l'Abbé de Sauvigny, Tome I A Nisines, chez Pierre Beaume, Imprimeur - Libraire, à la grande Race.

Ce premier Volume de l'Édition de Bossuet doit en donner une opinion avantageuse. Il contient son beau Discours sur l'Histoire Universelle, avec sa Lettre au Pape Innocent XI, concernant l'Éducation de Mgr. le Dauphin. On lira avec beaucoup d'intérêt le précis de la Vie de Bossuet, que M. de Sauvigny a mis à la tête de ce premier Volume. C'est un tableau rapide de la vie privée de cet illustre Prélat, & une énumération de ses triomphes Littéraires & Apostoliques. Son immense érudition, son zèle éclairé, courageux & infatigable, y reçoivent de la part de l'Éditeur des éloges aussi raisonnés que sentis.

Cette Édition, qui paroît devoir être bien rédigée, offrira plusieurs avantages, le choix des Ouvrages recueillis, les suppressions nécessaires, & la publication de plusieurs Écrits qui n'ont pas encore vu le jour.

Elle paroît en deux formats, *in-4°.* & *in-8°.*

COURIER Lyrique & Amusant. Plusieurs Personnes ayant de différentes Provinces envoyé leur adresse au sieur Knapen fils, Imprimeur - Libraire, rue Saint André-des-Arcs, à Paris, afin d'être inscrites sur le Registre des premiers Souscripteurs au *Courier Lyrique & Amusant*, ou *Passé-Temps* des

Toilettes; & lui ayant demandé un moyen pour lui faire tenir leur argent, il croit ne pouvoir pas en indiquer de plus sûr, de plus prompt & de plus commode que celui qui a déjà été employé par la plupart de ses Souscripteurs. Ce moyen connu & probablement usité à l'égard des autres Journaux consiste à remettre à la Poste le prix de l'abonnement, en le faisant précéder d'une lettre d'avis à son adresse, dans laquelle doit être incluse la quittance du Directeur de la Poste où l'on a payé. Toutes les Personnes qui employeront cette voie, sont assurées de recevoir sans retard & sans interruption les Numéros de ce Journal, qui paroîtra au premier Juin prochain, & dont la souscription est de 14 liv. pour Paris, & de 16 liv. 8 sols pour la Province.

P L A N I S P H È R E, ou *Bouffole Harmonique*, avec un imprimé servant à l'expliquer.

Ce Tableau, imaginé par Zozime Boutroy, de l'Académie Royale de Musique, a pour objet de rendre l'étude de l'harmonie plus sûre, plus simple & plus facile, soit pour composer, accompagner ou analyser toutes sortes de morceaux de Musique.

On trouve dans cet Ouvrage sept accords, que l'Auteur nomme primitifs, & qui produisent, par le simple renversement, tous les accords possibles. On y trouve aussi une nouvelle manière de chiffrer les accords primitifs & leurs combinaisons si simple & si exacte, que l'Auteur qui l'adoptera sera sûr, en l'employant, d'accompagner toujours avec les mêmes accords qu'il aura indiqués.

Outre ces deux objets, qui forment le fond de l'Ouvrage, on y trouvera, 1°. le nom propre des notes, dites naturelles; 2°. l'intervalle ou distance qui doit se rencontrer d'une note à sa plus prochaine, suivant le degré qu'elles peuvent ou doivent occuper dans une gamme majeure ou mineure;

3°. les trois clefs, leurs différentes positions & leurs mutations, par le moyen des dièzes ou bémols, ce qu'on nomme transpositions; 4°. la connoissance des modes, par les dièzes ou bémols; 5°. la manière la plus simple de préparer & sauver les dissonances; 6°. le mouvement que doit ou peut faire chacune des notes qui a porté tel ou tel accord; 7°. une gamme complète de tous les accords que peuvent porter les sept notes de la gamme, soit en mode majeur ou mineur; 8°. le moyen de reconnoître la véritable note fondamentale des accords produits; 9°. un détail des différens chiffres dont se sont servis tous les Auteurs jusqu'à ce jour pour indiquer les accords; 10°. l'accord qu'on peut faire succéder à tel ou tel autre, d'après leur meilleur effet; 11°. un moyen sûr & facile d'analyser une Partition, de se rendre raison des accords pratiqués dans un morceau de musique fait, & de les réduire à leurs primitifs fondamentaux; 12°. enfin tout ce qui peut faciliter la composition musicale ou l'accompagnement.

L'Auteur espère que cet Ouvrage, qui forme un Tableau de 26 pouces sur 30, ne sera pas moins utile à ceux qui ont déjà des connoissances dans l'harmonie qu'aux Commencans. Le prix en feuilles, y compris la Clef brochée, est de 24 liv. pour Paris, & 27 liv. pour la Province franc de port.

Les Personnes qui désireront qu'on le leur fasse passer, pourront écrire directement à l'Auteur, rue Grenetat, la deuxième porte-cochère en entrant à droite par la rue Saint Martin, & aux Adresses ordinaires de Musique.

OUVERTURE del Signor Anfossi pour le Clavecin avec Violon, arrangée par M. Bambini, Maître de Chant & de Clavecin. Prix, 2 liv. 8 sols. — Douze petits Airs pour le Clavecin avec Violon,

par M. Bambini, Œuvre IV. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue des vieux Augustins, aux Eaux de Passy.

Ces petits Airs, qui sont très-brillans sans être fort difficiles, nous ont paru d'un chant très-agréable, & prouvent que l'Auteur possède parfaitement son Instrument.

ERRATA DU DERNIER MERCURE.

Page 54, article des Centenaires de Cornille, il faut lire ainsi les deux premières phrases. : *De ces deux Centenaires l'une a été jouée avec succès sur quelques Théâtres de Province ; la seconde a été lue & reçue deux fois à la Comédie Française, où néanmoins elle n'a pas été représentée.*

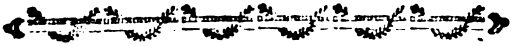
Même article, page 65, ligne 12, *cette fameuse Scène ; lisez, la fameuse Scène.*

T A B L E

<i>V</i> ERS d'un bon Humain,	97	<i>phé,</i>	114
A un Ami,	98	<i>Œuvres Morales de Plutar-</i>	
Conté,	ibid.	<i>que,</i>	117
L'Aigle & le Serpent,	99	<i>Traité de l'usage des Armes &</i>	
Les dangers & les plaisirs de la		<i>Feu,</i>	129
<i>Sensibilité,</i>	100	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	135
Charade, Enigme & Logogry-		<i>Annonces & Nouvelles,</i>	137

A P P R O B A T I O N.

J'A I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 21 Mai. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Mai 1785. GUIDL



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 30 Mars.

RIEN n'est encore terminé, ni prêt à l'être, selon les apparences extérieures, au sujet de l'affaire des limites avec la cour de Vienne. Son Internonce, le Baron de Herbert, paroît même avoir rallenti ses démarches, & s'occuper spécialement des facilités commerciales à procurer aux sujets Autrichiens. La concurrence des Russes est devenue dangereuse pour les nations de l'Europe qui fréquentent la mer Noire, quoiqu'on exagère infiniment trop les désavantages de celles-ci. Une seule maison Allemande a jusqu'ici envoyé dans la mer Noire quelques navires sous pavillon Autrichien ; mais comme plusieurs autres se proposent les mêmes spéculations, on leur a accordé l'établissement d'un Consul Impérial en Crimée, sous les ordres de l'Internonce à la Porte.

N^o. 21, 21 Mai 1785.

c

Nos canoniers se forment assez bien aux manœuvres de l'artillerie ; mais l'on désespère entièrement des Janissaires & des Spahis, & le gouvernement paroît dégoûté des essais infructueux qu'il a tenté pour exercer & pour discipliner ces milices selon la tactique européenne.

La grande faveur du Capitan Pacha a paru sensiblement pendant sa maladie. Le Grand Seigneur lui rendit une visite, & lui envoya le Docteur Gobis, originaire de Trieste, selon quelques-uns, & élève de Van Swieten. A peine rétabli, le Capitan Pacha a fait disgracier le Grand-Visir, le Muphti & l'Aga des Janissaires, tous trois remplacés par des Ministres attachés au parti du Grand-Amiral.

On parle d'une demande faite à la Porte par le Baron de Herbert, pour obtenir en faveur des navires Autrichiens ; employés au commerce de l'Inde, l'entrée du port de Suès. Les Anglois à qui elle avoit été accordée, en furent bannis ensuite. Cependant on assure qu'un Capitaine François, actuellement au Caire, a ouvert des négociations, afin de procurer à sa nation le privilège de fréquenter ce port de la mer Rouge.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 5 Mai.

C'est le 24 Avril qu'est expiré à Ludwigs-luth le Duc/Frédéric de Mecklenbourg Schwerin, âgé de 68 ans. La maladie & la mort de ce Prince ont eu lieu dans 24 heures. Il n'avoit point d'enfans de son

épouse la Princesse Louise-Frédérique de Wirtemberg Stuttgart, & ses États passent à son neveu le Duc Frédéric François, âgé de 29 ans.

Il se trouve à Varsovie depuis quelques jours, un Archimandrite des Monténégrins, qui se propose de faire un voyage à Pétersbourg. On le croit chargé d'une commission importante pour cette cour.

On apprend de Polocz, que l'Archevêque de Mohilow a reçu de la cour de Rome un Bref qui l'établit Visiteur Apostolique, & qui lui confère les pouvoirs nécessaires de prendre au sujet des Religieux dans la Russie tels arrangemens qu'il jugera convenables.

On a publié à Lubek une lettre que le Magistrat a adressée le 16 mai aux citoyens de cette ville libre & Impériale, & dans laquelle il exhorte les Négocians, de la manière la plus persuasive, à faire le commerce avec probité, à suivre dans cet état des principes sages, propres à se procurer une aisance honnête & à inspirer de la confiance aux étrangers, enfin à ne plus se livrer à des spéculations & à des entreprises trop avanturées, qui ruinent les fortunes particulières en renversant entièrement le crédit public, fondement de tout état commerçant. Le Magistrat a annoncé en même tems dans cette piece qu'il publiera incessamment un nouveau Règlement concernant les faillites.

Toute l'armée du Roi de Danemarck recevra de nouvelles armes, & on se propose de lui faire exécuter de nouvelles évolutions pendant l'été.

On vient d'établir à Copenhague un dépôt de cartes maritimes, dont la direction a été confiée au Capitaine de Loewenoern.

DE BERLIN, le 4 Mai.

La basse Silésie a été presqu'entièrement inondée vers la fin du mois dernier, par la fonte rapide des neiges accumulées sur les montagnes, & des glaces épaisses qui couvroient les rivières. L'Oder, le Bober & d'autres rivières ont surmonté leur lit ordinaire, & les communications entre divers lieux ont été totalement interrompues. M. de Hoym, Ministre d'Etat s'est empressé de donner les ordres nécessaires pour rouvrir les chemins & pour soulager les habitans.

Un accident bien douloureux a accompagné les désastres de cette inondation. Le Duc Maximilien Leopold de Brunswick, Général-Major & Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service du Roi de Prusse, a été englouti sous les eaux, le 27 Avril, entre midi & une heure, en voulant secourir les malheureux entraînés par le débordement de l'Oder. Voici les circonstances de ce triste événement.

Le 27 l'Oder commença à rompre différentes digues & inonda toute la campagne. Cette accident força les habitans de se retirer sur le toit de leurs maisons ou sur le sommet des digues. La violence des flots alla en augmentant ; ils entraînent presqu'en entier le pont de l'Oder. Le Duc voyant dans le lointain ces infortunés privés de toute assistance, voulut

absolument aller à leur secours pour les assister & donner les ordres nécessaires. S. A. S. se plaça pour cet objet avec trois Bateliers dans une petite barque, & fut, malgré la rapidité des flots, assez heureux pour gagner sans accident la rive opposée. Mais arrivant auprès d'une autre digue rompue, la barque toucha probablement un pieu caché sous l'eau; du moins elle se renversa tout à coup, & le Prince, avec les trois Bateliers, tomba dans la rivière. S. A. S. fut aperçue aussitôt les bras étendus sur l'eau; & disparut de nouveau sans aucun espoir de secours.

La Cour de Berlin a été saisie de la plus vive douleur, en apprenant la perte de ce jeune prince, âgé de 33 ans, victime d'un courage & d'une humanité bien rares, même dans les hommes d'un rang inférieur. On l'avertit du danger, & l'on refusoit même de l'accompagner, à la vue des eaux effrayantes du fleuve & des débris qu'elles entraînoient : son intrépidité l'emporta sur les réflexions & décida les mariniers. Il étoit le plus jeune des frères du Duc regnant de Brunswick.

Les trois bateliers que le Duc, sa bourse à la main, avoit engagés à le suivre, ont été sauvés : on a à deux cents pas retrouvé le corps de ce Prince, pleuré du peuple, des soldats, de la Cour, de sa famille, aussi bienfaisant qu'instruit, & dont toutes les vertus avoient un caractère d'énergie. Il nageoit parfaitement; mais la violence du courant ne lui permit pas d'y résister.

Nous donnâmes, il y a 15 jours, le som-

maire de la population des Etats Prussiens , d'après la dissertation lue à l'assemblée publique de Berlin , du 29 Janvier , par M. de Hertzberg , Ministre d'Etat. Les preuves justificatives qui développent & qui fondent les assertions de ce mémoire , sont très-intéressantes , & en voici l'extrait.

Après une courte notice des principaux Auteurs qui ont écrit sur la population , & un examen rapide de la question tant débattue ; savoir si notre globe est aujourd'hui plus ou moins peuplé que dans les anciens tems , M. de Hertzberg continue ainsi :

« Il étoit réservé au grand Roi , dont nous célébrons aujourd'hui le quarante-septième anniversaire , non seulement de rétablir & de doubler , malgré ses longues & sanglantes guerres , la population de ses anciens états héréditaires , mais encore de la tripler par les provinces nouvellement acquises. J'entrerai ici dans quelques détails sur les moyens , dont le Roi s'est servi pour augmenter le bonheur & la population de ses sujets. »

1. « L'agriculture étant le moyen le plus sûr d'augmenter la population , le Roi n'a cessé , pendant tout son règne , de faire rebâtir les villages & les métairies , qui avoient disparu par l'injure des tems passés , & d'en faire bâtir même de nouveaux , sur-tout le long des rivières. La plupart de ces rivières ayant débordé dans les anciens tems , & inondé beaucoup de terrain fertile , il les a fait resserrer par des digues , & a retiré par ce moyen un nombre immense d'arpens de terre cultivable & d'excellens pâturages , & les a donnés gratis à des colons , la plupart étrangers , en leur faisant encore bâtir des maisons & fournir le bétail , & tout ce dont ils avoient besoin pour

leur établissement, & en leur accordant de longues franchises d'impôt & d'enrôlement. Ce que l'on a exécuté le long des rivières de la Netze & de la Warthe, depuis Driesen jusqu'à Custrin; ce qui a produit un défrichement de 120000 journaux, & un établissement de 3000 familles; le long de l'Oder, de Custrin jusqu'à Oderberg; le long de la Havel & de l'Elbe, autour du grand lac de Madue en Poméranie & dans le marécage de Fienet, au pays de Magdebourg, & aux environs de Potsdam, & enfin dans un grand nombre d'endroits de toutes les provinces, dont le dénombrement exigeroit un volume. Il s'occupe actuellement à faire dessécher & défricher les marais du Dromling, terrain inaccessible dans la Vieille-Marche, au moyen de quoi on compte de rendre à l'agriculture jusqu'à 120000 journaux ou arpens de terre cultivable & de pâturages. Pour ces différentes entreprises & améliorations le Roi a fait bâtir : «

Villages & hameaux,
& y a établi, familles :

« Dans la Marche Electorale de	
Brandebourg.	217 - 10,740
Dans la Nouvelle-Marche.	152 - 3,643
Dans la Poméranie.	100 - 5,312
Dans les pays de Magdebourg &	
de Halberstadt.	20 - 2,805
Dans les provinces de Cleves,	
Meurs, Marck, Gueldres,	
Minden, Ravensberg, Teck-	
lembourg, Lingen & Oost-	
Frise.	- 4,940
Dans la Prusse Occidentale.	50 - 1,119
Dans le Duché de Silésie.	— 14,050
	— — —
	539 42,050.

Voilà donc environ 600 villages & hameaux que le Roi a nouvellement bâtis , & près de 43,000 familles qu'il a établies sur de nouveaux fonds de terre ; en comptant cinq personnes par chaque famille , on aura une augmentation de 215,000 personnes. Il faut observer que les deux tiers de ces colons ont été des étrangers.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

DE VIENNE , le 7 Mai.

De nouvelles troupes sont-elles en marche ou non pour les Pays-Bas ? Il seroit difficile de résoudre ce problème d'après les rapports publics. Alternativement ambulans & stationnés , en pleine marche par les ordres de la veille , arrêtés par les contr'ordres du lendemain , ces régimens sont ballottés dans les feuilles publiques , comme s'ils étoient invisibles. Il est apparent que ces changemens fréquens sont la suite de l'état actuel des négociations. D'ailleurs, ce ne sont pas les Pays-Bas seuls qui nous occupent , & où la présence de nos troupes puisse devenir nécessaires.

L'Empereur a nommé à l'ambassade d'Espagne , vacante par la mort du feu Comte Joseph de Kaunitz , le Comte de Kageneck , son Envoyé extraordinaire à la Cour de Londres. Il y sera remplacé par le Comte de Rewiski , Envoyé à Berlin , & auquel succédera le Prince de Reuss , Chambellan actuel de S. M. I.

Ce dernier , Colonel du régiment de Til-

lier , disoit à l'Empereur , à propos de sa nomination, *Je suis soldat , & peu propre aux discussions politiques. Soyez tranquille*, reprit l'Empereur en riant, *vous aurez bientôt acquis à la Cour de Berlin l'expérience qui vous manque.*

Le Chevalier Foscarini , Ambassadeur de Venise auprès de notre cour , est mort en cette ville , le 23 Avril , à l'âge de 67 ans. Il avoit rempli les premières dignités de la République , résidoit ici depuis long-temps , & laisse des regrets à toutes ses connaissances.

Le Danube , dont les eaux avoient commencé à s'accroître considérablement depuis quelques jours , sortit de ses bornes le 22 Avril pendant la nuit dans trois endroits différens. Les jours suivans , le débordement de ce fleuve s'augmenta de plus en plus , sans cependant causer aucun dommage parce que la glace s'étoit rompue & déjà écoulée auparavant que l'eau se fût grossie & enflée , au point d'exposer à de grands dangers les endroits de faubourg susceptibles d'être inondés. L'eau a beaucoup diminué depuis le 27 Avril. Pendant tout ce temps , S. M. l'Empereur n'a pas manqué un seul jour d'aller reconnoître lui-même les progrès du débordement , & de donner tous les ordres nécessaires pour prévenir , autant qu'il étoit possible , tous les accidens qui pouvoient causer cette inondation.

Un quatrième chef des payfans Valaques révoltés , nommé Peter Boësch , étoit revenu dans son village avec sécurité , quoique coupable d'une infinité de meurtres & de pillages. Un Pope l'a dénoncé au gou-

vernement , il a été saisi ; & on le croit destiné au même supplice que ses trois associés. Quelques Gentilshommes Hongrois , & surtout le Comte Sigismond de Thorockay se distinguent par leur activité à soulager ceux de leurs compatriotes qu'ont ruiné les dépredations des Valaques.

Le corps des Houlans arriva ici le 21 du mois dernier , & y est caserné. Le régiment de Mecklenbourg nous a quittés pour se porter en Hongrie.

Le Prince de Kaunitz entroit , un de ces jours derniers dans sa soixante-quatorzième année. L'Empereur ayant appris qu'il devoit venir ce jour-là au Manege , s'y est rendu avant sept heures du matin , & ordonna qu'on l'avertît aussi-tôt qu'on verroit en approcher le Prince. Cet ordre ayant été exécuté , la Monarque est allé lui-même au-devant de son Ministre jusqu'aux portes du Manege , où il le reçut avec ces paroles , si peu usitées dans la bouche des Rois : *Heureux le jour auquel est né le Prince de Kaunitz !* Le Ministre surpris , & encore plus touché de cette démarche de son Souverain , ne put prononcer une seule parole ; mais on remarquoit que des larmes de joie couloient de ses yeux. JOSEPH II y ayant fait attention , continua : *Je sais mon cher Kaunitz , que vous traitez aujourd'hui vos bons amis ; je me compte du nombre , & je serai exact à me rendre chez vous.*

Il sera établi deux banques particulieres , mais dépendantes de la banque de cette Capitale ; l'une dans la Hongrie , & l'autre dans la Pologne Autrichienne. On tâchera par ce moyen de faciliter le cours des nou-

veaux billets de banque, dont le montant ira , dit-on , à 20 millions de florins.

L'Empereur a ordonné d'adopter dans les mines d'or & d'argent de ses Etats la nouvelle méthode de séparer les métaux du minerai qui les enveloppe , découverte par le Conseiller de Born. Pour récompenser l'Auteur , S. M. lui a confié la direction générale de son procédé , & lui a assuré pendant dix ans le tiers du nouveau bénéfice qui en résultera & dont on calculera le montant d'après un tableau de comparaison des frais & du bénéfice de l'ancienne méthode. Ces dix années révolues , l'auteur ou ses héritiers percevront encore pendant vingt ans une rente de quatre pour cent du montant du tiers de bénéfice perçu pendant les dix premières années.

Le sieur Haydinger , élève du Conseiller de Born , partira pour Schemniz où il introduira la nouvelle méthode d'amalgame & le sieur de Born se propose de la publier incessamment.

Des lettres de Troppan , du 22 Avril , apprennent que le débordement de la rivière d'Oppa y a occasionné de grands dégâts , & l'on craint que la misère des habitans ne soit encore augmentée par la fonte des neiges entassées sur les montagnes.

Plusieurs districts de la Hongrie sont aussi couverts d'eau ; le Danube a débordé aux environs de Presbourg , & la rivière de Maros près d'Arad. Le degré de misère où se trouvent les habitans de ces districts inondés est inexprimable.

DE FRANCFORT , le 10 Mai.

Le nouvel Evêché de Budweis en Bohême.

e 6

me, auquel l'Empereur a nommé le Comte de Schaſkotsch, étend ſa juridiſtion ſur les cercles de Budweis, de Prachin, de Klattran & de Tabor. On compte d'ans ces cercles une population de 590,711 ames, 256 curés ſéculiers, 39 curés religieux, 84 Chapelainies, 23 Couvens d'hommes, 60 villes, 52 bourgs, 2778 villages, 85 hôpitaux & 3 hospices pour des malades.

La ville d'Oedenbourg dans la Hongrie eſt connue depuis long-temps par ſon grand commerce de vins. On compte qu'elle en exporte par an 60 à 70,000 *Eimer*, depuis 20 juſqu'à 40 florins chacun. La plupart des vins de Hongrie ſe conſervent environ 20 ans; ils perdent ſucceſſivement de leur force, mais ils deviennent plus doux & plus agréables à boire.

L'agitation de l'Allemagne donne lieu à mille bruits journaliers très-incertains; de ce nombre eſt la nouvelle d'une déſenſe de fortir les chevaux dans le Burgaw, d'un camp que formeront les troupes du cercle de Souabe pres du Danube, & d'un ordre aux troupes du cercle de Franconie de ſe rasſembler. 3000 chevaux de remonte viennent d'être achetés aux environs d'Altona pour le compte de l'Empereur; ils ſeront conduits à Commotau en Bohême.

C'eſt encore une nouvelle très-ſuſpecte, que l'annonce d'un traité de la Cour de Vienne avec la République de Veniſe, qui fourniroit à S. M. I. une eſcadre de quelques vaiſſeaux de ligne & frégates, moyennant ſix millions de florins par an.

On écrit de Varſovie, qu'on y a publié

le decret relatif à l'affaire du Staroste Ryx, ce valet de chambre du Roi, accusé du complot contré le Prince Czartoriski. Son accusatrice a été flétrie, marquée, & confinée pour le reste de ses jours dans une maison de force. Cet arrêt n'a nullement détruit les doutes des intéressés.

L'Electeur de Mayence, à ce qu'on rapporte, a fait des représentations contre l'établissement d'une nonciature à Munich.

On écrit de la Saxe qu'un corps des troupes de l'Electeur est en marche pour former un camp près de Torgaw.

Dreïde souffre actuellement autant des débordemens de l'Elbe que l'année dernière. Les eaux de ce fleuve couvrent une grande partie de la ville. Le débordement de la riviere de Mulde augmente la misere ; la route de Leipzig, où doit se tenir à présent la foire, est impraticable, & les ponts sur le chemin de Berlin ont été emportés par le torrent.

Le dommage n'est pas moindre dans les envitons de Magdebourg, d'où l'on mande ce qui suit.

L'Elbe a débordé & a mis sous l'eau plusieurs grands districts, nommément les bailliages de Rôsenbourg, de Calbe & de Gottegnaden. L'impétuosité du torrent à renversé les plus fortes digues. La plupart des bestiaux ont péri submergés, les hommes n'ont pu se sauver qu'avec la plus grande peine. La campagne ne présente qu'une mer, & il n'y a nulle espérance pour aucune récolte quelconque. Comme le Klus-

damm est aussi rompu, il n'y a plus de communication avec Berlin.

Il s'est formé depuis quelques jours devant la porte de S. Pierre à Ratisbonne, une ouverture dans la terre, d'environ 16 pieds de diametre & d'autant de profondeur. Par cette ouverture on découvre deux trous, l'un du côté de la ville, l'autre du côté de la campagne, & d'où s'élève de temps en temps une vapeur sulphureuse. Cette singularité est d'autant plus remarquable, que personne ne se souvient ici d'avoir éprouvé une commotion souterraine.

I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 27 Avril.

De toutes parts, il arrive des étrangers pour assister aux fêtes qui se préparent à Pise. Nous attendons l'escadre Napolitaine sur laquelle leurs Majestés sont embarquées; le spectacle en sera très-beau, vu le nombre des vaisseaux & la maniere dont ils seront pavoisés.

Les fêtes à l'occasion du jeu du Pont sont brillantes & remarquables: on prendra une idée de leur magnificence par le détail de leur annonce.

Le Mardi 10 Mai, on fera la cérémonie du cartel de défi entre les deux partis du nord & du midi. Elle sera exécutée sur le pont par tous les combattans armés, conduits par leurs Officiers avec toute la pompe de ce spectacle, & conformément à l'histoire de ces anciens combats héroïques.

On passera en suite en revue les troupes ; vêtues de riches habillemens à l'antique , avec des morions & des panaches distinguées par les couleurs de leurs quadrilles respectives.

De leurs camps respectifs , elles défilèrent ainsi sur le pont , & de là sur la rive de l'Arno , par le Palais Royal , d'où elles se rendront , par des rues différentes , à la place de la Cathédrale où elles trouveront des tentes disposées symétriquement , sous lesquelles on leur servira une collation abondante au bruit d'une musique militaire. Le Jeudi 12, l'après-midi , on célébrera *il Giuco del Ponte* , & le soir même on donnera gratis un grand bal masqué , dans un vaste salon construit à cet effet.

Le 14, il y aura une course de chevaux choisis , sur la rive septentrionale de l'Arno. Le prix sera une riche médaille d'argent.

Le 17, la quadrille qui aura été victorieuse dans les jeux , célébrera , avec le plus grand faste , son triomphe par des chars suivis par les vainqueurs , des trophées & un cortège de leurs parens. Le soir , il y aura , gratis , bal masqué au théâtre.

Le 19 , autre bal masqué gratis , dans le salon ci-dessus mentionné.

Le 21 , les rives de l'Arno seront illuminées des deux côtés de la rivière , à l'imitation de l'illumination triennale de S. Renaud , mais avec de nouveaux desseins magnifiques , pour exciter encore davantage le génie & le bon goût des Pisans , déjà connus dans ce genre de spectacle ; on a fait savoir aux propriétaires des maisons situées sur les rives de l'Arno , que si quelqu'un desiroit être remboursé en tout ou en partie de la dépense qu'il aura faite , pourra s'adresser au Provéditeur du Bureau des fossés de Pise.

Le sieur D. Antoine Gicca, fils du feu Lieutenant général de ce nom, a été nommé par l'Impératrice de Russie Consul à Raguse, avec 2400 roubles d'appointemens annuels, & deux mille trois cents roubles pour son voyage. Cette Princesse a également nommé un Consul à Cephalonique.

Une Lettre d'Alger porte ce qui suit.

Un Bâtiment marchand vient d'apporter beaucoup d'outils à l'usage de l'Artillerie. Il a débarqué aussi deux Ingénieurs dont on ignore le nom & le pays. Ils ont pris, aussi tôt après leur débarquement, le commandement des batteries & du port, & les travaux dont ils ont la conduite sont poussés avec la plus grande activité. Le bruit court que les Espagnols ont résolu de battre le port & la ville de Bona. Cette ville, dont le port est considérable, est située dans la province de Constantin, & distante d'une lieue de l'ancienne Hipponne. Elle fut prise en 1533, par Charles V; mais depuis elle fut rebâtie par les Turcs. Pour mettre cette ville dans le meilleur état de défense; la garnison a été renforcée de 1500 hommes de troupes Turques, qui y sont arrivés avec un train d'artillerie & beaucoup de munitions de guerre. On est ici dans les plus vives allarmes & on ne parle que de guerre.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 8 Mai.

Le 29 Avril, on présenta à la Chambre des Communes une pétition du Lord Donald, pour obtenir le privilège exclusif

d'extraire le goudron du charbon de terre. Cette demande rencontra beaucoup de difficultés, & plusieurs Membres proposèrent de substituer au privilège, un droit quelconque en faveur de Milord Dundonald, sur chaque baril de goudron extrait des différentes mines du royaume. Nonobstant ces oppositions, la requête fut admise & renvoyée à des Commissaires chargés d'examiner cet objet.

Puisque l'occasion se présente, nous dirons un mot de cette découverte, pour rectifier l'inexactitude & les injustices de quelques Feuilles périodiques. Cette invention appartient originairement aux Allemands, à qui l'Europe doit au moins les deux tiers des découvertes utiles qui se sont faites depuis cinq cents ans. Il y a long-tems que cette extraction d'une huile minérale du charbon de terre se pratique en Allemagne, & notamment dans la Silésie, par les soins de M. Heller, Inspecteur des Forêts. Tous les propriétaires de fossile charbon savoient que cette substance recèle un bitume qui se dissipe en fumée par la combustion, & qu'on ne songeoit pas à recueillir. Le Comte de Dundonald, de la famille Eco-faise de Cochran, s'est occupé long-tems de cet objet. Après des expériences nombreuses, & des dépenses assez considérables pour déranger ses affaires patrimoniales, il est parvenu à découvrir une forme d'appareils propre à condenser la fumée qui

s'exhale du charbon de terre, à la résoudre par un réfrigérant ; & à se procurer un goudron d'une excellente qualité. En sortant des fourneaux où se fait l'opération, le charbon de terre est dépouillé de son bitume, perd son odeur incommode, sans perdre de chaleur lorsqu'on l'emploie ensuite pour le chauffage. Ce charbon débituminisé, est connu sous le nom de *Coke* dans les forges d'Angletrre & d'Ecosse, où il sert très-utilement, spécialement dans les fameuses fabriques de Carron.

Le Comte de Dundonald a monté en grand & multiplié ses établissemens. De jour en jour, ses opérations se sont perfectionnées; l'Amirauté Anglaise a employé son goudron pour le service des chantiers; mais comme il étoit impossible, qu'un procédé connu d'un très-grand nombre de manipulateurs, fût long-tems un secret; plusieurs chefs de mines de charbon, entr'autres MM. Walker de Newcastle, ont imité cette préparation, & ont obligé le Comte de Dundonald à désirer un privilège. Son ami, le respectable Chevalier Adam Fergusson, en a appuyé la demande, sur la nécessité de présenter aux créanciers ds Milord Dundonald un titre de fortune, & de prévenir ainsi la vente forcée des biens du débiteur. Il s'est dérangé uniquement par différens essais dispendieux, & surtout par celui d'une nouvelle méthode de purifier le sel, dont on espere de grands avantages. Toutes les Na-

tions lui devront de la reconnoissance pour avoir exécuté en grand le premier une préparation aussi importante, & qui épargné à l'Angleterre la valeur immense des primes qu'on distribuoit pour l'importation du goudron étranger.

M. Faujas de S. Fond, dans un voyage qu'il a fait en Ecosse l'année dernière, a visité les établissemens du comte de Dundonald. Ils ne lui ont point été soigneusement fermés, comme on le dit faussement à Paris, & à son retour, il a enrichi sa patrie de cette utile fabrication. M. de Buffon, dont le zele ne vieillit pas plus que le génie, a fait faire des expériences sous les yeux au jardin du Roi; elles ont été répétées en grand, & dans toutes M. Faujas de S. Fond a obtenu un succès dont il ne pouvoit douter, d'après l'inspection des établissemens d'Ecosse. Jusqu'ici, il a retiré quatre & cinq livres de goudron par quintal de charbon de terre, dont les différentes qualités doivent donner des produits différens.

Les Anglois attribuent à cette résine minérale des avantages sur le goudron végétal. Il est plus transparent & moins sujet aux gerçures, lorsqu'il est séché. On le supposoit aussi moins caustique, & par conséquent plus propre aux cordages; mais on n'est nullement d'accord en Angleterre sur ce point. Quant à la faculté de préserver les vaisseaux de la piquûre des vers, nous répétons qu'on vient très récemment d'adopter dans plu-

seurs chantiers Anglois la méthode des Russes, qui consiste à verser une dissolution de sel préparé, sur l'extrémité des gros bois & des planches de construction : expérience à laquelle on n'eût pas recouru, si le goudron minéral en eût rempli l'objet.

Conformément à l'avis qu'il en avoit donné le 26, M. Fox présenta le 29 sa motion & ses critiques sur l'état des Finances du royaume. Dans le principe, il avoit contesté la justesse des comptes présentés par M. Pitt ; les comptes ayant été soumis à la Chambre des Communes, il s'est étadié à prouver qu'ils ne devoient pas être justes. Voici la substance de ce débat très instructif pour les lecteurs, curieux de rectifier la multitude de fausses notions dont nous sommes inondés sur les finances d'Angleterre.

Quoique les avis, dit M. Fox, soient partagés dans les questions politiques, ou de pure spéculation ; tout le monde est d'accord sur la nécessité de maintenir le crédit public. Loin qu'on puisse m'imputer d'être guidé en ce jour par un esprit de parti qui cherche à répandre l'allarme, mon unique desir est de voir établir une exacte proportion entre les revenus de l'Etat & ses besoins.

On a beaucoup raisonné en différens temps sur le fonds d'amortissement & sur la convenance qu'il y auroit à s'en faire une ressource pour les besoins pressans de l'Etat. Sans entrer dans une discussion de cette nature, j'observerai seulement que, quoique ce fonds ait été appliqué en plusieurs occasions à suppléer aux déficits des

taxes, il n'a jamais été appliqué constamment au paiement d'aucune annuité fondée sur des emprunts. La Chambre a toujours pourvu par la voie des taxes au paiement des créanciers de l'Etat, & le produit du fonds d'amortissement ne leur a été présenté que comme un nouveau gage de la régularité des paiemens, dans le cas même où les taxes ne fourniroient pas des ressources suffisantes. L'honorable Membre, qui est à la tête des finances, espère que les revenus de ce pays monteront à 15 millions & demi; au moyen desquels il se trouveroit un million de surplus, applicable à l'extinction des dettes nationales. Les détails, dans lesquels je vais entrer, prouveront que les hypothèses de l'honorable Membre sont illusoires. — Je suis d'ailleurs entièrement persuadé que la publicité de l'état de nos finances est le moyen le plus efficace de maintenir le crédit public. La Chambre a prouvé dans tous les tems qu'elle ne vouloit point se tromper elle-même, ni en imposer à la nation par des calculs erronés, utiles seulement aux parties intéressées & très-funestes à l'Etat.

L'honorable Membre a mis sous les yeux de la Chambre un état du produit comparatif des taxes du trimestre finissant au 5 Avril 1784, & du trimestre finissant au 5 Avril 1785. Le montant des taxes de ce dernier trimestre lui a fait conclure que le produit de toutes les taxes levées pendant cette année fourniroit un surplus d'un million au-delà du paiement de toutes les annuités & autres charges de l'Etat. Pour prouver combien ce calcul est erroné, il suffira d'observer que le trimestre en question a onze jours de plus que les trois autres. Le trimestre en général est composé de quatre vingt-onze jours

& une fraction , mais celui dont nous parlons en a 102. Le montant des taxes pendant ce long trimestre a été , comme on le voit par l'état présenté à la Chambre , de 3,066,000 liv. , qui , multipliées par quatre , forment un produit de 12,264,000 liv. par année. Je passe les fractions pour plus de clarté ; les onze jours qu'il faut soustraire du trimestre en question occasionnent un résultat très-différent. Le produit moyen des taxes est d'environ 30,000 liv. par jour ; cette somme pour les susdits onze jours monte à celle de 330,000 liv. , qui , multipliée par 4 , donne 1,320,000 liv. , qu'on doit soustraire des calculs de l'honorable Membre. Par ce moyen , le produit annuel des taxes se trouve réduit à 11,000,000 liv. Si l'on ajoute à cette somme celle de 2,500,000 livres , qui forme le montant de la taxe des terres & de la taxe sur la drèche , l'universalité des taxes ne sera que de 13 millions & demi , c'est-à-dire , 2 millions de moins que ne l'indiquent les calculs de l'honorable Membre.

L'on présente un état peu juste du produit des taxes en prenant le montant d'un trimestre pour le quart des taxes de toute l'année. Le produit des trimestres varie singulièrement. Je puis présenter , en exemple de comparaison , un état du montant des droits de douanne pendant onze années. Je pense que dans une semblable matière l'analogie peut procurer des résultats satisfaisans. Le total de droits des Douanes pendant le trimestre , finissant au 5 Avril de la présente année , est monté à 770,000 liv. On auroit grand tort d'en conclure que les trois autres trimestres ont rendu autant. L'expérience a appris que toutes les fois que les trimestres ont rendu beaucoup , les autres ont rendu moins ,

Et vice versâ. Les années 1778 & 1779 offrent des exemples semblables à celui de la présente année. Dans l'une , les droits de douanne des premiers trimestres s'éleverent à 708,000 liv. , & dans l'autre à 715,000 liv. , & cependant le produit des droits de douanne de ces deux années a été inférieur à celui des 9 autres.

M. Fox passa ensuite en revue les divers art. énoncés dans les calculs de M. Pitt. L'honorable Membre, dit-il, a avancé que les droits sur les marchandises avoient rendu 86,000 liv. dans le premier trimestre de la présente année. Cette somme excède tellement le produit des trimestres des précédentes années, qu'il est impossible qu'elle ne forme que le quart du produit de l'année actuelle. Le produit moyen de cet article pendant les onze dernières années n'a été que de 120,000 livres par an, & le trimestre finissant au 5 Avril 1784, n'a rendu que 10,000 liv. On doit donc présumer que dans le trimestre sur lequel l'honorable Membre fonde de si brillantes espérances, le paiement de quelques arrérages dus par la Compagnie des Indes, a contribué à grossir le produit des droits acquittés par elle. — Suivant les calculs de l'honorable Membre, le droit de dix huit & demi pour cent sur les mousselines étrangères, a rendu 86,000 liv. dans le trimestre en question. J'observerai simplement à cet égard que cette somme est équivalente au produit total de ce droit pendant l'année dernière. Il passa ensuite aux droits d'accise. Ces droits, dit-il, rendent au fisc 350,000 liv. par semaine, mais pour se former une idée juste de leur montant annuel, il faut soustraire les onze jours ajoutés au trimestre en question dans les calculs de l'honorable Membre. Lors même, continua-t-il, qu'on admettroit toutes les hypothèses forcées de l'hono-

nable Membre, cette condescendance ne le mettoit point à l'abri du reproche d'avoir erré dans ses calculs ; car dans ce cas même le produit total des taxes ne se monteroit qu'à 14,233,000 l. somme inférieure de 300,000 liv. à celle de l'universalité des charges de l'Etat, & inférieure de 1,300,000 liv. à celle portée dans les calculs de l'honorable Membre, & qui devoit fournir un surplus d'un million par année pour le fonds d'amortissement.

M. Fox, après avoir démontré la nécessité d'avoir recours à de nouvelles impositions qu'il évalua à 1,300,000 liv., dit qu'il avoit d'abord eu le projet de faire une motion, portant « que la Chambre étoit d'avis que les revenus de l'Etat ne montoient que de 11 à 12 millions, mais qu'au défaut de notions assez précises sur ce point, il se contenteroit de proposer qu'il fût nommé, comme cela avoit eu lieu en 1782, un Comité chargé de faire des recherches sur le produit annuel des taxes, en distinguant chaque année & chaque trimestre, ainsi que le produit des taxes respectives & leurs totaux, lequel Comité seroit chargé en outre de présenter à la Chambre l'état de la dette fondée & non fondée au 5 Avril 1785. Il proposa ensuite que ledit Comité fût également chargé de constater à quoi s'est monté le produit des taxes établies depuis 1775, jusqu'en 1784.

M. Eden, après avoir secondé la motion de M. Fox, demanda la permission d'y ajouter deux circonstances qui rendoient ses argumens encore plus puissans ; savoir, qu'au quartier échu le 5 Avril 1785, la Compagnie des Indes Orientales avoit acquitté une dette de 275,000 liv. dont le paiement a produit l'excédent de ce quartier. Il porta aussi l'attention de la Chambre sur un événement semblable, arrivé dans la demi-année précédente,

précédente, circonstance qui changea beaucoup l'état de la question. Dans ces six derniers mois, la Compagnie a payé 700,000 livres, mais dans les six mois précédens, elle n'en avoit payé que 100,000 liv.

M. Pitt justifia sa conduite, & s'appliqua surtout à répondre aux observations de M. Fox. Il convint de la nécessité indispensable pour le bien-être, la prospérité, le salut même de la nation, d'établir un fonds d'amortissement fixe, sûr & inaliénable; mais il nia que pour cette opération il fallût augmenter dès-à-présent le fardeau des subsides. Il s'opposa à la motion pour une enquête, par la raison que ces examens font perdre un tems considérable & précieux, & ne servent souvent qu'à empirer l'état des affaires, en ôtant au Public la confiance qu'il doit avoir dans le Gouvernement. Selon lui, la situation de la Grande Bretagne n'est ni aussi brillante, ni aussi fâcheuse qu'on s'est plu à la représenter; mais en supposant le mal aussi grand qu'il peut être, rien n'est désespéré. Le Ministre se fit fort d'aplanir toutes les difficultés; & promit de trouver, s'il le falloit, des taxes proportionnées aux besoins, secours néanmoins dont il n'useroit qu'à la dernière extrémité. Quelques personnes, (ajouta-t-il) se sont fait une idée très-étrange & très-fausse, de ce qu'on appelle fonds d'amortissement, puisqu'elles réprouvent tout emploi que l'on pourroit faire de son excédant, soit pour suppléer au défaut des taxes, ou pour acquitter la dépense de la présente année. Cette destination est cependant fort naturelle; elle a été souvent pratiquée, même en tems de paix, & par le Lord North. On est d'accord que ces fonds peuvent être appliqués très-légalement aux dépenses de l'Etat, pourvu qu'il reste en réserve une

f

Nº. 21, 21 Mai 1785.

partie suffisante pour la liquidation de la dette nationale. Or tel étant l'état des choses, & sûr, comme je le prouverai ci après, d'avoir un excédent assez considérable, toutes les charges acquittées. Pour remplir cet objet, je ne vois pas la nécessité d'une enquête, dont le résultat ne produiroit que des estimations d'une exactitude bien peu supérieure à celle des papiers, actuellement sous les yeux de la Chambre.

Quant aux chicanes faites à ce Ministre sur la précision de ses calculs, il a répondu : qu'en annonçant la somme de 3,066,000 liv. comme le produit du dernier quartier, il n'avoit pas prétendu dire que cette somme multipliée par quatre donnât le produit juste d'une année, mais que son seul objet avoit été de faire voir que, à quelque différence près en plus ou en moins; ce produit devoit s'approcher de cette estimation. M. Fox, poursuivit-il, témoigne sa surprise de l'accroissement de différens articles du revenu, il n'y en a cependant aucun pour lequel il ne soit très-aisé d'assigner la cause de cette augmentation. Celui des mousselines, par exemple, provient des derniers Réglemens, qui, en prévenant la contrebande, ont prodigieusement amélioré cette branche de revenu ».

D'après un tableau comparé des différens produits, il fit voir que les impositions pour les six mois échus à la fin de Septembre de l'année dernière, ne montoient qu'à 4,977,000 liv. ; tandis que les autres six mois, depuis cette époque, échus le 5 Avril de la présente année, ont rendu 5,758,615 l., au moyen de quoi, vû la réduction extrême de cette évaluation, le produit de l'année présente sera au moins de 12 millions sterling. Mais la taxe des maisons n'est point comprise dans ce compte, non plus que celle des terres &c de la

drèche. Or, comme selon M. Pitt, le premier de ces objets monte au moins à 500.000 l. & l'autre à 2,480,000 liv. Ces deux sommes, ajoutées à la précédente, porteroient le revenu annuel à 14,980,000 liv. : produit qui, toute déduction faite, laisse une recette bien supérieure à la dépense.

Comme on lui avoit reproché d'avoir choisi le quartier où le produit étoit le plus haut, il assura que, d'après les recherches les plus exactes, il s'étoit convaincu que c'étoient les autres au contraire qui rendoient infiniment davantage, & il fonda son assertion sur ce que les bâtimens de la Baltique, retenus par les glaces, & ceux des Isles Angloises en Amérique, n'étoient point encore arrivés.

Malgré les efforts de l'Opposition pour détromper ou pour tromper la nation, les effets publics ont haussé de 4 pour cent ; & il est probable qu'ils hausseront encore. S'il se fait un nouvel emprunt cette année, il sera très-modique. Dans peu de jours le Budget sera ouvert ; tous les Secrétaires de la Trésorerie en sont occupés actuellement.

Un spéculateur vient de donner au Ministre un projet de taxes excellentes, selon lui, suffisantes pour un emprunt d'un million. Ce projet consiste à faire payer une imposition à tous les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques, au-dessus de 100 liv. st. de revenu ; savoir, pour un bénéfice de

200 l. st.	1.	2.	2.	s.
de 300	.	.	3.	3.
de 400	.	.	5.	5.
de 500	.	.	6.	6.
de 600	.	.	10.	10.

Les Archevêques taxés chacun à 30. . .

f 2

Tous les Evêques du Pays de Galles
& les deux petits Evêchés d'Angleter.

à 15.

Les autres Evêques Anglois à 20.

Selon les calculs de l'Auteur, cette taxe rendra au moins 5000 l. sterl. Il met aussi un droit sur les coches d'eau & sur les pipes de tabac, & voilà les intérêts de l'emprunt très-assurés.

On presse à Portsmouth les réparations de la Princesse Royale de 98 canons, du Duke de 90, du Bedford, & du Berwick de 74 canons. Le Granpous de 74 canons a appareillé ces jours derniers. Dès que les Lords de l'Amirauté & les Commissaires chargés de l'examen des fortifications projetées, seront arrivés à Plymouth, on lancera le Royal Souverain de 110 canons.

L'apparition de M. Fox au Palais de Saint-James avoit été interprétée de diverses manières. On en fait aujourd'hui le véritable motif; depuis long-temps le Prince de Galles avoit témoigné le plus vif desir de faire un voyage sur le Continent. Le Ministère avoit mis tout en usage pour le faire renoncer à ce projet, & ce jeune Prince avoit paru se rendre aux raisons qu'on lui avoit alléguées; mais tout récemment il renouvela ses sollicitations auprès du Roi avec plus de chaleur que jamais. Dans cet état des choses, M. Fox eut assez de pouvoir sur l'esprit de S. A. R. pour lui faire abandonner toute idée de voyage chez l'étranger. Il lui représenta qu'une telle excursion seroit propre à inspirer des alarmes à la nation; qui auroit effectivement lieu de craindre qu'il n'adoptât des principes incompatibles avec la constitution du pays qu'il étoit appelé à gouverner. Le Lord Southampton ayant informé

S. M. du succès qu'avoient eu les conseils de M. Fox, le Roi lui ordonna de témoigner à ce dernier combien il lui savoit gré de sa démarche. Ce fut à cette occasion que M. Fox parut au cercle pour y faire sa cour à S. M.

L'Alderman Sawbridge a renouvelé le 3 sa motion annuelle pour réduire à une année l'existence des Parlemens, & l'on pense bien, sans que nous le disions, qu'elle a eu son sort accoutumé.

Le Ministre prépare un bill pour demander au Parlement d'autoriser le Roi à disposer des fonds restés à la banque sans réclamation, & de les appliquer à l'extinction de la dette nationale. Ces fonds se montent dit-on, à près de 3 millions sterlings.

On lit ce qui suit dans une Lettre de Bombay du 24 Janvier.

« Il y a lieu de craindre que nous ne jouissions pas long-tems des douceurs de la paix, conclue avec Tippoo Saïb. Ses Ministres ont réussi à réconcilier avec ce Prince un grand nombre de Nababs & de Rajahs qui, depuis quelques années, s'étoient déterminés à traverser tous ses desseins ».

« Cette Isle est maintenant dans le meilleur état de prospérité. Quoique petite, sa situation la rend peut-être plus florissante qu'aucune de celles qui existent dans l'Univers. Son sol est à la vérité si ingrat, qu'il ne produit aucune plante digne d'être citée; mais, d'un autre côté, l'avantage de sa position nous dédommagera toujours avec usure de sa stérilité. Bombay doit sans doute être considéré comme le grand magasin de tout le commerce de l'Arabie & de la Perse ».

« Quand cette Isle nous fut cédée par les Por-

tugais, nous crûmes d'abord qu'elle méritoit à peine notre attention ; mais , peu d'années après , l'expérience nous apprit à connoître toute l'importance dont elle étoit pour nous ; & si un jour la Grande-Bretagne se voit dépouillée par la fourberie ou par la force de ses possessions dans le Carnate, elle pourra s'en dédommager, en faisant de ce petit morceau de terre un point de station , d'autant plus sûr & d'autant plus essentiel , qu'il vient d'être nouvellement fortifié de la manière la plus formidable ».

Samedi dernier, on trouva dans un champ près d'Hammerfinith, un jeune homme & une jeune femme bien vêtus , se tenant embrassés , & tous deux poignardés ; leurs cadavres déjà froids ne pouvoient recevoir aucun secours. L'homme avoit une montre, & cinq guinées dans sa bourse.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 11 Mai.

Le Chevalier de Montesson & le Chevalier de Lannoy de Clervaux, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le premier, le 2 de ce mois, & le second le 7, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 8, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du comte de Dampiere, Capitaine de Cavalerie au régiment de Quercy, avec demoiselle de

Séguir-Cabanac ; & celui du sieur de Lamore, Premier Président en survivance de la cour des Aides de Bar , avec Demoiselle de Moinville.

Le même jour , la Marquise de Lostanges a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Lostanges , Dame pour accompagner Madame Adelaïde de France.

Le 10 , le Roi s'est rendu à l'Eglise de la paroisse Notre-Dame, où il a assisté au Service solennel que les Curé & Marguilliers ont fait célébrer pour l'anniversaire de la mort de Louis XV. Madame , Madame Comtesse d'Artois, Madame Elisabeth de France , & Madame Adelaïde de France , y ont assisté. Monsieur & Monseigneur Comte d'Artois se sont rendus, le même jour , à l'Abbaye royale de Saint-Denys, où ils ont assisté au Service solennel qui y a été célébré pour le même anniversaire.

DE PARIS, le 19 Mai.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du 29 Mars dernier , le Roi a commis M. Boyetet , ci-devant chargé des affaires de la marine & du commerce de France en Espagne ; & M. Du Pont, Inspecteur-Général du commerce , pour faire chaque année un tableau raisonné & circonstancié de la balance du commerce , tant intérieur qu'extérieur ; rassembler à cet effet les résumés des états d'ex-

portation & d'importation; entretenir toutes les correspondances nécessaires pour acquérir une connoissance exacte de la situation du commerce du royaume; faire leurs observations sur les gênes qu'il éprouve, & sur les accroissemens dont il est susceptible, &c.

Le Roi s'étant fait représenter le règlement du 22 Décembre 1776, les Lettres - Patentes du 8 Septembre 1778, & la Déclaration du 7 Janvier 1779, par lesquels en établissant un nouvel ordre pour le paiement des pensions, Sa Majesté a voulu arrêter le progrès de leurs augmentations: Et s'étant fait rendre compte en même temps de l'effet qui en est résulté, Elle a reconnu que ses intentions avoient été remplies utilement, en ce qui concerne l'ordre de la comptabilité, mais que la fixation qu'Elle s'étoit proposé de faire de la somme d'extinctions annuelles dont le remplacement pourroit être fait en chaque département, n'ayant pas encore été déterminée, la réunion au Trésor Royal de toutes les pensions & graces pécuniaires, n'avoit pas produit la réduction économique qu'Elle en avoit espérée; que même le Ministre de ses finances n'étoit pas instruit assez promptement des graces & brevets expédiés dans chaque département, pour pouvoir estimer & porter avec exactitude dans les états de la dépense annuelle, le paiement des pensions, conséquemment aux variations qui surviennent d'une année à l'autre: Sa Majesté, de plus en plus convaincue de la nécessité de ramener cet objet de dépense à une mesure plus convenable, a jugé que le moyen le plus efficace pour compléter & assurer le succès de ses vues à cet égard, seroit de régler tous les ans dans son Conseil, la somme des pensions qui seroient accordées pour chaque dé-

partement , dans une proportion toujours moindre que celle des extinctions de l'année précédente, afin d'en diminuer successivement la masse, & de mettre l'administration des finances en état de prévoir assez tôt & de toujours connoître avec certitude , le montant de leur paiement annuel. A quoi voulant pourvoir : Qui le rapport du sieur de Calonne , Conseiller ordinaire au Conseil Royal , Contrôleur Général des finances ; Le ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I. La somme des pensions & graces pécuniaires que Sa Majesté permettra de lui proposer chaque année , sera réglée & déterminée par Elle pour chaque département , dans un Conseil qu'Elle a résolu de tenir tous les ans à cet effet dans le courant de Mars.

II. Le Contrôleur Général mettra alors sous les yeux de Sa Majesté le tableau général de toutes les pensions & graces annuelles réunies au Trésor Royal en exécution du Règlement du 22 Décembre 1776 ; ensemble l'état des extinctions d'icelles survenues dans le cours de l'année précédente , en classant séparément les parties relatives aux divers départemens.

III. Veut Sa Majesté que sur le total desdites extinctions , les deux tiers seulement puissent lui être proposés en remplacement dans l'année suivante , l'autre tiers demeurant supprimé pour opérer une diminution successive sur le total desdites pensions , jusqu'à ce qu'il se trouve réduit au taux que Sa Majesté jugera à propos de fixer.

IV. La somme à laquelle monteront les deux tiers desdites extinctions , sera par Sa Majesté partagée & distribuée entre les divers départemens, en telle proportion qu'Elle estimera convenable ; & les états qui en seront arrêtés par Elle.

Conseil pour chaque département, seront remis à chacun des Ordonnateurs pour s'y conformer.

V. Le Contrôleur Général portera dans l'état de la dépense annuelle le montant desdits états, & en fera les fonds qui ne pourront être excédés sous aucun prétexte ni portés en compte pour plus forte somme; l'intention de Sa Majesté étant que dans les cas extraordinaires où les graces qu'Elle jugeroit à propos d'accorder pour récompenses de services, surpasseroient le montant des sommes assignées à chaque département, lesdites graces ne soient accordées qu'en expectative, & pour n'être payées que par remplacement sur les extinctions de l'année suivante; de quoi les brevets, s'ils étoient dès-lors expédiés, porteroient mention expresse. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le huit Mai mil sept cent quatre-vingt-cinq. Signé LE BARON DE BRETEUIL.

On apprendra sans doute avec bien de la joie les secours que vient d'accorder S. M. au religieux & admirable établissement de l'Abbé de l'Epée, en faveur des sourds & muets. L'Arrêt du Conseil du 25 Mars, qui leur destine une partie des bâtimens des Célestins à Paris, contient entre'autres dispositions, celles qui suivent :

Il sera incessamment pourvu à la confection des distributions & réparations nécessaires pour recevoir l'établissement des Sourds & Muets de l'un & de l'autre sexe, & y former un Hospice permanent d'éducation & d'enseignement en leur faveur par le sieur Abbé de l'Epée & autres Institututeurs qui lui succéderont à l'avenir.

Jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la dotation de cet établissement, il sera annuellement payé

sur les mêmes biens au sieur Abbé de l'Epée , la somme de trois mille quatre cent livres pour être employée à l'entretien des pauvres Sourds & Muets de l'un & de l'autre sexe qui pourront en avoir besoin , & à faciliter l'instruction de l'Ecclésiastique adjoint à ses travaux pour se former audit enseignement.

La pension gratuite entière pour chaque Eleve, sera & demeurera fixée à la somme de Quatre cents livres par an , & la demi-pension à celle de Deux cents livres ; & ne pourront être lesdites pensions payées & continuées au-delà du terme de trois années , passé lequel , les mêmes sujets ne pourront plus en jouir , sous quelque prétexte que ce soit.

Lesdites pensions & demi-pensions gratuites ne seront accordées qu'à des sujets d'une pauvreté reconnue & attestée par le certificat du Curé de la Paroisse , & par l'extrait du rôle des impositions qui sera à cet effet délivré par le Receveur particulier de l'Election ; & seront lesdits extraits & certificats dûment légalisés par le Juge Royal le plus prochain , pour être , s'il y a lieu , sur iceux procédé à l'admission du sujet dans ledit Hospice.

M. le Duc de *Choiseuil-Amboise* , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or , Lieutenant-Général , Gouverneur - Général de la Province de Touraine & de la ville d'Amboise , Gouverneur & Grand - Bailli de la Préfecture provinciale d'Haguenau , & Ministre d'Etat , est mort le 8 de ce mois en cette Capitale , emportant les regrets publics. On lui en a donné des témoignages éclatans , dans l'empressement avec lequel on s'est porté

à son hôtel pendant sa maladie, & sur le passage de son convoi. Une foule prodigieuse occupoit toutes les rues principales & adjacentes que ce convoi dut traverser. M. le Duc de Choiseuil ayant voulu qu'on le transportât dans son Duché, il ne fut que présenté à la Paroisse de S. Eustache; son corps a été conduit à Chanteloup où cet ancien Ministre avoit fait construire son cimetiere, & où il sera enterré au pied d'un peuplier qu'il avoit planté lui-même.

Le 12 S. M. passa en revue les deux régimens des Gardes Françaises & Suisses à la plaine des Sablons. M. le Maréchal de Biron, convalescent d'une longue maladie eut la force d'assister à la revue, mais resta toujours à cheval. Il y a 40 ans qu'à pareil jour, sur le champ de bataille de Fontenoy, M. le Maréchal de Biron fut nommé Colonel des Gardes Françaises.

On lit dans les Affiches de Sens une lettre en ces termes sur les prés artificiels.

Je suis persuadé qu'on parviendroit à faire durer plus long-temps les prés artificiels en les cultivant avec soin; mais on tient, & j'en ai l'expérience, que ces soins sont pernicieux: il faudroit donc encore s'attacher, sinon à en détruire, du moins à en diminuer le danger. Cette espece de fourages, & sur-tout la luzerne donnée trop fraîche aux bestiaux, les fait sécher, ou les brûle, comme disent nos laboureurs. Secs, la feuille tombe, & il ne reste plus que la tige que les bestiaux mangent mal: on croit y remédier en les mouillant avant de les leur donner; mais

ce moyen est-il encore bien salutaire ? Je pense que l'herbe qui croit avec la luzerne en diminue l'inconvénient jusqu'à un certain point ; & ce qui me porteroit à le croire, c'est que trois vaches ayant été nourries pendant quelques semaines avec de la luzerne verte , j'en ai vu périr deux en peu de temps , & l'on ne put conserver l'autre qu'en mêlant la Luzerne avec de la paille d'avoine ou d'orge.

Il est fâcheux de voir entretenir des préjugés aussi contraires au perfectionnement de cette branche d'agriculture. La seule réponse à faire à l'auteur de cette lettre , est que l'Angleterre , la Hollande , la Flandre , une grande partie de l'Allemagne , la Suisse entière , sont couvertes de prairies artificielles , qui font la richesse de toutes ces contrées florissantes. Certainement la luzerne fraîche , prise en trop grande quantité , est nuisible aux bestiaux ; mais les bœufs ne mangent secs & non pas sur plante , excepté dans les pays assez pauvres , pour être réduits à cette dernière extrémité.

Voici un autre article d'agriculture , où l'on expose le procédé de greffer la vigne , connu des anciens.

En greffant la vigne , on la rajeunit : elle donne , deux ans après l'opération , une plus grande quantité qu'avant , & le vin est bien meilleur que celui de la vigne âgée de 12 à 15 ans. Voici la manière de greffer :

On couche la souche dans un fossé de 15 pouces environ de profondeur ; on coupe les sarments à deux ou trois yeux du tronc , & entre deux bou-

tons , en bec de flute un peu alongé ; on a des farmens coupes par le gros bout , de la même façon ; on les ajuste l'un sur l'autre , & on les assujettit avec du fil de coton ou de laine qui ne puisse pas le couper ; on couche le tout dans la fosse , sur une couche de terre bien émiée. On la remplit sans la fouler avec les pieds ; on ne laisse sortir de terre que deux yeux ou bourons , soutenant le cep greffé avec un petit échalat. Si on fait plus d'une greffe sur une souche , on les divise , ainsi que les doigts , quand la main est épanouie. L'opération se fait depuis le mois de Février jusqu'au 15 Avril. La seve alors en mouvement ne tarde pas à souder les deux farmens , & en passant par la vieille souche , elle en est plus parfaite , ainsi que la qualité du vin. M. Lorrain , chez M. l'Evêque de Vabre , qui a publié cette manière de greffer , offre des renseignemens sur ce sujet , aux personnes qui en auroient besoin.

Cette manière étoit connue en Languedoc , d'où elle a été portée en Rouergue ; sa parfaite réussite a engagé plusieurs Propriétaires & Vignerons à l'exécuter en grand sur plusieurs senterées de vignes , mesure qui équivaloit à un arpent ; cette méthode prend la plus grande faveur.

Le Corps Municipal de Grenoble a donné un exemple digne d'être imité , dans la délibération suivante.

M. de Mayeu , premier Consul de Grenoble , ayant exposé , le 29 Juillet 1784 , devant le Conseil-Général assemblé , que le sieur *Pierre Paul Bourron* , Tourneur Ebéniste en cette ville , a porté son art à un degré de perfection qui lui a acquis , même dans les Provinces étrangères

& dans la Capitale du Royaume, la réputation due aux talens distingués en tous genres ; qu'à ces talens, le sieur Bourron joint une simplicité, une pureté de mœurs & des sentimens de droiture qui en font un Citoyen précieux & recommandable ; que cet Artiste paie son tribut à la cité, par une sorte de contribution volontaire, qu'il force l'étranger, homme de goût, de s'imposer pour jouir des ouvrages qu'il admire ; que d'ailleurs le sieur Bourron a élevé une famille nombreuse, pere de sept enfans & de trois morts ; qu'il n'y a aucun de ses enfans qui ne se soit montré digne d'un pere si vertueux ; que le sieur Bourron mérite donc des égards, & comme Artiste, & comme Citoyen ; qu'on s'empresse avec d'autant plus de plaisir de lui rendre, auprès du Conseil-Général, ce témoignage public, qu'il n'est personne dans l'Assemblée de qui sa réputation ne soit connue ; que d'ailleurs, on ne défère point à ses sollicitations, puisqu'il ignore qu'on doive s'occuper de lui ; qu'enfin l'objet sur lequel on doit délibérer est l'encouragement qu'il convient de donner aux arts, en récompensant les talens du sieur Bourron.

Le Conseil, après avoir oui l'exposé ci-dessus, attendu la notoriété des faits annoncés, & par les motifs qui y sont contenus, délibère qu'à l'avenir le sieur Bourron sera & demeurera, sa vie durant, exempt, sous le bon plaisir de Monseigneur le Commandant & de Monseigneur l'Intendant, de guet, garde, patrouille, logement de gens de guerre, du paiement de la capitation, de l'industrie, & généralement de toutes charges & prestations personnelles, auxquelles ledit sieur Bourron étoit ci-devant tenu ; & que, pour lui donner connoissance de la distinction

que le Conseil fait de ses talens , il lui sera remis un extrait en forme de la présente par le Secrétaire de la ville , &c.

Not. Cette délibération a été approuvée par M. Le Duc de Clermont-Tonnere, Commandant & Lieutenant - Général du Dauphiné , & par M. de la Bove , Intendant de la même Province.

Il est faux , comme on l'avance dans le public & dans les gazettes que la terre de Ferney ait été vendue à M. de Beaumarchais. Cette demeure célèbre a été rachetée par M. de Budé , d'une très-ancienne famille Noble de Geneve , de qui M. de Voltaire l'avoit acquise. Ainsi , cette terre retourne à ses anciens maîtres , & M. de Budé ne fait que racheter le patrimoine de ses ancêtres.

François-Haac du Signet de Beaumont, Chevalier , ancien Capitaine au régiment de Languedoc , Chevalier de Saint-Louis , Seigneur du Pleillis en Normandie , &c. est mort à Montrouge près Paris , le 28 Mars , âgé de 70 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France , le 18 de ce mois , sont : 19 , 77 , 21 . 29 , & 78.

PROVINCES-UNIES.

LA HAYE , le 16 Mai.

Il ne faudroit pas s'étonner de l'extension que viennent de donner les Etats de Hollande , dans un nouveau *préavis* , aux sacri-

sices qui peuvent conserver à l'Etat sa tranquillité, si les demandes de l'Empereur sont telles qu'on les rend aujourd'hui. Elles consistent, selon l'opinion générale, 1°. dans l'ouverture illimitée de l'Escaut jusqu'à Sastingen; 2°. dans la navigation libre vers la mer, pour les seuls vaisseaux Autrichiens, moyennant un léger tarif; 3°. Dans la cession des deux seigneuries ou comtés de Vronhove & d'Outremeuse; 4°. dans douze millions de florins pour équivalens de Maastricht. Les Etats de Hollande proposent, dit-on, d'ajouter quelques millions aux quatre déjà offerts, & l'on se flatte apparemment de rapprocher ainsi les termes d'accocommodement.

Une autre difficulté est dans le consentement de plusieurs provinces, déjà indisposées contre les premières concessions. Les Etats de Gueldres doivent s'assembler extraordinairement à ce sujet, & ceux d'Utrecht paroissent décidés à refuser de pleins-pouvoirs à leurs députés à la Généralité.

Les trois régimens Suisses qui se trouvent à Maëstricht, quitteront cette garnison pour se rendre au camp de Walwyck, & seront remplacés par trois régimens tirés de Berg-op-Zoom. On avoit inondé les environs de cette dernière place, mais crainte d'endommager les fortifications, on a fait écouler les eaux, & l'on se borne à perfectionner les ouvrages de défense.

Le campement de Walwyck sera composé de la manière suivante :

Il s'y trouvera , pour la Cavalerie, 3 Escadrons de Gardes; 4 de *Famars*; 4 de *Thuyl de Serooskerken*; 4 de *van der Hoop*; 4 de *Stavenisse-Pons*; 4 de *Stocken*; 2 d'*Orange-Frise*; 2 de *Carabiniers*, faisant ensemble 27 Escadrons. Pour les Dragons, il y aura 4 Escadrons de Gardes; 4 de *Byland*; 4 de *Hesse-Cassel*, ensemble 12 Escadrons. Pour l'Infanterie, 2 Bataillons de Gardes à pied; 2 de *Gardes Suisses*; 10 de *Suisses*; 1 d'*Orange-Gueldre*; 1 d'*Orange-Frise*; 1 d'*Orange-Nassau*; 1 de *Waideck*; premier Régiment; 1 dito second Régiment; 1 du *Prince Héritaire*; 1 de *Pabst*; 1 de *Holstein-Gottorp* & 1 de *Randwyk*; ensemble 23 Bataillons.

Chaque Bataillon sera composé de 10 Compagnies; les 3 Compagnies qui ne pourroient fournir assez, devront se compléter des Bataillons des autres Régimens. Six Bataillons, comprenant chacun 8 Compagnies, seront formés des Compagnies de *Grenadiers* des autres Régimens d'Infanterie, en y ajoutant 1 Bataillon ou plus, pour servir de *Troupes Légères*, *Hussards*, *Artillerie* & tout ce qui appartient à un Camp; le tout ensemble devant former entre 19 & 20 mille hommes.

LL. HH. PP. ont agréé la brigade du Prince de *Hesse-Darmstadt*. Elle sera composée de 2500 hommes, & divisée en cinq bataillons. Le corps de *Sprengporten*, de 400 dragons, sera admis incessamment; mais il n'est plus question de ceux de *Meyeren*, de *Sternbach* & de *Rechteren*.

L'Etat des Officiers de la Légion de *Maillebois* est arrêté & public. Le Marquis de *Cassini* en est Colonel-Commandant sous le Général de *Maillebois*, & le Marquis de *Bourzac*, Colonel en second. Les 4 Colonels de Brigade sont MM. d'*Angeli*, de *Ternant*, de *Kleinberg*, & de *Murat*; les Lieute-

nans Colonels, MM. de *Prés de Craffier*, de *Holtzenderff*, de *Cornabé* & de *Bombelles* ; & les Majors, MM. de *Scherer de Joncherg*, de *Buchos*, de *Mermet de St. Landri*, & de *Tinne* Il y a 8 Capitaines titulaires & 8 Capitaines Commandans de Cavalerie ; 16 Lieutenans & autant de Sous-Lieutenans. L'Infanterie est composée de la même manière, &c &c.

Deux feuilles publiques estimées s'expriment en ces termes, au sujet des heureux effets de l'arrivée de M. de Maillebois en Hollande.

« L'accord & la bonne harmonie entre S. A. S.
 » & le nouveau Général au service de cet Etat ,
 » prennent chaque jour de nouvelles forces. M. de
 » Maillebois s'est expliqué à cet égard d'une ma-
 » nière qui fait le plus grand honneur à son cœur
 » & à son équité. Dégagé de toute prévention , &
 » libre de tout esprit de parti , ce grand Général a
 » avoué franchement & ouvertement , qu'il étoit
 » loin de s'attendre à une connoissance aussi pro-
 » fonde de la théorie de l'art militaire , dans un
 » Prince , *Mgr. le Stadhouder* , qui n'a point eu
 » l'avantage d'avoir l'expérience pour guide , &
 » dont la justesse d'esprit dans les plans de défense
 » combinés par lui seul , lui paroît d'autant plus
 » étonnante , qu'on sembloit avoir pris à tâche
 » d'inspirer des idées contraires à tout le monde.
 » Un accord aussi heureux , & une pareille justice
 » rendue par un ancien Militaire , & illustre appré-
 » ciateur , ferment la bouche à la critique d'une
 » part , & présagent de l'autre les succès les plus
 » probables , s'il arrive qu'on ait besoin de mettre
 » à l'épreuve la bonne volonté de nos Troupes.
 » Une bonne partie des citoyens souhaite même
 » que cette épreuve ait lieu ; premièrement , pour
 » montrer à l'Europe que le Soldat Batave n'a

» point dégénéré de ce qu'il fut jadis ; & en se-
 » cond lieu , pour ramener en faveur d'un Prince ,
 » qu'on n'estime pas à son juste prix , la confiance
 » qu'il seroit à même par-là de mériter ».

M. Van der Slype, pleinement & publiquement justifié, continuera l'exercice de sa charge à Maëstricht. La seule piece qui ait motivé sa détention, est une lettre du Duc de Brunswick, son ancien ami, qui se plaignoit à lui très-vivement de la conduite & de l'ingratitude d'un des principaux Ministres de l'Etat. Sur cette seule missive, le commissaire Van Tulling opina à faire transférer & examiner à la Haye, M. Van der Slype; mais les autres commissaires s'opposèrent à un procédé aussi tyrannique.

Les calomnies des papiers publics sur cette affaire, les conséquences dangereuses qui ne cessent d'en résulter, & l'abus effréné d'une liberté très-utile, lorsqu'elle est exercée par des écrivains honnêtes, ont enfin ouvert les yeux de plusieurs régences. Celle d'Amsterdam a fait arrêter l'auteur & l'imprimeur d'un libelle périodique, intitulé le *Politieq Kruyer* (le Crocheteur politique) ouvrage digne de son titre.

Ces précautions aideront sans doute à développer les germes d'intelligences qui semblent renaître entre les différens partis. On ne voit plus du moins la même animosité, & pour commencer cette bonne œuvre de modération, on a fait relâcher à

Rotterdam les deux poulardes Kaat Mossel
& Keet Zwenk, prisonnières depuis un an.
P A Y S-B A S.

DE BRUXELLES, le 18 Mai.

On dit que, durant le mois de Mars, le Général de Wurmser a parcouru *incognito* les principales villes & places des Provinces-Unies, & qu'il est allé rendre compte à l'Empereur de ses observations. Il seroit étonnant que cet Officier général, très connu & d'une physionomie remarquable, eût fait un pareil voyage, sans être découvert.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres.

Jeune Saxon condamné à avoir la tête tranchée, sur une fausse accusation de paternité.

En Saxe, (dit M. Desessarts), on punit la séduction d'une manière terrible. Celui qui en est déclaré coupable, est condamné à mort, s'il ne répare son crime en épousant la personne qu'il a séduite. Cette jurisprudence sévère a été longtemps suivie parmi nous; elle existe encore dans toute sa rigueur, lorsque la séduction offre des caractères de violence, ou qu'elle a été exercée par des hommes qui ont abusé des liens les plus respectables de la société, tels qu'un tuteur qui a séduit sa pupille, un domestique la fille de son maître, un confesseur sa pénitente, &c... Mais la déclaration seule de la personne séduite ne suffit pas pour conduire le coupable à l'échafaud; il faut que la vérité de cette déclaration soit attestée par d'autres preuves. Rien, en effet, ne

[1] On souscrit en tout temps pour le Journal des Causes célèbres, chez M. Desessarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, chez Mérigot le jeune, Libraire, & Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

seroit plus dangereux que d'admettre la déclaration d'une fille, &, sur-tout, d'en faire la base d'une condamnation capitale. Cependant il paroît qu'on suit encore cet ancien usage en Saxe, comme l'exemple suivant semble l'annoncer.

Il y a quelque temps, un jeune homme, d'une charmante figure, vint se fixer dans une petite ville de Saxe. Sa naissance étoit inconnue; mais tout parloit en sa faveur. Son éducation soignée & les agrémens de sa personne le firent admettre dans les sociétés. Bientôt les femmes le distinguèrent, & l'on assure qu'il inspira plus d'une passion. La fille d'un bourgeois, nommée *Catherine*, voulut, sur-tout, l'attacher à son char par les prévenances les plus marquées. Praw (c'étoit ainsi que s'appelloit le jeune homme) parut sensible aux avances de Catherine. Cette fille, sans pudeur, conçut alors le projet d'en faire son époux, & de lui apporter en dot un enfant qu'elle portoit dans son sein, & dont un autre que Praw étoit le père. Praw ne voyant, dans sa liaison avec Catherine, qu'une de ces intrigues ordinaires dans la société, étoit loin de prévoir les dangers auxquels il s'exposoit.

En effet, Catherine lui déclara formellement qu'elle vouloit être sa femme, & que s'il n'acceptoit pas le don de sa main, elle le dénoncerait à la justice, comme l'auteur de sa grossesse, & comme coupable du crime de séduction.

Praw, indigné d'un pareil aveu, traita Catherine comme une vile prostituée, & lui dit qu'elle pouvoit employer contre lui toutes les ressources de la calomnie & de la malignité, qu'il trouveroit les moyens d'éclairer les magistrats, & de la faire punir de son audace.

Catherine, irritée d'avoir été traitée avec autant de mépris par un homme qu'elle adoroit,

résolut de tirer la vengeance la plus cruelle de l'affront sanglant qu'elle avoit éprouvé. Elle courut aussi tôt chez le Magistrat, & lui déclara que Praw l'avoit séduite sous promesse de l'épouser, & qu'elle étoit enceinte de ses œuvres.

Le Magistrat donne aussi tôt ordre d'arrêter l'informé Praw, & de le conduire en prison. On instruit son Procès. Interrogé s'il est l'auteur de la grossesse de Catherine, il répond qu'il n'a jamais eu aucun commerce criminel avec cette fille. On le confronte avec Catherine. Lorsqu'il l'entend assurer, sous la religion du serment, qu'il est le pere de l'enfant dont elle est enceinte, il leve les yeux au ciel, & le prend à témoin de la fausseté de l'accusation de cette fille impudente ; mais ses protestations & ses sermens n'empêchent pas que les Magistrats ne donnent la préférence à la déclaration de Catherine. Ils croient y voir la vérité, &, sur cette base fragile, ils sont décidés à prononcer un jugement terrible ; mais avant, ils donnent encore quelques jours au malheureux Praw, pour choisir entre la main de Catherine & la mort. Le délai expiré, l'accusé fut conduit devant ses Juges, qui lui demandèrent sa réponse. Praw leur déclara qu'il aimeroit mieux mourir mille fois & périr dans les tourmens les plus affreux, que d'épouser une femme aussi méprisable que Catherine. Sur cette réponse, les Magistrats condamnerent Praw à avoir la tête tranchée, s'il persistoit dans son refus d'épouser la fille qu'il avoit séduite.

La veille du jour où ce jugement terrible devoit être exécuté, le jeune homme fit prier un des Magistrats de descendre dans son cachot, pour recevoir une déclaration importante qui devoit épargner une méprise sanglante à la justice. Ce Magistrat se rendit aussi tôt à la prison.

Praw lui adressa ce discours, qui devoit être sans cesse sous les yeux des Juges qui doivent prononcer sur la vie des hommes.

« Vous m'envoyez à la mort , dit Praw , & » votre conscience ne vous fait aucun reproche. » Apprenez cependant à vous défier des preuves » qui vous sont offertes. Celui que vous avez » condamné comme l'auteur de la grossesse d'une » fille sans pudeur , est lui-même une fille. Ap- » pellez vos Médecins & vos Chirurgiens , ils » vous attesteront mon sexe , & je ne vous de- » mande d'autre réparation de l'indigne procé- » dure qu'on a exercée contre moi , que la ven- » geance de rendre mon accusatrice témoin de la » visite des gens de l'art ».

Le Magistrat , étonné , manda sur le champ un Médecin & un Chirurgien , & donna ordre qu'on allât chercher Catherine. Celle-ci s'empressa d'arriver , croyant que Praw vouloit réparer son honneur en l'épousant ; mais quelle fut sa surprise lorsque le Magistrat lui déclara que Praw prétendoit être fille , & que des gens de l'art alloient le visiter en sa présence.

Il ne fut pas difficile au Médecin & au Chirurgien de prouver l'innocence du malheureux Praw , puisque réellement Catherine & Praw étoient du même sexe. Cette découverte fut un coup de foudre pour l'impudente accusatrice , & le ciel vengea sa calomnie ; car , dès le même jour , elle fit une fausse couche , & mourut le lendemain.

Nous ignorons la date précise de cette scène comi-tragique ; ce qu'il y a de certain , c'est qu'elle est récente , & que la vérité des détails que nous avons rapportés , est attestée par plusieurs papiers publics.

M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 28 M A I 1785.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

*Au Peintre des Enfans de Mme S. DE G. s
d'Orléans.*

O toi, qui, dans ce riche & brillant Médaillon,
As rassemblé d'amours une famille entière,
Dis-moi donc, bourreau! dis-moi donc
Pourquoi je n'y vois pas leur mère?
Quoi! tu ne pouvois pas, sous tes pinceaux flattés,
Reproduire les traits d'une Beauté modeste,
Au front noble, au regard céleste,
Effaçant par son teint le vif éclat des fleurs?
Tes parlantes couleurs ne pouvoient-elles rendre
Ni ce sourire ingénieux & fin,
Que l'on croiroit légèrement malin,
Ni cet œil noir & doux, & qu'on voudroit voir rendre?
N^o. 22, 28 Mai 1785. G

JE CONÇOIS bien ton embarras
Si l'on eût exigé de ton pinceau fidèle
Son art de plaire & de n'y songer pas,
Et sa franchise naturelle
Et son esprit sans faste, sans apprêts,
Dont chaque trait pique, & jamais ne blesse,
Et son expressive tendresse
Pour quatre enfans charmans, héritiers de ses traits.
Tout cela n'est pas la figure;
C'est l'âme, c'est l'esprit. Comment peindre l'esprit?
Oui..... je conçois que la peinture
Anime rarement celle qu'elle embellit,
Mais voici le secret dont sagement Apelles
Usoit pour esquisser la mère des Amours:
Plus d'un Artiste de nos jours
S'en sert, dit-on, pour les mortelles.

ON PARCOURT un essaim de parfaites Beautés;
On va par-tout marquant, saisissant quelque chose,
Ici le lys, ailleurs la rose,
La noblesse, la grâce, avec cent qualités
Dont l'accord très-heureux compose
De Cypris, de *Seurrat* les attrait si vantés:
Voilà le seul moyen d'attrapper cet ensemble
De grâces & d'appas, de raison & d'esprit,
Que rarement on réunit
Et que G. . . rassemble.

(*Par M. Béranger.*)

A Madame DUFRESNOY.

AIR : Philis demande son Portrait

MONCRIF a donné des leçons
Sur les moyens de plaire;
Sur l'Art d'Aimer nous connoissons
Plus d'un beau commentaire.
Mais tes jolis yeux & l'Amour,
Fixant nos destinées,
En apprennent plus en un jour
Qu'Ovide en dix années.

DONNER aux Arts ingénieux
Le printemps de sa vie;
Et, ce qui vaut encor bien mieux,
Être aimable & jolie;
A ce portrait si ressemblant
La Vérité préside :
On ne peut flatter en peignant
D'après Adélaïde.

TU SAIS passer en te jouant
Du plaisir à la gloire;
Si chez toi l'on cite un talent,
On cite une victoire.
Ta voix embellit nos concerts
Avec autant d'aisance

G ij

Que le goût brille dans tes vers
Et tes pas à la danse.

Jouis d'un triomphe si beau;
Tour-à-tour Muse & Grâce,
Entre Deshoulière & Sapho
L'Amour retient ta place;
De qui peut t'entendre & te voir
Je connois le martyre,
Puisqu'il faut t'aimer sans espoir
Et même sans le dire.

(Par M. Damas.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Ordure*; celui de l'Énigme est *Fortune*; celui du Logogryphe est *Rivage*, où l'on trouve *gai, gai, Ai, rage, ivre, vie, ire, vrai, grive, raie, air, ver, grave, âge, rave.*

C H A R A D E à Mlle D.....

DE la mère de mon premier
Vous avez tout l'éclat, adorable Glycère;
Depuis près de vingt ans vous êtes ma dernière;
Et mon tout, sans vous voir, me semble un siècle entier,
(Par M. F. G., de Sedan.)

É N I G M E.

JE me plains à raison de l'ingrate Nature ;
 Je crée & je ne puis jouir ;
 Je grave , & cependant j'ignore la sculpture ;
 Quoiqu'environné d'or , je ne puis m'enrichir.
 Nouveau Tentale , sur ma bouche
 Pendent des fruits , je ne puis les cueillir ;
 Je vois autour de moi l'objet de mon désir ,
 Jamais pourtant ma main n'y touche.

(Par M. S** . B** .)

L O G O G R Y P H E.

Ici je suis petit, là je me trouve grand ;
 Le Monarque des Dieux est moi par excellence ;
 Sans contredit est moi notre grand Roi de France ;
 Le Charbonnier est moi , ce qui le rend content.
 Décomposé , je paroîtrai sans voile.
 Dans mes six pieds , Lecteur , si tu veux l'y chercher ,
 Tu verras ce que l'homme en vain voudroit sécher ;
 Dans un navire un arbre ombragé d'une toile ;
 A sa bonne , le nom que donne un jeune enfant ;
 Un insecte menu qu'engendra le fromage ;
 Ce qu'une fille prend contractant mariage ;

G iij

Le partage de ceux qui se trouvent sans dent
 Le mets friand du chat ; deux notes de musique ;
 Un ornement sacré de tête apostolique ;
 Encore , si l'on veut , ce qui plaît ayant chaud ;
 Le premier Officier d'une maison de ville ;
 Enfin un fort beau mois en noces peu fertile ;
 Et ce qu'agitent tant les Matelots dans l'eau.

(Par M. l'Abbé Dugarcein.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISCOURS prononcés à l'Académie-Françoise , à la réception de M. Target. A Paris , chez Demonville , Imprimeur de l'Académie Françoise , rue Christine.

IL y avoit près d'un siècle qu'aucun Avocat n'avoit été reçu à l'Académie Françoise comme Avocat. Cet Ordre, toujours illustré par des talens d'un grand éclat, ne méloit plus sa gloire à la gloire des Lettres & de l'Académie. L'éloquence du Barreau sembloit s'être séparée de l'éloquence Littéraire, & ne plus tenir aux Arts du goût. Il devoit être honorable d'interrompre le premier cet usage contre lequel personne ne réclamoit plus , & qui paroissoit conforme à la na-

ture des choses. Cet honneur, d'autres l'ont aussi mérité sans doute, mais c'est M. Target qui l'a recueilli, & son nom étoit fait pour consacrer une révolution. Si une grande célébrité, acquise par le talent de la parole, si des triomphes accumulés, & dont le souvenir survit aux combats qui sont oubliés, si une grande réputation enfin est un grand titre, peu d'hommes parmi les plus célèbres en ont porté de meilleur à l'Académie. Mais il ne faut pas croire que les titres de M. Target ne soient que dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu parler au Barreau; parmi ses Ouvrages imprimés, il y en a plusieurs que l'Avocat doit étudier comme des modèles, & que l'Homme de Lettres aime à lire comme des morceaux d'une grande éloquence. On se souviendra toujours que le Mémoire pour M. Aliot eut un succès qui, du temple de la Justice, se répandit dans le monde; qu'on y trouvoit à la fois la discussion la plus profonde & la sensibilité la plus touchante; qu'il donnoit autant d'émotions aux Lecteurs que de lumières aux Juges. Lorsqu'on entendit parler, pour la première fois, au milieu du luxe & des plaisirs de Paris, de cet antique usage de Salency, où la vertu simple & modeste d'une jeune fille reçoit pour couronne une rose, tous les cœurs furent émus: tout le monde voulut imiter ou peindre cet usage, ou en parler. Les Seigneurs voulurent avoir des Rosières

dans leurs Terres , les Peintres mirent celle de Salency dans leurs tableaux , les Poètes la représentèrent sur le Théâtre. Tous les Arts , tous les talens voulurent peindre & honorer une si touchante institution. On n'a pas coutume au Barreau de s'entretenir de coutumes aussi intéressantes ; mais la couronne de rose fit naître un procès , & personne n'a parlé de cet usage avec plus d'intérêt & plus de charme que M. Target dans un plaidoyer. Qu'on le lise , & je m'en rapporte au jugement de ceux même qui ont écrit sur le même sujet ; ils avoueront , je m'assure , que la grâce n'est pas toujours étrangère à l'éloquence du Barreau. Quand Mme. de Genlis a voulu faire connoître cette institution touchante à la tête de son petit Drame , où elle paroît bien plus touchante encore , ce sont les paroles de M. Target qu'elle a citées , ce sont les paroles & le style de l'Avocat que la femme de goût a préférés. Les momens heureux au Barreau , ce sont ces momens trop rares , où aux discussions des intérêts privés , se mêlent les discussions des grands intérêts publics , où il faut chercher l'esprit d'une loi civile dans les principes universels du droit des gens , dans les constitutions des Empires , dans les fondemens de la morale. Alors le génie de l'Avocat (si du moins il a du génie) se relève de la contrainte & de l'espèce d'oppression où le tiennent les questions de moindre

importance qu'il agite tous les jours; alors, sans blesser la convenance, cette première loi de tout Orateur, & de tout Ecrivain, son ton peut s'élever à la hauteur de cette éloquence philosophique qui plaide devant les Rois & devant les Nations, pour les intérêts & pour les droits du genre humain; il n'invoquera plus, il ne citera plus Domat, il citera Montesquieu, d'Aguesseau, L'Hôpital, & ses paroles se mêleront aux paroles de l'Esprit des Loix; alors il peut se livrer à ces illusions brillantes que cherche toujours l'imagination des Avocats; il peut se croire le successeur de ces Orateurs, dont la voix se faisoit entendre devant les Dieux du Capitole; il peut parler au Barreau comme s'il parloit devant les Comices: il donnera un moment aux audiences du Palais l'éclat de son talent & la grandeur de ses idées. Ces momens, qui ne naissent que pour les Avocats célèbres, & qui devoient naître pour M. Target, ont été les plus beaux de sa vie & de son talent. On ne sortoit point des audiences où il avoit traité des questions semblables sans prendre une plus haute idée des Loix, de la Justice & de son administration en France; & lorsqu'il avoit en présence (ce qui lui arrivoit souvent) cet autre Orateur du Barreau, que la Nature a tant aimé, à qui elle a prodigué ses dons les plus heureux, une physionomie pleine de noblesse & de grâce, un esprit éminemment juste, une imagination prompte à s'émouvoir, une

voix dont tous les sons sont des accens, des regards où vont se peindre tous les mouvemens de son âme ; quand M. Target plaidoit contre M. Gerbier, qui l'a précédé dans la carrière pour la rendre plus glorieuse, & qui est encore aujourd'hui son rival & son ami, alors on se croyoit transporté à ces combats de l'éloquence ancienne, où des talens rivaux & amis alloient ensemble à la gloire en balançant entre leurs mains les destinées des hommes. M. Target a bien fait voir combien son esprit est propre à traiter les grandes questions de droit public, lorsqu'il les a traitées hors du Barreau, dans des Écrits dont elles étoient l'unique objet, & sous des points de vûe absolument généraux. Dans un moment de crise pour l'Ordre des Avocats & pour la France ; dans un moment où il étoit question ou d'abolir, ou d'étendre, ou de réformer cette espèce de Juridiction que cet Ordre exerce sur ses Membres sous le nom de discipline, on vit paroître sous le nom de *la Censure* un petit Écrit qui n'avoit que quelques pages, & qui avoit beaucoup de pensées ; jamais on n'y perd de vûe l'Ordre des Avocats ; & les principes de cette petite Brochure sont assez étendus & assez profonds pour être la législation de la censure dans une grande République. Les vûes sont toujours vastes & générales, & les applications toujours fixées & précises. Le ton du style a la souplesse de la familiarité, & il n'est jamais au-dessous de la grandeur de l'objet. Lorsque presque toute la France Litté-

raire écrivoit sur le Commerce des Grains , M. Target jeta une petite lettre au milieu de la foule des volumes ; & au milieu de tant de volumes qui n'étoient pas apperçus , cette lettre fut singulièrement remarquée ; elle méritoit de l'être. Cette espèce de problème politique , (si pourtant c'est un problème) est envisagé sous toutes ses faces dans une discussion extrêmement rapide ; & s'il m'est permis d'emprunter d'un homme célèbre une de ces expressions heureuses & toujours critiquées , l'Auteur fait tout le tour de la question , il pénètre de tous côtés dans l'intérieur , & n'a jamais l'air que d'en parcourir rapidement les superficies. On ne fait pas en général combien les questions les plus compliquées , les plus difficiles , gagnent de clarté & de facilité à être agitées dans le langage familier d'une lettre ou d'une conversation. On le sent à chaque page en lisant ces deux morceaux de M. Target , & tous les deux prouvent que s'il eût porté dans les objets de la philosophie & de la morale , & l'esprit & les longs travaux qu'il a consacrés au Barreau , M. Target eût obtenu parmi les Philosophes une place aussi distinguée que parmi les Avocats.

Naturellement on devoit être très-disposé à lui en demander une nouvelle preuve dans son Discours de réception ; & le Public a jugé que M. Target avoit donné cette preuve. Il l'a déclaré ainsi par ses applaudissemens à la Séance. Malgré le respect qu'inspirent ses

G vj

meurs , & la bienveillance qu'inspire son caractère , on se préparoit à le juger avec rigueur ; il a été applaudi avec chaleur & avec joie ; le Public paroît heu- reux du bonheur qu'il lui donnoit.

Le début de son Discours semble avoir été inspiré à M. Target par les objets mêmes & par les hommes qu'il voyoit en commençant à parler.

« Je ne m'étois jamais permis de penser
 » à l'honneur que je reçois ; le desir m'en
 » avoit paru toujours téméraire ; & dans
 » cette journée même l'impression de la sur-
 » prise se mêle encore à tous les sentimens
 » que je viens vous offrir , & que je vou-
 » drois vous exprimer. De quelque côté que
 » se portent mes regards , je rencontre par-
 » tout les titres glorieux qui vous ont mé-
 » rité vos couronnes ; je contemple avec res-
 » pect l'assemblage des talens dont je suis
 » environné ; j'admire à-la-fois , dans ce
 » Temple consacré aux Lettres , une élo-
 » quence majestueuse & riche comme la
 » Nature , dont elle est l'interprète ; une
 » imagination & des pinceaux dignes de
 » nous rendre Virgile ; la morale revêtue
 » des grâces du conte ou des finesses de
 » l'a-ologue ; le génie du théâtre ; la sévé-
 » rité qui garde & qui défend l'héritage des
 » Lettres ; la raison , les Sciences & les Arts
 » parés des charmes de l'élocution , cou-
 » verts de l'éclat de la poésie , & animés
 » par ses images ; toutes les richesses Litté-

» raires en un mot; & je me vois assis parmi
» vous !

» Vous avez pensé , Messieurs , que le
» temps est venu où les récompenses pré-
» parées pour les Lettres doivent entrer dans
» tous les États qui ne leur sont pas étran-
» gers : c'est le Barreau François que vous
» avez voulu adopter , en y laissant tomber
» presque au hasard un rayon de votre gloire.
» Aussi ne m'avez vous pas demandé des
» titres Littéraires ; je n'en possédois aucun ,
» & si j'avois pu vous en offrir , j'aurois
» peut-être été moins propre à faire sentir
» l'intention de votre choix. »

Comme la modestie qui est si aimable est
encore ingénieuse ! comme elle cache avec
grâce & les droits & les titres du talent !
Rien de si fin que ces dernières idées du début
de M. Target ; & c'est pour dissimuler son
mérite. La vanité & la confiance ne plaisent
point tant , & elles n'ont pas la réputation
d'être si ingénieuses. *Et je me vois assis parmi
vous* , est encore un beau mouvement , le
mouvement d'une âme bien sensible.

Depuis trente ans à peu-près presque tous
les Académiciens qui ont été reçus, ont senti
la nécessité de rompre la monotonie des
éloges par des discussions Littéraires ; &
depuis ce moment, ces Discours de réception,
sur lesquels les hommes de goût s'étoient
égaïés quelquefois , ont été très-souvent des
morceaux d'une Littérature excellente, où
tous les hommes de talent peuvent perfec-

tionner leur goût : Montesquieu auroit pu apprendre par cœur le Discours sur le style, de M. de Buffon, & ne s'en seroit pas moqué dans les Lettres Persannes. C'est pourtant un fait très connu, que ce Discours de réception de M. de Buffon fut traité avec dénigrement dans toutes les critiques du tems. Mais jamais il n'y eut peut-être d'injustice plus excusable. Il y a plus de trente ans que ce Discours a été prononcé, & les critiques à cette époque étoient encore plus incapables qu'aujourd'hui d'entendre cette philosophie si élevée & si profonde, de comprendre quelque chose à ces principes de bon goût puisés dans la nature de l'esprit humain.

M. Target a voulu traiter aussi un sujet, & l'éloquence a dû se présenter naturellement à l'Orateur du Barreau. Pressé par les bornes d'un Discours, il n'a pu offrir qu'une esquisse rapide de cette vaste histoire ; mais cette esquisse est remplie de traits dignes d'un grand tableau.

“ Toutes les grandes choses ont été faites
” par la puissance de la parole. Si je re-
” monte aux premiers âges, les traditions
” de la fable, souvent plus instructives que
” les faits historiques, nous représentent un
” homme à-la-fois Orateur & Poète, éle-
” vant une voix harmonieuse dans des cli-
” mats sauvages, placé entre les spectacles
” de la nature & des âmes neuves, suscep-
” tibles de grandes émotions. L'Orateur exer-

» çoit alors un pouvoir invincible. Tout étoit
 » éloquence dans ces temps primitifs où
 » tout parloit aux sens : l'imagination avoit
 » peuplé l'Univers ; les enfans vivoient en-
 » tourés des mânes de leurs aïeux ; chaque
 » objet étoit un monument dont la vûe rap-
 » peloit une idée intéressante , ou réveilleoit
 » la sensibilité ; une pierre brute au milieu
 » d'un champ, transmettoit jusqu'à la der-
 » nière postérité les souvenirs dont elle étoit
 » dépositaire ; les révolutions physiques &
 » les faits de l'Histoire revivoient pour cha-
 » que génération par la présence de leurs
 » emblèmes ; & c'est ainsi que , parmi les
 » peuplades du nouveau monde (espèce
 » d'antiquité dont nous sommes contempo-
 » rains) les conventions, les traités , les al-
 » liances se font encore par des symboles qui
 » en conservent la mémoire.

» L'établissement des Sociétés & des Loix
 » étendit le règne de la pensée , & borna
 » celui de l'imagination ; & depuis ce mo-
 » ment, les destinées de l'éloquence furent
 » toujours attachées aux révolutions des
 » Gouvernemens & des mœurs. »

M. Target suit ensuite l'éloquence dans toutes ces révolutions des mœurs & des Empires dont elle fut souvent l'instrument.

La plus saine philosophie a dicté la plupart des idées du morceau que nous venons de copier ; mais la philosophie adopte-t-elle l'opinion qui donne aux peuples naissans & ignorans une imagination plus riche & plus

seconde qu'aux Nations éclairées par les Sciences & par les Arts ? Les Sauvages n'ont que des images ; mais ont-ils plus d'images , ont-ils autant d'images que des Poètes tels qu'Homère & Virgile , que des Philosophes tels que Plin & Buffon , que des Orateurs tels que Cicéron & Bossuet ? N'est-il pas plus vrai de dire que l'imagination s'enrichit & s'étend avec les pensées , qu'elle lève , pour ainsi dire , de ses regards le plan coloré de l'Univers , tandis que la philosophie en mesure l'espace avec son compas , en fixe les mouvemens avec ses calculs ? Qu'est-ce que l'imagination ? C'est , suivant qu'on la considère comme passive ou comme active , tantôt une suite de tableaux vivans tracés dans l'esprit , & tous fidèles aux tableaux de la Nature , tantôt la faculté de se saisir rapidement des images que l'Univers nous offre , & d'en former par la réflexion des composés qui ne sont point dans la nature. Je ne puis croire qu'Orphée , qui étoit encore un peu sauvage , puisque sa voix charmoit les forêts , eût dans son entendement plus d'images de la Nature qu'Homère & Horace ; je ne me persuade point qu'il fût en état de composer sur un modèle idéal des tableaux où la Nature fût embellie avec tant de magnificence ou de charmes. L'imagination du Sauvage l'entoure des mânes de ses aïeux ; mais l'homme éclairé a vu dans l'Histoire les peuples qui ont passé sur la terre , il a vu dans les voyageurs tous ceux

qui vivent actuellement sur le globe ; & s'il a de l'imagination , il peut à son gré évoquer tous ces peuples , & tous , avec leurs traits distinctifs , leurs coutumes , leurs vêtemens , viendront entourer sa pensée. De ces deux hommes , lequel à votre avis voit plus d'images , a plus d'imagination ? L'imagination du dernier est la seule qui convienne à la véritable éloquence. *Dans tous les temps* , a dit M. de Buffon , *il s'est trouvé des hommes qui ont commandé aux autres par la puissance de la parole. Ce n'est que dans les temps éclairés qu'on a bien écrit & bien parlé.* LA VÉRITABLE éloquence suppose l'exercice du génie & la culture de l'esprit. Voyez aussi les vûes excellentes & neuves que répandit sur cet objet M. de Condorcet , dans son Discours de réception à l'Académie Française ; car je ne veux citer ici que des Discours de ce genre. M. de Condorcet pense absolument comme M. de Buffon. M. Target ne dit pas positivement le contraire , mais on peut l'induire de ce qu'il dit , & il ne faut pas laisser l'autorité de son nom à une erreur dont les pédans se servent tous les jours pour attaquer les siècles de lumières , & les talens de ces siècles.

Dans ce tableau rapide de l'histoire de l'éloquence , M. Target avoit deux grandes figures à dessiner , celle de Démosthène & celle de Cicéron ; il les a placées au milieu de la peinture d'Athènes & de Rome , & les deux figures s'en agrandissent , elles deviennent plus vivantes & plus animées.

“ J’ai considéré Athènes, sur-tout depuis
” Périclès, Athènes si sensible aux Beaux-
” Arts, si rassasiée de chef-d’œuvres, si
” superbe dans ses dédains; j’ai vû que ce
” peuple ingénieux ne craignoit pas un avis
” funeste autant qu’une faute de langage;
” ses impressions appartenoient moins à la
” sensibilité de l’âme qu’au tact d’un esprit
” cultivé; il jugeoit plus qu’il ne respectoit
” ses Magistrats & ses Orateurs, & dans
” leurs harangues harmonieuses il cherchoit,
” non des conseils utiles, mais des émotions
” & des spectacles. Quel fut donc ce Dé-
” mosthène, qui parvint à contenter les dé-
” licatesses, & à gouverner l’esprit d’un tel
” peuple, qui ne perdit pas l’effet d’une
” seule de ses paroles sur des Censeurs si
” difficiles, & qui, sans les séduire, pro-
” digue des reproches & de vérités dures,
” marchant à son but sans détour, égal à
” son sujet sans aller jamais au-delà, les
” accabla des forces de sa raison, les en-
” traîna par la véhémence de ses mouve-
” mens, & vécut enfin l’objet de leur ad-
” miration & l’arbitre de leurs conseils....
” A Rome, la censure que les hommes pu-
” blics eurent à craindre fut toujours moins
” redoutable que celle dont la Grèce s’étoit
” armée contre-eux; cependant l’Orateur
” Romain parut occupé sans cesse du soin
” de la prévenir. Avec quelle adresse il dis-
” pose le raisonnement, le sentiment & les
” images! quel intérêt il répand dans ses

» discussions ! que de naturel & de grâce
 » dans sa sensibilité ! & dans son style , que
 » de mouvement , de couleur & d'har-
 » monie ! Jamais génie plus souple & plus ha-
 » bile ne mania ce grand Art de la persua-
 » sion ; son éloquence remplit l'idée qu'on
 » se forme de la persuasion même ; & c'est
 » ainsi qu'il est parvenu à surprendre l'opi-
 » nion de tous les siècles, entre la richesse
 » de ses talens & l'énergique simplicité de
 » Démosthène. »

Il faut avouer que de pareils traits carac-
 térisent mieux ces deux grands Orateurs, que
 ces *similitudes* si souvent rebattues dans les
 Collèges , où l'on compare l'un à un *torrent*
qui entraîne tout , & l'autre à un incendie
 qui s'accroît par degrés, & augmente sa flam-
 me de tout ce qu'il dévore dans son passage.
 Ces comparaisons ont été belles, mais une
 seule fois, la première.

M. Target n'a point dissimulé que ces mo-
 dèles sublimes doivent être rarement ceux
 de nos Avocats. « Dans les combats de cha-
 » que jour , la nature des sujets, les règles
 » inviolables de la raison & du goût, les res-
 » serrent entre des bornes qu'ils ne doivent
 » pas essayer de franchir; alors on n'attend
 » plus de leur éloquence qu'une discussion
 » lumineuse & précise, des raisonnemens
 » clairs & solides, une sensibilité qui ne
 » s'épanche qu'après que la raison est éclai-
 » rée, & dans le style je ne fais quoi de sé-
 » vère, qui convienne à la loi, qui répande

» sur le discours moins de lustre que de di-
 » gnité, qui assure à l'Orateur plus d'auto-
 » rité que d'applaudissement, & à la cause
 » plus d'attention qu'à l'Orateur. »

Il est impossible de n'en pas donner beaucoup, & à ces idées d'un goût si excellent, & à l'Orateur du Barreau qui les fait entendre à l'Académie. Ces principes, & la manière dont ils sont énoncés, ne seroient point indignes sans doute de ces Livres de rhétorique où Cicéron donne des préceptes si lumineux de l'art dont il avoit donné des modèles si sublimes. Je doute seulement qu'il y ait aucun genre & aucun sujet qui impose au style la nécessité d'être *sévère*. Il doit être souvent grave & sans ornement; mais la *sévérité* annonce peut-être je ne sais quoi d'un peu dur, qui dans tous les styles est plutôt un défaut qu'une convenance. Je n'aimerois pas plus la sévérité dans les raens que dans les mœurs, & je suis porté à croire que le goût & la vertu peuvent également s'en passer. J'ai souvent pensé que les *Lettres Provinciales* étoient pour les Avocats de nos jours les modèles les plus parfaits & les plus convenables. Je ne parle point de ces Lettres où Pascal veut rendre les Jésuites tantôt ridicules & tantôt odieux, où ils sont peints quelquefois comme Molière peignoit *George Dandin*, & d'autres fois comme il peignoit le *Tartufe*: celles-là doivent entrer dans les études des Poëtes Comiques; je parle de ces Lettres (les trois ou quatre premières) où

Pascal, en traitant les questions de la métaphysique la plus subtile & la plus vague, fait les réduire aux idées les plus simples, les plus claires & les plus sensibles, à des images, & met à la portée d'un enfant ou d'une femme ce qui pendant des siècles avoit désolé les Docteurs. Là, son style est presque toujours grave, il ne se permet presque point de plaisanteries, mais ce style n'est jamais sévère; il est embelli quelquefois par une comparaison qui n'y est point comme ornement, mais pour la clarté, pour y faire entrer le jour; tantôt par une tournure piquante qui semble être, & qui est en effet la seule manière de présenter un raisonnement par le côté le plus saillant & le plus invincible. Je crois que les Avocats pourroient se permettre de pareils embellissemens dans toutes les causes, & qu'ils seroient souvent nécessaires pour répandre de la lumière sur ces loix qui n'en ont pas toujours, & de l'intérêt sur ces *formes* qui en manquent quelquefois; en général dans les genres les plus austères, une beauté est peut être toujours à sa place lorsqu'elle paroît amenée par la nécessité de l'enchaînement des idées, & non par l'ambition de l'Orateur.

Mais comme M. Target paroît avoir senti toutes celles de Bossuet! comme elles le transportent à la hauteur de ces conceptions & de cet enthousiasme où Bossuet lui-même puisoit ces beautés, qui semblent être en quelque sorte au-delà du sublime!

« Que j'aime à me représenter le moment
 » où des hommes éclairés & sensibles, ras-
 » semblés par la religion dans l'intérieur du
 » temple, & préparés par la pompe d'une
 » cérémonie lugubre, virent, pour la pre-
 » mière fois, Bossuet paroître au milieu
 » d'eux, s'élever du néant de la terre dans
 » la grandeur de Dieu, & en descendre ar-
 » mé des foudres de la parole ! comme il
 » ajoute à la langue des hommes tout ce qui
 » lui manque pour monter à la hauteur de
 » ses conceptions ! comme avec des mots
 » anciens il se fait une élocution nouvelle !
 » toujours sa simplicité étonne, & sa fami-
 » liarité est sublime. De la plénitude de son
 » âme il verse, il prodigue sur tous les
 » sujets qu'il traite l'inépuisable variété du
 » sentiment & de la pensée, sans atteindre
 » jamais les bornes ni de son génie ni du
 » langage : il ne fut pas donné à l'homme
 » de déployer plus de force & plus d'élo-
 » quence. »

En parlant des langues, du goût des an-
 ciens, en traitant de l'éloquence, M. Target
 rencontroit M. l'Abbé Arnaud, son prédé-
 cesseur, au milieu même du sujet qu'il trai-
 toit ; la transition étoit donnée.

M. Target a souvent peint M. l'Abbé
 Arnaud comme nous, qui étions ses amis,
 qui vivions avec lui, nous l'avons vû & nous
 l'avons connu. En entrant dans son appar-
 tement, on pouvoit croire entrer dans l'ap-
 partement d'un Philosophe ou d'un Rhé-

teur ancien, de Longin ou de Denis d'Halicarnasse. Les bustes d'Homère & de Platon s'offroient aux regards ; on voyoit quelques Volumes entr'ouverts, c'étoient encore Platon ou Homère. Lui-même dans ses regards, dans son geste, dans les accents de sa voix, dans sa physionomie, qui donnoit à tous les Artistes le desir de la représenter, il portoit cette inspiration qu'on cherche dans le commerce de l'antiquité ; son langage comme son style étoit empreint des couleurs & des formes de ces génies antiques & créateurs, dont les génies de tous les siècles, dont l'esprit humain lui même ne paroît être qu'une copie. Il enrichissoit notre langue, sans la dénaturer, de ces périodes si nombreuses, de ces expressions si vivantes de la langue qu'on parloit devant l'Aréopage. C'étoit un Grec, & ce Grec étoit d'Athènes. Il sentoit & rendoit la grâce divine de Platon comme le sublime. Par un contraste frappant, mais aimable, le même homme qui parloit souvent du ton d'un Prophète ou d'un Hiérophante, possédoit toutes les finesse de l'urbanité Française, toutes les grâces de la galanterie du monde. Il plaisoit à tous les esprits au premier moment, & renouveloit toujours cette première impression, &, ce qui est rare, souvent avec les mêmes choses. Il agissoit sur les âmes comme les productions de ces talens dont il étoit l'adorateur : passionné pour tous les Beaux-Arts, il ajoutoit à la

passion de tous les Artistes, & par conséquent à leur génie. Les défauts même de son esprit concouroient avec ses grandes qualités pour produire cet effet. Pour tous les détails son goût étoit singulièrement délicat & sensible ; ni les taches, ni les grâces les plus légères ne lui échappoient ; & lorsqu'il parloit des Arts en général, ses vûes, qui n'étoient toujours ni très-nettes ni très-précises, avoient ce vague, cette grandeur indéfinie d'où l'imagination, au défaut de lumières, reçoit de grandes sensations. Il jugeoit les détails comme Horace, & ne raisonneoit sur les principes que comme Platon. Long-temps on l'a accusé de ne pas aimer beaucoup la Philosophie moderne ; je l'ai toujours vû du moins admirer, respecter & chérir les vrais Philosophes ; mais je suis porté à croire qu'en effet cette Philosophie qui détermine toutes les idées avec précision, qui prouve ce qu'elle avance, & fait de ses preuves une chaîne où l'esprit se trouve environné de toutes parts, devoit mettre son esprit à la gêne & presque au supplice. Dans la Philosophie même, c'étoient les apperçus de l'imagination qu'il aimoit, & non pas les vûes de l'esprit. Il a peu écrit ; mais dans quelques pages il a montré un grand talent. Il a jeté négligemment dans divers Recueils des morceaux assez précieux pour mériter d'être rassemblés pour la Postérité. Ses idées l'occupoient toujours, il les portoit toujours avec lui, & souvent

souvent écrites dans sa mémoire; mais elles ne se réveilloient vivement qu'en présence des hommes, & il auroit une belle place dans la Postérité même, si elle pouvoit entendre ce qu'il a dit dans ces momens heureux. Chose assez remarquable, ses impressions étoient fortes & puissantes, ses opinions foibles & mal assurées. Jamais il ne fut l'ennemi d'un grand talent, d'une gloire établie, & il aimoit singulièrement à découvrir un talent nouveau, à faire naître une réputation. Le jeune homme qui cache avec pudeur sa première production, alloit la mettre sous ses yeux avec confiance. Il sentoit les beautés avant les défauts, disposition si heureuse, si nécessaire pour le jeune talent qui confie ses essais, & qui est prêt à rougir de ses beautés mêmes. La carrière de M. l'Abbé Arnaud n'a pas été très-longue; mais sa vie a été heureuse, & son plus grand bonheur a été sans doute d'en passer une grande partie avec un ami fait pour cultiver les Arts comme lui, d'un goût aussi délicat & bien plus sûr, & qui savoit répandre sur ces conceptions grandes, mais vagues, dont M. l'Abbé Arnaud avoit pris le goût dans Platon & dans Gravina, le jour pur, la lumière que la seule Philosophie moderne fait faire naître.

Mais je me laisse entraîner au plaisir de parler d'un homme que j'ai aimé, à qui je dois de la reconnoissance, & j'oublie que

Nº. 22, 28 Mai 1785. H

pour les intérêts même de sa gloire il vaut mieux en entendre parler M. Target.

« Quelquefois dans ces compositions antiques, M. l'Abbé Arnaud paroît vouloir
 » secouer le joug des règles, & les renvoyer
 » à la médiocrité; mais ce qui est digne de
 » remarque, presque toujours il les respecte : me trompai-je en jugeant que son
 » oreille étoit le frein de son imagination ?
 » Le tour nombreux de sa phrase arrêtoit
 » l'essor de ses idées; ce qu'il avoit dans
 » l'esprit d'audace & d'impatience, restoit
 » comme enchaîné dans la mesure de ses
 » périodes, & le sentiment de l'harmonie qui
 » gouvernoit son style, le soumettoit à des
 » principes qu'il observoit sans les aimer. »

Cette explication est très-ingénieuse, & elle est vraie; elle est aussi bien heureusement rendue.

M. l'Abbé Arnaud étoit Abbé de Grand-Champ, Abbaye qu'il devoit à son ami M. Gerbier, qui la demanda pour lui, & à qui il a toujours été difficile de refuser quelque chose.

« J'ai désiré de savoir, dit M. Target, ce
 » que pensoient de M. l'Abbé Arnaud les
 » habitans des campagnes, où l'on ne con-
 » noît ni esprit, ni talens, ni science, ni
 » gloire, mais où la bienfaisance, plus né-
 » cessaire, est aussi mieux sentie, & peut-
 » être plus véritablement honorée. Tandis
 » que je rends ici l'hommage que je dois à
 » ses talens, là, des bénédictions sont adres-

» sées à sa mémoire. Je ne raconterai qu'un
 » seul fait. Un Curé lui demande le paye-
 » ment d'une portion congrue. L'Abbé de
 » Grand-Champ veut se défendre. Le Curé
 » vient, lui expose son indigence, & n'a
 » pas de peine à l'émouvoir. M. l'Abbé Ar-
 » naud soulagera le Curé pendant sa vie; il
 » s'y engage, & tient parole; mais il n'a
 » point de loi à prescrire après sa mort.
 » Que fera-t-il donc? Il peut désirer de
 » perdre sa cause, & il le desire; il peut
 » chercher des titres contre lui-même, & il
 » en cherche, & est assez heureux pour
 » en trouver; il en arme son adversaire,
 » & à force de soins il parvient à être
 » condamné. Ce n'est pas tout encore,
 » Messieurs, ce trait si attendrissant & si
 » noble, c'est moi qui, le premier, l'ai fait
 » connoître au Public, & même à ses
 » amis. »

C'est avec cette sensibilité qu'il convient
 de parler de la bienfaisance; & qui auroit
 le droit de parler de la vertu, si ce n'étoit
 M. Target? Tout son Discours, d'où nous
 pourrions extraire encore des morceaux
 d'un égal mérite, respire le bon goût dans
 les principes & dans le style. Il semble
 que l'Orateur du Barreau n'ait voulu laisser
 voir que l'Académicien en entrant à l'Aca-
 démie.

On a déjà remarqué comme une faveur
 du sort pour le Public, pour l'Académie &
 pour les Récipiendaires, les Elections nom-

H ij

breuses où M. le Duc de Nivernois a rempli les fonctions de Directeur. Si l'esprit & la grâce, si l'agrément & la noble familiarité des tournures sont en effet nécessaires quelque part, c'est dans ces occasions où il faut louer des hommes devant une espèce de Souverain, qui est le Public; & tel est le talent de M. le Duc de Nivernois pour ce genre si difficile, que c'est le Public surtout, que c'est ce Souverain qui applaudit le plus aux éloges que M. le Duc de Nivernois donne en sa présence. Il a été sans doute infiniment heureux, par exemple, de rappeler comme le plus beau moment de la vie de M. Target, ce jour, cette époque du retour de la Magistrature, si chère au Public, à la Nation entière.

« Personne n'oubliera la belle journée du
» 12 Novembre 1774, qui, après quatre
» années d'un silence également courageux
» & modeste, rendit votre voix à vos Clients,
» & unit votre triomphe à celui de la Magistrature entière; jour mémorable où la
» France attendrie vit son jeune Roi dans
» l'auguste appareil de son autorité tutélaire, & entouré de cœurs reconnoissans,
» rendre aux vœux de la Nation les anciens
» Dépositaires d'une confiance que le temps
» seul peut établir! Dix ans se sont écoulés
» depuis cette grande époque, & durant
» ces dix années, portion considérable de la
» vie humaine, tous les jours ont été marqués par vos travaux & par vos succès. Il

» est temps d'y mettre une borne, Monsieur;
 » vous ne pouvez plus rien ajouter à la
 » considération que vous avez si justement
 » acquise; venez goûter dans le Temple
 » des Muses ce loisir honorable qu'accom-
 » pagne la dignité; venez en jouir, Monsieur,
 » dans le sein d'une Compagnie où vous ne
 » pouvez trouver que des amis, parmi des
 » hommes qui savent apprécier le mérite &
 » chérir la vertu. »

(Cet Article est de M. Garat.)

FABLES Nouvelles, suivies de Poésies fugitives, par M. le Bailly, Avocat en Parlement, du Musée de Paris. *Supersunt mihi quæ scribam, sed parco sciens.* A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, N°. 64.

Si La Fontaine a dit, en parlant de l'Apo-
 logue :

Et ce champ ne se peut tellement moissonner,
 Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

d'autres Écrivains, en très-petit nombre, il
 est vrai, ont acquis par quelques bonnes Fa-
 bles le droit de tenir après lui le même lan-
 gage. Il y a dans Lamotte plusieurs Fables
 charmantes, aussi morales qu'ingénieuses;
 c'est-là sur-tout qu'il est Philosophe; c'est-là
 qu'il pense beaucoup plus que dans ses Odes,
 qui sont vuides d'idées & de poésie; c'est

H iij

dans ses Fables qu'il se montre Poëte quelquefois. Depuis, dans le même genre de composition, M. Boissard a su faire goûter une manière très-différente. Le Recueil de M. le Bailly en offre aussi quelques-unes qui plairont sans doute aux Lecteurs par une extrême précision, qui leur donne une tournure originale; telle est la suivante.

Le Mulot & le Rat.

Le Mulot dit au Rat : camarade, souvent
Je te vois grignoter, ronger maint & maint livre,
Et tu n'en es pas plus savant.
Qu'importe, dit le Rat, je ne cherche qu'à vivre.

La moralité est heureusement renfermée dans le récit même de l'apologue. *La Ronce & le Saule, le Cigne & le Corbeau, le Papillon & le Lys* ont, comme la Fable précédente, le mérite d'une concision très-piquante. Ce genre d'apologue ne demande pas beaucoup d'esprit & de poésie; il y a plus, on n'a pas le temps ni l'espace d'y en répandre beaucoup; car d'ailleurs ce besoin se fait généralement sentir dans les Fables de M. le Bailly, qui ont quelque étendue. Trop de négligence dans la versification, trop peu de détails ingénieux, trop peu d'images poétiques les rendent moins agréables à lire. M. le Bailly est assez jeune pour faire des progrès, & pour permettre qu'on lui donne des avis. Il doit se défier de son extrême facilité. Il doit tâcher de répandre dans ses

narrations plus de poésie, de grâce & de gaieté. S'il n'y a rien de si rare qu'une Fable excellente, il n'y a rien de si aisé que de composer un volume de Fables médiocres. Au surplus, en conseillant à l'Auteur d'assaisonner ses récits de plus de sel & d'enjouement, nous n'avons pas prétendu dire qu'il manquât absolument de ces deux qualités; c'est parce qu'elles ne lui semblent pas étrangères, que nous l'engageons à en faire usage plus souvent, comme dans la Fable *du Nain & du Rat*.

Près d'une grange, on raconte qu'un Nain
S'étoit endormi sur la paille.

Un Rat vers cet endroit attiré par la faim,
Considère de loin notre homme à courte taille.
Il fait un pas, puis deux, puis trois, & puis soudain
Reculé, soupçonnant que c'est quelque machine,
Nouvelle invention de Rominagrobis.

(L'histoire du bloc de farine
Rétentissoit encor dans tout Ratapolis;)

Mais, hélas ! pour devenir sage,
Suffit-il donc toujours de l'exemple d'autrui ?
Non, mon Rat du contraire offre un bon témoignage.
Il voudroit s'éloigner ; cependant malgré lui

Je ne fais quel penchant l'attire.
Enfin à tout hasard il s'approche du Nain,
Et flaire son soulier, dont le cuir étoit fin.

L'odeur en plaît au nez du Sire.

D'où vous jugez qu'en même-temps

H iv

Il s'escrime à l'entour, de la patte & des dents.

C'en étoit fait de la chaussure

Lorsqu'une vive égratignure ,
A réveillé le Nain , qui, tout saisi d'abord ,
Tremble , pâlit , s'écrie , & reste demi-mort .

Mais bientôt sa frayeur le quitte ,
En voyant l'animal qui regagnoit son gîte
Au plus vite ;

Il le poursuit , l'atteint , l'immole à sa fureur .
De ce monstre , dit-il , me voilà donc vainqueur !

Tu l'as vû , maître du tonnerre ;
Les Hercules , je crois , ne sont pas tous aux cieux ;
Ilen reste encor sur la terre ,
Et tu dois m'élever au rang des demi-Dieux .

Combien voit-on dans les Histoires
De Héros à crédit cités avec éclat ,
Et qui ne comptent de victoires
Que celle du Nain sur le Rat .

C'est aussi parce que M. le Bailly a rencontré quelquefois des expressions poétiques que nous l'exhortons à résister davantage à l'impatience de sa plume , & à choisir davantage & ses expressions & ses idées.

Dans la Fable des *Jeux Olympiques* , on trouve entre-autres une métaphore très-belle.
Aussitôt dans les airs mille cris élançés

Sont les trompettes de la gloire.

Il y a de la poésie dans cette expression. C'est-là le grand secret du style de La Fontaine.

A la suite des Fables , l'Auteur a recueilli quelques poésies fugitives , peu piquantes , mais où l'on retrouve toujours cette facilité dont il ne peut trop se défier.

VARIÉTÉS.

RÉPONSE de M. Framery à M. le Marquis de Ch***.

M O N S I E U R ,

Pourrois-je ne pas être infiniment flatté de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser dans le *Mercur* ? (N°. 18.) N'est-ce pas consacrer , pour ainsi dire , mes opinions que de les appuyer de votre suffrage ? Et si je ne les ai proposées jusqu'ici qu'avec la juste défiance qu'elles doivent m'inspirer , ne m'est il pas permis de me livrer aujourd'hui au doux orgueil de croire que j'ai raison , lorsque ces opinions se trouvent conformes aux vôtres ? J'oserai en cela , Monsieur , différer de votre avis , lorsque vous avancez modestement que votre suffrage n'est pas pour moi de la plus grande importance. Je crois , au contraire , qu'il ajoute un poids infini aux idées que j'ai présentées dans l'extract de la *Poétique de la Musique* , & que l'on me contestera moins légèrement sans doute , quand vous daignerez les confirmer. Je porterai même plus loin l'ingratitude ; car tandis que vous avez la bonté , Monsieur , d'être par-tout de mon sentiment , je vais m'attacher à combattre le vôtre , & à détruire les raisons que vous avez accumulées pour justifier l'espèce d'oubli dans lequel vous croyez devoir laisser votre *Traité* sur l'union de la Poésie & de la Musique.

H v

Vous prétendez, Monsieur, que cette Brochure n'a d'autre mérite que d'avoir énoncé la première quelques idées qui n'existoient que d'une manière vague & indéterminée dans la pensée d'un petit nombre d'Amateurs : dites plutôt qu'elle les y a fait naître ; & si cet Ouvrage eût paru dans des temps plus favorables , il n'est pas douteux qu'il n'eût fait un nombre de prosélytes beaucoup plus grand. Vous disiez à la poésie de prendre les formes convenables à la musique , lorsque la musique nationale n'avoit pas elle-même encore de formes déterminées. Peu de personnes s'intéressoient alors aux progrès de cet Art ; celles même qui paroissoient s'en occuper, l'aimoient beaucoup plus qu'elles ne l'estimoient. Reléguée à l'Opéra-Comique , on ne croyoit pas que la musique pût germer ailleurs ; & ce Théâtre, le berceau du bon genre , le seul où la mélodie fit entendre le véritable accent des passions, & y joignit les formes régulières qui constituent un Art, n'étoit pas le Théâtre National. Ceux qui croyoient que nous n'aurions jamais de musique Française, applaudissoient à ce qu'ils appeloient le petit genre , & ne changeoient pas d'opinion. A qui donc, Monsieur, pouvoient servir vos idées sur l'union de la poésie & de la musique quand notre Théâtre Lyrique n'avoit ni Poètes ni Compositeurs ? Ceux qui travailloient pour la Comédie Italienne se rapprochoient de votre système par une sorte d'instinct, parce qu'ils en avoient quelques modèles. Duni, le premier qui peut-être a le plus contribué à la création de la musique dramatique en France, accoutumé aux formes symétriques de l'Italie, convaincu de l'avantage qu'elles offroient au Compositeur, les apprit aux Poètes qu'il s'associa. Anseaume sur-tout s'y conforma toujours ; & toutes ses Pièces, dont je ne juge pas le mérite, présentent au moins des airs d'un même égal, & césurés également. Cette règle, si

essentielle à la beauté du chant, quoiqu'on en puisse dire, si bien développée dans votre Ouvrage, & pourtant trop méconnue des Poètes François, fut créée en Italie par *Métastase*, sentie à l'instant même, & adoptée avidement par cette nation, qu'une plus grande sensibilité d'organes rendit plus facile à persuader. C'est à cette égalité de rythme peut-être, plus qu'à aucun autre avantage, qu'est due la prééminence de la langue Italienne sur la langue Française, contre laquelle il existe, relativement à la musique, un trop injuste préjugé. Ce même *Duni* étoit si persuadé de cette opinion, qu'en publiant son premier Ouvrage, il fit de cette langue, qu'il préféroit à la sienne même, une apologie que M. *Gluck* confirma depuis par son suffrage. La poésie Française, plus énergique, sembloit l'inspirer davantage; il n'en exigeoit qu'un mètre coupé symétriquement.

M. *Murmonet*, qui régna ensuite sur la Scène Italienne, étoit bien fait pour donner du crédit à cette loi. Soit qu'éclairé par votre ouvrage & par l'exemple des Poètes Italiens, il ait voulu les prendre pour modèles; soit que le sentiment exquis de la musique, dont il a donné plus d'une preuve, aidé de ses propres réflexions, lui en ait fait sentir tous les avantages, nul n'a mieux connu que lui l'art de couper favorablement ses vers pour le Musicien; mais cependant sa méthode n'a point prévalu. Fauro d'en connoître les principes, on l'a prise pour une opinion particulière que rien n'obligeoit d'adopter généralement. On a cru pouvoir faire aussi bien en faisant d'une autre manière. Lorsqu'enfin la réforme s'est faite sur le grand Théâtre, on s'est occupé d'objets qu'on a cru plus pressés. On apportoit une musique nouvelle, il falloit créer une exécution nouvelle dans l'orchestre & parmi les Chanteurs; si l'on a songé aux Poèmes, c'étoit pour leur donner plus de mouvement, plus d'énergie, une distribution

H vj

plus intéressante , plus raisonnable , (sévérité qu'on a peut-être portée trop loin) on n'a pas assez senti combien la forme partielle des morceaux destinés à la musique proprement dite , devoit influer sur le mérite total. Après le succès , on n'a pas cru qu'il restât encore quelque chose à faire ; les Poètes Lyriques se sont trouvés fatigués du grand pas qu'ils avoient fait vers la perfection , ils se sont arrêtés avant d'y arriver. Maintenant qu'ils doivent être reposés , maintenant que les premiers efforts ont été faits dans tous les genres , il est temps de les guider pour le reste de la route ; c'est à présent, Monsieur , que les Traités sont nécessaires , le vôtre sur-tout , en ce qu'il regarde particulièrement les Poètes , & que ce sont eux qui ont le plus besoin d'être instruits de conventions que l'ignorance de la musique ne leur permet pas de deviner.

Les Brochures , les Livres mêmes , dites-vous , Monsieur , ont-ils le droit de créer des Poètes Lyriques ? Oui , je le crois , lorsqu'il ne s'agira que de les instruire des procédés de la musique , de les avertir de ce qu'elle exige d'eux , de leur apprendre un mécanisme facile , & de leur en persuader la nécessité ; quand il ne s'agira que de leur développer ces propositions si victorieusement établies dans votre *Essai* , que si la poésie qu'on appelle lyrique , quoiqu'elle ne soit pas chantée , exige un mètre égal & symétrique , à plus forte raison celle qui est destinée au chant ; que la musique elle-même étant assujétie de la manière la plus rigoureuse à une succession alternative de longues & de brèves , étant obligée à des repos symétriques , & composée de périodes exactement compassées , il est juste que la poésie se prête autant qu'il dépend d'elle à ces loix. (Pardon , Monsieur , si je ne cite que de mémoire votre Ouvrage , que je n'ai plus depuis 15 ans.) Il me semble qu'il suffit de démontrer ces vérités à ceux qui

ont déjà le talent de la poésie, pour en former de véritables Poètes Lyriques. C'est à eux que votre Ouvrage seroit utile, plutôt qu'aux Musiciens qui lisent peu, qui ne suivent guères que l'impulsion de leur génie, & à qui, quand ils en manquent, toutes les Poétiques du monde n'en sauroient donner.

Je crois comme vous, Monsieur, que la *Didon* de M. *Marmontel* est l'époque de la perfection où pouvoit atteindre notre Scène Lyrique. Je me glorifie même d'en avoir parlé d'après cette idée en rendant compte dans ce même Journal de la Partition; mais je ne crois pas devoir en conclure, ainsi que vous, qu'il n'est plus nécessaire de rien imprimer. Il ne suffit pas, ce me semble, d'offrir des chef-d'œuvres pour modèles; premièrement, parce que l'amour-propre abhorre les modèles; d'ailleurs, il est bon d'indiquer encore à ceux qui suivent la même carrière, pourquoi la route proposée est la meilleure, comment elle a conduit au succès, ce qu'on risque à s'en écarter. Êtes-vous bien persuadé, Monsieur, que tous les Opéras qui réussiront après *Didon* seront faits de la même manière? Et ne croira-t-on pas avoir assez bien fait quand on aura réussi? Pourquoi, dira-t-on, chercher *le mieux* quand on possède *le bien*? C'est ce qu'auroient dit aussi sans doute les Poètes François du temps de *Marot*, si on leur eût proposé tout-à-coup de renoncer aux enjambemens; de fuir les hyatus, d'alterner les rimes masculines & féminines, &c. ils auroient cité des vers charmans, qui, sans être assujétis à ces entraves, avoient obtenu beaucoup de succès. Ces règles n'ont pu s'établir qu'avec peine, qu'à force d'en répéter les avantages; & ce n'est qu'après leur adoption générale, qu'on a bien senti tout ce que l'Art y gagnoit.

Il me semble, Monsieur, qu'il en faut faire de même pour les Ouvrages Lyriques. Les Composi-

teurs ont adopté le meilleur système. Les Chanteurs mêmes commencent à suivre la bonne route; il ne reste plus que les Poètes à instruire, & c'est le moment de leur répéter sans cesse ce qu'ils ont besoin de savoir. C'est pour eux que sont faits les Livres, il faut les multiplier. Qu'ils lisent votre Ouvrage & celui de M. de la Cépède; & celui de M. de Chabanon, qui me paroît digne en tout de l'éloge que vous en faites, peut-être alors seront ils moins étrangers qu'ils ne le sont communément à l'Art auquel ils prétendent associer le leur.

Mais lorsqu'on propose aux Poètes de se charger de nouvelles entraves en faveur de la musique, ne seroit il pas juste que, pour les dédommager de tant de sacrifices, le Public leur rendît un peu de la gloire qu'il leur refuse? N'avez-vous pas remarqué, M., le bizarre destin qui attend ceux qui travaillent pour nos Théâtres Lyriques, pour l'Opéra sur-tout? La musique y paroît être l'objet principal, le seul dont on parle, auquel on s'intéresse. Vous avez entendu dire mille fois dans le monde : *Qu'importe que les paroles d'un Opéra soient mauvaises, pourvu que la musique soit bonne!* comme si cette musique pouvoit être bonne quand les paroles ne sont pas dignes d'inspirer le Compositeur! Souvent les éloges s'étendent jusqu'aux Acteurs; on vantera l'art avec lequel ils ont rendu leur rôle, sans penser que le Poète a fourni les situations où ils ont développé leurs talents, & que l'Acteur le plus sublime ne sauroit faire naître l'intérêt où le Poète n'en a pas mis; mais on ne veut pas qu'il soit compté pour quelque chose. Encore s'il étoit vrai qu'il n'eût pas plus de part au succès que ne lui en attribue l'opinion publique! mais au contraire il est chargé de tout. Le choix du sujet, la disposition, le piquant, l'intérêt des situations, la vérité du dialogue, les nuances des caractères; enfin ce qui fait réussir ou tomber un Drame, tout vient

de lui, & l'on s'en souvient bien au moment de la chute, c'est lui seul qu'on en accuse, le Musicien est exempt de tout reproche. *Que pouvoit-il faire sur de si mauvaises paroles?* On l'oublie au moment du succès; tout le mérite en est au Compositeur. Comme le Valet d'un Maître injuste, quand le Poète a bien fait, il n'a fait que son devoir; s'il bronche, la moindre faute est punie. Il ne partage la gloire de personne, personne ne partage sa honte avec lui, quoique de lui seul dépende ou la honte ou la gloire. J'oserois avancer ce paradoxe, que dans les premières représentations d'un Ouvrage Lyrique, la musique n'influe en rien sur le succès. Mille exemples pourroient prouver qu'un Poème intéressant soutient une musique médiocre, & que la plus excellente musique attachée à un Poème sans valeur, ne peut en empêcher la chute, & est au contraire entraînée avec lui; on n'en citeroit pas un où, par le secours de la musique seule, un Poème entièrement dénué de mérite ait pu réussir. Je sais combien cette proposition est contraire aux idées reçues, combien elle paroîtra d'abord révoltante; mais je demande qu'on l'examine de près avant de la rejeter. On ne peut nier au moins que la bonté du Poème n'ait une grande influence sur le succès de l'ensemble: qu'on rende donc au Poète la part d'estime qui lui revient; animé par cet encouragement, vous le verrez faire de nouveaux efforts pour la perfection de l'Art, & c'est alors qu'il profitera des Livres qui lui en enseigneront les moyens.

Cette longue digression ne m'a pas fait oublier le vôtre, Monsieur. La meilleure raison que vous apportiez pour vous dispenser de le faire reparoître, c'est qu'il se trouvera fondu dans les articles que M. Marmontel fournit à la nouvelle Encyclopédie, & que ces articles réunis pourront former une poétique musicale; à la bonne heure, pourvu qu'on trouve le

moyen de répandre , de faire fructifier d'aussi excellens principes , il importe peu sous quelle forme on les présente. Je vous avouerai même impoliment qu'en désirant une nouvelle Édition de votre Ouvrage , je m'occupois moins de votre gloire que des progrès de l'Art. Couronné de lauriers de toutes les espèces , je pensois bien qu'une branche de plus devoit avoir peu d'attrait pour vous. Je crois aussi que vos idées , associées à celles de M. Marmontel , ses réflexions jointes aux vôtres , une théorie lumineuse , soutenue , développée par d'heureuses expériences , offriront dans cette Poétique un nouveau degré d'utilité. Cette réunion de sentimens doit donner à des principes contestés une autorité plus imposante. Il sera difficile de nier des propositions déjà couronnées par le succès.

J'insiste donc sur le projet de publier séparément cette Poétique Musicale. Ces idées éparpillées dans l'Encyclopédie , ne seroient pas à la portée d'un assez grand nombre , & je crois avoir prouvé que les Ouvrages qui traitent de l'union des deux Arts , sont dans ce moment de fermentation très-nécessaires aux Poètes , s'ils ne le sont pas aux Musiciens ; c'étoit au moins le but de cette Lettre , dont je vous supplie , Monsieur , de me pardonner la longueur. Trop flatté que quelques-unes de mes idées aient obtenu votre suffrage , & que vous ayez daigné m'adresser vos sages réflexions , je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'amour-propre , & l'amour-propre est verbeux ; je n'ai pu résister non plus au plaisir de m'étendre sur un Art que j'aime avec passion , & sur votre Ouvrage , à qui je dois sur le même Art les lumières les plus utiles.

J'ai l'honneur d'être avec respect , Monsieur ,

Votre , &c. FRAMERY.

ANNONCES ET NOTICES.

ALMANACH Littéraire, ou Etrennes d'Apollon.

L'année 1778 des *Etrennes d'Apollon* qui étoit sous presse paroît depuis quelques jours. On la trouvera chez l'Auteur, rue Saint Jacques, la portecochère attenant la Librairie de Mme la Veuve Duchesne, près la Place de Cambrai, & chez tous les Libraires. Ce Recueil curieux commencé en 1777 a eu le plus grand succès dès la première année, & continue de plaire au Public. La Collection complète formant neuf Volumes petit in-12 se vend 11 liv. 2 sols. Chaque Almanach vaut séparément 1 livre 4 sols. Celui de 1777 se paye seul 1 livre 10 sols par rapport à l'Estampe, dont le sujet est l'*Apothéose du grand Corneille*.

TRAITÉ complet d'Électricité, par M. Tibère Cavalle, traduit de l'Anglois sur la seconde & dernière Edition de l'Auteur, enrichie de ses nouvelles Expériences, dédié à MONSIEUR. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

On doit savoir gré à M. l'Abbé de Silvestre de nous avoir fait connoître l'Ouvrage d'un Savant étranger connu de tous les Savans de l'Europe. On y trouvera un tableau fidèle de l'état où se trouve actuellement l'Électricité, & l'on y puisera des lumières propres à seconder les progrès de cette Science.

ENCYCLOPÉDIE, ou Abrégé de toutes les Sciences à l'usage des Enfans, cinquième Edition, enrichie de dix Planches en taille-douce. A Bruxelles,

chez B. Lefrancq & Savena, Imprimeurs-Libraires ; & se trouve à Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins ; la Veuve Esprit, au Palais Royal.

Cet Ouvrage a été corrigé de nouveau, & la Partie Historique y est continuée jusqu'à nos jours.

On trouve chez les mêmes Libraires, *Orléans Délivré*, Poème en douze Chants, 1 Volume in-12. Prix, 2 liv. 10 sols relié.

PRINCIPES d'Eloquence pour la Chaire & le Barreau, par M. l'Abbé Maury, de l'Académie Française, Abbé Commendataire de la Frenade, Chanoine, Vicaire Général & Official de Lombes, & Prédicateur ordinaire du Roi, nouvelle Edition. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Cet Ouvrage est connu, & mérite de l'être davantage. M. l'Abbé Maury a si bien donné l'exemple de l'Eloquence, qu'il doit en être cru quand il en donne le précepte.

NOUVEAU Manuel Epistolaire, renfermant par ordre alphabétique, des Modèles de Lettres sur les différens sujets qui se présentent dans la vie, avec quelques Avis sur le cérémonial qu'on doit y observer, Volume in-12. Prix, 2 liv. 8 sols broché, & 3 liv. relié. A Caën, chez G. Leroy, Imprimeur du Roi, à l'ancien Hôtel de la Monnoie.

Il y a dans ce Volume, comme le titre l'annonce, des Lettres pour toutes sortes de sujets. Les Ouvrages de ce genre, qui sont destinés à diriger de jeunes Ecrivains, leur donnent quelquefois la tentation d'être Plagiaires. Ils vont chercher là des Lettres toutes faites, comme un mauvais Arithméticien va chercher des comptes faits dans Barème.

Mais il y a des inconvéniens à tout, & les Plagiaires auront toujours tort.

Au reste, il y a dans le nouveau Recueil que nous annonçons, des Lettres qui n'avoient jamais vu le jour, & même d'Auteurs les plus célèbres.

SUPERSTITIONS Orientales, ou Tableaux des erreurs & des superstitions des principaux Peuples de l'Orient, de leurs Mœurs, de leurs Usages & de leur Législation, Ouvrage orné de gravures, & propre à servir de Suite aux Cérémonies Religieuses des Peuples du Monde, de l'ancienne Edition de Hollande; par une Société de Gens de Lettres. Prix, 2 liv. broché. A Paris, chez Leroy, successeur du sieur Lottin le jeune, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

On ne doit pas être surpris de voir un Volume *in-folio* quand il s'agit des Superstitions humaines, & c'est sur-tout dans les pays Orientaux qu'elles doivent se propager. Ce Volume est terminé par la Traduction du fameux Sadder des Perses, accompagnée de Notes instructives. Le succès des Cérémonies Religieuses par le même Auteur est un préjugé favorable pour les Superstitions Orientales.

MANUEL propre à MM. les Curés, Vicaires ou Ecclésiastiques chargés de la partie des Mariages, pour se mettre à l'abri de la rigueur des Loix, &c., par M. l'Abbé Thuet, Prêtre du Diocèse de Noyon, Licencié en Droit Canon de la Faculté de Paris, & premier Vicaire de Saint Médard de Paris. Prix, 1 livre 16 sols. A Paris, chez l'Auteur, au Vicariat de Saint Médard, rue d'Orléans, fauxbourg S. Marcel.

OBSERVATIONS sur différens Moyens propres à combattre les Fièvres Putrides & Malignes, & à

préserver de leur contagion, par M. Banau, Docteur en Médecine, & Médecin de la Garde-Suiffe de Mgr. Comte d'Artois. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Leroy, successeur du sieur Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie. Prix, 2 liv. 16 sols broché.

Le mérite de cet Ouvrage est si connu, qu'il nous dispense d'en faire une analyse : deux Editions enlevées successivement en attestent le succès. Nous nous contenterons de dire, en annonçant cette troisième Edition, que le Ministre de la Marine en a ordonné la distribution en 1776 dans les Ports & dans les Colonies; que cet exemple a été suivi par M. l'Intendant de Paris, par les Etats d'Artois & par ceux de Languedoc; que Mgr. l'Archevêque de Narbonne a même donné un Mandement au mois de Mai 1781, & que ces mêmes Etats ont accordé à l'Auteur une gratification honorable, & ont ordonné depuis une seconde distribution de l'Ouvrage sur la preuve acquise de son utilité.

La maladie épidémique qui a effrayé le Languedoc en 1782, a fourni l'occasion de se convaincre de la méthode de M. Banau. Six cent personnes ont été traitées & conservées dans la Ville de Foix; huit cent l'ont été de même à Sarlat, & un particulier a par le même moyen sauvé quarante personnes à Mont-Ferrand, & rassuré presque en un instant les esprits frappés déjà de consternation.

L'ART du Peintre, Doreur, Vernisseur, par le sieur Watin, Peintre, Doreur, Vernisseur & Marchand de Couleurs, Dorures & Vernis, quatrième Edition, revue, corrigée & augmentée. Prix, 4 liv. 16 sols broché franc de port par-tout le Royaume en lui faisant toucher ce prix net, & en affranchissant la lettre d'avis & le prix de l'argent.
— *Supplément servant de Réponse aux Critiques.*

Prix, 12 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Sainte Apolline, n°. 33.

Cet Ouvrage a beaucoup réussi, & il mérite son succès. Cette Edition nouvelle renferme quelques augmentations qu'on verra avec plaisir.

*La France Chevaleresque & Chapitrale, ou Précis de tous les Ordres existans de Chevalerie, des Chapitres Nobles de l'un & de l'autre sexe, des Corps, Collèges & Ecoles de Noblesse du Royaume, avec une Notice des preuves exigées pour y être admis, & les noms de tous les Chevaliers, Chanoines & Chanoinesses ; par M. le Vicomte de G****. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez Leroy, successeur du sieur Lottin le jeune, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.*

Cet Ouvrage réunit les Notices des divers Etablissmens Nobles du Royaume, connoissances qu'on ne trouve rassemblées nulle part. Il doit plaire à la Noblesse, qu'il instruira plus particulièrement de ses Privilèges, & peut faire naître l'utile ambition de les mériter.

NOUVELLE Collection de Coëffures, par le sieur Nenot, Coëffeur de Dames. Prix, 3 liv. en blanc, 3 liv. 12 sols coloriée, & à différens prix montée sous verre. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Antoine, vis-à-vis la vieille rue du Temple.

*Le Triomphe de la Religion, ou Essai sur la Religion Chrétienne, dont on se propose de prouver la certitude par une réfutation abrégée des systèmes de la Philosophie moderne, & par la nécessité & la confirmation de la Révélation ; Ouvrage divisé en quatre Parties, très-propre pour faire connoître le fond & l'esprit de la Religion ; par M. L***, Volume in-12. Prix, 2 liv. 15 sols relié, 2 liv.*

broché. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

Il y a de la précision & de la méthode dans cet Ouvrage, fait pour tenir lieu d'autres Livres estimables sur cette matière, mais trop volumineux pour être d'une utilité universelle.

ABRÉGÉ Chronologique des grands Fiefs de la Couronne de France, avec la Chronologie des Princes & Seigneurs qui les ont possédés jusqu'à leur réunion à la Couronne, Ouvrage qui peut servir de Supplément à l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Président Hénault. Prix, 5 liv. broché. A Paris, chez Oufroy, Libraire, quai des Augustins.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames, Romans, Tome I, quatrième Livraison. A Paris, rue d'Anjou, la deuxième porte-cochère à gauche en entrant par la rue Dauphine.

Il paraît deux Volumes par mois de cet Ouvrage. Le prix de la souscription pour vingt-quatre Volumes reliés & dorés sur tranche est de 72 liv. pour Paris, & de 61 liv. 4 sols brochés francs de port par la poste. On peut ne souscrire que pour une demi-année.

L'INNOCENCE en danger, gravée d'après le Tableau original de Lavreince, par Caquet. Prix, 3 liv. A Paris, chez Massard, Graveur, rue & Porte Saint Jacques, n°. 122.

Cette Estampe est d'un sujet agréable.

ANGÉLIQUE & Médor, gravés d'après le Tableau original de Romanelli, par E. Guersant. Prix, 3 liv. A Paris, chez Massard, Graveur, rue & Porte Saint Jacques, n°. 122.

Cette Estampe est gravée d'une manière assez ferme.

NUMÉRO 4 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, contenant des Airs de Panurge & de Richard. Prix, séparément 3 liv. Abonnement 15 liv. franc de port. — *Numéros 16, 17, 18, 19 & 20 du Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 12 sols. Abonnement 15 liv. francs de port pour cinquante-deux Livraisons, qui se font chaque Dimanche. A Paris, chez Leduc, successeur de M. de la Chevardière, rue du Roule, à la Croix d'or, n°. 6.

NUMÉROS 25, 26, 27, 27 bis & 28 des Feuilles de Terpsychore pour la Harpe, idem pour le Clavecin. Chacune de ces Feuilles paroît tous les Lundis. Prix, 1 livre 4 sols séparément. On s'abonne aussi pour l'année chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poullies, & chez Salomon, Luthier, Place de l'École

HUITIÈME Concerto à Violon principal, deux Violons, Alto & Basse, Cors & Haut-Bois, par M. Chartrain. Prix, 4 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Michaud, rue des Mauvais Garçons, près celle de Buffy, chez l'Herboriste.

RECUEIL des Ariettes de Théodore, arrangées par l'Auteur, avec un Accompagnement de Forte-Piano ou de Harpe. Prix, 2 liv. 8 sols. — *Ouverture & Entre-Acte de Théodore*, arrangés par l'Auteur en forme de Sonate pour le Forte Piano ou la Harpe, Violon *ad libitum*. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez M. Bailleux, Marchand de Musique du Roi, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

S O N A T E pour le Clavecin, avec Accompagnement de Violon, par M. de Chabanon. Prix, 2 liv. 8 sols, faisant le Numéro 17 du Journal de Pièces de Clavecin par différens Auteurs. Prix de l'Abonnement pour douze Numéros 24 & 30 liv. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, ancien Café de Foy, & Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

A l'instant où ce célèbre Amateur publie un excellent Ouvrage sur la Musique, cette production nouvelle ne pouvoit paroître plus à propos, & doit être regardée comme une preuve de *sa mission*.

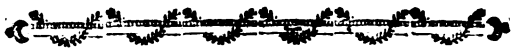
J O U R N A L de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux, par les meilleurs Maîtres, arrangés pour le Violon, l'Alto, la Flûte & la Basse, Numéro 5. L'année entière de douze Cahiers est de 18 & 21 liv. Séparément 2 liv. 8 sols. On s'abonne en tout temps pour ce Journal & celui de Guitare, dont le prix est de 12 & 18 liv. à Paris, chez M. Baillon, Marchand de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

T A B L E.

<i>A U</i> Peintre des Enfans de	cadémie Françoisse,	130
Mme S. de G.,	145	Fables Nouvelles, suivies de
A Mme Dufresnoy,	147	Poésies fugitives,
Charade, Enigme & Logo-		Réponse de M. Framery à M.
gryphe,	148	le Marquis de Ch***,
Discours prononcés dans l'A-		Annances & Notices,
		185

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 28 Mai 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Mai 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 25 Avril.

Nous parlâmes, dans le temps, des difficultés qui ont interrompu le commerce des Russes avec les Chinois. L'Impératrice sentant l'importance de cette communication, a envoyé des pleins pouvoirs au gouverneur d'Irkutsch en Sibérie, pour terminer ces différends à l'amiable.

Notre Souveraine a renoncé au voyage qu'elle projettoit de faire à Katchina. La santé de cette Princesse ne paroît pas encore assez raffermie, pour entreprendre des excursions hors de la capitale. Le célèbre Zimmermann, Médecin du Roi d'Angleterre à Hanovre, qui avoit été invité à se rendre ici, s'en est excusé sur le dépérissement de sa santé.

L'escadre en équipement à Cronstadt a reçu ordre d'appareiller le mois prochain

N^o. 22, 28 Mai 1785.

g

Elle consistera en 15 vaisseaux de ligne & 6 frégates, approvisionnés pour une longue croisière. Une autre escadre de 8 vaisseaux de ligne fera, dit-on, des évolutions dans la Baltique pendant l'été.

Le 23 Février on ressentit à Astracan & dans les environs, trois secousses violentes de tremblement de terre, qui heureusement n'ont été suivies d'aucuns désastres.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 12 Mai.

C'est le 22 du mois dernier, que la femme Ougrowmoff a subi sa sentence à Varsovie. Elle fut conduite sur une mauvaise charette au lieu de l'exécution, sous l'escorte d'une garde considérable, pour prévenir les mouvemens des partisans de la coupable. Elle fut marquée d'un fer rouge sur l'épaule gauche, & on la transportera, à ce qu'on présume, à Dantzick dans une maison de force.

L'Ordonnance rendue le 22 Novembre dernier, par l'Impératrice de Russie en faveur du commerce de la Pologne, est aujourd'hui publique ; en voici les articles essentiels.

I. Pour témoigner notre bienveillance à la Pologne, nous lui approprions l'article XVII de notre Ordonnance du 27 Septembre 1782, publiée à la suite du Tarif, & dont voici la teneur mot pour mot : « Quoique ce Tarif général

» doive servir aussi pour tous nos Ports situés sur
 » la Mer Noire , & sur celle d'Azoph , cepen-
 » dant nous diminuons , dans lesdits Ports , d'un
 » quart les droits fixés par ce Tarif , afin d'y en-
 » courager le Commerce pour l'utilité de nos
 » Sujets , & des Nations avec lesquelles nous sti-
 » pulerons à cet égard des avantages reciproques
 » en compensation des prérogatives qu'elles ac-
 » corderont à notre Commerce. Excluant cepen-
 » dant de cette diminution les marchandises nom-
 » mément spécifiées dans le présent Tarif , comme
 » devant payer les mêmes droits dans les Ports
 » de la Mer Noire , que dans les autres Douanes
 » de notre Empire ; aussi bien que celles pour
 » lesquelles le présent Tarif détermine des droits
 » particuliers dans les Ports de la Mer Noire ».
 En conséquence de quoi les Polonais jouiront de
 cette diminution de droits dans nos Ports de la
 Mer Noire & celle d'Azoph.

II. Nous confirmons par notre présente Ordon-
 nance l'article VI de celle du 24 Février , comme
 une regle qu'on a absolument à suivre , & où il
 est dit : « Comme il se trouve dans l'article XII
 » de notre susdite Ordonnance du 27 Septembre
 » 1782 : Que les marchandises du crû de la Po-
 » logne aux environs des Gouvernemens de la
 » Petite-Russie & de la Russie-Blanche , savoir :
 » le Chanvre , le Lin , le Miel , la Cire , les
 » Rayons de Miel , l'Huile de Chanvre & de Lin ,
 » les Peaux de Bœufs crues , toute espece de
 » Grains , les Soyes de Porc , la Graine de Lin &
 » de Chanvre , le Goudron , toutes sortes d'us-
 » tensiles de Bois , le Bois de Charpente , & les
 » autres choses nécessaires aux Habitans de la
 » Campagne , de même que toute l'espece de
 » Fauve & de Gibier , pourront entrer en Russie
 » sans payer aucuns droits aux Douânes des fron-

tières. Ainsi pour l'intérêt des Habitans du Gouvernement de Catharinoslaw , & pour leur gérer les moyens les plus commodes d'exporter , pour le bien du Commerce , de telles productions & marchandises par Mer , nous étendons le contenu du présent article dans toute sa force sur les frontieres dudit Gouvernement. »

III. La Ville de Cherson doit être le seul Port d'où on fera le commerce de transit , tant avec les marchandises exportées de la Pologne dans les Pays Etrangers , qu'avec celles qui seront importées de l'Etranger , & destinées pour la Pologne.

IV. Le Gouverneur Général de Catharinoslaw & de la Tauride, établira une Douane de frontiere particuliere , là où il jugera à propos , par où passeront les Marchandises Polonoises , importées dans le Gouvernement de Catharinoslaw , & destinées pour en être exportées par Mer , de même que les marchandises importées par Mer à Cherson , pour être transportées en Pologne. En choisissant un lieu propre à l'établissement de cette Douane de frontiere , on joindra à la facilité de faire le commerce de transit celle de pouvoir prévenir & couper racine à toutes les molestations nuisibles & contraires à l'intérêt de la Couronne & à celui de notre Commerce.

V. De toutes les marchandises étrangères , qui , à leur entrée , auront payé toute la Douane , on ne retiendra à leur sortie de Cherson pour les Pays Etrangers , qu'un huitieme au profit de la Couronne , & les sept autres parts seront restituées à celui qui les aura importées ou exportées. Ce remboursement cependant n'aura lieu que pour le terme d'une année , à compter du jour où ces marchandises auront acquitté les droits de la Douane , mais il ne s'étendra pas au-delà.

VI. Les marchandises étrangères qui, en vertu des arrangemens faits en faveur du commerce de transit, jouissent de cette diminution de droits, ne doivent pas être en petite quantité. On ne peut l'exiger pour moins d'une piece entiere des marchandises qu'on mesure à l'aune, comme Draps, Etoffes de Soye & de Laine, Toiles, Rubans, Gazes & autres, & pas au dessous de 200 livres des marchandises qui se vendent au poids, en exceptant cependant les Drogues, Epiceries, Soye, Thé & autres, dont il ne faudra pas déclarer moins de dix livres. Quant aux Boissons, elle ne sera pas accordée pour moins d'une Barrique ou Oxhffor, & des marchandises liquides, & qui peuvent se nombrer, p. ex. Vins & autres Boissons en bouteilles & flacons, il faudra au moins cinquante Bouteilles ou Flacons: la quantité de Chapeaux, de Bonnets, de Bonnets de nuit, de Bas, de Mouchoirs & d'autres effets, ne doit pas être au-dessous d'une douzaine. La somme des effets qui paient à l'estimation, ainsi que des marchandises qui ne sont pas spécifiées dans ce Tarif, ne doit pas être au-dessous de cent Roubles.

VII. Comme l'Etat Taurique abonde en Sel fort sain & durable, & que nous supposons qu'en vertu de notre Règlement de Sel, il s'en pourroit non-seulement lui-même, mais aussi le Gouvernement de Catharinoslaw, les trois autres de la Petite-Russie & autres endroits, ainsi que les Magasins; nous désirons que le superflu en soit exporté au profit de la Couronne, non-seulement en Pologne, mais aussi dans les autres Etats voisins. C'est à ce sujet que le Gouverneur de Catharinoslaw & de la Tauride, ne manquera pas de prendre les arrangemens nécessaires, lorsqu'on y aura établi une Chambre de Finances,

C'est de quoi on fait publication par la présente.

Suite de la dissertation sur la population des Etats Prussiens par M. de Hertzberg.

3°. Le Roi, de plus, a avancé à un grand nombre de Gentils-hommes & de possesseurs de terres dans les Marches, en Poméranie & en Silésie, des sommes montant à plusieurs millions, dont j'ai donné les détails dans les mémoires précédens, & dans celui-ci, pour les mettre en état de défricher & d'améliorer leurs terres, & d'y établir des colons. Il leur a donné ces sommes ou purement en présent, ou à raison de 1 & de 2 pour cent d'intérêt, dont le produit est destiné pour des pensions de maîtres d'école & de veuves ou filles de pauvres Officiers. Par ce moyen il est parvenu à faire défricher & à mettre en culture presque tout ce qui en est encore susceptible & qui en vaut la peine. Il songe même actuellement aux moyens d'abolir les jachères de six ans, ce qui sera pourtant difficile.

4°. Il a donné en ferme héréditaire à toutes sortes de cultivateurs plus de 300 métairies ou possessions de ses propres domaines, en les séparant de ses grands bailliages. C'est un des moyens les plus propres & les plus prompts pour augmenter la population, parce que plus les possessions sont petites & partagées, plus elles nourrissent d'hommes. Comme le souverain de la Prusse possède en domaine & en propriété presque un tiers des biens fonds de tous ses états, & qu'il en tire jusqu'ici les revenus par la ferme temporaire d'un grand nombre de villages, qu'on nomme bailliage, (*Aemter*) il pourroit sans doute considérablement augmenter la population de ses états & le nombre de ses sujets en distribuant tous ses domaines en petites fermes héréditaires, tant aux paysans qu'à d'autre cultivateurs. Les finan-

ciers les plus habiles de ces pays-ci soutiennent par des raisons apparentes, que le souverain y perdrait une trop grande somme de ses revenus, qui sont nécessaires pour l'entretien de l'armée, & que les petits fermiers, quoique héréditaires, ne pourroient pas en payer les mêmes fermes que les grands baillifs, parce qu'ils ont de plus grands besoins pour le nombre supérieur de leurs familles, & qu'ils n'ont pas tant de moyens de bien exploiter leurs possessions que les grands fermiers. C'est le même principe que le cultivateur Anglois Young soutient, dans son *Arithmétique politique* sur l'utilité des grandes fermes; & ce seroit ici l'endroit de discuter cette question intéressante, si j'en avois le loisir. Je dirai seulement en gros, que M. Young me paroît avoir tort à l'égard d'un gouvernement républicain, tel que celui de la Grande-Bretagne, qui a plus besoin qu'un autre d'une grande population, & quant aux états Prussiens, l'objection des financiers peut être fondée pour un certain temps, mais il paroît sûr, d'un autre côté, que si le Souverain pouvoit ou vouloit supporter seulement pour quelques années la perte qu'il feroit dans la diminution de ses revenus, il la regagneroit ensuite avec usure par l'accroissement de la population, & par celui de la consommation qui en résulte naturellement & dont il tire toujours des revenus proportionnés par les accises. Du moins on pourroit commencer par abolir les grands bailliages composés d'un grand nombre de villages & donner pour une longue ferme chaque village à un fermier particulier, qui le cultiveroit alors comme font nos Gentilshommes.

La suite à l'ordinaire prochain.

DE VIENNE , le 14 Mai.

Le corps de Brentano, arrivé le 21 du mois dernier à Lintz, y est resté en station jusqu'à nouvel ordre. On présume qu'il marchera en Bohême, au lieu de suivre la route des Pays-Bas; mais toutes ces conjectures sont encore fort hasardées.

Le Comte Graneri, Commandeur de l'Ordre de S. Maurice, & Ambassadeur du Roi de Sardaigne auprès de notre cour, est de retour ici avec son épouse, & a été admis à l'audience de S. M. I.

Le projet d'une Imposition unique & universelle va se réaliser incessamment. Jusqu'ici, cette idée de quelques économistes avoit été repoussée, comme une de ces hypothèses, séduisantes dans la théorie, & impraticable. Nous verrons si l'expérience justifiera ou non cette opinion. S. M. I. a nommé deux Commissaires suprêmes, pour faire à ce sujet les recherches nécessaires dans l'Autriche inférieure.

Il nous arrive continuellement une foule d'émigrans de la Souabe, du Haut & du Bas Rhin, & l'on en attend encore des colonies très considérables.

M. Blumauer vient de publier le second volume de son *Enéide*, parodie assez plaisante du célèbre poëme de ce nom-là, & remplie d'allusions aux réformes actuelles & aux événemens du jour. Le second volume

fait ici beaucoup de sensation : sur la vignette du titre on voit la tête de l'auteur à terre ; plusieurs chiens l'entourent , & mangent sa cervelle : chaque chien a un collier sur lequel on trouve la lettre initiale du nom des contrefacteurs du premier volume.

L'Empereur vient de défendre l'exportation des chevaux hors de l'Autriche antérieure. Le régiment que cette province fournit , sera porté à 4000 hommes , qui serviront chacun pendant 6 ans.

Le 25 Avril il est arrivé ici un courrier extraordinaire , avec des dépêches de Constantinople. On a appris par ce courrier la déposition du Grand-Visir , & l'élévation au Viziriat d'Ismaël Pacha, Beglierbeg d'Oczakow. Les mouvemens militaires & les préparatifs de guerre se continuent dans les Etats du Grand-Seigneur.

On a expédié des ordres au Commandant général de la Transylvanie, d'enjoindre au Comte de Czaky, qui pendant les troubles avoit assemblé des troupes, de les congédier sur le champ , & de se justifier de sa conduite.

DE FRANCFORT , le 17 Mai.

Le 3 de ce mois, l'Electeur Palatin est arrivé à Manheim , accompagné de M. le Baron de Vieregg, Grand-Ecuyer & Ministre d'Etat. S. A. E. a fait en 27 heures le trajet de Munich à Manheim. Les habitans

de cette dernière ville ont témoigné leur sensibilité sur le retour de leur Souverain dans son ancienne résidence. Il ne la quittera plus, à ce qu'on rapporte, excepté pour aller faire un tour dans ses états du Bas-Rhin, & l'on s'occupe à Dusseldorf des préparatifs nécessaires à sa réception.

Ce déplacement, ou comme d'autres l'envisagent, cette espèce de fuite de l'Electeur, intrigue toute l'Allemagne. Une lettre de Munich, du 29 Février, exprime en ces termes les inquiétudes de la Bavière :

Les Etats de Bavière ne sont pas encore tranquillisés parfaitement sur l'échange connu : au contraire, de temps en temps il se passe des faits qui augmentent leur inquiétude. Ce n'est pas avec indifférence qu'on regarde l'intimité qui s'établit entre notre Electeur & la Cour de Pétersbourg, puisque l'on sait combien les deux Cours Impériales favorisent mutuellement leurs vues combinées, & l'on assure que c'est par une suite de cette intimité, que notre Cour & la Russie vont s'envoyer réciproquement des Ministres. Le voyage même de l'Electeur dans ses Etats sur le Rhin nous allarme. La suite nombreuse, les bagages en grande quantité, le grand service d'argent & le service d'or, que S. A. emmène avec elle, donnent lieu de penser qu'elle ne reviendra pas si tôt, & l'on n'en doutera plus si le régiment Electoral, du Corps va aussi se rendre à Mannheim ainsi qu'on l'assure. L'approche des troupes Impériales, sous prétexte de marcher vers les Pays-Bas, achève de nous mettre sur les épines. Il est vrai que notre Cour s'est amica-

lement excusée de leur accorder le passage par le pays; mais l'on craint qu'elles ne profitent de l'absence de l'Electeur, pour y entrer sans attendre de permission ultérieure

Quelques Feuilles publiques ont parlé d'un changement dans l'Uniforme des troupes Bavaroloises : elles vont être habillées en blanc, comme les soldats Autrichiens : les Etats ont vu des conséquences dans cette conformité, & ont fait des représentations à l'Electeur. Ce prince a répondu que la couleur du vêtement étoit très indifférente, qu'il avoit en vue un but d'économie, & que les uniformes blancs produiroient une économie de 20,000 florins. Les Etats n'ont point changé d'avis, & ils ont été si persuadés de la solidité de leurs argumens, qu'ils ont offert de fournir les 20000 florins, si cette somme étoit nécessaire aux besoins de S. A. E.

La dernière foire de Leipfick a été assez mauvaise; la longueur de l'hyver lui a beaucoup nui : les chemins étoient affreux, & beaucoup de marchandises, en particulier celles d'Angleterre, sont arrivées trop tard, ou ne sont point arrivées du tout. Il est étonnant que dans la Saxe, l'une des parties les mieux policées de l'Allemagne, on ait négligé d'avoir soin des avenues d'une ville de commerce si importante. La route de Wittemberg à Leipfick étoit presque impraticable. On s'est ressenti dans cette dernière

foire, comme dans les précédentes, des défenses d'importer en Autriche des fabrications étrangères. De son côté, l'Impératrice de Russie a établi un Consul à Leipfick, pour y surveiller les marchands Russes qui achètent des marchandises interdites dans leur pays.

N. B.. dans l'Electorat d'Hanovre, où celui qui retire une personne de l'eau reçoit une récompense, deux jeunes garçons s'accorderent pour que l'un se jettât à l'eau & que l'autre vînt le secourir; ce projet fut entendu d'un valet de justice; il suivit sans mot dire les deux jeunes gens qui ne se doutoient pas d'avoir été entendus: l'un se jette à l'eau, crie au secours; & son camarade y va; mais tous deux entraînés par le torrent, ils crient réellement à l'aide: le valet de justice se précipite à l'eau au péril de sa vie, & est assez heureux pour sauver ces deux polissons: il va ensuite faire sa déclaration, obtient récompense; & les deux jeunes gens ont reçu le fouet publiquement.

L'on fera long-temps à se consoler de la mort héroïque du prince Léopold de Brunswick. Chéri & estimé de tout le monde, il a prouvé combien il étoit digne d'inspirer de pareils sentimens. Il naquit le 10 Octobre 1752, & entra au service de Prusse en 1775. Son régiment, commandé en 1757 par le comte de Schwerin, se trouvoit en garnison à Francfort sur l'Oder. En 1782, le prince Léopold fut nommé Général-Major. Rempli de dispositions naturelles, il

les avoit cultivées avec application par les sciences & par les voyages. Il fit, entr'autres, celui d'Italie avec le célèbre Lessing, & tout promettoit en lui l'ornement d'une famille de Héros, chez qui les vertus & les talens sont héréditaires. C'est le prince Ferdinand de Brunswick qui s'est chargé d'instruire de ce déplorable événement, la Duchesse-Douairiere, sœur du Roi de Prusse, inconsolable de la perte d'un fils qu'elle adoroit.

On assure positivement que les Etats du cercle de Souabe tiendront à Ulm, le 24 de ce mois, une assemblée générale.

Le catalogue général des nouveaux livres imprimés en Allemagne pendant l'année dernière ; les porte à 1,790. Dans ce nombre on compte 292 Ouvrages Théologiques, 143 Romans, 6 Tragédies & 60 Comédies, &c.

ITALIE.

DE VENISE, le 30 Avril.

On a lancé le 23 de ce mois deux vaisseaux construits dernièrement dans l'arsenal. Les autres vaisseaux de guerre qui sont actuellement dans le bassin de Spignioni, en sortiront dans peu de jours. Le gouvernement a ordonné sur toutes les Communautés de terre ferme la levée de nouvelles milices. Elles sont destinées à former les garnisons des forteresses de l'Est.

(158)

Il est question d'une alliance entre notre République & la Russie. Si elle se conclut, comme on a tout lieu de l'espérer, elle nous sera très-utile, dans le cas où notre différend avec la Hollande ne pourroit pas s'arranger à l'amiable.

DE LIVOURNE, le 4 Mai.

Des lettres de Cagliari en Sardaigne portent que la petite escadre Vénitienne, détachée par le Chevalier Emo, pour bloquer les ports de la Régence de Tunis, a rencontré deux gros bâtimens chargés de munitions de guerre & de provisions, sous pavillon anglois. Les bâtimens ayant voulu entrer dans le goulet, le Commandant Vénitien fit feu sur eux, & les força de changer de route. Ils cinglerent vers l'isle de Malthe.

La nouvelle attaque projetée par les Espagnols, a répandu le plus grand effroi parmi les Algériens. Ils ont fait fortifier tous les endroits qui avoient le plus besoin de l'être, & ont garni toute la côte de troupes. Il est très-probable que la dissension qui continue de régner parmi les principaux membres du gouvernement amenera quelque révolution.

M. Udney, Consul de S. M. B. a reçu du Commodore *Lindsay*, une lettre circulaire, qu'il est chargé de communiquer à tous les Capitaines des Bâtimens Marchands mouillés dans ce port. Il

(159)

leur est enjoint par cette lettre de se munir d'Artillerie, de pavoiser leurs bâtimens & de sortir du môle pour saluer l'Escadre de S. M. Sicilienne.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 14 Mai.

M. Pitt ouvrit le Budget le 9 de ce mois dans la Chambre des Communes. Il n'y aura point d'emprunt public cette année, comme nous l'avions annoncé. Plusieurs Feuilles publiques ayant fait un véritable galimathias du Plan proposé par M. Pitt, nous le rendrons clair & intelligible, en suivant le discours du Ministre, qui avoit à pourvoir,

- 1°. Aux services courants de l'année.
- 2°. A la dette non fondée.

Quant au premier de ces objets, dit M. Pitt, on a déjà voté pour le service de la marine.

	L.
Dix huit mille hommes	936,000.
Dépenses ordinaires de la Marine. . .	675,307.
Extraordinaires de la Marine. . . .	94 000.

1,705,307.

On a voté, pour le service de l'armée ,
2,286,263 liv.

On a voté, pour les dépenses de l'artillerie ,
392,855 liv.

Les déficits se montent à la somme de 1,612,908 liv. & les services divers à celles de 3,359,836 liv. Ces deux sommes réunies forment presque un total de 9,747,300 liv. Les voies &

moÿens que la Chambre a votés pour réaliser cette somme sont tels qu'il suit.

	L.
Droits sur la drèche	750,000.
Taxe des terres	2,000,000.
Billets de l'Echiquier	2,500,000.
Fonds d'amortissement	702,539.
Epargnes sur les fonds destinés au paiement des troupes	231,578.
	6,184,117.
Reste à pourvoir	3,563,183.
Sur cette somme l'on a déjà versé à l'Echiquier celle de	199,561.
Surplus d'Oâtrois en 1784	60,161.
Produit croissant du fonds d'a- mortissement.	2,297,400.
	2,575,122.

Il ne manque donc qu'un million. J'ai cru pouvoir me dispenser de faire un emprunt direct, & je me suis adressé à la Banque. Le million qu'elle avancera lui sera remboursé en billets de l'Echiquier. Au moyen de cette opération, le public sera moins chargé, parce que cette somme ne devant pas être fournie immédiatement, l'intérêt ne montera qu'à 4 l. 11 s. pour cent. J'évalue cependant l'intérêt de la somme totale à 50,000 l. st.

Le Chancelier de l'Echiquier fixa ensuite l'attention de la Chambre sur les moÿens de pourvoir au paiement de la dette non fondée.

La dette non fondée de la Marine, en principal & intérêts montoit dit-il, au 30 Décembre 1784, à 2,505,808 l.

Les débets de l'artillerie se
montoient , à la même époque , à

504,349:

10,010,157 l.

Quelque considérable que soit cette dette , & quoique je sente que pour parvenir à l'éteindre il faudra faire supporter à la nation de très-fortes charges , je suis néanmoins d'avis qu'on s'occupe dès la présente session à la liquider. Elle porte atteinte au crédit de la nation , & cette seule circonstance doit démontrer combien il seroit imprudent de temporiser à cet égard. La plus grande partie de cette dette consiste en billets de la Marine dont il a été fondé pour six millions l'année dernière. La Chambre a assigné des taxes pour cet objet à la même époque. L'opinion générale est que les billets de la Marine , dont l'émission date de deux ans , doivent être payés au pair. Je proposerai donc au comité d'offrir quelque encouragement aux propriétaires de ces effets , afin qu'ils aient l'alternative ou de les négocier sur la place , ou d'attendre l'expiration des deux années : j'ai fondé les propriétaires de ces effets , & j'ai lieu de croire qu'ils consentiroient à un léger sacrifice dans le cas où cette dette seroit fondée. Ce sacrifice peut être évalué à quatre pour cent par an. J'ai tâché de prouver l'année dernière que dans le cas où l'on fonderoit cette dette , il seroit plus avantageux au public de convertir les billets de la Marine en effets à 5 pour cent qu'en d'autres effets qui portent un plus haut intérêt , quoique leur dénomination en annonce un moindre. Je ne fatiguerai point l'attention du comité en discutant de nouveau cette matière ; j'observerai seulement qu'au moyen de la conversion proposée en effets à 5 pour cent , il y auroit une économie de 30,000 l. st. par an.

M. Pitt présenta ensuite le tableau des sommes qu'il étoit nécessaire de lever pour payer les intérêts de la dette de la Marine, ceux de l'emprunt d'un million à la Banque, & pour remplacer la taxe sur les futaines.

Intérêts de la dette de la Marine.	323,000 l.
Intérêts du million à emprunter à la banque.	50,000.
Montant probable de la taxe qui doit remplacer celle sur les futaines.	40,000.
Total des sommes à lever pour faire face à ces divers objets . .	413,000 l.

Avant d'énumérer les taxes qu'il alloit proposer, M. Pitt dit qu'il espiroit faire appercevoir à la Chambre les ménagemens qu'on avoit gardés envers la classe indigente des citoyens.

*Taxe sur les Domestiques de l'un & de l'autre sexe.
Les Hommes.*

Il m'a paru convenable, continua le Ministre, d'augmenter la taxe sur les Domestiques de notre sexe en raison du luxe & de la vanité qui rendent leur service plus ou moins nécessaire. En conséquence, je propose qu'il soit payé pour chaque Domestique mâle, une taxe annuelle de 1 liv. 2. s., taxe qui augmentera dans la proportion suivante. De deux Domestiques jusqu'à cinq, on paiera 1 l. 10 s., de cinq à sept 1 l. 15 s., & de huit à dix 2 liv. Enfin, pour onze Domestiques & au dessus, 3 liv. par tête. Je présume que le produit additionnel de cette taxe, y compris celle sur les garçons de Cabaret (Taverne) d'Auberge & de Café, montera à 35,000 liv.

Femmes ou Filles.

Je n'ignore pas qu'une taxe sur cette classe

de Domestiques est odieuse & très-décriée , surtout parmi le peuple , mais elle sera très-productive , & j'ose croire , d'après mes dispositions , qu'elle sera presque insensible. En effet , on ne payera pour une Domestique que 2 sh. 6 deniers , & pour deux 5 sh. Mais les personnes qui en auront trois & plus , paieront 10 sh. pour chacune. Il est très-difficile d'apprécier le produit de cette taxe , faute de données comme pour la précédente. Mais d'après le nombre des maisons , il me semble qu'elle ne peut aller à moins de 140,000 liv. sterl.

Marchands Détailliers.

J'aurois fort désiré pouvoir éviter cette taxe comme toutes celles qui sont payées directement & non d'une manière insensible. La première est toujours odieuse , tandis que l'autre , confondue avec le prix des marchandises achetées , n'est souvent même pas connue. Cependant j'ai tâché de modifier celle-ci de manière que la classe la plus pauvre n'eût point à s'en plaindre , & que la charge fût également pour les plus riches. D'après cet objet j'en ai établi la proportion sur le loyer des boutiques , lequel ordinairement est en raison du profit des marchands. Je propose donc une taxe de 1 sh. par livre pour les plus pauvres des Marchands Détailliers , dont le loyer va de quatre livres à dix ; de dix livres à quinze 1 sh 3 deniers par l. & de quinze livres à vingt-cinq 1 sh 6 deniers. En ajoutant pour toutes les boutiques , dont la location est au-dessus de vingt-cinq liv. , 3 den. pour chaque cinq livres de loyer excédant ladite somme de vingt-cinq livres. Comme c'est une taxe nouvelle , j'ai cherché à me procurer les moyens d'apprécier au moins l'*d-peu-près* de son produit. D'après mes informations , je

crois pouvoir avancer que cette taxe pour la ville de Londres , avec ses dépendances , montera à 60,000 liv. , ce qui , joint à celle produite par les autres parties du Royaume , donnera une somme de 144,000. Mais comme il est impossible d'établir avec précision un calcul de cette espece , j'ai réduit le produit total de cette taxe à 120,000 l. , somme considérable , & qui , par la nature de sa perception , ne sera cependant pas onéreuse à la nation. Pour la lui rendre encore moins désagréable , je me propose de supprimer les *Permissions* qu'on accordoit tous les ans aux Colporteurs & autres petits Marchands sans boutique , pratique aussi préjudiciable aux commerçans honnêtes , que favorable à la contrebande & à ses agens. D'ailleurs cette taxe ne coutera rien au Public , parce qu'elle sera levée avec celle des terres.

Chevaux de Postes.

Cette taxe ne sera payée que par le loueur de chevaux , & comme on paie par mille 12 deniers au lieu de 11 , il me semble que je puis mettre sur cet objet une taxe additionnelle d'un demi-denier par mille par chaque cheval. Cette taxe doit produire environ cinquante mille livres.

Gants.

Le projet d'une taxe sur cet article , dont la consommation est très-étendue , a souvent été imaginé , sans qu'il ait jamais été mis en exécution , parce qu'on en a regardé la perception comme impraticable , ou du moins très-difficile. Mais il me semble qu'elle peut se lever aussi aisément que celle sur les chapeaux , c'est-à-dire , par le moyen du timbre. Mon intention est aussi qu'elle ne soit payée que par le Marchand détaileur. Comme c'est une taxe sur le luxe , le

pauvre n'en sentira point le fardeau. Quant à l'appréciation de son produit, voici le seul moyen qui me semble en donner une idée. Je porte à trois millions le nombre des personnes qui dans le Royaume font usage de gants, & ce calcul ne me paroît point exagéré. Je suppose ensuite que la consommation de cet article monte à neuf millions par an. J'exempte de la taxe tous les gants dont la taxe ne monte qu'à trois deniers la paire. Pour tous ceux au-dessus, voici la taxe que je propose.

Chaque paire de gants, dont le prix est depuis 4 d. jusqu'à 10 inclusivement, paieront un droit d'un denier.

Depuis 10 deniers jusqu'à 16, deux deniers, & trois deniers pour tous ceux dont le prix excédera 16 deniers. Ainsi donc, en évaluant la taxe sur les gants, l'un portant l'autre, à un demi-denier la paire, cette taxe produira une somme de 55,000 l. que je réduis à 50,000 liv.

Prêteurs sur gages.

J'impose une somme de 10 liv. sur toutes les personnes qui font ce métier dans Londres, & de 5 pour celles qui l'exercent dans les Provinces; & sans savoir précisément leur nombre, je crois pouvoir évaluer le produit de cette taxe à 15,000 liv.

Sel.

Mon projet sur ce dernier article n'est pas proprement une taxe, mais un changement dans la perception du revenu sur le sel. On est dans l'usage de faire une remise pour avarie sur le sel transporté par le cabottage. Cette remise, beaucoup trop forte, est de trois boisseaux & demi pour 40 boisseaux. En conséquence, je propose de restreindre cette remise à un boisseau & demi sur ladite quantité de 40 boisseaux; ce qui produira un bénéfice de 12,000 liv.

Voici maintenant le résumé des différens articles de mon projet pour l'augmentation du revenu.

hommes ,	35,000 l.
Domestiques , . femmes & filles ,	140,000
Marchands Détailliers ,	120,000
Chevaux de Poste ,	50,000
Gants ,	50,000
Prêteurs sur gages ,	15,000
Sel	12,000

TOTAL. 422,000 l.

Le lendemain (10) on fit le rapport des propositions du Budget, & les différentes taxes furent approuvées sans débats, à l'exception de celle sur les servantes qui donna lieu à une discussion sérieuse, & à des arguments qui ne l'étoient gueres : M. Courtenay égaya la Chambre par beaucoup de plaisanteries ; mais Lord Surrey, moins badin, vit dans la taxe les plus graves conséquences. Il la présenta comme funeste aux mœurs, parce qu'elle obligeroit beaucoup de gens à renvoyer leurs servantes, dévouées de ce moment à la débauche par la nécessité de subsister.

M. Fox, avec son énergie ordinaire, proposa une taxe sur les célibataires pour encourager le mariage, & non pour y mettre des obstacles. Il indique au Ministre quelles distinctions l'on pourroit établir entre les célibataires & les gens mariés. Il dit que de telles distinctions pouvoient avoir lieu dans la taxe sur les maisons, dans celle sur les domestiques, dans celle sur les fenêtres. La taxe sur les domestiques, par exemple, pouvoit, selon lui, être portée à deux guinées par an, à moins que le

particulier ne prouvât par un *affidavit* qu'il étoit marié , auquel cas il ne paieroit que la moitié. Cette règle pourroit avoir lieu pour plusieurs taxes , & il n'est personne dans ce pays qui regardât cet impôt comme onéreux , ou comme contraire à la saine politique.

M. Pitt. adopta en partie cette heureuse idée de son antagoniste , & il assura qu'il proposeroit au Comité d'exempter les gens mariés & les peres de famille de la taxe sur les servantes , en chargeant les célibataires du déficit qu'entraîneroit cette exemption. Nonobstant les débats , l'imposition fut agréée par 97 voix contre 24.

Dans la séance du 12 , M. Pitt proposa à la Chambre des Communes formée en grand comité les arrêts de commerce à statuer avec l'Irlande. Il ajouta à onze premières résolutions seize nouveaux articles & en discuta à fond la nature & les effets dans un discours de plus de trois heures. Mylord North le combattit ; & M. Fox occupa la Chambre trois heures & demie par une critique du plan , pleine de logique , de force & de sagacité : la durée & la violence des débats furent proportionnées à l'importance de l'objet , & la séance se prolongea jusqu'à huit heures du matin. M. Fox & son parti ayant demandé que la Chambre s'ajournât pour délibérer plus mûrement sur l'affaire en question , cette proposition fut rejetée , & le Ministre l'emporta à la pluralité de 181 voix contre 155. Nous re-

viendrons l'ordinaire prochain à ce débat intéressant, que le manque d'espace nous empêche de détailler aujourd'hui.

L'on a appris l'arrivée du Chevalier Edouard Hughes au Cap de Bonne Espérance. L'Escadre aux Indes se trouve, depuis le départ de cet Amiral, commandée par son premier Lieutenant.

M. Francis proposa le 5 à la Chambre des Communes de nommer un Comité pour examiner la situation actuelle des affaires de la Compagnie des Indes, & pour en faire son rapport. Cette motion motivée de même que celle de M. Fox du 29 Avril sur les Finances, eut absolument le même sort ; elle fut rejetée. M. Francis essaya de démontrer que les Directeurs de la Compagnie des Indes ont présenté au Parlement un état inexact rempli de contradictions & de mensonges ; le résultat de ces calculs fut que les revenus de la Compagnie, loin d'excéder sa dépense, étoient insuffisants ; & qu'au lieu d'avoir, ainsi qu'elle l'avoit fait espérer, un surplus d'un million sterling pour payer sa dette, aujourd'hui de 9000,000 liv. sterl. il se trouvoit dans sa balance un déficit de plus d'un million.

M. Smith, Directeur de la Compagnie des Indes, prit la défense du rapport attaqué si vivement, il entra dans des détails très-circonstanciés sur la situation actuelle des affaires de la Compagnie. Il dit que le produit de ses ventes s'étoit élevé l'année dernière à 3,300,000 l. st. & qu'il avoit tout lieu de présumer que le produit moyen de plusieurs ventes consécutives ne tomberoit jamais au-dessous de cette proportion ; que la Compagnie, loin de se trouver dans une situation détestable en Angleterre, seroit non-seulement

seulement en état d'acquitter sans délai le ar-rages dûs à la douane depuis le mois de Sep-tembre dernier, & qui se montoient à 600,000 l. mais aussi d'acquitter les arrérages précédens évalués à 500 000 l. Si d'ailleurs on faisoit at-tention à la val-ur des cargaisons de retour ac-tuellement en route, & qui devoient procurer à la Compagnie des ressources encore plus étér-dues, l'on seroit obligé de convenir qu'elle avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour remplir ses engagemens envers le public, & que s'il s'étoit glissé quelques erreurs dans ses comptes, ce n'étoit pas de dessein prémédité.

Il parla ensuite de la situation des diverses Pré-sidences de l'Inde. Celle de Bombay avoit besoin pour le préseet d'un secours annuel de 140,000 l. car il s'en falloit de cette somme que les re-venus fussent proportionnés à ses dépenses. Si de plus on faisoit entrer en ligne de compte l'in-térêt de ses dettes & les arrérages dûs à l'armée du Sud, , le déficit de ses revenus se monteroit en tout à 380,000 livres. Les revenus du Fort Saint George, y comprise la somme payée an-nuellement par le Nabab d'Arcate, s'élevoient à un million, Cette somme suffisoit à cet éta-blissement, non-seulement pour faire face à ses dépenses, mais aussi pour payer l'intérêt d'une dette de 400,000 liv. Cette Présidence n'avoit donc besoin d'aucun secours. Il peignit ensuite la situation de la Province de Bengale d'après les documens les plus authentiques.

Ses revenus s'élevoient à	5,450,000 liv.
Ses dépenses annuelles à	4,300,000

Surplus	1,150,000
---------	-----------

Mais il falloit soustraire de cette dernière som-me l'intérêt de la dette fondée du Bengale &
N°. 22, 28 Mai 1785. h

le montant des secours pécuniaires que cet établissement fournissoit tous les ans à celui de Bombay. Ces deux objets réduisoient le surplus à environ 530,000 livres, lesquelles étoient employées à l'achat des cargaisons de retour. Il fit mention des diverses économies projetées à l'égard du Bengale. La Cour des Directeurs avoit envoyé des ordres positifs pour l'effet desquelles les dépenses de l'administration civile seroient diminuées de 27 lacques, & celles des autres départemens de 25 lacques de roupies. Ces dépenses de l'Etablissement Militaire doivent également subir une réduction évaluée à 90,000 liv. Tous ces objets ajoutés au surplus énoncé ci-dessus, formoient un total de 1,300,000 livres, somme qui étoit de bien peu inférieure à celle sur laquelle on avoit compté. Il convenoit que la jouissance de ce surplus dépendît uniquement de la continuation de la paix ; mais, dans ce dernier cas, ce surplus devoit être la source des plus grands avantages, non-seulement pour la Compagnie, mais aussi pour toute la Nation.

Samédi dernier, le feu se manifesta dans un magasin de Tooley Street, au fauxbourg de Southwark, près de la Tamise & à côté du vieux pont de Londres. Ce magasin & d'autres contigus étoient remplis de poix, de thérébentine, de résine, de goudron & d'autres combustibles ; bientôt les flammes se communiquèrent à quatre maisons voisines qui furent incendiées. L'embrâsement offrit le spectacle effrayant d'une rivière de feu liquide, qui semblable à la lave d'un volcan, dévorait tout ce qui se trouva sur son chemin ; & après avoir attaqué le quai,

alla s'éteindre dans la Tamise. Trois alleges de la Compagnie des Indes ont été consumées, avec treize mille caisses de thé acheté à Ostende. On évalue à 40 mille liv. sterl. la perte de la Compagnie, & celle des particuliers est très-considérable.

Jeudi matin, vers les neuf heures, dit une lettre d'Oxford, du 7 du courant, M. *Sadler* de cette ville, accompagné de l'honorable M. *Windham*, ci-devant de cette Université, s'est élevé des jardins de M. *Dodwell*, à Moulsey-Heat, près de Hampdon-Court, dans un grand Ballon, capable de porter quatre personnes, & chargé de trois quintaux de lest, outre les instrumens de Mathématiques. Les Voyageurs ont passé sur Londres & Westminster, d'où on les a vus à une hauteur prodigieuse. Ils ont été ensuite en danger d'être emportés dans la mer du Nord. Le Ballon cependant rencontra heureusement un autre courant d'air qui le fit aborder près du Nore à 200 milles du point de leur départ. Ils sont revenus en poste à Londres le soir même.

M. Blanchard a fait aussi une nouvelle course de 34 milles en trois heures de tems, & avec le même succès que les précédentes.

Il est mort dernièrement à Holmeschapel, dans le Cheshire, un nommé *Froome*, âgé de 125 ans & 8 mois. Cet individu avoit passé cette vie patriarchale au service de feu M. *John Smith Barry*, Ecuyer, en qualité de Jardinier. Son Maître, en considération de ses services & de son grand âge, lui avoit fait une rente viagère de 50 l. st. dont il avoit joui dans la meilleure santé, excepté les deux jours environ qui ont précédé sa mort. Il a laissé un fils qui passe 90 ans, & qui travaille à une Manufacture du Lancashire, où, selon les

apparences, il vivra aussi long-temps que son pere.

Un détachement du 39^e. & du 48^e. régimens, commandé par les Majors Horburgh & Browne, & faisant partie de la garnison qui a défendu Gibraltar, arriva à Lancastre ces jours derniers, aux acclamations d'une multitude immense, rassemblée sur son passage. Les drapeaux furent portés au haut de la tour de Sainte Marie, & l'on sonna les cloches tout le jour. Les Juges du Comté qui tenoient leurs sessions, inviterent les Officiers à dîner avec eux; on distribua aux soldats une ample provision de biere, & l'on leva une somme pour leurs femmes.

L'on apprend du Connecticut que les Etats de la province ont accordé les droits de Citoyen au sieur John de Crevecoeur, Consul de S. M. T. C., ainsi qu'à ses deux fils.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 18 Mai.

Le 11, de ce mois, le Roi, accompagné de Monsieur, s'est rendu vers midi à la plaine des Sablons, où il a passé en revue le régiment des Gardes-françoises & celui des Suisses, Monseigneur Comte d'Artois, Colonel de ce dernier Corps, étant à sa tête. Les Troupes, après avoir fait l'exercice, ont défilé devant Sa Majesté, devant Mon-

seigneur, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France.

Le lendemain, le Roi & la Famille Royale se sont rendus à l'Eglise de la paroisse Saint-Louis, pour y assister au Service fondé pour le repos de l'ame de Louis XV.

Le même jour, le Comte de Moustier, Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur de Trèves, de retour par congé, a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

Ce jour, le Comte de Lucinge & le Marquis de Valori de Lacé, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 8 de ce mois, le contrat de mariage du Baron Dubois Berranger, Aide-major au régiment des Gardes-françoises, avec Demoiselle de Malestye.

Le Comte de Néal, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, eut, le 11 de ce mois, celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Le 15, jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés vers le midi dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majesté, devant laquelle marchaient deux Huissiers de la Chambre,

portant leurs masses , sortit de son appartement pour se rendre à la Chapelle , précédée de Monsieur , de Monseigneur Comte d'Artois , du Duc d'Orléans , du Duc de Chartres , du Duc de Condé , du Duc de Bourbon , du Prince de Conti , du Duc de Penthièvre , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Après la Messe , qui fut chantée par la Musique du Roi & célébrée par l'Evêque d'Autun , Prélat-Commandeur de l'Ordre , le Roi fut reconduit à son appartement , en observant l'ordre dans lequel il en étoit sorti. Madame Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France assistèrent dans la Tribune à la grand'Messe , à laquelle la Baronne d'Escars fit la quête. L'après-midi , le Roi & la Famille Royale , après avoir entendu le Sermon prononcé par le Pere Loth , Minime de la Maison de Paris , assistèrent aux Vêpres chantées par la Musique du Roi , & auxquelles l'Abbé de Ganderatz , Chapelain de la grande Chapelle , officia.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent , ce jour , le contrat de mariage du Comte de Grouchy , Capitaine au Régiment Royal-Etranger , avec Demoiselle de Pontécoulant.

Le 17 de ce mois , le Roi & la Reine se sont rendus à la Chapelle du Château , accompagnés de Monsieur , de Monseigneur & de Madame Comtesse d'Artois , de Madame Elisabeth & de Madame Adelaïde de France , du Duc & de la Duchesse de Chartres , du Prince de Condé , du Duc & de la Duchesse de Bourbon , du Prince & de la Princesse de Conti , & du Duc de Penthièvre. Leurs Majestés y ont tenu sur les Fonts au baptême le Duc d'Enghien , qu'Elles ont nommé Louis-Antoine-Henri. Les cérémonies du baptême ayant été suppléées à ce Prince par

l'Evêque de Senlis , Premier-Aumônier du Roi ; en présence du sieur Broquevieille , Curé de la Paroisse. Leurs Majestés , ainsi que la Famille Royale , ont signé l'acte de Baptême , que les Princes & Princesses ont également signé.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Vaux en Ornois , Ordre de Cîteaux , diocèse de Toul ; l'Evêque de Dol ; à celle de Menat , Ordre de Saint-Benoît , diocèse de Clermont , l'Abbé de Sartiges , Comte de Lyon ; à celle de Saint-Léon , Ordre de Saint-Augustin , diocèse de Toul , l'Abbé de Mèlignan , Aumônier de Madame Victoire de France ; à celle de Noyers , Ordre de Saint-Benoît , diocèse de Tours , l'Abbé d'Andigné , Vicaire - Général de Châlons-sur-Marne ; & à celle de Loroy , Ordre de Cîteaux , diocèse de Bourges , l'Abbé Guénée , Sous-Précepteur des Enfants de Monseigneur Comte d'Artois , sur la nomination & présentation de ce Prince , en vertu de son Apanage.

M. Jefferson , Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale , eut une audience particulière du Roi , pendant laquelle il présenta sa lettre de créance à S. M. Il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale , par le sieur Lalive de la Briche , Introduceur des Ambassadeurs ; le sieur de Séqueville , Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs , présédoit.

DE PARIS, le 26 Mai

Il est arrivé depuis peu à l'Orient six vaisseaux venant de l'Inde , qui , disent-ils , ont laissé 32 bâtimens dans la rivière de Ben-

gale, dont 24 Danois : probablement, il y a une méprise dans ce dernier chiffre. Ceux de ces vaisseaux qui ont apporté du thé, espèrent le vendre avantageusement, parce que la Compagnie Angloise a perdu dans la Tamise trois bâtimens, chargés de cette denrée ; mais cette perte est une goutte d'eau dans un Océan ; les magasins de cette Compagnie regorgent de thés, & ceux qui viennent d'être incendiés, de qualité inférieure, avoient été achetés à Ostende. Le vent d'Ouest a amené en différens ports un grand nombre de bâtimens des isles.

Les prieres pour obtenir la pluie continuent dans les Eglises de cette Capitale, & la Chaise de Sainte Genevieve a été découverte, & exposée à la vénération des Fideles.

Le vent d'Ouest a amené un peu de pluie, mais il est revenu au Nord depuis quelques jours. Quelques provinces ont été beaucoup plus favorisées : d'autres, l'Auvergne en particulier, ont eu des orages & de la grêle.

On voit au bas du Pont Royal une miniature de bâtiment de guerre, armé de 8 canons & de quelques espingards. Ce petit embryon est renfermé dans une enceinte de 15 à 20 toises quarrées, & caché par des toiles, soutenues de longues perches. Il fait quelques tours à droite & à gauche, & tire un coup de canon chaque quart d'heure. On paye 6 liv. & 3 liv. pour voir ces évolu-

tions maritimes qui attirent les amateurs.

Le public n'a nullement goûté une critique du livre de M. Necker, sous le titre de *Principes &c. opposés aux systèmes des Docteurs modernes*. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'on retrouve dans ce pamphlet le ton dogmatique, les prétentions, les énigmes économiques qu'un écrivain tourna en ridicule, ainsi que leurs auteurs, dans une certaine *Réponse aux Docteurs modernes* qu'on n'a pas oubliée.

M. le Comte du Maitz de Goimpy, Chef d'Escadre, nous a adressé la Lettre suivante sur une inexactitude des Feuilles Publiques qui intéresse la réputation de cet estimable Officier.

M. Le Roi ayant daigné être satisfait de ce que le *Destin*, vaisseau de 74 canons, que je commandois dans son armée aux Antilles, en 1780, sous les ordres de M. le Comte de Guichen, avoit combattu dans la journée du 17 Avril, l'Amiral Rodney, commandant en chef l'armée navale Angloise, montant le *Sandwich* de 96 can., à 3 ponts; je vis avec la plus grande surprise la relation du même combat, insérée dans la Gazette de France; relation opposée au compte rendu au Roi, & au certificat du Général. On a poussé l'inexactitude jusqu'à donner une ligne de bataille fautive.

La deuxième Escadre, formant l'arrière-garde qui avoit été attaquée par la plus grande partie de l'armée ennemie, étoit supposée à l'avant-garde, où elle n'auroit eu que des forces inférieures à combattre. Le *Destin*, supposé vaisseau de tête, eût été dans une impossibilité physique de combattre l'Amiral en chef, qui n'a jamais dépassé le centre.

h 5

Cette inexactitude étoit d'autant plus fâcheuse, que la réputation d'authenticité de la Gazette de France me donneroit l'apparence de m'écarter prodigieusement de la vérité.

Lorsque j'en portai mes plaintes à M. le Comte de Guichen, il vit avec la plus vive sensibilité, que l'on pût la lui attribuer, & l'on jugera de ses sentimens à cet égard, par le certificat ci-joint. Plusieurs circonstances ayant suspendu jusqu'ici ma réclamation, je vous prie, M., de la rendre publique, pour détruire une erreur préjudiciable à ma réputation de véracité.

C'est une satisfaction pour moi de rendre en public au *Vengeur* de 64 canons, commandé par M. de Retz, la même justice que je lui ai rendue dans mes lettres au Ministre, pour avoir parfaitement soutenu le *Destin*, en combattant le *Sandwich* & ses matelots.

Ce 12 Mai 1785. Le Comte DU MAITZ DE GOIMPY, Chef d'Escadre.

Nous, &c. Certifions que le vaisseau le *Destin*, commandé par M. le Comte du Maitz de Goimpy, faisoit partie de cette armée, & que dans les trois combats contre celle des ennemis, commandée par M. Rodney, il a toujours combattu avec beaucoup de valeur; que dans le premier combat, il s'est trouvé par le travers du *Sandwich*, vaisseau à trois ponts, monté par cet Amiral, qu'il a combattu de très-près, avec la plus grande fermeté, & qu'à notre relâche au Fort-Royal de la Martinique, son vaisseau étoit considérablement maltraité; mais l'avis que je reçus de l'atterrage de la Flotte Espagnole, me détermina à partir tout de suite pour les protéger avec les vaisseaux en état de me suivre. M. le Comte du Maitz ne consulta que ses sentimens, & me suivit, sans égard au mauvais état de son vaisseau; j'en ai également été satis-

fait dans toutes les autres occasions , en foi de quoi j'ai signé ce Certificat.

Je certifie aussi que le *Destin* n'a jamais été vaisseau de tête de la ligne du combat ; ce poste important étoit confié au *Citoyen* , commandé par M. le Marquis de Nieul , qui l'a conservé toute la campagne. Ainsi , la Gazette qui l'a marqué autrement , est fautive. A Morlaix , ce 28 Mars 1785.
Signé , GUICHEN.

L'Académie Royale des Sciences a élu , le 11 de ce mois, M. Charles , non pas l'Aéronaute , mais le Géometre , & M. de Fourcroy , Chymiste distingué , pour remplir les places vacantes dans les classes de Géométrie & de Chymie.

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel , assemblés , le 9 , au Couvent des Cordeliers de cette ville , ont tenu un Chapitre , auquel a présidé pour S. M. le Prince de Montbarey , Chevalier Commandeur des Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit ; après un discours qui a été prononcé par le sieur Poursin de Grandchamp , Secrétaire du Roi , Chevalier de l'Ordre , nommé par Sa Majesté , pour suppléer le sieur Collet , Chevalier & Secrétaire perpétuel dudit Ordre , tous les Chevaliers , le Prince de Montbarey à leur tête , se sont rendus processionnellement en l'Eglise du Couvent , & ont assisté à la Messe solennelle qui se célèbre tous les ans.

Le 29 Janvier , l'Abbé & les Religieux de l'Abbaye de S. Rambert en Bugey , ont affranchi les mortuables de leurs domaines , sous la seule redevance de 3 deniers de cens par arpent de terre.

On a parlé plusieurs fois de la composition ; ou du métal imaginé par MM. Legars & Lonati de Nantes , pour le doublage des vaisseaux. Un capitaine de vaisseau vient de rendre compte à son armateur des effets de ce doublage dans la lettre suivante , publiée par les affiches de Nantes.

J'ai l'honneur de vous écrire , pour vous informer que j'ai visité le doublage de votre navire le *Meilleur Ami* , à présent qu'il n'y a plus rien à bord ; il m'a paru que rien n'y manque , & que tout est aussi bien que quand je suis parti de Bordeaux ; il s'y ramasse cependant de la mousse qui s'attache à la flottaison , mais qu'il est facile de nettoyer avec une brosse ou un balai : la tête des clous m'a paru rouillée ; j'ai fait nettoyer avec un balai : cela est tombé comme de la poussière ; & les clous & leurs têtes ont paru métalliques comme auparavant. Ce doublage se connoitra mieux encore après le voyage. Le navire n'a fait aucune goutte d'eau dans toute sa traversée ; & sa marche est supérieure de près d'un tiers de plus , puisque , sans les calmes que j'ai essuyés au tropique , je me serois rendu en 23 ou 24 jours au Port-au-Prince , attendu que j'avois tropiqué le quinzième jour de ma sortie par les 55 degrés de longitude.

M. Houël vient de publier le 20^e. Chapitre de son Voyage pittoresque de Sicile. Ce nouveau cahier est orné de six estampes , dont le texte facilite l'intelligence (1).

La première présente l'intérieur d'une grotte de lave , dont on a fait un magasin de neige comprimée , qui se conserve tout l'été , & qui appartient à l'île de Malthe ,

(1) Prix 1 s. l. chez l'auteur , rue du Coq S. Honoré.

d'où l'on vient la chercher pour rafraîchir les boissons. Les cinq autres offrent le plan de plusieurs volcans secondaires de l'Etna, tels que le Mont Rouge, Monte Rosso, &c. & l'auteur a accompagné ces vues d'une explication très-détaillée sur les phénomènes de l'Etna, sur ses diverses éruptions, sur leur origine, leur ancienneté, leur aliment. Toutes ses idées sont d'une saine physique, & méritent d'être lues par ceux même qui ont étudié les volcans. Par le sujet & par la manière dont il est traité, ce nouveau Chapitre intéresse tous les naturalistes & tous les curieux.

M. Pronzat, Recteur de la paroisse de Rouans, dans l'Evêché de Nantes, a célébré, le 19 du mois dernier, la cinquantaine du mariage du nommés Charpentreau, âgé de 79 ans, & de Marc Gouï, âgé de 75 ans, avec leurs épouses à peu près du même âge. 69 de leurs enfans, petits-enfans & arriere-petits enfans accompagnoient ces deux couples à l'Eglise ; & après la Messe, les Religieux de l'Abbayé de Buzay dont ils dépendent, leur fit servir un grand dîné.

La Société d'Emulation de Bourg en-Bresse avoit proposé pour sujet d'un Prix qu'elle devoit adjuger en 1785, les questions suivantes :

« 1°. Quelle seroit la manière la plus facile & la moins dispendieuse de curer la rivière de Reissouze, qui traverse la Bresse, en évitant les inconvéniens, même momentanés, qui pourroient résulter de l'enlèvement de sa vase ?

» 2°. Quel seroit l'emploi le plus avantageux

» de cette vafe , pour l'engrais des prés & terres
 » riveraines ? Comment seroit-il possible de sub-
 » venir à la depense du curage, par qui, & dans
 » quelle proportion devroit-elle être supportée ?

» 3°. Déterminer une ligne de profil qui fixe
 » irrévocablement la hauteur des *bancs graviers* des
 » moulins situés sur la Reissouze, de maniere que
 » sans nuire à leur travail, on donne plus de pente
 » à ses eaux, & que les prés & terres voisines soient
 » à l'abri de toute inondation ? »

La Société a arrêté de prolonger le Concours jusqu'au 1er. Juillet 1786, & de différer jusqu'à cet instant l'examen des Mémoires qui ont déjà été envoyés.

M. le Comte de *Montrevel* a fait les fonds de ce Prix, auquel l'Ordre de la Noblesse de Bresse & de Dombes a ajouté depuis la publication du premier Programme, une somme de 720 liv., ainsi il sera de 60 louis.

Les Mémoires seront adressés, francs de port, à M. *Riboud*, Procureur du Roi au Présidial, Secrétaire perpétuel, avant le 1er. Juillet 1786.

L'Académie des Sciences avoit proposé le Prix relatif à la Machine de Marly pour l'époque de Pâques 1785 ; mais aucune des pieces qui ont été envoyées pour le concours ne lui ont paru remplir ses vues, quoique plusieurs d'entre elles contiennent des observations intéressantes & utiles ; & elle le propose une seconde fois pour l'année 1787, en observant :

1°. Que les Auteurs seront invités à apprécier, autant qu'il sera possible, les avantages & les défauts de la Machine actuelle de Marly, afin qu'on puisse juger s'il y a beaucoup à attendre des Machines mieux entendues & mieux exécutées.

2°. Que les Auteurs pourront être dispensés d'envoyer des modeles pour les Machines qu'ils

proposeront ; qu'il suffira qu'ils expliquent clairement leurs idées par le discours & par des figures. Si néanmoins ils jugeoient à propos de s'expliquer aussi par des modèles , ils pourront se contenter d'en envoyer de petits , & seulement pour les parties qu'ils jugeront les plus nouvelles & les plus utiles dans leurs projets.

- Les Mémoires pour le concours seront remis , francs de port , entre les mains du Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 11 Novembre 1786, & ceux qui arriveront après cette époque , ne seront point admis au concours. Les pièces qui auront obtenu les Prix seront proclamées dans l'Assemblée publique de l'Académie , immédiatement après Pâques de l'année 1787.

La rareté des fourrages ayant excité la vigilance du gouvernement , il vient d'être rendu , à ce sujet, un Arrêt du Conseil du Roi , du 17 Mai , qui porte en substance :

Sur le compte rendu au Roi , des maux que l'aridité de la saison & la rareté des fourrages , occasionnent ou font craindre en différentes Provinces de son Royaume, S. M. , toujours sensible aux besoins de ses Sujets , & particulièrement attentive à ceux des Cultivateurs , s'est occupée de tous les moyens d'adoucir cette calamité passagère , & d'obvier aux suites fâcheuses qui pourroient en résulter au préjudice de l'Agriculture : dans cette vue , elle a résolu de suspendre pour quelque tems l'exécution des Ordonnances qui défendent le parcours & vain pâturage dans les bois de ses Domaines ; de renouveler les Réglemens qui tendent à diminuer les consommations nuisibles à la reproduction de l'espèce ; d'annoncer des récompenses & des encouragemens pour exciter à conserver plus de bestiaux & à faire plus d'élevés ; enfin d'accor-

(184)

der tous les genres de secours qu'elle reconnoitra être nécessaires, d'après le compte que chacun des Intendans lui rendra des besoins plus ou moins pressans de sa Généralité.

S. M. a permis & permet aux habitans des campagnes, d'envoyer & conduire dans tous les bois de ses Domaines, ainsi que dans ceux des Communautés séculières & régulières, les chevaux & les bêtes à cornes seulement, & de les y faire pâturer jusqu'au 1^{er}. Octobre prochain.

S. M. fait d'itératives & très-expresses défenses à toutes personnes, de vendre au marché, tuer & débiter des veaux au dessous de l'âge de 6 semaines, à peine de 1000 liv. d'amende.

Ordonne S. M. aux Intendans & Commissaires départis dans les différentes Provinces de son Royaume, où la disette des fourrages se fait le plus sentir, d'apporter tous leurs soins à la conservation des bestiaux, & de lui rendre compte des moyens qu'ils croiront convenable d'employer à cet effet dans les parties les plus souffrantes de leurs Généralités : les autorise à annoncer des Primes d'encouragement & de facilités, tant pour la multiplication & l'élevé des bêtes à cornes, que pour mettre en usage de nouveaux genres de nourritures utiles aux bestiaux, notamment exciter à la culture des turneps ou grosses raves, & autres plantes propres à former des prairies artificielles, dont les graines seront distribuées gratuitement aux habitans des campagnes les moins aisés.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES; le 25 Mai.

Le Prince Bariatinski, ci-devant Minist-

tre plénipotentiaire de Russie à la Cour de Versailles, est arrivé à la Haye depuis quelques jours. On le croit chargé d'appuyer les efforts de sa Souveraine pour amener la Hollande à déférer aux principales demandes de l'Empereur : c'est dans cette vue que M. de Kalitchoff remit le 7 Mars une note à LL. HH. PP., dont le contenu suivant étoit resté ignoré jusqu'à ce jour :

La Réponse de L. H. P. à la Note que le Soussigné a eu l'honneur de leur remettre le 19 Novembre dernier, annonçant les dispositions de la République à s'arranger à l'amiable avec S. M. l'Empereur des *Romains*, a été d'autant plus agréable à l'Impératrice, qu'elle est instruite de la sincérité avec laquelle l'Empereur se prêtera à faciliter ce but salulaire, par des Propositions justes & modérées, dont la République a déjà même reçu les premières ouvertures. Dans la ferme espérance donc, qu'un accommodement aura lieu entre les deux Parties, l'Impératrice, guidée par ses sentimens naturels d'humanité, autant que par le vif intérêt qu'elle prend à S. M. l'Empereur, son Ami & son Allié, & celui qu'elle a constamment manifesté pour le bien-être de la République, ne peut s'empêcher de renouveler à celle-ci ses instances les plus pressantes de porter sans délai la négociation à des termes qui, en satisfaisant la dignité de Sa Maj. l'Empereur, facilitent un arrangement amiable sur ses autres prétentions à la charge de la République.

Les considérations les plus fortes invitent Leurs Hautes Puissances à déférer aux conseils salutaires de l'Impératrice, dictés uniquement par le desir de prévenir une guerre, dont les suites ne pourroient être que fâcheuses pour la République. L'Impéra-

trice , persuadée que la prévoyance & la sagesse de L. H. P. leur feront envisager ces objets importants sous le même point de vue , ne doute pas qu'elles ne s'appliqueront à prendre les mesures les plus propres pour assurer le succès des négociations , qui viennent d'être si heureusement reprises. *Signé, KALITCHOFF.*

La réponse des Etats-Généraux à cette note , porte en substance :

Que les Etats-Généraux sont fort sensibles aux nouvelles assurances que l'Impératrice de *Russie* a bien voulu leur donner , de l'intérêt qu'elle prend au repos & au bien-être de la République. Que L. H. P. sont constamment disposées à entrer dans des vues d'accommodement avec l'Empereur. Qu'elles sont prêtes à envoyer deux Députés à *Vienne* pour témoigner à S. M. I. le regret qu'elles ont au sujet de ce qui s'est passé sur l'*Escarut*. Que leurs Ambassadeurs à *Paris* sont autorisés à traiter sur tous les autres points en contestation , sous la médiation de la *France* & avec son seul garant , & à y apporter toutes les facilités possibles. Quant au reste , L. H. P. prient l'Impératrice de vouloir bien coopérer par ses bons offices auprès de l'Empereur , à la bonne issue de cet ouvrage salutaire.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales doit s'occuper incessamment des questions épineuses , que lui a adressées le Conseil de *Batavia*, sur les préliminaires de la paix avec l'Angleterre. Ces questions sont les suivantes.

« 1. Comment & dans quel temps les villes , forts , ports & possessions dont les Anglois se sont rendus maîtres pendant la dernière guerre sur la Compagnie Hollandoise , doivent être restitués ?

2. Jusqu'à quel point la libre navigation des Anglois dans les mers orientales doit définitivement s'étendre ? Quelles sont proprement les libertés obtenues à cet égard ?

3. Comment lesdits Gouverneur & Conseillers devront se conduire, au cas que les Navigateurs Anglois vinssent à abuser de cette liberté, de manière à porter préjudice au principal commerce de la Compagnie, savoir celui des Epiceries ?

4. Enfin des ordres positifs sur les abus qui pourroient, de la manière ci-dessus, avoir lieu, & savoir si la haute Régence des Indes doit se borner aux moyens de prévoyance, ou s'y opposer par voie de force, &c. ».

Les espérances qu'entretient la Hollande d'un accommodement avec S. M. I. se fortifient de plus en plus. Le parti Aristocratique, qui veut absolument la paix, a fait prévaloir l'avis de grandes concessions. L'on présume que l'Escaut sera ouvert aux navires Autrichiens d'un port limité, que l'on payera plus de six millions de florins pour racheter Mastricht, &c. &c. Plusieurs provinces & un grand nombre de citoyens voient avec douleur ces sacrifices, faits à la nécessité & aux circonstances.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre Me. Varnier, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. — Et la Faculté de Médecine.

MAGNÉTISME ANIMAL.

Voici une affaire intéressante qui réveille l'attention du Public sur le *Magnétisme animal*, & semble donner à ce système plus d'importance.

qu'on ne pensoit. — La Faculté de Médecine ayant fait, le 28 Août 1784, un Décret contre le *Magnétisme animal*, plusieurs Docteurs ont refusé de signer ce Décret, soit parce qu'ils étoient partisans du *Magnétisme*, soit parce qu'il vouloient se réserver la liberté d'en prendre telle opinion qu'ils jugeroient à propos. — Ces Docteurs ont été multés par différens Décrets de la Faculté, quelques-uns même ont été rayés du Tableau. Du nombre de ceux-ci est Me. *Varnier*, qui s'est rendu appelant du Décret de radiation; & l'objet du Mémoire que nous annonçons, est d'attaquer l'acte d'autorité que s'est permis la Faculté de Médecine. Me. *Varnier* établit que la Faculté n'a pas le droit d'enchaîner l'opinion de ses Membres, ni de les assujétir à une croyance uniforme en matière de physiologie; que l'incertitude de la Médecine autorise chaque Médecin à chercher à étendre ses moyens & ses connoissances: d'où il conclut qu'il n'est pas coupable de refuser sa signature à un Décret qui tend à lui interdire une étude analogue à sa profession. — Cette discussion est faite de manière à tenir le Lecteur en suspens sur le mérite du *Magnétisme animal*, que Me. *Varnier* présente comme une simple hypothèse qui doit tenir sa place parmi tant d'autres hypothèses, qui composent le trésor de la Médecine; mais cette incertitude cesse à la fin du Mémoire, où Me. *Varnier* se déclare partisan du *Magnétisme animal*, qu'il regarde comme une découverte dont on peut tirer avantage pour la cure des maladies. Cette déclaration est faite sans enthousiasme, & avec la plus grande modération. Me. *Varnier* croit au *Magnétisme animal*, parce qu'une longue étude & des observations multipliées ont surmonté son incrédulité. » La Providence, dit-il, ne nous

« ayant donné que les sens & les lumières de
 « la raison pour juger & apprécier les objets ,
 « il faut bien donner notre confiance à ces
 « moyens & admettre pour vrai , tout ce qui
 « porte le caractère de la vérité ». — *Me. Var-*
mi r ajoute , qu'il n'a manqué à MM. les Com-
 missaires , nommés par le Roi pour l'examen du
Magnétisme animal , pour être convaincus , com-
 me lui , que d'avoir vu de plus près & plus cons-
 tamment. C'étoit là l'occasion toute naturelle
 de donner une idée du Magnétisme animal , &
Ms. Varnier ne l'a pas manquée ; mais en même
 temps , retenu sans doute par des considérations
 particulières , il s'est contenté d'en tracer à grands
 traits le tableau. — « La pratique du *Magné-*
tisme animal n'est point un secret , c'est une
 science ; elle a ses principes , sa théorie ,
 qu'il est important de connoître pour en ob-
 tenir des effets plus salutaires & plus évidens ;
 mais cette théorie est simple , & l'application
 en est facile. — Ce n'est pas une Science
 occulte & mystérieuse ; il est au contraire de
 sa nature d'être répandue , enseignée publi-
 quement , d'entrer dans l'éducation des deux
 sexes , afin que toute personne soit à portée
 d'en tirer avantage pour sa conservation &
 celle d'autrui. — Cette science n'exige ni
 instrument , ni atelier , ni appareil , ni dépen-
 ses ; la Nature bienfaisante , en plaçant ce
 moyen de conservation sous notre main , n'a
 eu garde de l'environner d'entraves & de diffi-
 cultés : elle ne l'a point attaché à la dignité ,
 à la naissance , ni à l'éclat extérieur : pour
 cette fois l'humanité recouvre ses droits ; il
 suffit d'être homme pour être le sauveur d'un
 autre : le pauvre n'est point exclu de cette
 heureuse puissance ; & s'il est vrai que cette

» faculté conservatrice soit liée avec une ame
 » bienfaisante & un cœur pur , peut-être que
 » les plus grands secours se trouveront dans
 » cette classe dédaignée , & que l'objet du mé-
 » pris du riche deviendra désormais celui de
 » sa considération. — Si ce n'étoit là qu'une
 » illusion , ce seroit une illusion précieuse &
 » sublime , ouvrage d'un grand génie & d'une
 » belle ame ; ce ne seroit point à des erreurs de
 » cette espece qu'il faudroit appliquer les noms
 » injurieux , prodigués dans le *Rapport des Com-*
 » *missaires* & dans le *Décret de la Faculté*. — Il
 » faut réserver ces qualifications , pour les sys-
 » tèmes qui tendent à isoler les individus , à
 » préconiser un égoïsme destructeur , & à rom-
 » pre les liens qui unissent les citoyens à la
 » société. — Mais c'est se rendre coupable d'une
 » souveraine injustice , & faire preuve d'une
 » aveugle animosité , que de dénoncer au Pu-
 » blic , comme un charlatanisme attentatoire
 » aux *bonnes mœurs* , une doctrine qui , en dé-
 » couvrant dans l'ouvrage de la création des
 » perfections ignorées jusqu'ici , nous rappelle
 » sans cesse vers la Divinité ; qui nous fait voir
 » dans un principe *unique* , existant autour de
 » nous , un moyen universel de conservation ;
 » qui , nous liant avec la nature entière , éta-
 » blit une espece de fraternité avec tout ce qui
 » nous environne ; qui inspire aux hommes du
 » respect pour leur existence ; & en leur appren-
 » nant tout le prix d'une organisation parfaite ,
 » leur montre un nouveau motif de se chérir
 » & de s'aimer mutuellement , en leur dévoilant
 » les nœuds secrets qui les attachent l'un
 » à l'autre ; enfin , qui marie les vertus civiles
 » & religieuses avec la santé , & fait de la pu-
 » reté du cœur un moyen de conservation phy-

« si que ». — Le Mémoire de Me. Fournel nous paroît précieux ; les raisonnemens y sont pressans & par conséquent solides ; à l'égard du style de cet ouvrage , c'est une sorte de magie qui vous entraîne , qui vous subjugué & qui vous force , comme malgré vous , d'en continuer la lecture jusqu'à la fin , lorsque vous l'avez une fois commencée. — Au pied de ce Mémoire on trouve une Consultation très - solidement écrite, de MM. Coqueley de Chaussépierre, Rcuquette, sive de Loizerolle , Vermeil , Blondel , le Prêtre de Boisderville , Fera , Mouricault , Alix , Léon , Billard , Hemerie , Hardoin de la Reynerie , de la Vigne , Poirier , Bosquillon & du Veyrier. Le Conseil ne puise point les motifs de sa décision dans le mérite du *Magnétisme animal* ; mais en considérant la radiation de Me. Varnier sous son rapport avec les droits de la Faculté & l'intérêt public , il pense que ce Décret ne peut la justifier par aucun des motifs qui s'y trouvent exprimés. Les Avocats consultés ne voient dans l'attachement de Me. Varnier , pour le système dont il s'agit , ni enthousiasme , ni exaltation qui puissent compromettre l'honneur ou la dignité d'un Médecin ; c'est de sa part une opinion sur la propriété d'un moyen naturel , qu'il croit applicable à la Médecine , & capable d'étendre ses ressources & de corriger ses erreurs. — » Cette opinion, » disent ils , n'a rien de reprehensible , & elle » rentre dans la classe de tant d'autres hypo- » theses , adoptées en Médecine & en Physi- » que , & qu'il est permis à chacun d'admettre » ou de rejeter ; ils regardent ce formulaire , » qu'on vouloit faire signer à Me. Varnier , com- » me un obstacle dangereux à la recherche de la » vérité & à l'instruction publique. Si la Fa- » culté (continuent-ils) avoit été en possession

» d'une doctrine *unitaire*, qui servit de règle
 » à chacun de les Membres, on conçoit qu'elle
 » auroit quelque droit de les ramener vers cette
 » doctrine, en leur interdisant des études ou des
 » pratiques qui les en écarteroient. — Mais
 » aucun article des *Statuts* & des *Règlements* de
 » la Faculté ne lui ayant attribué une pareille
 » juridiction, & l'incertitude de la Médecine
 » ne permettant point d'admettre *invariablement*
 » un système à l'exclusion de tout autre, le Pu-
 » blic est intéressé à ce que cette science se per-
 » fectonne, & acquiesse le degré d'accroisse-
 » ment nécessaire pour la rendre de plus en plus
 » salutaire. Or elle ne peut arriver à cette per-
 » fection, qu'autant que ceux qui la professent
 » jouiront d'une entière liberté dans leurs études,
 » leurs pratiques & leurs opinions. — Les tra-
 » vaux opiniâtres, les observations & les expé-
 » riences multipliées peuvent seuls la tirer de
 » cet état *stationnaire* dans lequel elle est encore
 » restée, lorsque les autres sciences, telles que
 » la Chymie, la Chirurgie, la Physique, &c.
 » ont fait des progrès si rapides. — Le doute
 » étant la clef de toutes les sciences & la voie
 » qui conduit à la *vérité*, c'est servir le Public
 » que de protéger le *doute*; c'est nuire au bien
 » général que de l'interdire, pour y substituer
 » une *assurance* indifférente, qui n'est que trop
 » souvent suivie de regrets. — Ce que nous
 » venons de publier de cette Consultation, suffit
 » pour en faire connaître l'esprit; nous observe-
 » rons seulement en finissant, que l'ouvrage de
 » Me. *Journel*, & l'avis des Avocats consultés,
 » confirment cette vérité de tous les siècles, & par
 » conséquent immuable; que l'opinion est peut-être
 » le seul bien qui appartienne véritablement à
 » l'homme, & qu'aucune Puissance ne puisse lui
 » enlever.